



3 1761 09702780 9

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY.



Bible. French

LA BIBLE

TRADUCTION NOUVELLE

AVEC

INTRODUCTIONS ET COMMENTAIRES

PAR

EDOUARD REUSS

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

vol 6

(ANCIEN TESTAMENT — QUATRIÈME PARTIE)

CHRONIQUE ECCLÉSIASTIQUE

DE JÉRUSALEM

PARIS

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

G. FISCHBACHER, successeur

33, RUE DE SEINE, 33

1878

Tous droits réservés

Bible
French
R

Bible. French
" " " La Bible...

CHRONIQUE ECCLÉSIASTIQUE

DE JÉRUSALEM

PAR

EDOUARD REUSS

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG



PARIS

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

G. FISCHBACHER, successeur

33, RUE DE SEINE, 33

1878

Tous droits réservés



22642

CHRONIQUE ECCLÉSIASTIQUE

DE

JÉRUSALEM

INTRODUCTION

Le présent volume sera consacré tout entier à un ouvrage qui se distingue à plusieurs égards de ceux que nous avons étudiés dans la première partie de notre travail. Nous l'avons signalé d'avance à nos lecteurs, en leur soumettant un aperçu préalable de toute la littérature historique des anciens Hébreux¹. Nous avons émis l'opinion que cet ouvrage, de même que celui qui a fait l'objet de nos études antérieures, se compose de plusieurs parties communément séparées dans nos Bibles, et que nous serions dans le cas de lui trouver un titre mieux approprié à sa véritable nature que les différents noms traditionnels qui en consacrent le fractionnement et qui ne servent qu'à nous désorienter. A côté de la grande Histoire de la théocratie, ou du peuple de Dieu², se placera donc la *Chronique ecclésiastique de Jérusalem*. On le voit, il ne s'agira plus ici des destinées de toute la nation, mais plutôt de celles d'une ville : le récit commencera à l'époque même où cette ville va occuper la principale place dans l'horizon géographique et politique d'Israël et où elle s'apprête à devenir le centre de la vie religieuse de la nation ; et ce ne seront pas même les affaires politiques qui préoccuperont le narrateur, mais les institutions qui ont dû sauvegarder des intérêts d'un ordre plus élevé et leur servir de base et de régulateur.

¹ Voyez Ancien Testament, 1^{re} partie, page 89 suiv.

² Pentateuque, Josué, Juges, Samuel, Rois.

I.

Dans toutes les Bibles chrétiennes, anciennes et modernes, cet ouvrage se trouve divisé en trois parties considérées comme indépendantes l'une de l'autre, et connues sous les noms des Livres des Chroniques, d'Esdras et de Néhémie. De plus, la première de ces trois parties, qui est de beaucoup la plus étendue, y est subdivisée en deux livres. Il n'en a pas été ainsi dès l'origine. Il est vrai que nous ne possédons plus d'exemplaire dans lequel les trois parties soient confondues de manière à former un seul corps d'ouvrage. Mais nous pouvons constater aujourd'hui encore que les docteurs juifs n'ont pas connu toutes ces divisions. Car dans une note, imprimée dans les Bibles hébraïques à la fin du livre dit des Chroniques, ils avertissent les copistes que le milieu de cet écrit se trouve dans la phrase qui, d'après notre manière de compter, se lit au v. 25 du vingt-septième chapitre du premier livre actuel, et de même le milieu du livre d'Esdras-Néhémie, réputé unique (et attribué par le Talmud à un seul auteur, Esdras), est marqué au chap. III de Néhémie, v. 32. Cette méthode de considérer les deux pièces nommées en dernier lieu comme un seul tout, s'est conservée assez longtemps. Les plus anciens manuscrits existants de la Bible grecque ne mettent pas de titre spécial au livre de Néhémie. Chez les Pères de l'Église qui font le relevé du nombre des livres bibliques, Esdras et Néhémie sont toujours comptés pour un seul. Et lorsqu'on prit l'habitude de les séparer, on les désigna par le nom du premier et du second livre d'Esdras, ce qui prouve encore que le nom de Néhémie n'y figurait pas antérieurement. Voilà ce qui résulte de l'histoire du canon. Quant à notre opinion, d'après laquelle la critique doit aller plus loin et reconnaître l'unité primitive de toutes les parties, les arguments à faire valoir en sa faveur seront développés plus bas.

Ces divers écrits ont aussi changé de place dans le code sacré, en passant de la Synagogue à l'Église. Dans les Bibles hébraïques ils sont les tous derniers de la série mais, par un arrangement assez bizarre, Esdras et Néhémie précèdent la Chronique. Les Grecs, et après eux les Latins et les modernes, les ont joints aux autres livres historiques, et cela de manière que l'ordre naturel

indiqué par le contenu se trouve rétabli, c'est-à-dire qu'Esdras et Néhémie ne viennent qu'après la Chronique.

Le nom spécial du livre des Chroniques a été introduit par S. Jérôme, l'auteur de la traduction latine devenue officielle dans l'Église catholique. Les Grecs en avaient inventé un autre moins bien choisi. Ils appellent cet ouvrage les Paralipomènes, c'est-à-dire les choses omises, parce que, ayant constaté qu'il renferme un certain nombre de faits non relatés dans les livres historiques plus anciens et notamment dans ceux de Samuel et des Rois, avec lesquels il a le plus de rapports, ils s'imaginèrent qu'il avait été destiné à servir de supplément à ces derniers. Nous verrons bientôt combien peu ce jugement est fondé. Les Juifs eux-mêmes y ont mis un titre qui signifie à la lettre : Affaires des jours (ou des temps), ce qu'on peut très-bien traduire soit par le terme d'Annales, soit par celui choisi par S. Jérôme. Seulement il faut se défaire de l'idée qu'il s'agit d'une relation exactement chronologique et tenant à raconter année par année tous les événements dignes d'être mentionnés.

Quant aux livres d'Esdras et de Néhémie, leurs titres proviennent sans doute du préjugé que ces deux hommes célèbres en sont les auteurs. Nous verrons tout à l'heure sur quel fondement ce préjugé repose et jusqu'à quel point il peut se justifier.

II.

Voici maintenant d'abord un résumé succinct du contenu de tout l'ouvrage. Il débute, comme nos chroniques du moyen âge, par la création du monde ; seulement, au lieu de reproduire à ce sujet les relations de la Genèse, il se borne à la nomenclature des hommes qui, d'après ce même livre, et quelques autres textes, représentent les générations qui se sont succédé depuis Adam jusqu'à David. A l'occasion de l'un ou de l'autre personnage il introduit aussi les branches collatérales, mais, à bien peu de choses près, toute cette partie de l'ouvrage (chap. I à IX) ne contient absolument que des noms propres. Le 1^{er} chapitre énumère les générations depuis le premier homme jusqu'au patriarche Jacob, avec une digression relative aux différentes tribus des Édomites. Le second chapitre la continue de Jacob à David, en s'étendant longuement sur les clans et familles qui constituaient

la tribu de Juda. Le troisième chapitre s'occupe de la famille de David et contient la généalogie des Isaïdes, par toute la série des rois de Jérusalem, et leurs descendants jusqu'au quatrième siècle avant Jésus-Christ. Puis viennent les chapitres IV à VII, avec la nomenclature générale (et topographique) des clans des douze tribus, en recommençant par celle de Juda. Cette liste est incomplète en ce qu'il y manque deux tribus ; elle a en outre cela de particulier, que la tribu de Lévi y est représentée avec le plus de détails. Enfin, les chapitres VIII et IX énumèrent les familles établies à Jérusalem même et aux environs, et à ce propos ils font, à certains égards, double emploi avec des listes précédentes. Nous aurons à revenir sur ces tableaux généalogiques pour diverses raisons. Pour le moment nous nous bornons à constater qu'ils servent de préambule à une relation historique qui doit commencer à l'avènement de David, le véritable fondateur de Jérusalem, capitale de son royaume, laquelle, du temps de notre historien, était la métropole du judaïsme. Tout ce qui a précédé le règne du fils d'Isaï n'est représenté ici que par cette sèche statistique dont nous venons d'esquisser le cadre, et qui ne nous doit apprendre qu'une chose, c'est que toutes les familles juives, reliées entre elles par des liens de parenté, rattachaient leur origine au premier homme par une filiation documentée dans des textes authentiques.

La narration elle-même commence au chap. IX, v. 35, par le récit de la mort de Saül, précédé de nouveau de la généalogie spéciale de sa famille déjà insérée antérieurement parmi toutes les autres. De là, l'auteur passe immédiatement à la proclamation de David, appelé au trône par la volonté unanime de la nation. Après cela il poursuit l'histoire de la monarchie, de manière à s'occuper du royaume de Jérusalem seul, à l'exclusion de celui dit des dix tribus, jusqu'à la destruction de Jérusalem. Il est superflu d'entrer ici dans de plus amples détails. Les événements, quant à leurs contours généraux, sont suffisamment connus par le Livre des Rois, et pour ce qui est des nombreuses différences entre les deux textes, nous aurons à nous en occuper tantôt. Ajoutons seulement, pour orienter les lecteurs, que les chronologistes mettent la ruine du premier temple à l'an 588 av. J. C.

Le récit du livre d'Esdras commence à l'an 536, à ce qu'on appelle vulgairement la fin de l'exil, lorsque le roi Cyrus autorisa les Juifs à rebâtir leur temple. Les six premiers chapitres

donnent des détails sur cette reconstruction, gênée et interrompue à la suite des intrigues des voisins et enfin conduite à bonne fin sous le règne de Darius, en 516. Après cela il y a dans l'histoire une lacune d'une soixantaine d'années jusqu'à l'arrivée d'une seconde colonie conduite par le prêtre Esdras ('Ezrà), sous le règne d'Artaxerce-Longuemain, en 458. Les quatre derniers chapitres (VII à X) s'occupent de l'activité de ce nouveau chef et organisateur, sans en terminer la relation.

Avant de la reprendre, le texte introduit un autre personnage qui occupa dans la colonie une position tout autre qu'Esdras. C'est Néhémie, envoyé comme gouverneur par le même roi, treize ans plus tard (445). Tout en travaillant aussi à l'amélioration de l'état social de la communauté et au redressement d'un certain nombre d'abus dont souffrait la chose publique, son principal soin fut de mettre la ville à l'abri d'un coup de main de la part des populations et autorités plus ou moins hostiles du voisinage. Ces faits remplissent les sept premiers chapitres du livre qui porte aujourd'hui son nom. Ensuite Esdras reparait sur la scène, promulguant la loi de Moïse, et présidant à l'assermentation du peuple qui promettait de l'observer fidèlement (chap. VIII à X). Viennent ensuite de nouvelles notices sur la population de Jérusalem, surtout aussi sur les familles de la caste sacerdotale, ainsi que le récit de la fête célébrée lors de la consécration du nouveau mur d'enceinte de la ville (chap. XI et XII). Le livre se termine par une courte note sur l'activité de Néhémie lors d'un second voyage qu'il fit à Jérusalem en 432.

Cette légère esquisse du cadre de l'ouvrage suffit pour le moment. Nous reviendrons sur la plupart des éléments dont il se compose, au fur et à mesure que nous aborderons les diverses questions qu'un examen plus détaillé du contenu fera surgir

III.

La première question que nous aurons à traiter, c'est celle de la connexité existant entre les trois livres que nous venons d'analyser et qui se trouvent séparés dans les éditions usuelles, comme étant autant de compositions indépendantes, et dues à des auteurs différents. En d'autres termes, puisque nous les réunissons ici sous un titre commun que la tradition ne connaît pas,

nous avons à justifier cette innovation. Et qu'on veuille bien le remarquer, nous ne prétendons pas signaler seulement l'identité du point de vue auquel se seraient placés trois écrivains (comme cela pourrait se dire de la plupart des écrits prophétiques), nous ne nous bornons pas même à attribuer à un même auteur les trois documents qu'il aurait rédigés successivement ; nous soutenons la thèse que nous possédons là des pièces de rapport qui ont appartenu primitivement à un ouvrage unique et que le caprice seul des gens d'école a séparées.

Commençons par quelques observations générales. Il est facile de constater que ce qui est raconté dans le livre d'Esdras et de Néhémie se rapporte exclusivement, soit à la restauration du temple, soit à la réglementation du culte qui s'y rattachait et à la discipline ecclésiastique, soit enfin aux intérêts matériels de la cité de Jérusalem et de ses habitants. Qu'on n'objecte pas que cela va sans dire et que ce cadre était donné à l'auteur. Cela n'est pas du tout le cas. Ce cadre est librement tracé par lui ; car la population de Jérusalem formait alors une très-petite minorité de la nation israélite, dont une bien plus grande portion occupait le reste de la Palestine ou était établie à l'étranger, surtout à Babylone. L'auteur ne s'intéresse qu'à cette minorité, qu'il considère évidemment comme le noyau de la nation, comme la souche de ce judaïsme qui, à l'époque où il écrivait, étendait déjà son influence au loin et était devenu une espèce de puissance¹. Eh bien, il circonscrit son cadre d'une manière analogue dans sa première partie, dans le livre des Chroniques. Il y avait là certainement bien des choses à dire, et des plus importantes, qui y sont omises à dessein, quoique l'auteur dépende, à n'en pas douter, de sources qui en parlaient. C'est qu'il n'a en vue que Jérusalem, son temple et son culte. Il commence avec David qui, selon lui, a fondé le sanctuaire autour duquel se groupera la nation et sur les parvis duquel elle apprendra à connaître et ses devoirs et ses véritables destinées. Les victoires de ce monarque illustre et surtout les mémorables aventures de sa jeunesse sont passées sous silence ou à peine effleurées dans de maigres extraits, tandis que tout ce qui dans son règne se rapporte aux affaires religieuses, au culte, à la hiérarchie, est soigneusement enregistré. Il en est de même pour son successeur. Après

¹ Voir notre Résumé de l'histoire des Israélites, dans la première partie, p. 51 suiv.

Salomon et le schisme, c'est la royauté de Jérusalem seule qui intéresse l'auteur ; le reste ne semble pas exister pour lui. Et dans l'histoire des rois Isaïdes ce sont encore les choses de l'église (comme nous dirions aujourd'hui) qui ont le privilège de le préoccuper. Il s'arrête avec un soin particulier aux règnes qui, à cet égard, lui paraissaient mériter de préférence l'attention de la postérité. S'il touche à des faits militaires et politiques, c'est toujours de manière à les mettre dans un rapport intime avec les tendances religieuses des princes qui y sont engagés. Ainsi d'un bout à l'autre de l'ouvrage on trouve une série de descriptions prolixes de fêtes et de cérémonies¹ ; les prêtres et les Lévites sont les membres les plus importants de la communauté dans tout le cours de l'histoire, et c'est avec un plaisir non méconnaissable qu'il énumère leurs classes et indique leurs diverses fonctions. Et ce ne sont pas seulement les plus hauts dignitaires de la caste qu'il met en scène nominativement ; il n'y a pas jusqu'aux musiciens, chantres, trompettes et portiers qui ne trouvent une large place dans son récit, à tout autre égard sec et succinct². Nous mentionnerons encore les nombreux discours religieux insérés dans le texte et qui font également voir que la même main a été à l'œuvre dans toutes les parties³.

Si l'intérêt de l'écrivain se porte de ce côté-là, il n'est pas trop difficile de découvrir le but moral de son ouvrage. Comme ses prédécesseurs, les anciens historiens d'Israël, il ne veut raconter que pour instruire. Lui aussi veut prêcher l'obéissance à la loi de Dieu, comme le seul et unique moyen du salut national et du bonheur individuel, et faire voir que toute déviation de ce devoir suprême conduit inévitablement à la ruine. Seulement il y a entre son point de vue et celui des prophètes, dont il est séparé par des siècles, une différence qu'il importe de relever ici. Il est le disciple et l'avocat de la loi écrite, laquelle est pour lui le seul

¹ Translation de l'arche sainte, 1 Chron. XV, XVI ; consécration du temple de Salomon, 2 Chron. V-VII ; réforme de Hizqiyah, chap. XXIX-XXXI ; Pâques de Ios'iyah, chap. XXXV ; inauguration de l'autel de Zeroubabel, Esdr. III ; et du second temple, chap. VI ; fête des tabernacles, Néh. VIII ; consécration des murs de Jérusalem, Néh. XII.

² 1 Chron. V, 27-VI, 66 ; IX, 10-34 ; XV, 1-27 ; XXIII-XXVI. 2 Chron. XXXI ; XXXIV ; XXXV. Esdr. II ; III ; X. Néh. VII ; X-XII.

³ 1 Chron. XVII ; XXII ; XXVIII ; XXIX. 2 Chron. VI ; VII ; XXIX. Esdr. VIII, IX. Néh. IX.

critère de la valeur des hommes et des choses, la seule source de la vérité et du devoir, depuis que la voix de la prédication vivante, de l'inspiration personnelle, ne retentit plus. Et comme cette loi ménageait la plus large place aux formes du culte, son esprit n'a pas manqué de dominer, à cet égard, et le choix des matériaux de l'historien et la couleur sous laquelle ils nous sont présentés.

L'unité de la rédaction se manifeste encore par une série d'autres faits également faciles à constater. Nous ne nous arrêtons pas aux remarques qu'on pourrait faire sur les idiotismes du langage, l'emploi fréquent de certains termes propres à l'écrivain et qui se rencontrent dans les trois parties. Elles ne sont certes pas sans jeter un poids dans la balance de la critique ; mais nous renonçons à les faire valoir, parce que cela nous mènerait à des détails philologiques qui ne sauraient intéresser la majorité de nos lecteurs, ni être contrôlés par eux. Mais nous signalerons le goût extraordinaire du rédacteur pour les tables généalogiques et statistiques¹, qui pour nous aujourd'hui rendent si fastidieuse la lecture d'une grande partie de cette composition, autrement assez intéressante, en tant qu'elle éclaire tant soit peu la période la plus obscure, mais non la moins importante de l'histoire du judaïsme. Ces notices sont pour le rédacteur une affaire capitale, à tel point qu'il ne recule pas devant des répétitions ou doubles emplois². Mais voici quelques faits spéciaux qui sont davantage encore de nature à déterminer notre jugement.

Dans l'état actuel du texte, le livre des Chroniques se termine par la mention de l'ordre donné par Cyrus au sujet de la reconstruction du temple. Cet ordre se rattache très-bien à ce qui était dit immédiatement auparavant de la prophétie de Jérémie, qui menaçait le sol de la Judée d'un chômage de soixante-dix ans, cette menace se trouvant accomplie et la période écoulée à l'avènement des Perses. Mais le texte de la proclamation de Cyrus s'arrête au beau milieu d'une phrase, et le livre, par ce fait, n'a pas de fin. Cela est si évident, que nous n'avons pas même besoin

¹ 1 Chron. I-IX ; XXIII-XXVII. Esdr. II ; VII ; VIII ; X. Néh. VII ; X-XII.

² Comp. 1 Chron. VIII, 29 suiv. avec IX, 35 suiv. — 1 Chron. V, 34 suiv. avec VI, 35 suiv. et Esdr. VII, 1 suiv. — 1 Chron. IX avec Néh. XI. — Esdr. II avec Néh. VII, etc.

de faire remarquer qu'un auteur qui connaissait l'édit de Cyrus, et qui, comme nous le prouverons de reste, a écrit longtemps après le règne de ce roi, ne pouvait pas convenablement s'arrêter là sans dire quelles avaient été les conséquences de ce retour de fortune.

Mais voilà que notre livre d'Esdras actuel commence par recopier cet édit en le reproduisant cette fois-ci en entier. De plus, il rapporte, ce qui manquait tout à l'heure, les mesures prises par les Israélites de Babylone pour profiter de la faveur qui leur était accordée. D'où peut venir ce singulier arrangement? S'il est déjà difficile d'admettre que le Chroniqueur se soit arrêté à la mention de l'édit du roi de Perse sans dire ce qui en advint, il est moins probable encore qu'il ait déposé la plume sans achever au moins sa phrase. Nous croyons donc être autorisé à voir là une preuve directe de l'ancienne cohérence des deux parties. Il est vrai qu'il n'est pas aisé de dire comment on devra s'expliquer l'origine de ce double emploi des quelques lignes qui forment aujourd'hui la fin des Chroniques et le commencement du livre d'Esdras. Faudra-t-il l'attribuer à la maladresse de celui qui a fait la séparation, ou à l'embarras d'un copiste qui aurait eu sous les yeux deux sortes d'exemplaires? Nous l'ignorons: le fait subsiste. On sera peut-être tenté de dire que le livre d'Esdras a existé d'abord, et a par conséquent un commencement convenable, et que le rédacteur des Chroniques, écrivant plus tard, a voulu rattacher son Histoire ancienne à celle de son prédécesseur et l'a ainsi terminée à dessein par les premiers mots de celui-ci. Mais cette hypothèse est écartée d'avance par le fait incontestable que toutes les parties aujourd'hui séparées sont dues à un seul et même rédacteur.

Elle l'est de plus par un autre fait non moins curieux. Nous possédons encore, outre la version grecque alexandrine, dite des Septante, un fragment d'une seconde traduction grecque de l'ouvrage, dont il sera spécialement question dans le dernier paragraphe de la présente introduction. Ce fragment commence par le 35^e chapitre du second livre des Chroniques, il ne contient l'édit de Cyrus qu'une seule fois, comme cela va sans dire; il comprend tout le livre d'Esdras, il y joint quelques versets du livre de Néhémie, et s'arrête au milieu de la description d'une fête (Néh. VIII, 12). Il est clair que l'auteur de cette traduction

avait devant lui un texte hébreu qui ne connaissait pas la division de l'ouvrage en trois livres.

Voici d'autres arguments encore à produire en faveur de notre hypothèse. La généalogie des grands-prêtres du sanctuaire de Jérusalem, depuis Moïse jusqu'à Alexandre-le-Grand, se trouve aux deux bouts de l'ouvrage. Une première série de noms se lit 1 Chron. V, 30 suiv., le reste est inséré au douzième chapitre de Néhémie, v. 10 suiv. Ces deux textes, rédigés dans la même forme, se complètent et trahissent non-seulement la même main, mais un rapport plus intime entre les parties auxquelles ils sont incorporés.

L'histoire d'Esdras est tout à fait incomplète dans le livre qui porte son nom. Il est impossible que le rédacteur auquel nous le devons se soit arrêté à ce qui en forme aujourd'hui la fin. Mais cette histoire est continuée, et pour la partie la plus importante, dans ce qu'on lit aujourd'hui au chap. VIII et suiv. du livre dit de Néhémie. Ajoutez à cela que la traduction juive, et même celle des premiers siècles chrétiens, ne savent rien d'un livre de Néhémie, mais regardent ce que nous appelons ainsi comme une partie intégrante du livre d'Esdras, ou parlent tout au plus de deux livres d'Esdras comme on parle de deux livres des Chroniques, de Samuel et des Rois. Il résultera de tout cela que la division, telle qu'on l'a adoptée vulgairement, n'est pas le fait du rédacteur primitif, mais celui d'un travail d'école plus ou moins mal inspiré.

Si maintenant on demande par quel motif la séparation de l'ouvrage en plusieurs — disons deux — parties distinctes a pu être faite, la réponse ne sera pas non plus trop difficile. On voudra bien remarquer que dans le Code hébreu la fin du livre (Esdras-Néhémie), ce que quelques-uns ont voulu appeler l'Appendice de la Chronique, a reçu sa place *avant* la partie principale, qui du moins est la plus étendue. Cela n'aurait pas le sens commun, si l'on n'avait pensé, à un moment donné, que l'histoire de la restauration écrite, comme on pouvait le croire, par les chefs mêmes de la communauté, serait un complément très-utile des anciennes Annales nationales. Esdras et Néhémie étaient bien les derniers héros du passé, à l'époque où, après avoir définitivement arrêté le canon sacré (Loi et Prophètes), on songea à recueillir ce qui restait encore de monuments littéraires des siècles précédents. L'autre partie de l'ouvrage pouvait sembler n'avoir pas la même importance, parce que tout ce qu'il

contenait d'essentiel était suffisamment connu par les livres déjà insérés au recueil des Prophètes, notamment ceux de Samuel et des Rois, lesquels, à certains égards, étaient même plus riches et plus complets. Cependant on finit par se raviser et la Chronique, c'est-à-dire la partie du grand ouvrage que nous désignons sous ce nom, eut son tour. C'était après tout un manuel d'histoire très-utile, peut-être même plus conforme à l'esprit du temps que ceux que nous venons de nommer, et qui parlaient beaucoup plus de batailles que de prêtres et de cérémonies religieuses. Par ces interminables catalogues de noms propres, qui nous paraissent à nous si peu édifiants, il intéressait à un haut point une génération qui se trouvait là en pays de connaissance, et il devint bientôt le catéchisme d'histoire le plus approprié aux besoins de l'enseignement à cette époque.

La séparation en deux de la partie qui raconte l'histoire de la restauration s'explique assez facilement par le fait que les extraits des Mémoires de Néhémie sont introduits sous un titre spécial, soit que ce titre ait été simplement transcrit par le rédacteur qui l'empruntait à sa source, soit que celui-ci ait jugé à propos de l'y ajouter pour son compte, parce qu'il interrompait ainsi sa relation des actes d'Esdras, qu'il ne reprend que plus tard.

IV.

Passons maintenant à une question sur laquelle aujourd'hui tout le monde à peu près est d'accord. A quelle époque cette chronique a-t-elle été écrite? Cette question peut être résolue indépendamment de celle qui vient de nous occuper. Que nous ayons raison ou tort d'affirmer la connexité des trois livres, nous arriverons à un même résultat pour le tout comme pour les parties.

Nous constaterons d'abord que l'auteur a eu sous les yeux et à sa disposition toute la littérature ancienne et notamment le Pentateuque qui, de son temps et de mémoire d'homme, était le code civil et ecclésiastique officiel. Le langage qu'il parle est celui de la décadence; il se rapproche de celui des livres de Daniel, de l'Ecclésiaste, d'Esther. Il y a plus, le rédacteur exploite même des ouvrages antérieurs lesquels ne sont déjà plus écrits en hébreu, mais dans un idiome araméen qui se rapproche de celui qu'on parlait en Palestine du temps de Jésus.

En deux endroits, des listes généalogiques dépassent de plusieurs générations l'époque d'Esdras et de Néhémie, c'est-à-dire le milieu du cinquième siècle. Dans Néh. XII, 10 suiv., nous trouvons la nomenclature des grands-prêtres qui ont succédé à celui qui fut avec Zeroubbabel à la tête de la première colonie lors du retour de la captivité. Le troisième de la série a été contemporain de Néhémie. Ces trois générations remplissent donc tout juste un siècle. Si nous en comptons autant pour les trois générations suivantes (et l'on pourrait même en tirer une quatrième des v. 22 suiv.), nous arrivons à l'époque d'Alexandre-le-Grand. Encore supposons-nous, en nous y arrêtant, que le pontife qui clôt la liste était encore en exercice lors de la rédaction de l'ouvrage, bien que cela ne résulte pas nécessairement du texte (v. 22).

Dans un autre passage (1 Chron. III, 19 suiv.), nous trouvons la liste des descendants de David. Le passage est un peu obscur et le texte probablement fautif. Nous l'avons traduit avec la plus scrupuleuse exactitude pour en faire mieux ressortir la difficulté. Quoi qu'il en soit, en s'en tenant à l'hébreu tel qu'il se lit dans nos éditions, on y découvre également six générations (au moins) après Zeroubbabel. Les traducteurs grecs, par un léger changement qui fait disparaître l'obscurité, y énumèrent jusqu'à onze générations, ce qui nous ferait descendre bien au-delà de l'époque indiquée tout à l'heure.

Voici cependant une observation qui paraît devoir venir à l'appui de cette dernière combinaison. On lit dans le passage de Néhémie cité plus haut que les chefs des familles lévites ont été enregistrés du temps des grands-prêtres Élyas'ib, Ioyada', Ioħanan et Iaddoua', et les prêtres sous le règne de Darius le Persan. L'auteur semble parler de ces personnages comme appartenant au passé. Or, nous venons de trouver, par un calcul approximatif, que Iaddoua' a dû être contemporain de la conquête macédonienne (ce que d'ailleurs Josèphe affirme explicitement). Nous en concluons que le Darius mentionné dans notre texte est Codman, le dernier des Achéménides, le roi vaincu par Alexandre, et comme l'auteur l'appelle le Persan, cela semble prouver que l'empire persan n'existait plus, car autrement cette qualification aurait été bien superflue.

Avec cela, nous arrivons au moins à la fin du quatrième siècle avant Jésus-Christ ou au commencement du troisième. Mais

c'est tout ce que l'ouvrage nous révèle sur l'époque de son origine. Il ne contient rien qui nous conduirait plus loin. En tout cas, des passages comme Néh. XII, 26 et 47, prouvent péremptoirement que pour le rédacteur l'époque d'Esdras et de Néhémie appartenait à un passé déjà assez éloigné.

Pour ce qui est de l'auteur, nous ne savons rien sur sa personne, si ce n'est qu'il faudra probablement le chercher dans la caste sacerdotale même, à laquelle il prend le plus vif intérêt, et à l'égard de laquelle il montre une prodigieuse connaissance des familles et des parentés. Autrefois on s'arrêtait à Esdras, auquel les Juifs déjà attribuaient volontiers une activité littéraire des plus étendues. Dans les écoles modernes on s'est borné à lui réserver la rédaction de la partie qui porte son nom, comme on l'a fait également pour Néhémie et le livre dont celui-ci est le principal héros. Nous verrons tout à l'heure dans quel sens et jusqu'à quel point ces opinions reposent sur un fondement solide.

V.

Comme la plus grande partie de l'ouvrage raconte l'histoire d'une période qui fait aussi le sujet des livres de Samuel et des Rois, on est naturellement amené à examiner le rapport qui existe entre les deux relations. Or, cette étude ne tarde pas à faire reconnaître tantôt une coïncidence qui va quelquefois jusqu'à l'identité absolue des textes, tantôt des additions ou des omissions d'éléments plus ou moins notables, de la part du dernier rédacteur, tantôt enfin des différences qui vont jusqu'à la contradiction directe.

Ces faits ont été diversement appréciés. Les anciens ne les relèvent pas et paraissent ne pas même les avoir aperçus, ou n'y avoir pas attaché une grande importance. Les modernes en ont jugé autrement, et ont conçu, au sujet de la véracité, et en général de la méthode de l'auteur de la Chronique, une opinion assez défavorable, au point de traiter de falsifications intentionnelles toutes les différences constatées par la comparaison avec les textes plus anciens, et de pure invention presque tout ce qui est étranger à ceux-ci. On revient aujourd'hui de ce jugement sommaire et précipité. Un examen plus calme et plus approfondi l'a déjà beaucoup modifié et l'on reconnaît que, malgré la grande

distance qui sépare l'auteur des événements qu'il raconte, il contribue dans une certaine mesure à compléter, d'une manière digne de foi, les données, d'ailleurs si fragmentaires, que nous possédons sur l'histoire des Israélites. C'est surtout depuis qu'on s'est fait à l'idée que les livres d'Esdras et de Néhémie sont tout simplement la continuation de ce que les Grecs ont appelé si improprement les Paralipomènes, qu'il s'est fait un revirement dans l'opinion des savants, parce que ces deux appendices sont plus particulièrement de nature à nous initier à la manière dont le rédacteur a travaillé.

Au point de vue de la science actuelle, la question de la valeur historique de l'ouvrage et de la crédibilité de ses récits se lie intimement à celle des sources qui peuvent avoir été à la disposition de l'auteur. En tout cas, c'est par cette dernière qu'il faudra commencer pour arriver à une solution impartiale de l'autre. Nous allons donc à notre tour nous livrer à l'examen de l'ouvrage pour en trier les éléments et pour découvrir les procédés de la rédaction. Ce travail sera comparativement long et difficile ; mais il est aujourd'hui indispensable. Nous tâcherons d'y apporter toute la clarté possible, et à cet effet nous commencerons par la partie à l'égard de laquelle la critique arrive, avec le moins de peine, à des résultats positifs, c'est-à-dire par l'histoire de la restauration et de la nouvelle communauté de Jérusalem. La division de cette histoire en deux livres, division qui très-certainement n'est pas le fait du rédacteur, et qui tout aussi peu doit nous faire songer à deux auteurs différents, n'a pu que désorienter la critique. Nous n'en tiendrons aucun compte.

Le récit porte sur deux époques, séparées l'une de l'autre par un intervalle d'environ soixante ans, comme nous l'avons déjà fait observer plus haut : d'un côté l'établissement de la première colonie d'émigrés, de l'autre, la réformation dirigée par Esdras et Néhémie. Ce n'est que sur la seconde époque qu'il nous est donné des renseignements plus précis. L'auteur pouvait profiter ici de deux ouvrages contemporains dus à la plume des principaux acteurs eux-mêmes, des mémoires d'Esdras et de Néhémie, dont il nous donne des extraits. Ces extraits nous intéressent d'autant plus que ce sont les seules pages, de toute la littérature historique des Hébreux, qui proviennent d'écrivains contemporains des événements qu'ils racontent, à moins qu'on ne veuille porter en ligne de compte les écrits des prophètes qui pourraient aussi

être rangés dans cette catégorie. Il est seulement à regretter que l'usage qui est fait ici de ces mémoires, ait été sans doute la principale cause de leur perte. Il est arrivé à leur égard ce que l'histoire de la littérature ancienne constate si souvent : l'habitude d'abrèger les compositions plus étendues, pour en mettre la substance à la portée du grand nombre, finissait par faire disparaître les originaux, qui nous seraient bien plus précieux que les rédactions populaires qui nous sont restées¹.

Ces regrets nous sont surtout inspirés par les fragments des mémoires de Néhémie, insérés dans la partie de la Chronique qui est désignée aujourd'hui par le nom de ce personnage. Ils portent à un haut point le cachet de l'originalité et excitent l'intérêt du lecteur autant par la vivacité du style et par la nature des faits qu'ils relatent, que par le caractère de l'écrivain même qui s'y dessine de la manière à la fois la plus nette et la plus naïve². Ces fragments authentiques et simplement copiés par le Chroniqueur, dans la source la plus limpide qu'il avait à sa disposition, se lisent dans la rédaction actuelle Néh. I, 1 - VII, 5; XII, 27-42; XIII, 4-31. Il n'est pas difficile de constater que ces trois textes ne peuvent pas s'être suivis de près dans l'original, et que ceux qui les séparent aujourd'hui ont été puisés à d'autres sources.

Les extraits textuels des mémoires d'Esdras sont beaucoup moins étendus dans le livre qui porte cet autre nom. Ils sont surtout moins intéressants. La première trace directe se rencontre à la fin du septième chapitre (v. 27), à partir duquel endroit, jusqu'à la fin du neuvième chapitre, Esdras parle à la première personne. Il n'y a ici que les deux derniers versets du huitième chapitre qui paraissent être une intercalation du rédacteur. Mais rien ne nous empêche de supposer qu'une partie des faits relatifs à Esdras, et contenus tant dans le dernier chapitre du livre de ce nom, que dans les chap. VIII et suivants du livre de Néhémie, ont pu être puisés à la même source, bien qu'ici nous n'ayons en général que la rédaction du Chroniqueur et non plus le texte original. Que cet auteur ne se soit pas appliqué à une bien rigou-

¹ On a cru pouvoir inférer d'un passage du deuxième livre des Maccabées (chap. II, 13) que les Mémoires de Néhémie existaient encore vers le commencement de l'ère chrétienne. Mais le texte n'est pas assez positif pour établir ce fait.

² Voyez par ex. Néh. XIII, 14, 23, 31.

reuse exactitude, même dans des détails d'une certaine importance, cela se voit par divers exemples très-frappants, dont nous ne voulons relever provisoirement qu'un seul, qui suffira pour prouver qu'Esdras n'a pas écrit tout le livre de sa propre main. D'après la généalogie insérée par le rédacteur au chap. VII, 1 suiv., Esdras, vivant au milieu du cinquième siècle, et au moins jusqu'à 430, aurait été le fils d'un prêtre tué lors du sac de Jérusalem (588, comp. 2 Rois XXV, 18. 1 Chron. V, 39 suiv.), tandis que le prêtre en chef de la première colonie (536) est déjà le petit-fils du même individu (Esdr. III, 2. 1 Chron. V, 41).

Mais il y a encore un autre passage où l'écrivain parle à la première personne du pluriel, tout en nommant explicitement Néhémie à la troisième. C'est le récit de la promulgation officielle de la loi (Néh. X). On ne peut guère se défendre de penser que ce morceau est également tiré des mémoires authentiques d'Esdras. Celui-ci est introduit, dans les pages précédentes, comme le personnage le plus en évidence dans la communauté et comme présidant à la cérémonie dont la description est due, quant au début, à la plume du rédacteur, tandis que celui-ci, à ce qu'il nous semble, finit par reproduire textuellement, et sans y rien changer, une portion de la relation primitive. Si cette supposition est fondée, nous en tirerons deux conséquences également importantes. Il en résultera d'abord une preuve nouvelle et éclatante de l'unité de toute la composition, en ce que des extraits des mémoires d'Esdras se trouvent aussi dans ce que nous appelons mal à propos le livre de Néhémie, et, ce qui plus est, intercalés entre des extraits des mémoires de celui-ci. Mais ceci n'intéresse que la critique littéraire et ne fait que confirmer une observation déjà suffisamment établie par d'autres arguments. En voici une seconde, d'une portée beaucoup plus grande. Si Esdras, dans ses propres mémoires, constate que la loi a été lue au peuple pour la première fois, dans son ensemble, en présence de Néhémie, c'est qu'elle l'a été au plus tôt quatorze ans après l'arrivée d'Esdras à Jérusalem, et la seule explication possible de ce retard, c'est que 1° la loi n'était pas connue à Jérusalem avant cette époque; 2° qu'Esdras ne l'apporta pas toute rédigée de Babylone; 3° qu'il lui a fallu une série d'années pour la mettre en ordre. Car le texte affirme de la manière la plus explicite que la lecture et la connaissance de cette loi (écrite), telle qu'on la présentait au peuple, était chose nouvelle pour les

auditeurs, et que jamais, depuis les temps de Josué, on n'avait ainsi réglé les cérémonies religieuses (qui pourtant elles-mêmes n'étaient pas chose nouvelle) sur la lettre d'un paragraphe du code. Cette notice est d'autant plus curieuse, que le rédacteur, qui puise ici à une source contemporaine (Néh. VIII, 17), donne en même temps un démenti à ce qu'il avait dit ailleurs de sa propre autorité (Esdr. III, 4). C'est qu'à l'époque où il écrivait on croyait naïvement que la loi dite mosaïque (c'est-à-dire le Pentateuque rédigé par Esdras) avait existé, telle quelle, dès avant la prise de possession de Canaan.

Outre les deux mémoires dont nous venons de relever les traces, et dont l'insertion partielle dans la Chronique donne à celle-ci une valeur toute particulière, nous signalerons une autre source encore dans laquelle le rédacteur a puisé une certaine partie de ses matériaux. C'est un ouvrage écrit en dialecte araméen et devant, par cela même, être considéré comme plus récent que l'époque d'Esdras, à moins qu'on ne veuille prétendre qu'il a été composé à Babylone, ce qui serait bien hors de propos. Notre auteur lui emprunte quelques détails sur la reconstruction du temple et sur les intrigues des voisins qui voulaient l'empêcher et qui plus tard encore réussirent à faire défendre la restauration des murs de Jérusalem (Esdr. IV, 8 - VI, 18). Nous ignorons quelle peut avoir été l'étendue de cet ouvrage, dont il ne nous est donné que quelques fragments détachés. Dans ces extraits la chronologie est embrouillée d'une manière presque inextricable, au point qu'on a pu soupçonner l'auteur (c'est-à-dire le dernier compilateur) d'avoir placé le règne de Darius après ceux de Xerxès et d'Artaxerce. Si un second fragment araméen (Esdr. VII, 12-26) est tiré du même ouvrage, celui-ci aurait aussi compris l'histoire d'Esdras. Quoi qu'il en soit, nous n'avons aucun moyen de contrôler ce récit; nous nous permettrons seulement de dire qu'à la vérité les faits racontés n'offrent rien d'invraisemblable et ne provoquent point la critique (si ce n'est pour le redressement de la suite chronologique des détails), mais qu'il en est un peu autrement quant aux décrets des rois de Perse qui appartiennent à cette partie. On conçoit à la rigueur que ces documents aient été officiellement traduits dans un idiome parlé en Palestine, ou du moins connu dans les provinces occidentales de l'empire, ou enfin que le rédacteur du livre araméen les ait traduits lui-même; mais ce qui est moins probable, c'est que les rois de Perse se

soient servis, pour parler du dieu des Israélites, des termes que nous y lisons. Cela ne nous rappelle que trop le style des édits analogues dont parle le livre de Daniel, ce qui certes ne plaide pas pour leur authenticité.

Un mot encore au sujet d'un troisième élément du texte, à l'égard duquel le rédacteur n'a dû travailler qu'en sous-œuvre. Nous voulons parler des documents statistiques et des généalogies qu'il insère de côté et d'autre dans cette dernière partie de son ouvrage, comme il l'a d'ailleurs aussi fait en commençant la première. Nous n'avons aucun motif de douter de l'authenticité de ces listes, en faisant nos réserves sur les innombrables variantes dans les noms propres et surtout dans les chiffres¹. Comme les listes fournies par les livres d'Esdras et de Néhémie se rapportent d'un côté à une population établie sur un territoire fort peu étendu, et de l'autre à une caste très-intéressée à conserver ses titres, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'elles aient existé, et qu'elles aient été à la disposition du rédacteur. Nous y rattacherons cependant quelques remarques spéciales. Néhémie lui-même raconte (chap. VII, 5) qu'il a trouvé la liste des premiers colons revenus autrefois de Babylone, avec le nombre des individus de chaque famille et de chaque endroit, et il insère cette liste dans ses mémoires (chap. VII, 6-73). Le rédacteur, à ce qu'il paraît, a connu cette liste indépendamment des mémoires de Néhémie et l'a transcrite, dans sa propre relation, à l'endroit même où elle avait sa place naturelle dans l'ordre chronologique (Esdr. II, 1-70), tout en la laissant ensuite subsister aussi à l'autre place. Nous croyons pourtant que tous les deux se sont trompés sur la portée de cette liste. Elle doit avoir été rédigée d'après un recensement plus récent qu'ils ne semblent le croire. Cela résulte non seulement des chiffres, mais encore du fait que Jérusalem et un grand nombre d'autres endroits y sont nommés comme existant déjà, c'est-à-dire comme reconstruits et repeuplés dans une assez forte proportion, tandis que Néhémie encore est obligé (chap. XI, 1) d'organiser une espèce de conscription pour augmenter le chiffre de la population de Jérusalem. On comprend qu'une fois l'impulsion donnée, il survenait toujours de nouveaux colons.

¹ Plusieurs de ces listes sont reproduites itérativement, voyez ci-dessus page 10, note, 2 et la note sur Esdr. II, 64.

Dans le chap. XI de Néhémie on rencontre une autre liste des familles de Jérusalem et des environs qu'on a quelquefois regardée comme un fragment des mémoires de ce gouverneur. Elle n'a rien de commun avec celle dont nous venons de parler, mais, en revanche, elle se lit aussi dans le chap. IX du premier livre des Chroniques, avec un grand nombre de variantes que nous estimons être dues à la négligence des copistes. Cela fait voir que dans ce dernier passage elle ne se rapporte pas à l'époque de David, comme on a bien voulu le croire. Enfin, une liste insérée au chap. XII du même livre est dite (v. 23) être tirée d'une chronique écrite du temps du grand-prêtre qui a succédé au contemporain de Néhémie.

De tout cela il résulte que pour cette partie de son travail l'auteur de la Chronique ecclésiastique de Jérusalem s'est appliqué à mettre à profit des sources contemporaines, ou du moins des ouvrages plus rapprochés des événements que le sien propre. Nous pourrions même y ajouter encore une preuve négative de ce fait. C'est que nous n'apprenons rien sur les destinées ultérieures des deux réformateurs. L'un disparaît complètement de la scène après les fêtes de la promulgation de la loi et de la consécration des murs. Son œuvre à lui est achevée ; il rentre dans l'obscurité. Probablement ses mémoires n'en ont rien dit de plus, et aucune tradition, qui aurait pu les compléter, n'est venue à la connaissance de notre historien. Quant à l'autre, la dernière page, copiée encore textuellement de son autobiographie, constate seulement le fait que lors d'un second voyage à Jérusalem, douze ans après le premier, il trouva de nouveau des abus à corriger, et la manière énergique dont il s'acquitta de cette tâche (sans qu'il soit question de la présence d'Esdras) nous prouve qu'ici, comme partout ailleurs dans ce bas monde, il a fallu du temps et des efforts soutenus pour faire triompher la règle, stricte et sévère, de la force d'inertie ou du mauvais vouloir, comme diront les uns, ou, comme diront les autres, du besoin de liberté. Car après tout il ne s'agissait pas là de morale, mais de police et d'administration, choses qui (il ne faut pas l'oublier) se trouvaient également placées sous la sanction religieuse et réglées par une législation théocratique. Le livre finit sans nous édifier le moins du monde sur la réussite plus ou moins prompte des mesures prises par le zélé gouverneur.

Pour en finir avec ce qu'il y a à dire sur les sources de

l'histoire de la restauration, on pourrait encore signaler une autre trace de la pluralité de celles que le rédacteur paraît avoir exploitées. Le chef-gouverneur de la première caravane d'émigrants est appelé S'es'baçcar dans le premier chapitre du livre d'Esdras ; partout ailleurs il se nomme Zeroubbabel, sans que l'auteur trouve nécessaire de s'expliquer sur l'emploi successif de ces deux noms, qui pourtant doivent désigner le même personnage. Ne serait-ce pas là un nouvel indice que la rédaction ne nous offre guère que des extraits et qu'elle a emprunté ce qu'elle dit des origines de la colonie à deux relations, dont l'une désignait ce chef par son nom hébreu, l'autre par son nom chaldaïque ?

Si tout ce que nous avons pu découvrir sur les sources de l'auteur est de nature à nous prévenir en faveur de l'authenticité de son récit, en revanche, la manière dont il agence et relie ses matériaux ne trahit pas une grande habileté. Nous avons déjà relevé l'imbroglio chronologique du quatrième chapitre d'Esdras, à propos duquel quelques critiques ont même pu parler d'une étonnante ignorance. Nous avons aussi signalé plus haut la contradiction manifeste entre deux passages relatifs à la célébration de la fête des tabernacles (Esdr. III, 4, et Néh. VIII, 17). Voici maintenant un autre exemple qui prouvera que le rédacteur, malgré les documents qu'il avait à sa disposition, n'est pas toujours arrivé à nous donner une relation complètement satisfaisante. Les mesures prises au sujet des mariages mixtes reviennent à plusieurs reprises, et le fait qu'elles ont dû être renouvelées à différentes époques (Esdr. IX. Néh. XIII, 23 suiv.) n'a rien d'étrange, parce qu'on comprend que des règlements de police qui prétendent s'immiscer dans les relations de famille les plus intimes, rencontrent une forte opposition et s'exécutent difficilement. Mais l'auteur ne dit pas cela. Tout au contraire, il suppose que la chose s'est arrangée avec l'assentiment général et n'a rien laissé à désirer (Esdr. X. Néh. XIII, 3). Y a-t-il ici encore quelque interversion chronologique, ou dirons-nous que l'auteur s'est exagéré les résultats immédiats de l'ordre donné ? Autre exemple : Après avoir relaté avec tous les détails comment la Loi fut promulguée, lue, jurée par toute la population, et signée par les chefs, il parle à une autre occasion (Néh. XIII, 1) d'une lecture pareille (qui devait naturellement se répéter de temps à autre), à l'occasion de laquelle on *découvrit* qu'il ne devait pas y avoir de Moabites ni d'Ammonites dans la ville ;

il a soin d'ajouter qu'on s'empressa d'agir en conséquence. Pourtant l'histoire authentique d'Esdras (chap. IX, 1 suiv.) constate que cela avait déjà été fait autrefois, et celle de Néhémie (chap. XIII, 23) paraît affirmer le contraire. Est-ce qu'il y a ici encore une confusion chronologique, ou l'auteur a-t-il considéré comme un fait accompli ce qui n'était qu'un ordre, une injonction ?

Mais ce qu'il y a de plus caractéristique dans toute cette partie du récit, c'est qu'on n'arrive pas à se faire une idée bien nette de la position respective de Néhémie et d'Esdras. Du fait du rédacteur ils ne sont nommés, comme se trouvant simultanément à Jérusalem, que deux fois (Néh. VIII, 9; X, 2), et cela de manière qu'on pourrait se demander, et qu'on s'est demandé en effet, s'il était bien renseigné. Nous écartons ce doute, en nous fondant sur le témoignage de Néhémie lui-même (chap. XII, 27 suiv.), mais il n'en reste pas moins vrai que les rapports entre ces deux hommes ne se dessinent pas très-nettement. Il y a plus : tandis qu'Esdras est partout représenté comme *légiste*, c'est-à-dire comme agissant d'après les statuts d'un code officiel qu'il n'a qu'à faire valoir, Néhémie n'invoque jamais ce code, et agit presque comme s'il n'avait à prendre conseil que de lui-même et d'une certaine tradition considérée comme faisant loi (chap. XIII, 11, 18, 26).

VI.

Passons maintenant à la Chronique proprement dite. Ici la question concernant les sources, et par suite la valeur historique du récit, est plus compliquée et présente des difficultés d'une nature tout exceptionnelle.

Nous dirons d'abord quelques mots sur les neuf premiers chapitres et leurs tableaux généalogiques et statistiques. Il y en a un certain nombre qui sont extraits de la Genèse et auxquels nous n'avons pas besoin de nous arrêter ici. Les notes jointes à la traduction signaleront les passages de ce livre auxquels le rédacteur a emprunté les éléments de son résumé. Après la Genèse, les autres livres mosaïques, ainsi que ceux de Josué, des Juges et de Samuel, ont pu, à leur tour, servir à compléter ces listes, quoique les innombrables variantes dans les noms propres, dues sans doute en partie à la négligence des copistes, rendent quelquefois moins clairs les rapports entre la présente rédaction et

ces sources plus anciennes. On se convaincra sans peine que ces textes n'ont plus pour nous un intérêt tel, qu'il faille leur consacrer une étude bien approfondie. Aussi les observations dont nous les accompagnerons se borneront-elles au strict nécessaire. Il en est cependant quelques-unes de plus générales auxquelles nous nous arrêterons dès à présent, parce qu'elles serviront à nous faire connaître les procédés du rédacteur.

La première, et à notre point de vue moderne la plus importante, c'est qu'ici, comme déjà dans les anciens textes, les familles, les clans, les tribus même, sont enregistrées comme autant d'individus, et que cette personnification s'étend jusqu'à des noms de lieux. A cet égard, notre auteur est dans la dépendance des anciennes traditions (ou plutôt formules); mais il lui arrive parfois de s'embrouiller et de se contredire (voyez par exemple les notes sur les chap. II et IV).

Tous les noms qu'il insère dans ses listes ne se trouvant pas dans les textes que nous pouvons consulter, il faudra bien admettre qu'il en avait encore d'autres à sa disposition, car nous n'avons aucun motif de supposer que ses renseignements ne se fondent pas sur des autorités auxquelles il devait penser pouvoir se fier. Mais, avant d'examiner cette question, en voici une autre encore qui se combinera avec la première. En face de l'énumération des tribus et de leurs nombreuses subdivisions, on se demande à quelle époque ces catalogues se rapportent? Il y a là, sans doute, quelques séries généalogiques dans le sens actuel de ce terme, par exemple celle des rois Isaïdes (chap. III) et celle des prêtres Aharonides ou Çadoqides de Jérusalem (chap. V). Mais dans la plupart des cas nous ne pouvons nous empêcher de croire que ces interminables noms de fils, de frères, de cousins à divers degrés, représentent tout simplement les *familles* coexistantes des habitants d'un district, à une époque donnée. Comme toutes ces généalogies précèdent l'histoire de David, on s'est accoutumé à y trouver les contemporains de ce roi. Mais c'est là positivement une erreur. A cet égard nous n'avons pas besoin de nous livrer à des conjectures. Pour quelques tribus on ne nous donne que le petit nombre de noms qui se lisent déjà dans les anciens textes; mais à propos de celle de Gad, il est dit (chap. V, 17) qu'on en a fait le recensement du temps de Iotam roi de Juda, et de Iarobé'am roi d'Israël, c'est-à-dire au huitième siècle; et comme ces deux rois n'ont pas été contemporains et

n'ont pu posséder, l'un comme l'autre, le territoire de Gad que par droit de conquête, il y a même lieu de songer à des recensements réitérés, si l'on veut s'en tenir à l'assertion de l'auteur. Le recensement des habitants de Jérusalem (chap. IX) est expressément rapporté à une époque postérieure à la restauration, tandis que celui de la tribu de Yiçşakar est assigné au temps de David (chap. VII, 2).

Cela suffirait au besoin pour nous autoriser à dire que le rédacteur de la Chronique a eu sous sa main des documents statistiques qu'il n'a fait que transcrire. Mais cette hypothèse est confirmée par une autre circonstance encore. Nous voulons parler de ce fait curieux, que les mêmes tableaux se reproduisent quelquefois avec des variantes qui ne sont pas toujours des fautes de copistes, mais qui constituent de véritables contradictions. Nous en concluons que le rédacteur a consciencieusement copié ce qu'il avait eu sous la main, sans s'inquiéter autrement des divergences. On comparera à cet effet la nomenclature des trois branches des Lévites (chap. VI, 1-15) avec celle qui suit immédiatement (v. 18-32). Puis celle des fameux chantres de David, qui apparaissent tantôt comme Judéens (chap. II, 6), tantôt comme Lévites (chap. VI, 18 suiv.). L'énumération des familles Benjaminites au chap. VIII, 13 suiv., est toute différente de celle du chap. VII, 6 suiv. Dans un seul et même chapitre (chap. II, 18, 42, 50) il y a jusqu'à trois listes différentes des Kalébides. Dans le même chapitre il y a une généalogie de la tribu de Juda, toute différente de celle du chap. IV. Comparez encore chap. I, 53, avec chap. IV, 13, etc. La même conclusion se tirera de la discordance des listes de la Chronique avec celles qui se trouvent dans d'autres livres. Comme exemples nous citerons d'abord la généalogie de Samuel, dont on fait ici un Lévite (chap. VI, 18), contrairement à ce qui est dit dans les premières pages du livre qui porte son nom, et dont les ancêtres sont autrement groupés dans Exode VI, 21 suiv. Puis celle de Zeroubabel (chap. III, 19, comp. avec Esdr. III, 2); celle des Siméonites (chap. IV, 24, comp. avec les données des livres mosaïques cités à propos de ce passage), etc. Ces divergences prouvent, mieux encore que tout autre argument, que le Chroniqueur s'est contenté de compiler ses listes et qu'il n'a pas même cherché à les faire accorder entre elles. Leur existence, à n'importe quelle époque antérieure, depuis les premiers essais d'organisation

administrative du pays, n'a rien qui doive nous étonner. Mais le fait que tout ce qui se rapporte à Juda et à Lévi est traité avec une attention et une richesse de détails toute particulière, est de nature à nous faire croire que ces éléments datent plus ou moins des temps de la restauration. Et si l'on peut être enclin à penser que la descendance lévitique d'un Samuel, d'un Hêman, d'un Êtan est, non un fait historique, mais le produit d'un intérêt de caste, la tradition qui la consacre s'était sans doute formée avant la composition de la Chronique et notre auteur n'en est pas responsable.

VII.

Jusqu'ici nous avons pu constater deux faits : dans les différentes parties de l'ouvrage sur lesquelles nous avons porté notre attention, l'auteur a eu entre les mains, sans les désigner nominativement, une série de documents, dont quelques-uns d'une grande importance pour l'histoire, et dans plusieurs circonstances il n'a pas même pris la peine de rédiger pour son compte les éléments qu'il y puisait, mais il s'est contenté de les copier. En abordant maintenant son histoire de la monarchie des Isaïdes (ou, si l'on veut, de Jérusalem et de son temple), depuis sa fondation par David jusqu'à sa destruction par les Chaldéens, nous rencontrons d'autres faits non moins intéressants, en apparence plus précis même, mais au fond assez énigmatiques, pour que la science ne soit pas parvenue encore à les élucider complètement. En effet, tandis que quelques savants ont pu penser que le Chroniqueur n'a fait que reproduire, dans cette partie, le contenu de nos livres de Samuel et des Rois, en le façonnant à son gré, laissant de côté ce qui ne rentrait pas dans son cadre, et modifiant le reste selon son point de vue personnel, d'autres au contraire sont arrivés à nier qu'il ait seulement connu ces livres, et l'ont très-énergiquement défendu contre le soupçon d'une construction arbitraire de l'histoire.

Le fait est qu'il cite un grand nombre d'ouvrages auxquels il renvoie ses lecteurs pour plus ample information, là où il ne donne que des résumés plus ou moins succincts de l'un ou de l'autre règne, comme nous l'avons vu faire aussi au rédacteur du livre des Rois. Mais celui-ci ne mentionne, outre une histoire de Salomon, que ce qu'il appelle, selon le cas, les Annales des rois d'Israël ou de Juda, tandis que notre auteur énumère, en

différents endroits de son ouvrage, une littérature historique, antérieure à son époque, tellement riche, qu'elle a de quoi nous étonner. Il est nécessaire que nous commençons par en faire le relevé.

- 1° Déjà à propos des listes de recensement il est question d'un *Livre des rois d'Israël* (1 Chron. IX, 1).
- 2° Les *Paroles* (ou Actes, ou Histoire) de *Samuël le voyant*, sont citées comme source de l'histoire de David (chap. XXIX, 29).
- 3° Les *Paroles* (ou Actes, ou Histoire) de *Natan le prophète*, au même endroit, et à la fin de l'histoire de Salomon (2 Chron. IX, 29).
- 4° Les *Paroles* (ou Actes, ou Histoire) de *Gad le voyant*, nommées également à propos de David.
- 5° Pour Salomon on trouve encore, au passage indiqué, la *Prophétie d'Ahiyah le S'ilonite*, ainsi que
- 6° *La Vision* (l'oracle) de *Ié'edi* (ou Ié'edo) *le voyant contre Iarobe'am fils de Nebat*.
- 7° Les *Paroles* (ou Actes, ou Histoire) de *S'ema'yah le prophète*, et
- 8° de *'Iddô le voyant*, sont mentionnées à propos du règne de *Rehabe'am* (chap. XII, 15). A cette mention est ajouté le mot : *aux généalogies*.
- 9° Pour le roi *Abiyah* on renvoie au *Midras' du prophète 'Iddô* (chap. XIII, 22).
- 10° Le *Livre des Rois de Juda et d'Israël* est cité à propos des rois *Asâ* (chap. XVI, 11), *Amaçyah* (chap. XXV, 26), et *Ahaz* (chap. XXVIII, 26).
- 11° L'histoire de *Ios'afat* était racontée en détail dans les *Paroles* (Actes, Histoire) de *Iéhoû fils de Hanani*, insérées dans le *Livre des rois d'Israël* (chap. XX, 34).
- 12° Celle de *Ioas'* pouvait être complétée par le *Midras' du Livre des Rois* (chap. XXIV, 27).
- 13° *Le prophète Ésaïe fils d'Amoç a écrit* l'histoire du roi *'Ouzziyah* (chap. XXVI, 22).
- 14° Le *Livre des Rois d'Israël et de Juda* est cité pour l'histoire des rois *Ioam* (chap. XXVII, 7), *Ios'iyah* (chap. XXXV, 27) et *Ioyaçim* (chap. XXXVI, 8).
- 15° Pour *Hizqiyah*, l'auteur nous renvoie à la *Vision* (le livre des prophéties ou oracles) *du prophète Ésaïe fils d'Amoç dans le Livre des Rois de Juda et d'Israël* (chap. XXXII, 32).
- 16° Pour *Menass'eh*, on pouvait consulter les *Paroles* (Actes, Histoire) des *Rois d'Israël* (chap. XXXIII, 18), et de plus
- 17° Les *Paroles* (Actes, Histoire) de *Hozai* (ib., v. 19).

Voilà la nomenclature complète des ouvrages cités dans la Chronique, comme pouvant fournir, sur les différents règnes, des détails que le rédacteur de notre manuel n'avait pas cru devoir rapporter à son tour. Nous allons maintenant faire quelques observations sur ce catalogue, si riche en apparence.

On remarquera d'abord qu'il n'est fait aucune citation spéciale pour les règnes de Ioram, d'Ahazyah, d'Amôn, et des trois derniers rois. Ensuite on relèvera ce fait, que presque pour chaque règne l'auteur cite une autre source, ce qui, à première vue, est d'autant plus curieux, que parmi les ouvrages cités il y en a plusieurs qui auraient dû comprendre l'histoire de tous, ou de presque tous les rois de Jérusalem.

Mais ces premières remarques ne touchent pas le fond de la question. Il y en a d'autres, beaucoup plus importantes, que nous allons soumettre à l'appréciation de nos lecteurs. Tout d'abord on a de la peine à se familiariser avec l'idée que, du temps d'Alexandre-le-Grand, il ait encore existé une telle masse d'ouvrages historiques, assez généralement connus et assez accessibles à ceux qui pouvaient vouloir faire des études sérieuses, pour qu'un compilateur pût se borner à les y renvoyer. Si à cette époque ces ouvrages existaient encore, comment ont-ils pu se perdre, sans laisser d'autre trace, entre les mains d'une génération si soucieuse de conserver les quelques restes du trésor littéraire de ses ancêtres, qui avaient échappé comme par miracle à toutes les catastrophes nationales? Faut-il donc admettre, en tout état de cause, que notre auteur les a eus entre les mains lui-même? Lui, qui copie servilement en maint endroit les textes de ses prédécesseurs, ne peut-il pas avoir transcrit ces titres, de manière où d'autre, en les empruntant à une source unique qui en faisait mention, sans que nous ayons besoin de le regarder comme l'heureux possesseur d'une bibliothèque si exceptionnellement riche?

Ce n'est là encore que l'expression d'un doute, instinctif si l'on veut, et qu'on aurait bien raison de ne pas accepter comme un argument péremptoire. Mais continuons. En examinant attentivement tous les titres énumérés ci-dessus, on est frappé aussitôt du fait que plusieurs se ressemblent au point qu'il n'est guère possible de se refuser à l'idée qu'ils désignent un seul et même ouvrage. A qui persuaderait-on que le Livre des rois de Juda et d'Israël (n° 10, 15) est autre chose que le Livre des rois d'Israël

et de Juda (n° 14)? De même, le Livre des rois d'Israël (n° 1, 11) et les Paroles des rois d'Israël (n° 16) pourront être identifiés sans peine, dès qu'on se rappelle que le mot hébreu *debarim* (paroles) est employé dans le sens de choses, affaires, histoire, comme le prouve le titre même de notre Chronique. Mais alors qu'est-ce qui nous empêche de rapporter tous les titres que nous venons de mentionner à une seule composition historique? Comme du temps de Menass'eh (n° 16) il n'existait plus d'autres rois d'Israël que ceux de Jérusalem, qui ne voit que ce nom ne se rapporte pas, au gré de l'auteur, à ceux du royaume des dix tribus, et que par conséquent l'emploi qu'il en fait ne nous oblige pas à songer à deux ouvrages distincts, dont l'un se serait occupé des rois d'Éphraïm et l'autre de ceux de Juda? Bien plus, la diversité même des titres, loin de nous révéler l'existence d'une pluralité de chroniques de la monarchie, autorise le soupçon que ces citations sont faites avec une certaine négligence, et nous laisse entrevoir que l'auteur n'a puisé lui-même que dans un travail de seconde main.

Et ce que nous disons ici des titres de livres d'histoire, nous le dirons à plus forte raison des titres qui nomment des prophètes : Samuel, Naïan, Gad, Ahiyah, Ie'edo, S'ema'yah, 'Iddô, etc. (n° 2 à 9, 12, 13, 17). Peut-on admettre que des récits, auxquels s'attachaient des noms en partie si illustres, aient disparu seulement du temps de la domination macédonienne, à une époque où la collection des prophètes était probablement formée? Qu'on n'objecte pas que les rédacteurs de ce recueil ne voulaient y comprendre que les discours mêmes des anciens prophètes. Car non-seulement ils y ont mis le livre de Jonas, mais ils ont eu soin de placer en tête, sous le même titre général de Prophètes, les livres de Josué, des Juges, de Samuel et des Rois, ce qui nous permettra de dire qu'ils n'auraient pas manqué d'accorder le même honneur à des ouvrages historiques de Naïan, d'Ésaïe, etc., si de pareils ouvrages avaient existé de leur temps. Le rédacteur de notre Chronique ne les a donc pas connus non plus : il en emprunte les titres à quelque autre compilation qui a dû précéder la sienne.

Mais à propos de ces titres de livres de prophètes, nous poserons la question préalable : s'agit-il bien réellement d'ouvrages spéciaux composés par les personnages désignés dans la Chronique? Nous laisserons ici de côté le n° 2, l'histoire de Samuel le

voyant, citée comme source de celle de David. Car à cet égard la supposition qu'il s'agit de notre livre de Samuël, aujourd'hui existant, se présente si naturellement, que nous ne nous donnons pas la peine de la discuter. Et si elle se recommande d'elle-même, on en conclura aussi que le nom de Samuël n'est pas cité comme celui de l'auteur, mais comme une formule littéraire empruntée à la première partie du livre : l'histoire du roi David a été racontée en détail dans l'ouvrage où il est question de Samuël. Cette manière d'expliquer la formule s'appliquera facilement à deux autres citations : Sous le n° 15, nous sommes renvoyés à la Vision (document de l'activité prophétique) du prophète Ésaïe, *dans* le livre des Rois. Ici nous ne devons pas recourir au livre d'Ésaïe que nous possédons, et dans lequel nous lisons effectivement, aux chap. XXXVI et suiv., des détails sur plusieurs événements du règne de Hizqiyah ; nous pouvons provisoirement nous borner à dire que ces mêmes faits, dans lesquels le prophète intervient très-directement, mais qui n'ont pas passé tels quels dans la Chronique, se lisent aussi dans le Livre des Rois, que nous avons encore entre les mains. On cite donc ici, comme nous dirions aujourd'hui, dans les Annales des Rois, le *chapitre* relatif à Ésaïe. Il nous sera permis de juger de même des Paroles de Iéhoû (n° 11), insérées également dans les Annales. Seulement comme ce prophète n'est mentionné qu'en passant dans notre livre des Rois, et cela même à propos d'un règne un peu antérieur à celui de Ios'afat, pour lequel il est cité ici comme source (1 Rois XVI, 7), nous voyons dès à présent que ce n'est pas l'histoire des Rois qui existe encore, que l'auteur de la Chronique peut avoir eue en vue. Mais cela n'empêche pas que l'ouvrage qui lui a servi de source, c'est-à-dire les Annales des Rois, ait compris un chapitre relatif au prophète Iéhoû, mêlé aux affaires du roi Ios'afat. Cette manière de citer certaines parties d'ouvrages étendus était très-naturelle tant que la division des livres en chapitres numérotés n'était pas en usage. Ainsi dans le Nouveau Testament même (Marc XII, 26. Luc XX, 37), une parole adressée à Moïse est introduite par la formule : *dans* le (récit du) buisson ; ailleurs (Rom. XI, 2), une autre est citée comme se lisant *dans* Élie. Mais ces citations ne soulèvent pas de difficultés ; personne n'ira dire que les évangélistes ont pu lire un livre spécial relatif au buisson ardent, ou que Paul a possédé un ouvrage du prophète Élie.

Ceci établi, nous n'hésiterons pas à voir dans les n° 3, 4, 5 et 7 des parties des mêmes Annales des Rois qui ont dû être la source principale de notre auteur ; parce que nous savons, par celles que nous pouvons consulter nous-mêmes, que les prophètes Națan, Gad, Ahiyah, S'ema'yah ont joué un rôle sous David, Salomon et Reħabe'am ; et si les noms de Ié'edô et de 'Iddô¹ (que nous estimons désigner un seul et même personnage, n°s 6 et 8) ne se retrouvent pas dans notre livre des Rois actuel, ce ne sera qu'une preuve de plus que l'auteur de la Chronique n'était pas réduit à ce livre-là pour sa compilation, mais cela ne renversera pas notre hypothèse².

Ce qui nous confirme dans notre opinion relativement à ces prétendus ouvrages spéciaux écrits par des prophètes, c'est que l'auteur n'en cite aucun à propos des derniers règnes, et pourtant il aurait pu citer, que disons-nous, exploiter avant tout les mémoires de Jérémie, qui sont bien pour cette époque la source la plus riche qu'il aurait pu consulter. S'il ne le fait pas (chose facile à constater), c'est qu'il n'a pas consulté non plus d'autres écrits particuliers de prophètes.

En fin de compte, il ne reste donc que trois articles de la série des citations énumérées plus haut (n°s 9, 12 et 13), qui ne paraissent pas pouvoir être considérés comme de simples éléments ou parties de ce que nous avons appelé les Annales des Rois de Juda et d'Israël, dans lesquelles nous croyons avoir découvert provisoirement, si ce n'est l'unique, du moins la principale source de l'auteur de la Chronique. En effet, quand celui-ci dit : Ésaïe *a écrit* l'histoire du roi 'Ouzziyah, cette formule, à moins que nous ne voulions l'accuser d'une grossière erreur, doit nous faire croire soit à l'existence d'un ouvrage spécial composé par le prophète, mais dont il n'y a pas la moindre trace, ni dans le recueil de ses discours, ni dans notre Livre des Rois, soit au moins à la mention d'un pareil ouvrage dans la source principale du Chroniqueur. En tout cas nous n'admettons pas que

¹ Si dans le passage 2 Chron. XII, 15 (n° 8) il est ajouté, après le nom de ce prophète : *aux généalogies*, il est évident que cela doit indiquer d'une manière plus précise l'endroit où il faudra chercher les autres détails.

² Pour ce qui est des *Paroles de Hozai* (n° 17), nous estimons que ce personnage est le produit d'une faute de copiste, c'est-à-dire que l'auteur a écrit : Paroles des prophètes (*hozim*), comme dans la ligne précédente.

cet ouvrage ait encore passé sous les yeux de notre auteur. Il aura copié cette citation dans le texte de son prédécesseur, lequel pourrait bien avoir eu en vue le passage És. VI, 1. Quant aux deux *Midras'*, nous y reviendrons plus bas. Car avant de conclure, nous avons à signaler d'autres faits d'une grande importance.

VIII.

Dans le paragraphe précédent nous avons cherché à rendre plausible l'opinion que la principale source de notre livre des Chroniques, en dehors des documents statistiques que nous y avons relevés antérieurement, a dû être un ouvrage comprenant l'histoire de la monarchie des Isaïdes de Jérusalem. Comme nos livres actuellement existants, de Samuel et des Rois, embrassent la même période, on est amené à demander dans quel rapport ces deux compositions sont entre elles. L'auteur de la Chronique a-t-il puisé directement dans les deux autres livres que nous venons de nommer, sauf à y faire entrer, de son chef, des éléments nouveaux, et de temps à autre des changements? ou bien les deux écrivains, nous voulons dire le rédacteur de la première composition et celui de la seconde, ont-ils puisé à une même source indépendamment l'un de l'autre? ou enfin, les Annales citées dans la Chronique étaient-elles autre chose que celles dont il est si fréquemment fait mention dans le Livre des Rois?

A première vue on inclinera facilement vers la solution la plus simple, qui consiste à dire qu'à une certaine époque un membre du clergé juif a pu juger utile d'écrire l'histoire de la ville sainte et du culte qui s'y rattachait du point de vue de sa caste, et qu'il s'est borné, pour ce qui concernait le cadre des événements politiques, à l'emprunter à un ouvrage qui en disait plus qu'il n'en fallait. Cette explication semblait surtout recommandée par les nombreux passages parallèles des deux textes, qui offrent maintes fois une rédaction tellement identique, qu'on est presque forcé d'y reconnaître un rapport de dépendance. Nous n'aurons pas besoin d'en citer ici des exemples, notre commentaire prenant à tâche de faciliter au lecteur la comparaison à faire. Il va sans dire que les différences d'orthographe, ou d'autres variantes assez nombreuses, dans les noms propres, dans les

chiffres, dans le langage même, lequel a dû changer tant soit peu dans le cours des siècles, ne tirent pas ici à conséquence, une partie de ces différences pouvant même être mises sur le compte des copistes. Cette explication n'est pas contredite non plus par les nombreuses lacunes qu'on découvre en mettant en regard l'une de l'autre les deux rédactions qui sont entre nos mains. Ces lacunes sont très-considérables. De l'histoire de David il manque dans la Chronique tout ce qui est antérieur à la mort de Saül (1 Sam. XVI-XXX), puis les faits qui ont précédé la proclamation du fils d'Isaï comme seul roi de toute la nation, y compris la longue guerre civile (2 Sam. I-IV); enfin, tout ce que raconte le second livre de Samuël, chap. XI à XXI, 14, l'affaire de Baï-S'éba¹, la révolte d'Abs'alom, etc., sans parler des poésies ajoutées à la fin du même livre. Dans l'histoire de Salomon, il manque les détails relatifs à son avènement (1 Rois I et II), et toute une série d'autres faits (1 Rois III, 16 - V, 5, 9-14; VI, 5-15, 29-35; VII, 1-14; XI). En examinant ces éléments de plus près, on voit que la Chronique a omis surtout ce qui était de nature à amoindrir la gloire de ces deux rois. Cette observation pourrait servir à corroborer la supposition qu'il n'y a là que des extraits faits dans un but spécial. Pour le reste de l'ancien ouvrage, il manque ici tout ce qui est relatif aux rois d'Éphraïm, l'auteur n'ayant en vue que l'histoire de Jérusalem. Citons seulement les textes les plus étendus qui rentrent dans cette catégorie : 1 Rois XII, 26 - XIV, 20; XV, 25 - XXI. 2 Rois I - VIII, 15; IX, 1 - 26, 30 - 36; X; XIII; XIV, 23 - 29; XV, 8 - 26; XVII; XVIII, 7 - 12, 28 - XIX, 34; XXV. En quelques endroits, le besoin de procéder par abréviation est manifeste; par exemple, dans l'histoire de la maladie de Hizqiyah, 2 Rois XX; dans les détails de la réformation de Ios'iyah, 2 Rois XXIII; dans la relation du règne de Ioyakîn, 2 Rois XXIV, etc.

S'il n'y avait pas d'autres faits à signaler par suite de la comparaison des deux textes, on se serait certainement arrêté de tout temps à l'idée que l'auteur de la Chronique a puisé tout simplement les faits qu'il raconte dans les livres de Samuel et des Rois, en laissant de côté ce qui ne rentrait pas dans son plan, ou ce qui ne lui paraissait pas propre à l'édification de ses lecteurs. Car on comprend que dans la suite des temps, les grandes figures de David et de Salomon aient dû briller d'un éclat tel, que les ombres s'effaçaient de plus en plus, et que d'un autre côté l'histoire des

ancêtres des Samaritains schismatiques apparaissait sous un jour tel, que le silence était encore une espèce de faveur.

Mais dans la Chronique, comparée aux autres livres, nous ne découvrons pas seulement des omissions. Elle ajoute aussi bon nombre de détails qu'on ne trouve pas dans ces anciens textes. Et parmi ces additions, il y en a plus d'une à l'égard de laquelle on ferait positivement tort à l'auteur si l'on voulait les taxer d'amplifications arbitraires, au lieu d'y voir la preuve qu'il a eu à sa disposition autre chose encore que les livres que nous possédons. Il serait même possible, comme nous l'avons déjà dit, qu'il ait rédigé son ouvrage, non point avec le secours de ces livres, mais directement à l'aide d'une autre source, soit que les deux rédacteurs que nous pouvons confronter aujourd'hui aient eu entre les mains une seule et même composition diversement exploitée par eux, soit que cette composition antérieure leur ait été connue elle-même déjà dans deux éditions différentes. Un choix d'exemples pourra nous édifier sur la solution à donner à ce problème.

Un des passages les plus intéressants de l'histoire de David, c'est la longue liste des preux du roi (2 Sam. XXIII, 8 suiv.), laquelle est comme le dernier écho des chants populaires de l'âge héroïque, bien que ce qui nous en reste ne soit guère qu'un assez maigre extrait. Cette même liste, avec des fautes de copistes, tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre texte, se retrouve 1 Chron. XI, 10 s., mais plus longue et plus riche d'une douzaine de noms ajoutés à la fin. Immédiatement après, il y a encore deux listes, l'une des principaux compagnons d'armes de David pendant sa vie d'aventures au désert, l'autre des personnages qui vinrent à Hébrôn le reconnaître comme roi d'Israël, au nom des diverses tribus (chap. XII). Nous ne voyons vraiment pas comment on pourrait dire que ces listes sont de pure invention, tandis qu'il est assez naturel de supposer que l'auteur de la Chronique les a trouvées dans l'ouvrage où le rédacteur des livres de Samuel a puisé ce qu'il donne de la première. Le chap. XXVII contient également plusieurs notices qui ont tout l'air d'être empruntées à un document écrit : il s'agit là de l'organisation militaire de l'état, avec les noms des chefs de corps qui nous sont déjà connus par le catalogue mentionné tout à l'heure ; puis viennent les noms des émirs des différentes tribus ; ensuite ceux des intendants du domaine royal ; enfin ceux des ministres ou chefs de l'administration centrale. Cette dernière liste surtout nous intéresse ici,

parce qu'elle contient le nom d'un homme qui n'est nommé dans l'autre source qu'à l'occasion de la conspiration d'Abs'alom. Dans le second livre on trouve des détails relatifs à des guerres et à des constructions, détails qui manquent dans le livre des Rois, à propos des règnes de Rehabe'am (chap. XI), d'Abiyah (chap. XIII), de 'Ouzziyah (chap. XXVI), de Ioïam (chap. XXVII), d'Ahaz (chap. XXVIII), etc. Comme ces données, concernant des affaires militaires et civiles, ne se rapportent pas à ce qui forme la substance essentielle de la Chronique, on ne peut guère se refuser à l'idée que ce sont là également des extraits d'une composition historique plus ancienne. Il est vrai que ces passages renferment encore d'autres éléments d'une nature différente, sur lesquels nous aurons à revenir ; mais pour ce qui est de ceux que nous venons de signaler, l'explication proposée nous paraît assez plausible. Nous pourrions multiplier ces citations si nous voulions relever un certain nombre de petits traits accessoires que l'on trouve par une comparaison minutieuse des deux textes. Mais nous croyons qu'il suffit de ce qui vient d'être allégué, pour établir que le rédacteur de la Chronique n'a pas simplement travaillé sur les deux autres livres qui sont encore entre nos mains. Pour arriver à la même conclusion, on a quelquefois insisté sur l'emploi de la formule : *jusqu'à ce jour*, qui se rencontre dans divers endroits du texte, à propos de faits qui n'ont certainement plus été les mêmes du temps de l'auteur ; par exemple : l'arche sainte est dans le sanctuaire (2 Chron. V, 9), les Cananéens sont soumis à la corvée depuis Salomon (chap. VIII, 8), les dix tribus ne reconnaissent plus la royauté de la maison de David (chap. X, 19), etc. Sans doute, ces passages prouvent que l'auteur a simplement copié un texte beaucoup plus ancien, dans lequel cette formule était à sa place ; mais comme les endroits parallèles du livre des Rois (1 Rois VIII, 8 ; IX, 21 ; XII, 19) la contiennent également, cette particularité ne nous révélera rien que nous n'ayons déjà constaté par d'autres observations.

Cependant à côté de ces éléments, qui paraissent avoir été fournis à notre auteur par une source non suspecte et comparativement riche de détails, il se trouve dans son ouvrage une série bien plus grande de récits, d'allégations, d'incidents d'un autre genre qui ne se lisent pas dans les relations correspondantes, bien qu'ils eussent pu y avoir leur place tout aussi bien qu'ici, ou qui y apparaissent sous une forme plus ou moins différente, ou enfin

qui, pour diverses raisons, soulèvent des doutes relativement à leur origine. En voici des exemples.

L'un des plus frappants, c'est l'histoire de la construction du temple de Jérusalem. Tandis que le livre des Rois en attribue tout le mérite à Salomon, et se borne à dire que David en avait bien conçu le projet, mais que le prophète Naïan l'en dissuada (2 Sam. VII), la Chronique consacre une longue suite de chapitres (1^{er} livre, chap. XXII-XXVI; XXVIII; XXIX) à la description des immenses préparatifs faits par ce premier roi, non seulement pour les constructions elles-mêmes, mais encore pour l'organisation du culte futur et du nombreux personnel qui devait y présider; il amasse des quantités inouïes de pierres, de bois, de fer, d'or et d'argent; il enrôle tous les ouvriers nécessaires, en un mot, il ne laisse à son fils que la besogne de mettre les choses à leur place, et tout cela pour le singulier motif qu'il a versé trop de sang pour que Dieu pût accepter de sa main la maison à laquelle il veut bien attacher son nom; comme si Salomon, qui, du fond de son harem, débuta par un fratricide et d'autres meurtres politiques, avait eu les mains plus pures que son père, le vaillant guerrier. Il y a ici contradiction flagrante avec le livre des Rois qui nous représente Salomon comme étant dans le cas de chercher au loin, et à grands frais, les matériaux nécessaires, et de demander à l'étranger jusqu'aux personnes les plus indispensables pour l'accomplissement des travaux. En présence de ce fait, ne sera-t-on pas amené à dire que la tradition, en entourant de plus en plus d'une auréole légendaire la tête du glorieux fondateur d'une monarchie trop tôt déchuë, n'a pu manquer de lui attribuer, autant que cela était encore humainement possible, et sans trop se préoccuper des affirmations contraires de l'histoire, la meilleure part de l'œuvre capitale qui, dans les siècles de servitude et de misère, rappelait du moins encore et l'antique splendeur et les promesses qui s'y rattachaient?

Le récit du transport de l'arche à Jérusalem (chap. XV) est beaucoup amplifié; mais on y voit surtout combien l'auteur tient à assurer, dans cette solennité, la première place aux Lévites, qui, dans l'autre texte (2 Sam. VI), brillent par leur absence. Dans la liste des ministres de David, où figuraient autrefois (2 Sam. VIII, 18) des fils du roi comme prêtres, la Chronique (chap. XVIII, 17) leur attribue d'autres fonctions, et cela, sans nul doute, pour sauvegarder le privilège de la caste lévitique. Quand l'ancien historien

raconte (2 Sam. V, 21) que David emporta les idoles des Philistins, celui-ci veut qu'il les brûla (chap. XIV, 12), cela étant conforme à la loi. Une étude très-instructive pourra encore être faite sur les deux récits concernant le recensement du peuple et la peste qui doit en avoir été la conséquence (2 Sam. XXIV. 1 Chron. XXI). Nous nous bornerons à les signaler à l'attention de nos lecteurs ; faisons seulement remarquer, en passant, l'intervention de Satan, mis à la place de Jéhova, puis la différence du prix payé pour la place du temple futur, et le besoin que le dernier auteur éprouve d'excuser David (et cela d'une manière assez singulière), d'avoir fait un sacrifice ailleurs qu'au tabernacle de Moïse.

Pour l'histoire de Salomon (liv. II), nous avons déjà parlé de la suppression de tout ce qui pouvait nuire à la réputation de ce roi ; mais il y aura encore à noter plusieurs traits significatifs. Comme il était dit (1 Sam. III) que Salomon alla offrir un sacrifice sur le haut-lieu de G'ibe'on, notre auteur (chap. I, 3) y transporte de son chef le tabernacle mosaïque, de l'existence même duquel, à cette époque, les autres relations ne savent absolument rien. Lors de la dédicace du nouveau temple, il fait tomber le feu du ciel pour allumer l'holocauste (chap. VII, 1). Le livre des Rois avait raconté que Salomon, pour se libérer des engagements contractés à propos de ses constructions, dut livrer vingt villes au roi de Tyr (1 Rois IX, 11) ; la Chronique (chap. VIII, 2) fait céder ces villes par les Tyriens à Salomon, sans qu'on apprenne la cause de cette cession. Le roi avait épousé une princesse égyptienne et lui avait bâti une maison particulière (1 Rois VII, 8) ; notre texte ajoute (chap. VIII, 11) que c'était parce qu'il ne voulait pas qu'elle fût sous le même toit sous lequel David avait logé autrefois l'arche sainte.

Passons rapidement sur les autres règnes. Toutes les fois que l'histoire vient à mentionner une alliance faite avec un roi voisin, Éphraïmite, Syrien ou autre, l'auteur de la Chronique ne manque pas d'ajouter que c'était chose blâmable ; et ordinairement il met à ce sujet un discours dans la bouche de quelque prophète (Ex. XVI, 7 s. ; XX, 35 s. ; XXV, 7 s., etc.). Lors du schisme des dix tribus il parle d'une émigration en masse des pieux Israélites, qui vont se rendre à Jérusalem parce que là seulement on professait le vrai culte, le culte *légal* (chap. XI). De cette manière, il n'est tenu aucun compte du culte célébré par le prophète Élie lui-même sur le territoire du royaume dissident. Ensuite le récit

s'étend longuement sur des réformes tentées par les rois Asâ (chap. XIV; XV), Ios'afat (chap. XVII), Hizqiyah (chap. XXIX à XXXI), Ios'iyah (chap. XXXV), et comprend une série de discours, calqués sur les textes des prophètes, et mis dans la bouche des rois (chap. XIII; XX), des prêtres (chap. XXIV) ou de l'un ou de l'autre prophète dont il n'existe pas d'écrit (chap. XV; XX). Tout cela donne à l'histoire sa physionomie particulière. Mais ce ne sont là que des généralités qui se rapportent moins à la question des sources exploitées qu'à celle du point de vue de l'auteur. Signalons donc encore quelques autres détails caractéristiques. On connaît l'histoire de la conspiration qui amena la chute de la reine Athalie et l'avènement du jeune prince Ioas'. L'ancienne relation (2 Rois XI) nous représentait comme les principaux acteurs dans cette révolution, outre le prêtre Ioyada', les officiers de la garde royale; la Chronique laisse ces derniers de côté et les remplace par des Lévites (chap. XXIII). Le premier narrateur (2 Rois XV, 5) avait trouvé dans sa source que le roi 'Ouzziyah fut atteint de la lèpre, vers la fin de son long règne, et dut être remplacé de son vivant par son fils; la Chronique (chap. XXVI, 16 s.) nous dit que cette maladie apparut subitement au temple même quand le roi prétendit y entrer avec un encensoir. Elle parle d'une victoire remportée par les Éphraïmites sur le roi Aħaz (chap. XXVIII, 9), après laquelle un prophète vint enjoindre aux vainqueurs de rendre la liberté à 200,000 captifs, femmes, filles et enfants, qu'ils avaient emmenés, Dieu leur ayant bien permis de tuer aux Judéens, qu'il voulait punir, 120,000 hommes en un seul jour, mais non de réduire en esclavage les survivants. Citons encore la lettre du prophète Élie au roi Ioram (chap. XXI, 12), lettre qu'on peut supposer tombée du ciel, le prophète étant mort longtemps avant l'avènement de ce roi; la conversion du roi Menass'eh (chap. XXXIII, 11), pendant sa captivité chez les Assyriens, etc.

Ce que nous venons de dire au sujet de la bataille livrée au roi Aħaz nous remet en mémoire une multitude de passages où notre auteur est singulièrement prodigue de chiffres, au point que ceux que nous nommons tout à l'heure, sont de véritables bagatelles. Reħabe'am, pour soumettre les tribus rebelles, met sur pied, des deux tribus qui lui sont restées fidèles, une armée de 180,000 hommes (2 Chron. XI, 1). Amaçyah y en lève une de 300,000 hommes, et non content de cela, il prend encore à ses

gages 100,000 étrangers (chap. XXV, 5). Abiyah fait la guerre à Iarobé'am, roi d'Éphraïm, avec 400,000 hommes contre 800,000, et 500,000 de ces derniers restent sur place, sans qu'il soit question d'un seul mort d'entre les vainqueurs (chap. XIII, 3, 17). Asâ avait une armée de 300,000 Judéens et de 280,000 Benjaminites ; il est attaqué par un conquérant Éthiopien, à la tête d'un million d'hommes, dont il périt tant, qu'il n'en resta point (chap. XIV, 7 suiv.). Enfin, Ios'afat peut lever sur son petit territoire généralement montagneux et en partie composé de landes, 1,180,000 hommes (chap. XVII, 14). Déjà David, lors de son avènement, passe en revue, dans une parade tenue à Hébrôn, sur le territoire de Juda, une armée de 350,000 hommes, dans laquelle les Judéens eux-mêmes ne figurent qu'avec un faible contingent de 6,800 (1 Chron. XII).

Mais tout cela n'est rien en comparaison des sommes fabuleuses que David amasse pour fournir à son fils les moyens de bâtir le temple. D'après 1 Chron. XXII, 14, David dit à Salomon qu'il laisse à sa disposition cent mille talents d'or, et un million de talents d'argent ; les provisions en autres matériaux de toutes sortes sont incalculables. *En outre* (chap. XXIX, 3), il veut y consacrer encore, de sa fortune personnelle, trois mille talents d'or et sept mille talents d'argent. Nous dirons seulement que le talent est évalué à 45 kilogrammes, et nous laissons à ceux qui connaissent le système monétaire français le plaisir de calculer le nombre de milliards de francs que ces quantités auraient dû représenter à une époque où les métaux précieux ne se trouvaient pas dans le pays même et où les Israélites n'avaient pas les moyens de s'enrichir par le commerce. Mais nous ne sommes pas encore au bout. Le roi, craignant de n'en avoir pas assez, provoque une souscription parmi ses officiers et autres personnages de bonne volonté, et cet appel de fonds produit en or cinq mille talents et dix mille dariques, en argent dix mille talents, en airain dix-huit mille talents, et en fer cent mille talents (v. 7). On voudra bien remarquer que les dariques, monnaie persane, n'apparaissent dans l'histoire des Juifs (comme de raison) qu'après l'exil, et que notre auteur n'a pu les prendre, en aucun cas, dans une source ancienne. Et tous ces milliards pour un édifice dont on fera bien de rechercher les dimensions assez mesquines dans le sixième chapitre du premier livre des Rois.

Un dernier mot encore pour établir que nous n'avons pas à

considérer l'auteur de la Chronique comme un écrivain critique dont les assertions pourraient être acceptées sans réserve. En parlant des entreprises maritimes de Salomon il dit (chap. VIII, 17), que ce roi se rendit sur les bords de la mer rouge et que le roi de Tyr, son allié, *y envoya* des vaisseaux et des équipages pour diriger l'expédition projetée. Mais comment devons-nous comprendre ce récit? Les Phéniciens ont-ils doublé le cap de Bonne-Espérance, ou bien les vaisseaux ont-ils été transportés par terre de la Méditerranée au golfe de Suez? L'auteur ne s'occupe pas de ce détail. Dans un autre endroit (chap. IX, 21), il dit que les vaisseaux de Salomon allaient à *Ṭars'is'* pour y chercher des métaux précieux, de l'ivoire, des singes et des paons. Il y a ici une autre méprise. *Ṭars'is'*, en tant que nom de lieu, désigne toujours l'Espagne, à laquelle on n'arrive pas, de la côte de Syrie, en passant par le golfe arabe. Et ce n'est pas en Espagne, mais dans le pays d'Ofir (Arabie méridionale) que Salomon a fait chercher les marchandises en question. (Même erreur, chap. XX, 36.)

Mais il est temps de conclure. Il résulte de tout ce que nous venons de dire, que la Chronique relate des faits assez nombreux que nous ne connaissons que par elle. Parmi ces faits, il y en a que la critique la plus soupçonneuse n'a pas de motifs suffisants de révoquer en doute; mais dans une proportion bien plus grande encore, l'histoire est présentée sous un jour tout différent de celui que lui prêtent les relations plus anciennes. C'est que l'ouvrage dont nous nous occupons en ce moment la raconte *comme on la concevait de son temps*, et nous sommes si peu disposé à lui en faire un reproche, que nous soutenons que c'est là plus ou moins le cas de tous les historiens, notamment de la plupart de ceux qui ont traité l'histoire ecclésiastique. Les institutions établies et consacrées au quatrième siècle avant notre ère, après avoir mis un certain temps à recevoir leur forme définitive, sont reportées par l'opinion publique, partagée par notre auteur, à une lointaine antiquité. David est devenu l'organisateur du culte célébré dans un temple qui n'existait pas encore à son époque; il est même regardé comme le véritable fondateur de ce temple, absolument comme dans l'Église chrétienne les apôtres ont été regardés comme les auteurs de maintes choses, livres, formules, rites, doctrines (surtout doctrines), qui n'ont pris naissance que longtemps après leur mort. Notre auteur ne reconnaît comme légitimes que les coutumes et usages qui passaient pour tels au

moment où il écrivait, et il suppose naïvement qu'ils ont dû toujours avoir ce privilège. Il y a plus : dans sa composition il poursuit un but pratique ; il écrit en vue de l'enseignement religieux ; il veut faire ressortir le caractère providentiel des destinées d'Israël, l'intervention permanente de la justice céleste dans les affaires des hommes, et surtout dans celles du peuple élu. Tout est subordonné à ce point de vue, qui est incontestablement aussi celui des précédents historiens dont nous possédons encore les écrits, et dont les récits portent l'empreinte de ce pragmatisme didactique, en partie même dans une proportion beaucoup plus forte que la Chronique. Ce serait donc une grande injustice que de faire à l'auteur de ce dernier ouvrage un crime de ce qui s'explique si naturellement, et de l'appeler un faussaire.

Cependant ces considérations générales ne sont pas les seules que nous voudrions faire valoir pour mettre nos lecteurs à même de formuler un jugement équitable sur un ouvrage qui a été l'objet de tant d'attaques. Nous soutenons que l'auteur n'a pas façonné librement et à sa guise les faits qu'il raconte. Il n'est pas davantage exclusivement dans la dépendance d'un préjugé populaire contemporain. Il peut couvrir sa responsabilité, vis-à-vis de la critique, d'une manière plus efficace encore. En effet, quand on étudie bien la forme qu'il donne aux faits, on constate deux choses qui ont aussi leur grande importance dans l'histoire du canon, à l'égard de laquelle la plupart de nos contemporains se contentent encore de ce que nous nous permettrons d'appeler la fable convenue.

En premier lieu on voit ici que le Pentateuque, avec ses lois et ses institutions, avec son organisation détaillée du culte et la sanction pénale sous laquelle il place ses moindres règlements, régnait en maître absolu dans la communauté juive lorsque la Chronique fut écrite. Et comme dès lors aussi il passait pour l'œuvre de Moïse, on se persuadait facilement que depuis plus de mille ans il avait été le code national, universellement reconnu et rigoureusement appliqué par tous les dépositaires des pouvoirs théocratiques. Comment croire qu'un David, qu'un Salomon, ou tel autre prince pieux et fidèle, ait pu se permettre la moindre déviation de la lettre de cette loi ? Tout au contraire, c'étaient ces princes qui à leurs autres titres de gloire ont dû joindre celui de la plus stricte observation de ses statuts.

Voici maintenant un second fait non moins évident et plus

instructif encore. Il est vrai que l'histoire, telle qu'elle est consignée dans les livres des Juges et de Samuel, et même jusqu'à un certain point dans celui des Rois, prouve de la manière la plus irréfragable que les choses ne se sont pas passées comme le dit la Chronique. Nous y voyons que pendant toute la période écoulée depuis la conquête jusque vers la chute de la monarchie, le code dit mosaïque ne réglait point les formes de la vie religieuse, qu'il n'était même ni invoqué ni connu. Eh bien, du temps de notre auteur on ne tenait aucun compte de ce fait, on ne l'entrevoit même pas, ou bien on s'en débarrassait par toutes sortes d'expédients exégétiques. Ces procédés ont été généralement en usage jusqu'à nos jours. Or, en ce qui concerne l'époque de la composition de la Chronique, nous en concluons que les livres que nous venons de citer étaient loin d'avoir une autorité égale à celle de la Loi; en d'autres termes, qu'ils n'avaient pas encore la dignité canonique, comme on s'exprime aujourd'hui; et nous y voyons une nouvelle preuve, et non la moins évidente, de ce que l'histoire du canon hébreu, telle qu'on la construit aujourd'hui assez bénévolement, ne repose sur aucun fondement solide. En effet, de deux choses l'une : ou bien notre auteur ne connaissait pas du tout les livres de Samuel et des Rois, alors il est clair que le canon lui-même, tel que nous l'avons reçu, n'existait pas encore; ou bien il les connaissait, mais ne voyait pas de raison péremptoire qui l'aurait empêché de les contredire, de raconter bien des choses tout autrement qu'eux, alors la notion de la canonicité, c'est-à-dire de l'inspiration, de l'autorité absolue, ne s'y appliquait pas encore au gré des contemporains.

Ce n'est pas tout. Nous prétendons que l'histoire, telle qu'elle est écrite ici, avec son point de vue tout théorique, avec ses additions très-souvent sujettes à caution, avec ses exagérations colossales dans les chiffres, n'est pas l'œuvre personnelle de l'écrivain dont nous avons le livre entre les mains. C'est d'abord l'œuvre du temps et de la transmission orale et populaire. Nous avons jusque dans le Nouveau Testament des exemples assez nombreux de ce travail incessant de la tradition, s'appliquant, la plupart du temps d'une manière presque inconsciente, à compléter, à vivifier, à enjoliver les récits de l'Ancien Testament¹; et de ce

¹ Exemples : les trois ans et demi dans Luc IV, 25; la courtisane Rahab, aïeule de David (Matth. I, 5), les devins de Pharaon nommés dans 2 Tim. III, 8; le rocher

que la littérature juive en fournit à son tour, on peut faire, et l'on en a fait, des volumes entiers. Ensuite nous sommes persuadé que l'histoire ainsi étudiée, retouchée, travaillée, a déjà été mise par écrit antérieurement, et que la Chronique, à cet égard aussi, n'est qu'un ouvrage de seconde main. Nous croyons en avoir la preuve dans ce que l'auteur dit de ses sources.

Nos lecteurs voudront bien se rappeler maintenant que dans la nomenclature de celles-ci, que nous avons donnée plus haut page 27, il cite deux fois des compositions qu'il appelle des *Midras'* (n° 9 et 12). Dans la discussion des divers titres d'ouvrages, recueillis dans les textes de la Chronique, nous nous sommes réservé de revenir sur ces citations particulières, les seules que nous ayons laissées de côté à cette occasion. Or, c'est ce titre même de *Midras'*, peu remarqué ou très-superficiellement traité par la majorité de nos prédécesseurs, et sur lequel ont peu insisté ceux-là même qui en ont entrevu l'importance et la portée, c'est ce titre, disons-nous, qui nous donnera la clef de toutes les énigmes auxquelles nous a fait toucher l'examen des rapports de la présente rédaction avec les textes antérieurs. Le mot *Midras'* ne peut être mieux rendu en français que par le terme d'*étude*. Seulement il ne faut pas perdre de vue que toute étude, dans le sein du judaïsme, en tant qu'elle se rapporte à la religion, au culte, ou à la législation civile, se fonde toujours et exclusivement sur des textes écrits. La racine *drs'* signifie proprement chercher, rechercher, et par suite, dans le langage des écoles, scruter des textes, faire de l'exégèse. Ici cependant il importe qu'on sache qu'il y a une immense différence entre l'interprétation des Écritures telle que nous la concevons aujourd'hui, et celle que pratiquaient les docteurs de la synagogue (et, à vrai dire, aussi les docteurs de l'Église chrétienne dans tous les siècles). Nous, nous voulons savoir, d'une manière authentique et positive, ce qu'ont dit les auteurs que nous expliquons ; eux, au contraire, voulaient y trouver leurs propres conceptions, dogmatiques ou juridiques, lesquelles, dans la plupart des cas, dépassaient plus ou moins le cadre des idées exprimées dans les textes, ou lui étaient même

mobile et voyageur dans 1 Cor. X, 4 ; les anges au Sinaï, Gal. III, 17 ; les quarante années du roi Saül, Actes XIII, 21 ; l'histoire du corps de Moïse, Jude 9 ; une série de faits mentionnés dans le discours d'Étienne (Actes VII) et dans le 11^e chap. de l'épître aux Hébreux, etc.

complètement étrangères. Un *bêt midras'* (maison de recherche) était donc ce que nous appelons un auditoire, une salle de cours, une école, où, sous la direction d'un professeur censé avoir fait une étude spéciale des textes, des jeunes gens apprenaient les méthodes reçues pour ce genre de travail. Ces écoliers s'appelaient *talmidim*, d'un nom que nous trouvons pour la toute première fois dans notre Chronique même (1^{er} livre, chap. XXV, 8). Le *midras'*, c'est-à-dire l'étude exégétique, ou ce qui était le résultat d'une pareille étude, que ç'ait été une règle pratique ou une conception historique, se transmettait, pendant des siècles, dans les écoles par la voie orale. Mais il va sans dire que très-anciennement déjà on peut avoir eu l'idée de mettre par écrit des élucubrations basées sur le fondement scripturaire. Notre Chronique, dans deux passages (2^o livre, chap. XIII, 22, et chap. XXIV, 27, surtout dans ce dernier, qui est plus général), atteste, de la manière la plus positive, l'existence d'un travail de ce genre sur l'histoire des rois d'Israël ; et rien ne nous empêche de ramener à cette source, bien que le terme de *Midras'* ne soit pas explicitement reproduit à chaque occasion, une bonne partie des allégations et des faits que nous cherchons aujourd'hui en vain dans les sources plus anciennes, et qui ont amené la critique à se défier des récits de notre auteur. Le besoin de concevoir et de raconter l'histoire d'après la théorie découlant de la loi immuable de Dieu, censée promulguée au Sinaï, existait depuis le moment où cette loi réglait souverainement la vie nationale et la vie domestique. Et comme cette histoire était la base même de tout enseignement, elle avait une tendance prononcée à s'enrichir de détails de provenance purement fortuite et traditionnelle qui finirent par en former une partie intégrante et consacrée. L'auteur de la Chronique, en puisant à une pareille source, ne mérite donc pas le reproche d'avoir travesti les annales de sa nation, d'avoir inventé arbitrairement certains faits, ou de leur avoir donné une couleur qui les dénaturait. Il donne ce qui de son temps était la forme reçue, populaire, et, comme il l'affirme lui-même, déjà rédigée antérieurement. Il ne faut pas demander à l'antiquité ce qu'elle n'a jamais eu, pas plus chez les Israélites que chez les autres nations, le sens historique, l'investigation critique, la notion d'un développement graduel de ce qui, à un moment donné, est considéré comme d'institution divine. Ajoutons que les hommes placés de manière ou d'autre en

évidence participent à ce genre d'appréciation. Ils auront parlé et agi comme la théorie veut qu'ils l'aient fait ; ils appartiendront beaucoup plus aux générations plus récentes, qu'à la leur propre. Leur biographie devient une légende, et c'est sous cette forme qu'ils sont plus propres à servir aux fins de l'enseignement que si on leur conservait leur physionomie primitive et naturelle. Ces remarques sont largement applicables à l'histoire mosaïque, à celle des prophètes, et en général à celle de tous les personnages qui ont joué un rôle dans la théocratie israélite. Nous n'y insisterons pas autrement à cette occasion. Ajoutons seulement encore que le fait du *Midras'* une fois constaté, il nous sera permis de dire que le besoin de considérer l'auteur de la Chronique comme l'heureux possesseur de toute une riche bibliothèque d'anciens ouvrages d'histoire, besoin qui déjà plus haut nous est apparu comme imaginaire, est définitivement écarté. Son ouvrage, d'un bout à l'autre, est puisé dans un *Midras'*, et c'est ce *Midras'* qui est responsable de tout ce qui provoque nos doutes, y compris l'histoire du roi 'Ouzziyah écrite par Ésaïe. Mais ce même *Midras'*, en tant qu'il se fondait, dans une certaine mesure, sur une source plus ancienne, a pu conserver des détails authentiques, négligés par les historiens antérieurs.

IX.

Avant d'aborder les textes, nous devons encore entretenir nos lecteurs d'un fait littéraire assez singulier, et qui mérite de fixer pour quelques instants l'attention des personnes qui s'intéressent à l'histoire de la littérature hébraïque.

Dans la Bible grecque et dans la Vulgate latine, ainsi que dans plusieurs autres éditions, tant anciennes que modernes, l'histoire du temple de Jérusalem, depuis la réformation du roi Ios'iyah jusqu'à celle du législateur Esdras, se trouve relatée une seconde fois dans un livre différent de ceux dont nous venons de parler. D'après la place que les copistes latins lui ont assignée, il est communément appelé le troisième livre d'Esdras, celui de Néhémie étant compté comme le second. Dans la Bible grecque cependant il occupe la première place, tandis que notre Esdras canonique ne vient qu'après lui, et que Néhémie est ainsi le troisième. Dans l'un de nos plus anciens manuscrits il porte le

titre : *Le Prêtre*, lequel a passé dans une série d'éditions imprimées. Il est hors de doute que par ce nom on n'a voulu désigner personne d'autre qu'Esdras lui-même. Luther a jugé superflu de traduire ce livre et on ne le trouve que dans un petit nombre de Bibles protestantes. Il en est de même des Bibles catholiques modernes, le concile de Trente ne l'ayant pas compris dans sa liste des livres canoniques.

Pour la presque totalité de son texte, ce livre, qu'on a bien tort de mettre au nombre des Apocryphes, fait double emploi avec la partie correspondante des autres écrits que nous avons compris sous le titre commun de la Chronique ecclésiastique de Jérusalem. Pour qu'on puisse se faire une idée nette du rapport existant entre les deux rédactions, il importe que nous mettions sous les yeux de nos lecteurs le tableau comparatif des passages parallèles. A cet effet, nous plaçons dans la première colonne (à gauche) les sections de l'écrit en question qui ont leur parallèle dans le texte canonique, et dans la seconde colonne (à droite), les sections correspondantes du texte hébreu.

Chap.	I,	1-31 . . .	2 Chron.	XXXV, 1-27.
»		32-55 . . .	»	XXXVI, 1-21.
»	II,	1-14 . . .	»	XXXVI, 22-23. Esdr. I.
»		15-26 . . .	Esdras	IV, 7, 12-24.
»	V,	7-46 . . .	»	II.
»		47-63 . . .	»	III.
»		64-71 . . .	»	IV, 1-5.
»	VI,	1-22 . . .	»	V.
»		23-34 . . .	»	VI, 1-12.
»	VII.	. . .	»	VI, 13-22.
»	VIII,	1-27 . . .	»	VII.
»		28-66 . . .	»	VIII.
»		67-89 . . .	»	IX.
»		90-94 . . .	»	X, 1-5.
»	IX,	1-36 . . .	»	X, 6-44.
»		37-55 . . .	Néhém.	VII, 73 - VIII, 12.

Ce tableau nous suggère immédiatement plusieurs observations. D'abord nous voyons que ce second livre dit d'Esdras comprend des éléments des trois textes que nos Bibles considèrent comme trois ouvrages distincts (Chronique, Esdras, Néhémie). Ensuite nous y signalerons l'omission des sept premiers chapitres

du livre de Néhémie, c'est-à-dire tout juste du grand fragment des mémoires authentiques de ce personnage, inséré dans la Chronique. Puis nous ferons remarquer que la nouvelle rédaction comprend un morceau (chap. III, IV, V, 1-6) étranger aux textes hébreux. Nous reviendrons sur ces faits plus ou moins dignes d'examen. Il y en a un autre encore, de moindre importance : dans le récit de la seconde rédaction grecque, l'ordre des matières est tant soit peu interverti, en ce que la plus grande partie du chap. IV hébreu se trouve maintenant placée avant les chap. II et III. Enfin nous signalerons en passant, mais comme une chose très-indifférente, la coupe arbitraire et la longueur très-inégale des chapitres. Souvent déjà nous avons eu l'occasion de constater la légèreté avec laquelle a été fait ce malheureux morcellement de nos livres bibliques et nous n'en avons tenu aucun compte dans notre traduction.

Disons maintenant que ce livre (en tant qu'il s'agit des parties comprises dans notre tableau) n'est au fond qu'une autre traduction du texte hébreu que celle des Septante, traduction beaucoup plus libre que celle-ci, et écrite dans un style plus châtié. Les innombrables variantes, notamment dans les noms propres et dans les chiffres, doivent être mises, dans la plupart des cas, sur le compte des copistes. On peut en ramener un certain nombre à des méprises du second traducteur et à des diversités de leçons dans l'original qu'il avait sous les yeux. Mais au fond, des variantes pareilles se produiraient partout où deux traductions d'un même original seraient faites indépendamment l'une de l'autre. Dans la grande majorité des cas ces différences n'ont plus pour nous aucun intérêt. Aussi n'en relèverons-nous l'une ou l'autre que très-exceptionnellement dans nos notes, et quant à rédiger, à notre tour, une traduction complète de ce second texte, nous n'y avons jamais pensé. La science moderne s'en tient au texte hébreu ; elle utilise au besoin les deux traductions grecques, ainsi que les autres versions qui datent des premiers siècles, pour contrôler les leçons douteuses ou les passages obscurs de l'original ; mais elle ne leur accorde pas autrement une valeur propre, en vue de laquelle il faudrait dans le présent cas s'imposer un double travail. Cependant il convient de faire observer que l'historien Josèphe, dans la partie de son grand ouvrage où il arrive à traiter la période qu'embrassent les deux livres d'Esdras, a pris pour guide cette seconde rédaction, ce qui

prouve, sinon que ce fut la seule connue de son temps, du moins qu'elle jouissait, dans sa sphère, d'une considération plus grande que l'autre.

Nous ne pouvons nous empêcher de reproduire ici une observation que nous avons déjà faite, en passant, à une autre occasion. En examinant cette rédaction, nous sommes surtout frappés de ce fait que l'auteur, qui travaillait évidemment sur un original hébreu que nous possédons encore, paraît avoir soudé les uns aux autres des textes aujourd'hui répartis entre trois livres différents. A première vue, on sera porté à dire que nous n'avons là qu'une compilation faite dans un but spécial. Ce serait, comme nous l'avons déjà dit, l'histoire du temple depuis Ios'iyah jusqu'à Esdras, dans laquelle l'auteur n'aurait pas jugé à propos de faire entrer les détails étrangers à son sujet, compris dans la première partie du livre de Néhémie. Cependant, à y regarder de plus près, cette manière de voir n'explique pas tout. D'un côté, le récit commence au beau milieu de l'histoire du roi Ios'iyah, d'une façon peu intelligible pour quiconque n'aurait pas connaissance de ce qui précède dans le livre des Chroniques ; de l'autre, il se termine, d'une manière plus abrupte encore, au milieu de la description d'une fête (Néh. VIII, 12). Cela ne doit-il pas nous faire soupçonner que nous n'avons pas là un ouvrage complet, achevé, arrondi, mais un simple fragment ? Et ce soupçon sera autorisé, lors même que l'on voudrait maintenir l'opinion énoncée tout à l'heure, savoir que c'est une compilation. Mais nous irons plus loin ; nous croyons voir ici une preuve de plus qu'à l'époque où cette traduction fut faite, les trois livres des Chroniques, d'Esdras et de Néhémie formaient encore un seul tout.

La critique s'est trouvée sans moyen d'expliquer nettement pourquoi, dans cette autre rédaction, les faits relatifs aux obstacles suscités aux émigrés sous le roi Artahs'as'te (Esdras hébreu, chap. IV, 7, 12-24) se trouvent placés avant le récit de ce qui est arrivé dans les premiers temps sous Cyrus même (chap. III ; IV, 1-5). De quelque manière qu'on envisage ce fait, la chronologie n'y trouvera pas son compte. Tout ce que nous pouvons dire c'est qu'elle n'est pas respectée davantage dans l'ancien texte (voyez la note sur chap. IV, 6 et 24). A l'égard de celui-ci, nous avons essayé de sortir d'embarras en supposant que l'auteur, puisant à des sources différentes, n'a pas réussi à

subordonner les divers détails qu'il raconte aux conditions que devait lui imposer leur succession naturelle, et qu'il a été amené ainsi, involontairement sans doute, à embrouiller les faits d'une manière assez palpable. Le second traducteur pourrait avoir entrevu ce désordre, et avoir voulu essayer de le faire disparaître en substituant à l'ordre chronologique, d'ailleurs déjà dérangé, une espèce de rédaction pragmatique, d'après laquelle il racontait d'abord les empêchements opposés aux colons, même longtemps après leur retour, sauf à aborder ensuite seulement la marche de leur entreprise. Nous donnons cette explication pour ce qu'elle peut valoir.

Il y a un autre fait à relever qui nous intéresse davantage. On aura remarqué que les chap. III et IV du nouveau texte grec ne correspondent à aucune partie du texte hébreu. En effet, il y a là un phénomène curieux d'interpolation qui demande à être examiné de plus près. Les deux chapitres en question contiennent, comme nous l'avons déjà dit ailleurs (Anc. Test., 6^e partie, page 623), un joli et spirituel conte moral, dans lequel Zeroubabel, le chef de la première colonie d'émigrés, joue le principal rôle. Ce conte, dont l'auteur a été incontestablement un Juif helléniste, a dû exister d'abord à part, comme une élucubration de quelque moraliste, et sans la moindre prétention à la valeur d'un document historique. Car il suppose que Zeroubabel vécut à la cour du roi Darius et que ce fut ce roi de Perse (et non Cyrus) qui accorda aux Juifs la permission de rentrer dans leur patrie, et il met cette permission dans un rapport intime avec les discours philosophiques qui forment sa substance. Comment cette pièce se trouve-t-elle aujourd'hui encadrée dans l'histoire de la restauration avec laquelle elle est dans la plus flagrante contradiction? Est-ce le traducteur qui s'y est laissé prendre, et qui, en trouvant quelque part cet opuscule, a cru mettre la main sur la relation d'un fait authentique, par l'insertion de laquelle il pensait compléter celle de son original hébreu? Ou bien est-ce une main plus récente, égarée par une supposition semblable, qui a ainsi enrichi le texte grec! À ces questions nous ne saurions trouver de réponse péremptoire. La seconde explication peut sembler plus acceptable que la première; cependant ce qui va suivre est de nature à faire préférer celle-ci. Quoi qu'il en soit, ce conte n'a pas dû être négligé par nous, puisqu'il faisait partie intégrante de la Bible de l'ancienne Église chré-

tienne et du moyen âge. Mais nous l'avons distrait de l'ouvrage dans lequel il se trouve inséré mal à propos, et nous lui avons donné la place qui lui revient à bon droit, en le joignant aux autres contes moraux de la littérature juive des derniers temps.

Il est plus difficile encore de dire d'où viennent les six premiers versets du cinquième chapitre, lesquels, selon toute apparence, sont traduits de l'hébreu et manquent pourtant dans le texte authentique de l'original. Comme ils ne peuvent avoir appartenu à ce dernier, nous les insérons ici, pour que nos lecteurs puissent mieux apprécier les observations qu'ils nous suggèrent :

Après cela furent choisis dans chaque clan les chefs de famille qui devaient conduire les émigrants, avec leurs femmes, leurs fils, leurs filles, leurs esclaves des deux sexes et leur bétail. Darius leur donna une escorte de mille cavaliers, qui devaient les établir à Jérusalem en toute sûreté; [ils partirent] au son de la musique, des tambours et des flûtes, tous leurs frères jouant, et ainsi il les fit partir avec eux¹. Voici les noms des hommes qui partirent par familles, pour se rendre dans leurs districts et cantons respectifs: les prêtres de la famille de Phineès fils d'Aaron: Jésus fils de Iosédek, fils de Saraias, et Ioakîm fils de Zorobabel, fils de Salathiel, de la maison de David, du clan de Pharès de la tribu de Juda, lequel avait tenu de sages discours sous le règne de Darius, roi des Perses, la seconde année de son règne, au mois de Nisan, qui est le premier mois.

En lisant attentivement ces quelques lignes, on constate qu'il y est question d'une caravane d'émigrants qui se met en route, la seconde année du règne de Darius, sous la conduite de deux chefs, dont l'un est le prêtre Jésus, l'autre le fils de Zorobabel. De ces faits il résulte: 1° que cette notice ne peut pas être une partie intégrante du récit qui précède, et d'après lequel ce fut Zorobabel lui-même qui dirigea l'émigration; 2° qu'elle a appartenu à une autre relation que celle sur laquelle se fonde le texte hébreu que nous possédons encore et dont les autres parties de cette rédaction grecque sont, comme nous l'avons dit, une

¹ Nous avons cherché à tirer le meilleur parti possible d'une phrase qui n'offre guère de sens dans le grec. Le texte reçu paraît dire que la musique partait avec l'escorte. La construction syntactique n'est qu'un tissu d'incohérences.

traduction libre. Or, rien n'empêche d'admettre qu'il n'y ait eu, sous Darius (lequel s'est montré favorable aux Juifs après que la première colonie eut été arrêtée par une série d'intrigues et de contrariétés), une seconde émigration dont les membres parvinrent enfin à achever la construction du temple (Esdr. VI, 15). Les deux faits analogues ont pu dans la suite se confondre dans les souvenirs du peuple, comme le prouve la reproduction du nom de Jésus, qui figure comme chef ecclésiastique dans les deux occasions, et la supposition (de l'auteur du conte) que la première émigration eut lieu sous Darius. Nous irons plus loin, et nous hasarderons l'hypothèse que le recensement contenu dans le second chapitre de l'Esdras hébreu et dans le septième de Néhémie, et dont les chiffres nous ont paru en partie trop élevés, n'aurait été fait qu'après que la seconde caravane fut venue grossir considérablement le nombre des habitants de Jérusalem et des environs. Reste donc, en dernière analyse, la question de savoir si le fragment dont nous parlons trahit l'existence d'une autre relation hébraïque perdue et à laquelle le traducteur aurait emprunté cet extrait, ou bien si lui-même, en insérant dans son livre le conte relatif à Zorobabel, l'a ajouté de son propre chef, pour rattacher, tant bien que mal, ce conte à l'histoire. Dans ce cas il faudrait avouer qu'il ne s'est pas aperçu de la contradiction dans laquelle il tombait et de la confusion qui en résultait.

CHRONIQUE

Adam, S'eṭ, Énos', Qènan, Mahalal'el, Iared, Ḥanòk, Meṭous'élah, Lamek, Noaḥ : S'em, Ḥam, Iafet¹.

⁵ Les fils de Iafet² : Gomer, Magog, Madaï, Iawan, Ṭoubal, Més'ek et Ṭiras. Et les fils de Gomer : As'kenaz, Difaṭ et Ṭogarmah. Et les fils de Iawan : Élis'ah, Ṭars'is'ah, les Kiṭṭites et les Rodanites.

⁸ Les fils de Ḥam : Kous' et Miçraïm, Pout et Kena'an. Et les fils de Kous' : Sebâ, Ḥawilah, Sabṭâ, Ra'emâ et Sabṭekâ. Et les fils de Ra'emah : S'ebâ et Dedan. (Et Kous' engendra Nimeròd, lequel commença à être puissant sur la terre.) Et Miçraïm engendra les Loudites, les 'Anamites, les Lehabites, les Naṭṭouhites, les Paṭrousites et les Kaslouhites, d'où sortirent les Pelis'tites et les Kaṭtorites. Et Kena'an engendra Sidon, son aîné, et Ḥeṭ, et le Iebousite, l'Émorite, le G'irgas'ite, le Ḥiwwite, le 'Arqite, le Sinite, le Arwadite, le Çemarite et le Ḥamaṭite.

¹ Résumé de la généalogie contenue dans le 5^e chapitre de la Genèse, et représentant les dix générations du premier âge du monde; l'auteur a trouvé superflu d'indiquer les rapports de parenté entre les différents individus, bien que ces rapports ne fussent pas les mêmes pour tous (Adam est ici un nom propre).

² Suit un résumé du 10^e chapitre de la Genèse avec quelques variantes dans les noms propres (v. 5-23). Nous avons expliqué ces variantes à l'occasion du premier texte. Nous nous bornons à rappeler ici que tous ces noms représentent non des individus, mais des peuples, bien que les deux points de vue soient évidemment confondus par le rédacteur, et que cette énumération constate un total de 70 peuples, connus des Israélites à une époque donnée. L'auteur ne fait pas ce compte lui-même, mais on ne tarda pas à le faire dans les écoles juives, et du temps de Jésus-Christ c'était un fait admis qui passa aussi dans les écoles chrétiennes. Nous n'avons pas besoin de faire observer que le calcul est absolument arbitraire en ce qu'il compte tous les noms sans distinction des subdivisions.

¹⁷ Les fils de S'em : 'Èlam, As's'our, Arpaks'ad, Loud, Aram, 'Ouç, Houl, G'éter et Més'ek. Et Arpaks'ad engendra S'élah, et S'élah engendra Éber. Et à Éber il naquit deux fils : le nom de l'un fut Péleg, parce que de son temps la terre fut divisée, et le nom de son frère fut Ioqtan. Et Ioqtan engendra Almodad, S'élef, Haçarmawet, Iéraḥ, Hadoram, Ouzal, Diqlah, 'Ébal, Abîmaël, S'ebâ, Ofir, Hâwilah et Iobab. Tous ceux-ci étaient fils de Ioqtan.

²⁴ S'em, Arpaks'ad, S'élah, Éber, Péleg, Re'ou, Şeroug, Naḥôr, T'eraḥ, Abram (c'est Abraham)¹.

²⁸ Les fils d'Abraham : Isaac et Ismaël. Voici leur généalogie :

²⁹ L'aîné d'Ismaël Nebayoç, puis Qédar, Adbeël, Mibşam, Mis'ma', Doumah, Maşşâ, Hâdad, T'emâ, Ietour, Nafis' et Qedmah : ce sont là les fils d'Ismaël².

³² Et les fils de Qetourah, de la concubine d'Abraham : Elle enfanta Zimeran, Ioqs'an, Medan, Midyan, Yis'baq et S'ouaḥ. Et les fils de Ioqs'an : S'ebâ et Dedan. Et les fils de Midyan : 'Éfah, 'Éfer, Hânok, Abîda' et Elda'ah. Tous ceux-ci étaient fils de Qetourah³.

³⁴ Abraham engendra Isaac. Les fils d'Isaac : 'Ésaw et Israël.

³⁵ Les fils de 'Ésaw⁴ : Élifaz, Re'ouël, Ie'ous', Ia'elam et Qoraḥ. Les fils d'Élifaz : T'eman, Omar, Çefi, Ga'eṭam, Qenaz, T'imna' et 'Amaleq. Les fils de Re'ouël : Naḥaṭ, Zéraḥ, S'ammah et Mizzah. Et les fils de Şé'ir⁵ : Lôtan, S'ôbal, Çibe'on, 'Anah, Dis'on, Éçer et Dis'an. Et les fils de Lôtan : Hori et Hómam. Et la sœur de Lôtan : Timna'. Les fils de S'ôbal : 'Alyan, Manaḥaṭ, 'Ébal, S'efi et Onam. Et les fils de Çibe'on : Ayyah et 'Anah. Les fils de 'Anah : Dis'on, et les fils de Dis'on : Hâmeran, Es'ban, Yiṭran et Keran. Les fils de Éçer : Bilhan, Za'awan et 'Aqan. Les fils de Dis'an : 'Ouç et Aran⁶.

¹ Résumé de la généalogie contenue dans le 11^e chapitre de la Genèse (v. 10 suiv.) et représentant les dix générations du second âge du monde. Sur le double nom d'Abraham, voy. Gen. XVII, 5.

² Extrait de Gen. XXV, 12 suiv.

³ Extrait de Gen. XXV, 1 suiv. Il est à remarquer que cette seconde branche de la famille d'Abraham n'a pas été mentionnée d'avance à côté de celle d'Ismaël et d'Isaac. Dans la Genèse elle est également négligée dans le récit principal.

⁴ La nomenclature des descendants de 'Ésaw (des tribus des Édomites, habitant les montagnes de Şé'ir) est prise dans le 36^e chapitre de la Genèse, avec des variantes assez curieuses notamment en ce qui concerne les noms de T'imna' et de 'Amaleq.

⁵ Ce nom ne se rattache pas à la généalogie précédente. Mais il est naturel de supposer que si primitivement 'Ésaw et Şé'ir étaient deux races différentes, elles ont dû finir par se confondre dans leur commune résidence.

⁶ Il y a moyen de retrouver encore 70 noms de tribus issues d'Abraham, d'après les combinaisons ici proposées. Mais ces combinaisons, comparées à celles de la Genèse, et excluant provisoirement les Israélites, sont assez arbitraires.

⁴³ Voici les rois qui régnèrent dans le pays d'Édom avant qu'il y eût un roi des Israélites¹ : Béla^c fils de Be'ôr, et le nom de sa résidence était Dinehabah. Béla^c étant mort, Iobab fils de Zérah de Boçrah régna à sa place. Iobab étant mort, Hous'am du pays des Tëmanites régna à sa place. Hous'am étant mort, Hadad fils de Bedad, régna à sa place; il battit les Midyanites dans les plaines de Moab, et le nom de sa résidence était 'Ayot. Hadad étant mort, Şamelah de Maşréqah régna à sa place. Şamelah étant mort, S'aoul de Rehoboţ-hannah régna à sa place. S'aoul étant mort, Ba'al-ħanan fils de 'Akbôr régna à sa place. Ba'al-ħanan étant mort, Hadad régna à sa place, et le nom de sa résidence était Pa'i, et le nom de sa femme Mehëtab'el fille de Matred, fille de Më-zahab. Après la mort de Hadad, les émirs d'Édom furent : l'émir de Timna^c, l'émir de 'Alyah, l'émir de Ieţët, l'émir d'Oholibamah, l'émir d'Élah, l'émir de Pinôn, l'émir de Qenaz, l'émir de Tëman, l'émir de Mibçar, l'émir de Magdiël, l'émir de 'Iram : ce sont là les émirs d'Édom.

¹ Voici les fils d'Israël : Reouben, S'imë'ôn, Léwi et Iehoudah, Yişşakar et Zebouloun, Dan, Iosef et Binyamin, Nařtali, Gađ et As'er².

³ Les fils de Iehoudah : 'Er, Onan et S'élah, trois, qui lui naquirent de la Cananéenne Bař-S'oua^c. 'Er, l'ainé de Iehoudah, déplaisait à l'Éternel et il le fit mourir. Et sa bru Tamar lui enfanta Péreç et Zérah. Le nombre total des fils de Iehoudah était cinq³.

⁵ Les fils de Péreç : Heçrôn et Ĥamoul⁴. Et les fils de Zérah : Zimeri, Êřan, Hëman, Kalkol et Dara^c, cinq en tout⁵. Et le fils de

¹ Extrait de Gen. XXXVI, 31 suiv. La liste de ces rois Édomites se divise en deux groupes. Il y a d'abord une succession de chefs, on dirait un gouvernement unitaire, mais électif (?), puisque les personnages nommés appartiennent à des localités ou clans différents; ensuite il est parlé d'un certain nombre d'émirs, qui paraissent avoir subsisté simultanément, en d'autres termes, d'un gouvernement fédéral. La Genèse ne dit rien de cela, et c'est de notre part une simple conjecture.

² La série des douze fils de Jacob ne se retrouve nulle part dans l'ordre de notre texte. Comp. Gen. XXIX, XXX, et XXXV, 23, etc.

³ L'auteur, mettant en tête la tribu de Juda comme la principale, résume ici en deux lignes le récit du 38^e chapitre de la Genèse.

⁴ Gen. XLVI, 12.

⁵ A partir d'ici la Genèse n'est plus l'unique source de notre auteur. Les noms de ces Zérahites (Ezrahites) se retrouvent en partie 1 Rois V, 11. (Comp. aussi 1 Chron. VI, 18, 29.)

Karmi¹ : 'Akar, qui affligea Israël par son sacrilège. Et les fils d'Ètan : 'Azaryah.

⁹ Et les fils de Heçrôn : Il lui naquit Ierahmeël et Ram et Keloubai².

¹⁰ Ram³ engendra 'Aminadab ; 'Aminadab engendra Naḥs'ôn, le chef de la tribu de Juda ; Naḥs'ôn engendra Şalmâ ; Şalmâ engendra Bo'az ; Bo'az engendra 'Obed ; 'Obed engendra Yis'aï ; Yis'aï engendra Éliab son aîné, Abinadab le second, S'ime'â le troisième, Neţaneël le quatrième, Raddai le cinquième, Oçem le sixième, David le septième. Et leurs sœurs étaient Çerouyah et Abigail, et les fils de Çerouyah : Abs'aï, Ioab et 'Aşahel, trois ; et Abigail enfanta 'Amaşâ, et le père de 'Amaşâ était Iéfer l'Ismaélite.

¹⁸ Et Kaleb, le fils de Heçrôn, engendra avec Azoubah sa femme et avec Ieriot, et voici ses fils⁴ : Iés'er, S'ôbab et Ardôn. Et 'Azoubah étant morte, Kaleb prit Efraç qui lui enfanta Hour. Et Hour engendra Ouri, et Ouri engendra Beçaleël.

²¹ Après cela Heçrôn épousa la fille de Makir, du père de G'ile'ad, et il avait soixante ans quand il la prit, et elle lui enfanta Şegoub, et Şegoub engendra Iair, lequel avait vingt-trois bourgades dans le pays de G'ile'ad⁵. Et ceux de G'es'our et d'Aram leur enlevèrent les campements de Ia'ir, Qenaç et ses dépendances au nombre de soixante bourgades. Tous ceux-ci étaient fils de Makir, le père de

¹ Ce Karmi n'est point rattaché ici à la généalogie de Juda. D'après chap. IV, 1, il serait fils de Juda ; d'après Jos. VII, 1, son petit-fils. C'est à ce dernier passage que le nôtre fait allusion, en ce qu'il mentionne un acte de sacrilège. 'Akar est nommé ailleurs 'Akan.

² Outre ces trois, les v. 21 et 24 en nomment deux autres. Keloubai est Kaleb, v. 18.

³ La lignée de Ram est la plus importante dans la tribu de Juda, parce que c'est d'elle que sortit David. Elle se trouve encore mentionnée Ruth IV, 19 suiv. Pour Naḥs'ôn, voyez Nomb. I, 7. Les fils de Yis'aï (v. 13, Is'aï) ne sont nommés tous qu'en cet endroit. Comp. 1 Sam. XVI, 6 suiv. ; XVII, 12. Le mari de Çerouyah n'est nommé nulle part dans l'Ancien Testament. Les quatre neveux de David sont célébrés comme guerriers, dans l'histoire de leur oncle. Pour Iéfer, comp. 2 Sam. XVII, 25.

⁴ Comme le pronom *ses* fils se rapporte à *une* femme, bien que le texte en nomme deux, celui-ci est évidemment corrompu. Le texte pourrait d'ailleurs se traduire ainsi : il engendra 'Azoubah (femme), etc. La généalogie des Kalébites ne se trouve pas ailleurs. Efraç est Bêt-Léhem. Sur Beçaleël, voy. Exod. XXXI, 2.

⁵ Les diverses traditions sur les *villes* de Iair en G'ile'ad (Juges X, 4. Deut. III, 14. Jos. XIII, 30. 1 Rois IV, 13. Comp. Nomb. XXVII, 1 ; XXXII, 40, etc.), toutes contradictoires qu'elles sont, constatent partout un rapport de parenté entre les Judéens et les G'ile'adites, bien que ceux-ci aient été établis à l'est du Jourdain. Dans la ligne suivante, la substitution du nom de campements à celui de bourgades et du nombre de soixante à celui de vingt-trois prouve que ces notices sont compilées de diverses sources. Les faits historiques auxquels il est fait allusion sont inconnus.

G'ile'ad. Et après la mort de Hecrôn à Kaleb-Efraïah, la femme de Hecrôn, Abiyah, lui enfanta As'hour le père de Teqoa¹.

²⁵ Les fils de Ierahmeël², de l'ainé de Hecrôn, furent : Ram l'ainé, et Bounah, Oren, Oçem [et³] Ahiyah. Et Ierahmeël eut encore une autre femme nommée 'Atarah; celle-ci fut mère d'Onam. Et les fils de Ram, de l'ainé de Ierahmeël, furent : Ma'aç, Iamin et Éqer. Et les fils d'Onam furent S'ammaï et Iada⁴, et les fils de S'ammaï : Nadab et Abis'our. Le nom de la femme d'Abis'our était Abihaïl et elle lui enfanta Aḥban et Molid. Et les fils de Nadab furent Séled et Appaïm. Et Séled mourut sans enfants. Et les fils de Appaïm : Yis'eï; et les fils de Yis'eï : S'és'an; et les fils de S'és'an : Aḥlaï⁴. Et les fils de Iada⁴, du frère de S'ammaï : Iéter et Ionaḥan. Et Iéter mourut sans enfants. Et les fils de Ionaḥan : Péleç et Zazâ. Voilà quels étaient les fils de Ierahmeël.

³⁴ Et S'és'an n'avait point de fils, mais seulement des filles⁵. Or, S'és'an avait un esclave égyptien nommé Iarḥa⁴. Et S'és'an donna sa fille pour femme à son esclave Iarḥa⁴, et elle lui enfanta 'Aṭṭai, et 'Aṭṭai engendra Naḥan, et Naḥan engendra Zabad, et Zabad engendra Eflal, et Eflal engendra 'Obed, et 'Obed engendra Iéhoû, et Iéhoû engendra 'Azaryah, et 'Azaryah engendra Héleç, et Héleç engendra El'aṣah, et El'aṣah engendra Ieqamyah, et Ieqamyah engendra Élis'ama⁶.

⁴² Les fils de Kaleb⁷ du frère de Ierahmeël : Més'a⁴ son aîné, qui

¹ On voit ici partout que sous des noms d'individus on nous représente plutôt des rapports de parenté entre des tribus. Efraï et Teqoa⁴ sont des endroits bien connus dans la partie septentrionale du territoire de Juda. Du reste, on doit remarquer que Kaleb (l'individu) serait représenté comme l'arrière-petit-fils de Juda, bien qu'ailleurs il soit introduit comme contemporain de la conquête et de Josué.

² Nom des tribus les plus méridionales du territoire de Juda, 1 Sam. XXVII, 10.

³ Ou, d'après une autre conjecture, [de] Ahiyah, de manière qu'on prendrait ici ce nom, d'ailleurs très-fréquent, pour un nom de femme.

⁴ Cette formule : les fils, quand il n'y en a qu'un, peut s'expliquer de différentes manières. L'auteur peut avoir employé partout une seule et même locution par habitude, ou bien il ne donne que des extraits de sa source, ou enfin on dira que ces noms ne représentent pas des individus, mais des familles. C'est là ce qu'il y a de plus naturel.

⁵ Comme ceci est en contradiction avec ce qui avait été dit deux lignes plus haut, il faut encore admettre une double source, ou prendre Aḥlaï pour un nom de femme.

⁶ Cette dernière généalogie, la plus longue de ce chapitre, puisqu'elle comprend treize générations, constate la présence d'un élément égyptien dans la population judéenne.

⁷ Cette nouvelle nomenclature de la famille de Kaleb diffère essentiellement de celle qu'on a lue plus haut, v. 18 suiv. Mais cette diversité ne nous obligera pas d'admettre deux personnages du nom de Kaleb, l'auteur parlant dans les deux endroits d'un fils de

fut père de Zif, et les fils de Marés'ah, père de Hébrôn. Et les fils de Hébrôn : Qoraḥ, Ṭappouaḥ, Réqem et S'éma'. Et S'éma' engendra Raḥam, le père de Iorq'am. Et Réqem engendra S'ammaï. Et le fils de S'ammaï fut Ma'on, et Ma'on fut le père de Bêt-Çour. Et Éfah la concubine de Kaleb enfanta Ḥaran, Mòçà et Gazez, et Ḥaran engendra Gazez. Et les fils de Iéhedai furent Rég'em, Iôtam, G'ès'an, Pélet, Éfah et S'a'af. La concubine de Kaleb, Ma'akah, enfanta S'éber et Tirḥanah. Et elle enfanta S'a'af le père de Madmannah, S'ewâ père de Makbénâ et père de G'ibe'â. Et la fille de Kaleb fut 'Aksah¹.

⁵⁰ Voici quels furent les fils de Kaleb : le fils de Ḥour, de l'aîné d'Éfraḥah, fut S'ôbal le père de Qiryat-Ie'arim² ; Šalmâ le père de Bêt-Léhem, Ḥaref le père de Bêt-Gadér. Les fils de S'ôbal, du père de Qiryat-Ie'arim, furent : Haroëh³, la moitié de Menouḥot, et les clans de Qiryat-Ie'arim, ceux de Iéter, de Pout, de S'oumah et de Mis'ra'; c'est d'eux que sortirent ceux de Çore'ah et d'Es'taol⁴. Les

Ḥeçron, frère de Ieraḥmeél. Elle s'explique assez facilement quand nous aurons reconnu qu'il s'agit ici, non d'une filiation d'individus, mais de relations ethnographiques, et de rapports entre des établissements des différentes familles de la tribu de Juda. La plupart des noms propres de notre texte, du moins tous ceux qui reviennent ailleurs, désignent des lieux et non des hommes (Jos. XV, 24, 31, 34, 44, 55 suiv.; XVIII, 26, 27), et les *concubines* seront destinées à représenter soit une population mélangée, soit des rapports de dépendance et d'infériorité. Cela est d'autant plus certain que les mêmes noms se retrouvent plusieurs fois dans des combinaisons différentes, par ex. 'Éfah, Gazez, S'a'af, ce qui trahit une incertitude relative à l'égard des origines de chaque établissement. La phrase : les fils de Kaleb.... furent les fils de Marés'ah (laquelle n'aurait pas le sens commun s'il s'agissait d'individus), veut dire simplement : les Marés'ites, plus tard établis à Hébrôn, furent aussi kalébités d'origine.

¹ D'après Juges I, 11 suiv. Jos. XV, 16 ss., le père de 'Aksah est appelé Kaleb fils de Iefounnéh. Comme fils de Iefounnéh, Kaleb peut avoir été un individu, l'un des héros de la conquête de Canaan. Comme fils de Ḥeçron, Kaleb n'est sans doute que le nom collectif d'une certaine portion de la population du territoire de Juda.

² Troisième généalogie de Kaleb, celle-ci très-décidément toute topographique et ethnographique. Elle se rattache par Ḥour, fils d'Éfraḥah femme de Kaleb, au v. 19 de ce chapitre. Le *père* de Bêt-léhem (Šalmâ) a figuré ailleurs (v. 11) parmi les ancêtres de David, né à Bêt-léhem. Éfraḥah est ici la grand-mère de Bêt-léhem, ailleurs c'est cet endroit même. Toutes ces combinaisons paraîtront naturelles quand on se rappellera que l'origine des villes et villages remonte, chez un peuple primitivement nomade, à l'établissement d'un *clan* ou d'une famille dans une localité désormais fixe. Qiryat-Ie'arim (ville des bois) et Bêt-Gadér (Bastide-close) sont évidemment des noms de lieux (Jos. IX, 17 ; XV, 36).

³ Lisez : Reayah, d'après chap. IV, 2.

⁴ Toutes ces localités sont situées sur le versant occidental du plateau de Juda, et sont en partie nommées dans l'histoire de Samson et de David (Jug. XVI, 31. 2 Sam. VI, 2). Menouḥot ou Manaḥat (la différence de l'orthographe est sans doute due aux copistes) aurait eu une population mêlée des deux branches de la famille.

filz de Şalmâ : Bêt-Léhém, et ceux de Netofah, 'Atroç, Bêt-Ioab, et la moitié de ceux de Manaḥaṭ de Çore'ah. Puis les clans des Soférites, habitant la'ebeç, les Tîre'aṭites, les S'ime'aṭites, les Şoukaṭites : ce sont les Qinites venus de Ḥamaṭ, du père de la maison de Rékab¹.

¹ Voici quels furent les filz de David qui lui naquirent à Hébrôn² : l'ainé Amnon, d'Aḫino'am de Yizré'el ; le second Daniel, d'Abigaïl du Karmel ; le troisième Abs'alôm, filz de Ma'akah, fille de Ṭalmaï roi de Ges'our ; le quatrième Adoniyah, filz de Ḥagg'iṭ ; le cinquième S'efatyah, filz d'Abital ; le sixième Yiṭre'am, de sa femme 'Eglah : six lui naquirent à Hébrôn, et il y régna sept ans et six mois et pendant trente-trois ans il régna à Jérusalem.

⁵ Et ceux-ci lui naquirent à Jérusalem³ : S'ime'a, S'ôbab, Naṭan et Salomon, quatre de Baṭ-S'oua' fille de 'Ammiël. Et Yibeḥar, Élis'ama', Élifélet, Nogah et Néfeg, Iafia', Élis'ama', Elyada' et Élifélet, neuf. Voilà tous les filz de David, outre les filz des concubines, et Ṭamar était leur sœur.

¹⁰ Le filz de Salomon⁴, Reḥabe'am ; son filz, Abiyah ; son filz, Asâ ; son filz, Iehos'afat ; son filz, Ioram ; son filz, Aḫazyahou ; son filz, Ioas' ; son filz Amaçyahou ; son filz, 'Azaryah ; son filz, Ioṭam ; son filz, Aḫaz ; son filz, Ḥizqiyahou ; son filz, Menass'eh ; son filz, Amôn ; son filz, Iôs'iyahou ; et les filz de Iôs'iyahou : l'ainé Ioḥanan, le second Iehoyaqim, le troisième Çidqiyahou, le quatrième S'alloum. Et les filz de Iehoyaqim : son filz, Iekonyah ; son filz, Çidqiyah⁵.

¹ Sur les Qénites, voyez Juges I, 16 ; IV, 11, 17 ; sur les Rékabites, 2 Rois X, 15 et Jérém. XXXV. Les noms précédents nous sont inconnus. Les Soférites peuvent être des habitants de Qiryat-Séfer (Juges I, 11), selon d'autres, ce seraient des *scribes* (!!).

² Comp. 2 Sam. III, 2 suiv., où on lit Kileab à la place de Daniel.

³ Comp. 2 Sam. V, 13 suiv. I Chron. XIV, 5 suiv. Partout il y a des variantes dans les listes. Pour Baṭ-S'oua' (Baṭ-S'éba'), comp. aussi 2 Sam. XI, 3. Il y a surtout à relever les doubles noms dans notre texte qui sont probablement dus à des erreurs de copistes.

⁴ Liste des rois Isaïdes, dont l'histoire sera racontée ci-après. L'auteur y intercale un seul nom de prince qui n'a pas occupé le trône : Ioḥanan filz de Ios'iyah. L'ordre des trois filz de celui-ci, qui ont régné successivement, n'est pas exact ; il y eut d'abord S'alloum-Ioaḫaz (Jér. XXII, 11. 2 Rois XXIII, 31), puis Ioyaqim, puis le filz de celui-ci, Iekonyah ; enfin Çideqiyah.

⁵ A partir d'ici, une série de noms des générations subséquentes, inconnus aux autres textes bibliques. Si nous avons raison de traduire le mot *Assir* par *captif*, au lieu de le prendre pour un nom propre, on comprend aussi pourquoi le rédacteur commence deux fois la série des filz de Iekonyah.

Et les fils de Iekonyah dans sa captivité : son fils S'ealtiël et Malkîram, Pedayah, S'énaççar, Ieqamyah, Hôs'ama' et Nedabyah. Et les fils de Pedayah : Zeroubbabel¹ et S'imé'i. Et le fils de Zeroubbabel : Mes'oullam et Hananyah, et S'elomiț leur sœur ; puis Haș'oubah, Ohel, Bérekayah, Hașadyah, Ious'ab-Hésed, cinq². Et le fils de Hananyah : Pelatyah et Ies'a'yah, les fils de Refayah, les fils d'Arnan, les fils de 'Obadyah, les fils de S'ekanyah. Et les fils de S'ekanyah : S'ema'yah. Et les fils de S'ema'yah : Hattous', Yig'eal, Bariaħ, Ne'aryah et S'afat, six³. Et le fils de Ne'aryah : Elyo'énaï, Hizziyah et 'Azriqam, trois. Et les fils d'Elyo'énaï : Hôdoyahou, Elyas'ib, Pelayah, 'Aqqoub, Iôhanan, Delayah et 'Anani, sept⁴.

¹ Les fils de Juda⁵ : Péreç, Heçrôn, Karmi, Hour et S'ôbal. Et Reayah fils de S'ôbal engendra Iaħaț, et Iaħaț engendra Aħoumaï et

¹ Zeroubbabel est désigné dans d'autres sources comme le fils de S'ealtiël, dont il est ici le neveu (Esdr. III, 2, etc. Hagg. I, 1. Matth. I, 12. Luc III, 27). En général, les deux généalogies de l'Évangile n'ont rien de commun avec la nôtre.

² Il faudra sans doute lire : les fils de Zeroubbabel, mais il est difficile de dire pourquoi ils sont divisés en deux séries, séparées par l'insertion du nom d'une sœur. La même substitution du singulier au pluriel, ou du pluriel au singulier, se reproduit encore plusieurs fois. Si ce ne sont pas des fautes de copistes, ce peuvent être des négligences de la rédaction, qui confond ici assez généralement des familles et des individus. Du reste, les anciens traducteurs déjà se sont embrouillés ici et ont changé les noms des frères, ou familles de frères, du v. 21, en générations successives de père à fils.

³ Est-ce une faute d'addition, ou les copistes ont-ils omis un nom ?

⁴ Si le texte n'est pas corrompu et que notre traduction rende exactement la pensée du rédacteur, il nommerait huit générations après Iekonyah, mort vers 560 av. J.-C., six après Zeroubbabel, lequel fut à la tête de la colonie qui restaura le temple de 536 à 515. Hattous' pourrait être le contemporain d'Esdras, nommé Esdr. VIII, 2. La liste s'arrêterait ainsi vers l'an 400 avant notre ère. Les traducteurs grecs ont compris le texte de manière à compter pour des générations *successives* : Zorababel, Ananias, Phalethias, Iesias, Raphal, Orna, Abdias, Sechenias, Semaïas, Hattous (et Noadias), Elithenan, Akoub, etc. Cela ferait onze générations après Zeroubbabel, et nous conduirait nécessairement à l'époque d'Alexandre-le-Grand.

⁵ Cette nouvelle généalogie de Juda, qui va être suivie de celle des autres tribus, est en complet désaccord avec celle du chap. II. On n'a qu'à comparer avec les premières lignes les données du chap. II, 4, 5, 7, 19, 24, 50, 53. Mais toute difficulté disparaîtra dès qu'on admet qu'il ne s'agit pas d'individus, mais de clans et de localités, et que la présente statistique peut se rapporter à une autre époque que la première, de sorte que les rapports des différents éléments de la population judéenne avaient changé ou étaient autrement compris par ceux qui ont rédigé cette nouvelle liste. Car il est évident que le rédacteur emprunte ses nomenclatures à des documents plus

Lahad : ce sont les clans des Çore'aïtes. Et voici les Abi-Ëtam : Yizre'ël, Yis'mâ et Yidbas'; et le nom de leur sœur : les Çelelpornites, et Penouël le père de G'edor, et 'Ézer le père de Hous'ah, ce sont les fils de Hhour, l'ainé d'Efratah le père de Bêt-Léhem. Et As'hour le père de Teqôa' avait deux femmes, Héleah et Na'arah. Et Na'arah lui enfanta Ahouzzam et Héfer et les Tëmenites et les Ahas'tarites : ce sont là les fils de Na'arah. Et les fils de Héleah : Çéret, Yiçhar et Etnan. Et Qôç engendra 'Anoub et la Çobëbah et les clans de Aharhel, fils de Haroum. Et Ia'ebeç fut plus honoré que ses frères, et sa mère l'avait appelé Ia'ebeç, en disant : J'ai enfanté avec douleur. Et Ia'ebeç invoqua le Dieu d'Israël en disant : Si tu veux me bénir et étendre mes limites, et si ta main vient à mon aide, et que tu me preserves de malheur, sans que j'éprouve de douleur¹.... Et Dieu lui accorda ce qu'il avait demandé. ¹¹ Et Keloub le frère de S'ouhah engendra Mehîr, qui fut père d'Es'tôn. Et Es'tôn engendra Bêt-Rafâ, Paséah et Tehinnah le père de 'Ir-Nahâs' : se sont là les gens de Rékah. Et les fils de Qenaz : 'Otniël² et Şerayah. Et les fils de 'Otniël : Haçaç. Et Me'onotaï engendra 'Ofrah, et Şerayah engendra Ioab le père de Val-aux-forges, car ils étaient forgerons. ¹⁵ Et les fils de Kaleb fils de Iefounnéh³ : 'Irou, Élah et Na'am, et les fils de Élah.... et Qenaz⁴. Et les fils de Iehaléleël : Zif, Zifah⁵, Tïreyâ et Aşareël. Et le fils de 'Ezrah : Iéter,

anciens. On remarquera aussi que les données que nous avons ici sous les yeux ne se combinent pas bien ensemble dans tous les détails. En plusieurs endroits (v. 3, 5, 8, 9, 11, 13, 14, etc.) la liaison généalogique fait défaut. Ailleurs il est fait allusion à des traditions qui nous sont inconnues, de sorte que les obscurités du texte prouvent directement le caractère de la composition comme provenant d'extraits compilés, par exemple ce qui est dit de Ia'ebeç au v. 9.

¹ Il y a ici un double mythe étymologique à propos du nom de la ville de Ia'ebeç (chap. II, 55), lequel est ramené assez arbitrairement au mot de *oçeb*, douleur. La phrase mise dans la bouche du fils doit exprimer un vœu, mais elle n'est pas achevée. D'autres ont voulu voir dans cette *invocation*, la notice que les Ia'ebeçites ont été des Cananéens convertis. Il est superflu de faire remarquer encore une fois que tous les noms qui reviennent dans d'autres passages de l'Ancien Testament sont des noms de localités, et parmi ceux même qui ne se lisent qu'ici, il y a des *Bêt* (maison), des *'Ir* (ville), des *G'e* (vallée), et surtout des *-ites* (adjectif de famille). (Comp. Jos. XV, 56, 58. 2 Sam. XXIII, 27, etc.)

² Un judéen (kalébite) 'Otniël, du clan des Qenizzites, figure parmi les anciens héros d'Israël (Juges I, 13 suiv. ; III, 9 suiv.). D'après chap. I, 53, les Qenizzites étaient Édomites. Voyez aussi ce qui suit ici immédiatement où leur nom revient dans une autre combinaison.

³ Voyez les notes sur chap. II, 42, 49.

⁴ Il manque un nom.

⁵ Josué XV, 24, 55.

Méred, 'Éfer et Ialôn. [Et voici les fils de Bityah fille de Pharaon que Méred avait prise¹.] Et elle devint mère de Miryam, de S'ammaï et de Yis'bah père d'Es'temoa'. Et sa femme judéenne enfanta Iéred le père de G'edor, et Hëber le père de Šokó, et Ieqoutiël le père de Zanoah. ¹⁹ Et les fils de la femme de Hôdiyah, de la sœur de Naħam : le père de Qe'ilah le Garmite, et Es'temoa' le Ma'akaṭite². Et les fils de S'imôn : Amnôn et Rinnah, Ben-Ĥanan et Toulôn. Et les fils de Yis'eï : Zôḥeṭ et le fils de Zoḥeṭ.

²¹ Les fils de S'élah, du fils de Juda³ : 'Er, le père de Lékah, et La'edah, le père de Marés'ah, et les familles de la filature de coton de Bêṭ-As'béa', et Iôqim, et les gens de Kozébah, et Iôas', et Šaraf, qui avaient soumis Moab, et Ias'oubi-Lêhem. Ce sont là des histoires anciennes. Ils étaient potiers et demeuraient à Neta'im et G'edérah ; ils y demeuraient avec le roi pour ses affaires.

²⁴ Les fils de S'imé'on : Nemouël, Iamin, Iarib, Zérah, S'aoul⁴. Son fils, S'alloum ; son fils, Mibs'am ; son fils, Mis'ma'. Et les fils de

¹ Les mots placés entre crochets ne sont pas étrangers au texte hébreu, mais il s'y trouvent à la fin du v. 18, de manière que les deux versets sont inintelligibles. Nous supposons qu'on veut dire que le clan Méred se divisait en une branche judéenne pure, et une branche de sang mélangé, mi-égyptienne. Les noms de lieux se retrouvent dans la nomenclature géographique, Jos. XV, 34, 35, 56, 58 ; XXI, 14. (Sur G'edor, nous avons eu une autre combinaison, v. 4.)

² Qe'ilah est une localité illustrée par une aventure de David, 1 Sam. XXIII, comp. Jos. XV, 44. Sur Es'temo'a, nous venons de voir une autre combinaison dans le verset précédent. Chap. II, 48, les Ma'akaṭites sont rattachés à Kaleb.

³ S'élah est nommé comme une des principales branches de la tribu de Juda, plus haut, chap. II, 3 et Gen. XXXVIII, 5. Dans ce dernier passage, S'élah est né à Kezib ; ici, les gens de Kezib (Kozéba) sont fils de S'élah. C'est la même donnée ethnographique exprimée de deux manières différentes. Mais il n'est pas question de S'élah au v. 1 de notre chapitre. De plus, 'Er est ici nommé fils de S'élah, au chap. II, c'étaient des frères. Les autres noms (de lieux) sont inconnus, à l'exception de Marés'ah, dont la population est rattachée à une autre famille qu'ici, chap. II, 42. A l'égard de ces divergences, nous n'avons qu'à répéter ce qui a été dit dans la première note sur le présent chapitre. Ajoutons que la soumission du pays de Moab par des Judéens est non seulement une *histoire ancienne*, mais une histoire inconnue ; et que, dans les autres allusions, en dehors des noms propres, nous entrevoyons la mention très-intéressante, mais assez énigmatique, de diverses industries exercées, anciennement déjà, dans certaines localités de Juda, peut-être pour le compte du roi ou de son fisc.

⁴ Les noms des divers clans de la tribu de S'imé'on sont ici un peu différents de ceux que nous trouvons Gen. XLVI, 10. Exod. VI, 15. Nomb. XXVI, 12. Parmi ces clans, un seul fournit au rédacteur matière pour un tableau généalogique ; aussi ajoute-t-il explicitement que les autres étaient de peu d'importance et la tribu en général peu nombreuse ; ce qui est confirmé par l'histoire. Elle paraît avoir fini par se confondre avec celle de Juda, en partie aussi par émigrer, v. 42.

Mis'ma' : son fils, Hammouël ; son fils, Zakkour ; son fils S'ime'i. Et S'ime'i avait seize fils et six filles ; mais ses frères n'avaient pas beaucoup de fils, et en général leurs clans n'étaient pas aussi populeux que ceux de Juda. Et ils demeuraient¹ à Beër-S'éba', à Mòladah, à Haçar-S'ou'al, à Bilehah, à 'Écem, à Tòlad, à Bejouël, à Hòrmah, à Çiqlag, à Bêt-Markabôt, à Haçar-Sousim, à Bêt-Bire'i et à S'a'araim. C'étaient là leurs bourgades jusqu'au règne de David. Et leurs métairies étaient Êtam, 'Aïn, Rimmôn, Tòken et 'As'an, cinq bourgades avec toutes leurs métairies à l'entour de ces bourgades, jusqu'à Ba'al ; c'étaient leurs établissements et leur généalogie.

² Et Mes'obab, Iamlek, Iòs'ah fils d'Amacyah, Ioël, Iéhou le fils de Iòs'ibyah, fils de Şerayah, fils de 'Aşîël et Elyo'énaï, Ia'aqobah, Ies'òhayah, 'Aşayah, 'Adiël, Ieşimiël, Benayah, Zizà le fils de S'ife'i, fils d'Allòn, fils de Iedayah, fils de S'imeri, fils de S'ema'yah, ces hommes énumérés nominativement étaient émirs de leurs clans, et leurs familles s'étant étendues en nombre, ils allèrent dans la direction de G'edor jusqu'à l'est de la vallée pour chercher des pâturages pour leur bétail². Et ils trouvèrent un gras et bon pâturage et le pays s'étendait au large et était tranquille et paisible, car ceux qui

¹ La nomenclature des bourgades occupées par les S'ime'onites (au sud-ouest de Canaan, entre les Judéens et les Philistins), se retrouve avec quelques variantes, en partie sans doute accidentelles, Jos. XIX, 1 suiv. Par ce dernier passage, nous découvrons aussi une faute dans notre texte, où il faut lire, v. 31, 32 : *C'étaient là leurs bourgades.... avec leurs métairies. 'Êtam, et 'Ên-Rimmôn* (Néh. XI, 29), et *Tòken, et 'As'an, quatre bourgades avec*, etc. Le rédacteur, en dédoublant 'Ên-Rimmôn, changea arbitrairement quatre en cinq. Il nous est impossible de dire pourquoi les derniers noms sont comptés à part, ce qui d'ailleurs a déjà lieu dans le livre de Josué. Devons-nous penser qu'à l'époque de David ces endroits-là passèrent en d'autres mains ? Du moins pour Çiqlag cela paraît être le cas, 1 Sam. XXVII, 6. Les *bourgades* sont les agglomérations de maisons, villes ou villages, les *métairies* sont les établissements isolés, les *bastides*, éparses dans la campagne. Plusieurs des localités ici nommées S'ime'onites, sont comprises dans la topographie de Juda, Jos. XV, 26, 32, 42.

² Il s'agit évidemment d'une émigration des S'ime'onites, qui malgré leur petit nombre (v. 27) ont pu se trouver à l'étroit entre leurs puissants voisins (note précédente). Mais le texte ne nous dit pas clairement où elle s'est dirigée. Les noms de G'edor et de Ma'ôn sont mentionnés dans la topographie de Juda, Jos. XV, 55, 58. Mais il est peu probable que les S'ime'onites aient pu conquérir de vive force de nouveaux pâturages sur les Judéens. La *vallée* dont il est question, la seule de quelque étendue dans ces contrées, sera celle au sud de la mer morte ; c'est d'ailleurs de ce côté-là qu'ils devenaient les voisins des montagnes de Şé'ir et des Amaléqites (v. 42). Les habitants qu'ils délogèrent et massacrèrent sont appelés Hāmites, c'est-à-dire Cananéens, lesquels sont ici caractérisés comme paisibles en comparaison des Israélites. Si l'indication chronologique est exacte, elle prouve qu'au 8^e siècle ceux-ci étaient encore des nomades pillards (des bédouins), du moins dans cette partie voisine du désert.

y habitaient auparavant étaient Hamites. Et ces hommes désignés nominativement vinrent du temps de Hizqiyahou roi de Juda, et firent main basse sur leurs campements et sur les Ma'onites¹ qui s'y trouvaient, et les exterminèrent jusqu'à ce jour, et s'établirent à leur place, parce qu'il y avait là des pâturages pour leur bétail. Et une partie d'entre ces S'ime'onites, au nombre de cinq cents hommes, se portèrent vers les montagnes de Ş'ir, ayant à leur tête Pelatyah, Ne'aryah, Refayah et 'Ouzziël, les fils de Yi's'e'i, et ils firent main basse sur le reste de ce qui s'était sauvé des Amaléqites, et ils y sont restés jusqu'à ce jour.

¹ Les fils de Reouben, l'ainé d'Israël — (car il était l'ainé, mais parce qu'il avait profané la couche de son père, son droit de primogéniture fut donné aux fils de Joseph fils d'Israël; cependant ce n'était pas pour être enregistré au rang du premier-né, car Juda primait ses frères et c'est de lui que devait venir le prince, mais la primogéniture appartenait à Joseph²) — les fils de Reouben, l'ainé d'Israël : Hanôk, Palloù, Heçrôn et Karmi³. Les fils de Ioël⁴ : son fils S'ema'yah; son fils, Gog; son fils, S'ime'i; son fils, Mikah; son fils, Reayah; son fils, Ba'al; son fils, Beërah qui était émir des Reoubénites et fut déporté par Tilgaç-Pilneëser roi d'Assyrie. Ses frères⁵, selon leurs familles, enregistrés d'après leur généalogie,

¹ Ce nom se retrouve, bien que sujet à caution, dans le texte de Juges X, 12, comme celui d'une tribu voisine des Amaléqites.

² Cette parenthèse se rapporte évidemment au texte de la pièce insérée au 49^e chapitre de la Genèse (v. 4 et 10); elle a une certaine importance au point de vue de l'histoire politique, en ce qu'elle affirme la légitimité de la dynastie des Isaïdes, tout en reconnaissant une position privilégiée à la tribu de Joseph, qui avait exercé autrefois, et en partie encore après Salomon, une hégémonie généralement reconnue et acceptée.

³ Gen. XLVI, 9. Exod. VI, 14. Nomb. XXVI, 5. Deux de ces noms apparaissent aussi à Juda (chap. IV, 1).

⁴ Qui est ce Ioël? Si sa généalogie est complète, il aurait vécu sept générations avant le roi assyrien Tilgaç-Pilneëser (Tiglat-Pileëser des livres des Rois II, 15, 29), c'est-à-dire avant 750 av. J.-C., ce qui ne nous ramène guère qu'au temps des premiers successeurs de Salomon. Cependant il ne faut pas faire trop de fonds sur ces indications chronologiques.

⁵ Ce qui suit doit sans doute signifier que malgré la déportation il restait des Reoubénites dans le pays. En outre cela indique, comme pour les S'ime'onites, que les Israélites voisins du désert restèrent nomades et flibustiers, vivant de leurs troupeaux et d'incursions à main armée chez les peuplades arabes, qui se trouvaient (et se trouvent encore) sur le même degré de civilisation. Si la chronologie était rigoureusement exacte, il faudrait dire que ce Béla', descendant en quatrième ligne de Ioël, a dû être bien antérieur à Beërah. Mais encore une fois, il vaut mieux songer partout à des clans qu'à des individus.

furent : le premier Ie'ïël, puis Zekaryahou, et Béla' le fils de 'Azaz, fils de S'éma', fils de Ioël; celui-ci demeurait à 'Aro'ër et jusqu'à Nebo et Ba'al-Me'ôn. Et vers l'orient il demeurait jusqu'à l'entrée du désert qui s'étend depuis le fleuve Euphrate, car leurs troupeaux furent nombreux sur le territoire de G'ile'ad. Et du temps de Saül ils firent la guerre aux Hag'eriïtes, et ceux-ci étant tombés entre leurs mains, ils s'établirent dans leurs campements sur toute la lisière orientale de G'ile'ad.

¹ Les fils de Gad demeuraient devant eux ¹, dans la terre de Bas'an jusque vers Salkah : Ioël le premier, S'afam le second, et Ia'enaï et S'afat en Bas'an ². Et leurs frères de la même famille : Mikaël, Mes'oullam, S'éba', Ioraï, Ia'ekan, Zia' et 'Éber, sept. Ils étaient fils d'Abi'haïl, du fils de Houri, fils de Iaroah, fils de G'ile'ad, fils de Mikaël, fils de Ies'is'aï, fils de Ia'hedo, fils de Bouz. Ahi le fils de 'Abdiël, fils de Gouni, avait été le chef de leur famille. Ils demeuraient en G'ile'ad et en Bas'an et dans leurs bourgades et dans tous les pâturages de la plaine, sur lesquels ils avaient une issue ³. Tous ils avaient été enregistrés du temps de Io'ïam roi de Juda, et du temps de Iarobe'am roi d'Israël ⁴.

¹ Du point de vue de l'auteur, écrivant à Jérusalem, les Gadites, occupant le pays au nord (et à l'est?) des Reoubénites, étaient *devant* ceux-ci, vers l'étranger. Salkah (Deut. III, 10. Jos. XIII, 11) doit avoir été leur établissement le plus oriental. Du reste, ces dénominations de G'ile'ad et de Bas'an ne désignent point des territoires exactement limités par des frontières politiques.

² Ces noms de clans sont autres que ceux mentionnés Gen. XLVI, 16. Ioël se retrouve aussi dans la nomenclature des Reoubénites (v. 4), et l'expression S'afat *en* Bas'an fait clairement voir qu'il ne s'agit pas d'individus.

³ G'ile'ad et Bas'an étaient des pays alpestres, favorables à l'élève du bétail, mais en descendant des hauteurs on trouvait de côté et d'autre des plaines basses, offrant par ci par là des oasis avec une végétation suffisante pour le même usage. En parlant des *issues*, l'auteur a en vue les difficultés naturelles du terrain, les hauteurs étant généralement escarpées et n'offrant accès à la plaine que par des ravins profondément encaissés. Au lieu de *bourgades*, le texte dit : *filles*.

⁴ Cette note est intéressante, parce qu'elle fait voir qu'il ne s'agit pas d'une douzaine d'individus, mais de tous les clans d'une grande tribu, et que les données généalogiques de notre livre, toutes confuses qu'elles sont, sont basées sur des documents remontant à diverses époques (Iarobe'am II au commencement, Io'ïam après le milieu du 8^e siècle av. J.-C.). Des recensements opérés par des rois indiquent des procédés administratifs destinés à soumettre des populations nomades et à demi-sauvages à un gouvernement régulier et sans doute à un régime fiscal. Si Io'ïam a fait faire un recensement pareil au delà du Jourdain, cela prouverait qu'il a soumis cette contrée après la chute de la dynastie des Nimes'ides et pendant l'anarchie qui amena la fin du royaume d'Israël.

¹⁸ Les Reoubénites et les Gadites et la demi-tribu de Menass'eh, tout ce qu'il y avait d'hommes forts portant le bouclier et l'épée, et bandant l'arc et sachant combattre, au nombre de quarante-quatre mille sept cent soixante guerriers, firent la guerre aux Hag'ériïtes et à ceux de Ietour, Nafis' et Nôdab, et ils furent victorieux contre eux, et les Hag'ériïtes et tous leurs alliés leur furent livrés, car ils invoquèrent Dieu pendant le combat, et il se laissa fléchir en leur faveur, parce qu'ils avaient mis leur confiance en lui. Et ils enlevèrent leurs troupeaux et leurs chameaux, au nombre de cinquante mille, et deux cent cinquante mille moutons, et deux mille ânes et cent mille personnes. Car il en avait péri beaucoup, la guerre ayant été faite de par Dieu. Et ils s'établirent à leur place jusqu'à la déportation ¹.

²³ Les fils de la demi-tribu de Menass'eh demeuraient dans le pays qui s'étend depuis Bas'an jusqu'à Ba'al-Ĥermôn, et au Sênir et aux monts Ĥermôn ². Ils étaient nombreux et voici les chefs de leur famille : 'Éfer, Yis'e'ï, Éliël, 'Azriël, Yirmeyah, Hodouyah et Iaĥediël, vaillants et fameux guerriers, chefs de leur famille.

²⁵ Mais ils furent infidèles au dieu de leurs pères et ils s'attachèrent aux dieux des peuples du pays, que Dieu avait exterminés devant eux. Et le Dieu d'Israël suscita l'esprit de Poul, roi d'Assyrie, et l'esprit de Tilgaṭ Pilnéser, roi d'Assyrie, et les fit déporter, les Reoubénites, les Gadites, et la demi-tribu de Menass'eh, et conduire à Ĥelah, à Ĥabôr, à Hará et à la rivière de Gôzan, jusqu'à ce jour ³.

¹ Ce fragment historique inséré au milieu de ces recensements généalogiques, fait mention d'une conquête opérée (on ne sait à quelle époque) par les trois tribus établies à l'orient du Jourdain, sur le territoire de leurs voisins Arabes (Ismaélites chap. I, 31, comp. chap. V, 40). La notice paraît reposer sur des données anciennes et exactes. En tout cas le chiffre de la population guerrière n'est pas pris dans les dénombrements du Pentateuque, Nomb. I, 21, 25, 35 ; XXVI, 7, 18, 38. La *déportation* dont il est parlé est celle exécutée par les Assyriens, 2 Rois XV, 29, voyez plus bas, v. 26.

² Ĥermôn est le nom hébreu de l'Antiliban, surtout de sa partie la plus élevée, qui formait en même temps la limite septentrionale des établissements Israélites. S'ênir est le nom spécial d'une partie de la chaîne (Deut. III, 9. Juges III, 3. Jos. XIII, 5).

³ Nous voyons que déjà du temps de l'auteur l'opinion commune était qu'Israël avait complètement disparu des contrées au delà du Jourdain. Il est cependant bien probable qu'après l'entière déconfiture politique de la nation, ces tribus se mêlèrent aux populations voisines avec lesquelles elles vivaient en parfaite communauté de mœurs (et de religion ?). Les localités nommées dans les textes sont, à peu de chose près, celles que le livre des Rois (2 Rois XVII, 6 ; XVIII, 11) nomme dans l'histoire du roi Salmanassar. Les différents conquérants ont-ils choisi les mêmes lieux de déportation, ou notre auteur aurait-il confondu deux faits différents ?

²⁷ Les fils de Lévi : G'ers'ôn, Qeħaṭ et Merarî. Et les fils de Qeħaṭ : 'Ameram, Yiħar, Hēbrôn et 'Ouzziël. Et les fils de 'Ameram : Aħarôn et Mos'eh et Miryam. Et les fils d'Aħarôn : Nadab, Abîhoû, Èle'azar et Iṭamar ¹.

³⁰ Èle'azar engendra Pineħas, Pineħas engendra Abîs'oua', Abîs'oua' engendra Bouqqî, Bouqqî engendra 'Ouzzi, 'Ouzzi engendra Zerahyah, Zerahyah engendra Merayoṭ, Merayoṭ engendra Amaryah, Amaryah engendra Aħitoub, Aħitoub engendra Ćadoq, Ćadoq engendra Aħima'aç, Aħima'aç engendra 'Azaryah, 'Azaryah engendra Ioħanan, Ioħanan engendra 'Azaryah (ce fut lui qui fonctionna au temple que Salomon avait bâti à Jérusalem). Et 'Azaryah engendra Amaryah, Amaryah engendra Aħitoub, Aħitoub engendra Ćadoq, Ćadoq engendra S'alloum, S'alloum engendra Hîlqiyah, Hîlqiyah engendra 'Azaryah, 'Azaryah engendra Şerayah, Şerayah engendra Ichoçadaq, Ichoçadaq dut partir, lorsque l'Éternel fit déporter Juda et Jérusalem par Neboukadnéçar ².

¹ De toutes les tribus, c'est celle de Lévi à laquelle l'auteur s'intéresse le plus. Sa généalogie est donc aussi la plus riche de noms propres et l'on conçoit qu'à cet égard les renseignements devaient être à la fois plus abondants et plus exacts. — Le texte commence par la famille pontificale d'Aħarôn qu'il rattache à Lévi, d'après Exod. VI, 16 suiv. Nomb. III, 17 suiv.

² Liste des pontifes de la race d'Aħarôn, qui d'après notre texte se seraient succédé en ligne directe depuis l'époque de Moïse jusqu'à l'exil (vingt-deux générations pour neuf siècles). Cette liste soulève divers doutes : 1° Comme légalement les pontifes devaient se succéder par ordre de primogéniture, une distance de 40 ans en moyenne, d'une génération à l'autre, est trop grande. 2° Nous savons pertinemment par les récits des livres de Samuel et des Rois, qu'il y a eu des prêtres aux sanctuaires nationaux autres que ceux nommés ici ('Eli et sa famille, 1 Sam. XIV, 3; Ébyaṭar, 2 Sam. VIII, 17; puis le célèbre Ioyada' qui fit tuer Athalie, et son fils Zacharie, 2 Chron. XXIV, etc.). 3° Un pontificat régulier et principal (unique, si l'on veut) n'a pas existé avant le temple de Salomon. 4° Le premier Ćadoq nommé ici a été contemporain de Salomon (1 Rois II, 35); comment son arrière-petit-fils à la quatrième génération peut-il être désigné comme ayant fonctionné au temple de Salomon, à moins qu'on ne veuille dire que c'est là une note oiseuse, puisqu'elle aurait dû se répéter pour tous les autres. 5° Entre Aħarôn et ce même Ćadoq il y aurait à peu près 50 ans d'une génération à l'autre. 6° Les histoires des Rois connaissent également *trois* 'Azaryah prêtres à Jérusalem : l'un du temps de Salomon, 1 Rois IV, 2, fils de Ćadoq, vers l'an 1000; le second du temps de 'Ouzziyah, 2 Chron. XXVI, 17, vers l'an 760; le troisième du temps de Hîzqiyah (2 Chron. XXXI, 10), vers l'an 710. Il est chronologiquement impossible de les identifier avec ceux de la présente liste. 7° D'après 2 Chron. XXXIV, 9, Hîlqiyah (*père* de 'Azaryah III, d'après notre liste), était contemporain du roi Ios'iyah, vers 620. Nous concluons de tout ceci : 1° que la présente liste ne contient pas assez de noms pour une généalogie complète, ce qui est confirmé par Esdr. VII, 1 suiv., où elle est moins complète encore; 2° qu'elle ne donne des noms de véritables chefs du sacerdoce de Jérusalem qu'à partir de l'époque de Ćadoq contemporain de David et de Salomon.

¹ Les fils de Lévi : G'ers'ôm, Qeḥaṭ, Merari. Et voici les noms des fils de G'ers'ôm : Libni et S'ime'i. Et les fils de Qeḥaṭ : 'Ameram, Yiḥar, Hébrôn et 'Ouzziël. Les fils de Merari : Maḥeli et Mous'i. Voilà les clans des Lévites d'après leurs familles ¹.

⁵ De G'ers'ôm : son fils, Libni ; son fils, Iaḥaṭ ; son fils, Zimmah ; son fils, Iôah ; son fils, 'Iddô ; son fils, Zérah ; son fils, Ieatraï ².

⁷ Les fils de Qeḥaṭ : son fils, 'Amminadab ; son fils, Qoraḥ ; son fils, Assir ; son fils, Elqanah ; et son fils, Ébyasaf ; et son fils, Assir ; son fils, Taḥaṭ ; son fils, Ouriël ; son fils, 'Ouzziyah ; son fils, S'aoul. Et les fils d'Elqanah : 'Amaṣai et Aḥimoṭ. Son fils, Elqanah [Elqanah] ; son fils, Çôfaï ; et son fils, Naḥaṭ ; son fils, Éliab ; son fils, Ieroḥam ; son fils, Elqanah..... et les fils de Samuel : l'ainé....., et le second Abiyah ³.

¹⁴ Les fils de Merari : Maḥeli ; son fils, Libni ; son fils, S'ime'i ; son fils, 'Ouzzah ; son fils, S'ime'a ; son fils, Ḥagg'iyah ; son fils, 'Aṣayah ⁴.

¹⁶ Et voici ceux que David constitua pour ce qui concernait la musique de la maison de l'Éternel, après l'établissement de l'arche : ils faisaient l'office de chantres devant le sanctuaire du tabernacle, jusqu'à ce que Salomon bâtit la maison de l'Éternel à Jérusalem, et

¹ Les trois branches principales des Lévites avec leurs subdivisions généalogiques générales, telles qu'on les trouve dans les passages du Pentateuque cités tout à l'heure. On remarquera la différence d'orthographe pour le nom de G'ersôm, comp. chap. V, 57.

² La généalogie de la première branche des Lévites (des G'ers'onites) se borne à 7 générations directes ; elle ne se trouve pas dans le Pentateuque, mais dans notre chapitre même, v. 24 suiv., nous la retrouverons avec des variantes nombreuses.

³ La généalogie de la seconde branche (des Qeḥaṭites) va ici jusqu'à Samuel et il est à remarquer qu'il y a seize générations de Lévi à Samuel, tandis qu'à d'autres occasions (par exemple Ruth IV, 18) on n'en compte que neuf pour la même période. Du reste, notre texte est très-fautif. Il y manque le nom du personnage principal, *Samuel*, et celui de son fils aîné *Iovl* (1 Sam. I, 1 suiv. ; VIII, 2), par suite de la négligence des copistes. Au verset 11, le nom d'Elqanah est écrit deux fois. Le 10^e verset surtout est obscur au point de vue généalogique. Du reste, cette même liste reparaitra plus bas sous une autre forme et avec des variantes, v. 18 suiv. Mais la variante la plus importante, c'est qu'ici Samuel est de race lévitique, tandis que dans le livre dit de Samuel sa famille est désignée comme éphraïmite. — Remarquez encore que les fils de Qeḥaṭ, 'Amminadab, est étranger à la nomenclature du v. 3. D'après Exod. VI, 23, il était judéen et beau-père d'Aharôn, et les noms qui suivent se trouvent autrement combinés dans ce dernier passage.

⁴ La généalogie de la troisième branche (des Merarites) n'est également continuée ici que par une seule ligne, comme les deux précédentes. Une autre liste se trouvera plus bas, v. 29 suiv.

ils accomplissaient leur besogne selon les règles. Voici ces fonctionnaires et leurs lignées ¹ :

¹⁸ Des Qehaïtes, Hêman le chantre, fils de Ioël, fils de Samuel, fils d'Elqanah, fils de Ieroham, fils d'Éliël, fils de Tòah, fils de Çouf, fils d'Elqanah, fils de Maḥaṭ, fils de 'Amaṣaï, fils d'Elqanah, fils de Ioël, fils de 'Azaryah, fils de Çefanyah, fils de Taḥaṭ, fils d'Assir, fils d'Ébyasaf, fils de Qoraḥ, fils de Yiçhar, fils de Qehaṭ, fils de Lévi, fils d'Israël ².

²⁴ Et son frère était Asaf, qui occupait la place de droite ³. Asaf était fils de Bérekياهو, fils de S'ime'â, fils de Mikaël, fils de Ba'aşeyah, fils de Malkiyah, fils d'Eṭni, fils de Zéraḥ, fils de 'Adayah, fils de Êṭan, fils de Zimmah, fils de S'ime'i, fils de Iaḥaṭ, fils de G'ers'ôm, fils de Lévi ⁴.

²⁹ Et les Merarites, leurs frères, à la gauche : Êṭan, fils de Qis'i, fils de 'Abdi, fils de Mallouk, fils de Ḥas'abyah, fils de Amaçyah, fils de Ḥilqiyah, fils de Ameçî, fils de Bani, fils de S'émer, fils de Maḥeli, fils de Mous'i, fils de Merari, fils de Lévi ⁵.

³³ Et leurs frères, les Lévités ⁶, étaient destinés à tout le service

¹ De toutes les familles de Lévités, celles qui intéressent le plus l'auteur, ce sont les familles des chantres du temple, dans lesquelles, à ce qu'il paraît, les fonctions musicales devinrent héréditaires. L'auteur en signale trois, dont les chefs furent constitués par David lorsque celui-ci fonda le sanctuaire de Sion après la translation de l'arche (2 Sam. VI). Ces trois personnages furent Hêman, Asaf et Êṭan, ils appartenaient aux trois branches des Lévités qui viennent d'être nommées : les Qehaïtes, les G'ers'omites et les Merarites (d'après chap. II, 6, Hêman et Êṭan étaient Judéens).

² La généalogie de Hêman, petit-fils de Samuel, est la même que celle qu'on a lue v. 7-13, malgré la diversité de quelques noms. Elle est même ici plus simple et ne présente pas ces obscurités qui nous ont arrêtés plus haut. Mais les différences ne peuvent pas résulter uniquement de variantes accidentelles. L'auteur a dû avoir sous les yeux des documents différents. Ici le nombre des générations de Lévi à Samuel s'élève jusqu'à dix-neuf.

³ Asaf est appelé *frère* de Hêman, en sa qualité de Léviste. La mention d'une *droite* et d'une *gauche* semble indiquer que les diverses familles de chantres ou musiciens, ou leurs représentants, avaient des places particulières dans les grandes cérémonies et les occupaient héréditairement.

⁴ De Lévi à Asaf, 15 générations seulement, bien que la liste dépasse encore l'époque de Samuel. La liste est d'ailleurs tout autre que ci-dessus v. 5 et 6.

⁵ De Lévi à Êṭan, 14 générations. Comparez une autre généalogie des Merarites, ci-dessus v. 14. Les chantres ou musiciens Hêman et Êṭan seraient-ils par hasard à identifier avec les *sages* nommés 1 Rois V, 11 (1 Chron. II, 6). Dans ce cas, nous aurions deux traditions différentes sur leur origine. A la place d'Êṭan, d'autres textes nomment Iedouṭoun comme l'un des trois chefs d'orchestre de David (chap. XXV, 1; XVI, 41).

⁶ La masse de la caste, en dehors des familles privilégiées.

du sanctuaire de la maison de Dieu ; mais Aharôn et ses fils¹ officiaient² à l'autel des holocaustes, et à l'autel aux parfums, en tout ce qui se faisait au Saint des Saints, et dans le rite de l'expiation pour Israël, selon les prescriptions de Moïse, le serviteur de Dieu.

³⁵ Voici les fils d'Aharôn³ : son fils, Éléazar ; son fils, Pinehas ; son fils, Abis'oua^c ; son fils, Bouqqî ; son fils, 'Ouzzi ; son fils, Zerahyah ; son fils, Merayot ; son fils, Amaryah ; son fils, Ahitoub ; son fils Çadoq ; son fils, Ahima'aç.

³⁹ Et voici leurs lieux de résidence, selon leurs districts, dans leurs territoires⁴. Aux fils d'Aharôn, du clan des Qehaïtites (car c'est à eux qu'échut le [premier] lot⁵), on leur donna Hébrôn, dans le pays de Juda, et sa banlieue à l'entour. Mais la campagne de cette ville et ses métairies, on les donna à Kaleb, fils de Iefounnéh. Aux fils d'Aharôn on donna les villes de refuge⁶, Hébrôn, ainsi que Libnah avec sa banlieue, et Iațfir, et Es'temoa^c avec sa banlieue, et Hilén avec sa banlieue, et Debir avec sa banlieue, et 'As'an avec sa banlieue, et Bêt-S'éms' avec sa banlieue⁷. Et de la tribu de Benjamin : G'éba^c avec sa banlieue, et 'Alémeç avec sa banlieue, et 'Anațot avec sa banlieue. Le nombre total de leurs bourgades était de treize, pour leurs clans.

¹ C'est-à-dire les descendants directs de ce pontife, les *prêtres* de la classe supérieure. Car au point de vue de l'auteur, il s'agit ici de l'époque de David.

² Litt. : encensaient, faisaient fumer. Pour le reste, comp. Lévi. VIII suiv. ; XVI. Nomb. II suiv.

³ Répétition de la lignée d'Aharôn, comp. ci-dessus chap. V, 30 suiv. La liste s'arrête à l'époque de David, comme celles qui précèdent.

⁴ Cette dernière partie du chapitre contient une énumération des diverses localités dans lesquelles résidaient des familles de Lévités. Cette nomenclature se fonde essentiellement sur Josué XXI et sur la conception théorique (mais non historique) que certaines *villes*, avec les pâturages à l'entour, auraient été données, par la voie du sort, en pleine possession, et exclusivement, à ces mêmes familles.

⁵ Jos. XXI, 10 suiv. Nous nous servons du terme de *banlieue*, faute de mieux, quoique la définition donnée Nomb. XXXV, indique un terrain assez restreint, au delà duquel se trouvait ce qui est ici appelé la *campagne*. Du reste, il y a quelques variantes entre notre texte et celui du livre de Josué.

⁶ Ceci doit être une faute de copiste : Hébrôn seule, parmi les endroits nommés ici, était une ville de refuge (Jos. XX, 7) pour ceux qui avaient commis un meurtre involontaire.

⁷ L'auteur a omis de dire que les endroits nommés ici étaient compris dans le territoire de Juda et de Siméon (Jos. XXI, 9). De plus il omet le nom d'un neuvième endroit, ainsi que le nom d'un quatrième pour le territoire de Benjamin, bien qu'il conserve la somme de *treize*, pour les Aharonides. Comp. Jos. XXI, 16-19, où l'on trouve les noms omis.

⁴⁶ Et au reste des Qehaïtes il échet par le sort dix bourgades de la part du clan de la tribu, d'une demi-tribu, de la moitié de Menass'éh¹. Et aux G'ers'omites, selon leurs clans, treize bourgades, de la tribu de Yiçsakar, et de la tribu d'As'er, et de la tribu de Neffali, et de la tribu de Menass'éh en Bas'an. Aux Merarites, selon leurs clans, douze bourgades, par le sort, de la tribu de Reouben, et de la tribu de Gad, et de la tribu de Zebouloùn. Et les Israélites donnèrent aux Lévités les bourgades avec leurs banlieues². Et ils donnèrent, par le sort, de la tribu des Judéens et de la tribu des S'imé'onites et de la tribu des Benjaminites, ces bourgades - là désignées nominativement³.

⁵¹ Aux clans⁴ des Qehaïtes : les bourgades de leur territoire furent : De la tribu d'Éphraïm : Ils leur donnèrent les villes⁵ de refuge, S'ekém avec sa banlieue, sur les montagnes d'Éphraïm, et G'ézer avec sa banlieue, et Ioqme'am avec sa banlieue, et Bét-Ïôrôn avec sa banlieue, et Ayyalôn avec sa banlieue, et Gaç-Rimmôn avec sa banlieue. Et de la demi-tribu de Menass'éh : 'Aner avec sa banlieue, et Bile'am avec sa banlieue. Voilà pour le reste du clan des Qehaïtes⁶.

⁵⁶ Aux G'ers'omites⁷ : des clans de la demi-tribu de Menass'éh : Gôlan en Bas'an avec sa banlieue, et 'As'taroç avec sa banlieue. Et de la tribu de Yiçsakar : Qédes' avec sa banlieue, Dobraç avec sa banlieue, et Râmoç avec sa banlieue, et 'Anem avec sa banlieue. Et

¹ Texte tout à fait corrompu, mais facile à rétablir au moyen de Jos. XXI, 5-7. Lisez : de la part des clans de la tribu d'Éphraïm, et de la tribu de Dan, et de la demi-tribu de Menass'éh. Le *reste* des Qehaïtes, c'est-à-dire ceux qui ne descendaient pas d'Aharôn même.

² Cette dernière ligne, qui semble clore ici le récit précédent, est, dans Jos. XXI, 3, le titre général de toute l'énumération. Mais il ne nous paraît pas nécessaire de supposer qu'un lecteur ou copiste l'ait insérée ici après coup et mal à propos.

³ Cette phrase forme dans Josué (chap. XXI, 10) le préambule de la nomenclature des bourgades des Aharonides. Elle rappelle ici ce qui a été dit incomplètement aux v. 39 suiv., où le rédacteur avait oublié de déterminer la situation géographique de ces endroits.

⁴ Correction d'après Jos. XXI, 20. Notre texte dit : Des clans.

⁵ Lisez : la ville, comme au v. 42.

⁶ D'après chap. V, 46, les Qehaïtes devaient avoir *div* bourgades. La présente liste n'est donc pas complète. Le passage parallèle Jos. XXI, 20 suiv., fait voir que notre texte est très-fautif. Il signale 4 endroits d'Éphraïm, 4 de *Dan* (non nommé ici) dont deux sont ici omis, les deux autres rangés sous Éphraïm. Enfin les noms mêmes diffèrent en partie dans les deux listes. Mais celle de Josué ne paraît pas exempte de fautes non plus.

⁷ Comp. Jos. XXI, 27 suiv. Les noms varient beaucoup.

de la tribu d'As'er : Mas'al avec sa banlieue, et 'Abdôn avec sa banlieue, et Hoûqoq avec sa banlieue, et Rehob avec sa banlieue. Et de la tribu de Neftali : Qédes' en Galilée avec sa banlieue, et Hammôn avec sa banlieue, et Qiryataïm avec sa banlieue.

⁶² Aux Merarites enfin : de la tribu de Zeboulôn¹ : Rimmonô avec sa banlieue, Tabôr avec sa banlieue ; et au-delà du Jourdain de Ierêho, à l'est du Jourdain, de la tribu de Reouben : Béçer au désert, avec sa banlieue, et Iaheçah avec sa banlieue, et Qedémoç avec sa banlieue, et Méfa'aç' avec sa banlieue. Et de la tribu de Gad : Râmoç en G'ile'ad avec sa banlieue, et Maçanaïm avec sa banlieue, et Hes'bôn avec sa banlieue, et la'azêr avec sa banlieue.

¹ Et pour ce qui est des fils de Yiççakar, c'étaient Tôla' et Pouah, Ias'ib et S'imerôn, quatre². Et les fils de Tôla' : 'Ouzzi, Refayah, Jeriël, Iahemaï, Yibeçam et S'emouël ; c'étaient là les chefs de familles de Tôla', guerriers, selon leurs généalogies ; leur nombre, du temps de David, était de vingt-deux mille six cents. Et les fils de 'Ouzzi : Yizrahyah ; et les fils de Yizrahyah : Mikaël, 'Obadyah, Ioël, Yiss'iyah, cinq chefs en tout ; et ils avaient à fournir, selon leurs généalogies, de leurs familles, des bandes armées en guerre, trente-six mille hommes, car ils avaient beaucoup de femmes et d'enfants. Et leurs frères de tous les clans de Yiççakar étaient au nombre de quatre-vingt sept mille guerriers, quant au recensement total.

¹ Le livre de Josué (chap. XXI, 34) a d'autres noms pour Zeboulôn, et deux de plus. En revanche, les versets relatifs à la tribu de Reouben y manquent. Sur l'expression : le Jourdain de Ierêho, voyez Nombr. XXII, 1.

² Ce nombre se retrouve partout dans les listes de la tribu (Nombr. XXVI, 23. Gen. XLVI, 13), mais dans ce dernier passage, il y a des variantes pour les noms. — Les autres noms, qui sont mentionnés dans ce paragraphe, ne se rencontrent pas ailleurs dans l'Ancien Testament. Il est cependant évident qu'il s'agit encore de clans et non d'individus, ce qui résulte surtout de ce que la généalogie, considérée comme un tableau de rapports de parenté entre des individus, contient un contre-sens. Les descendants de Tôla', tous ensemble, mettent sur pied 22,600 hommes. Parmi ces descendants est 'Ouzzi, et 'Ouzzi (cette branche à elle seule) met sur pied 36,000 hommes. On voit par là que les degrés de parenté entre les différents clans n'étaient pas fixés d'une manière parfaitement sûre. Le morceau est du reste assez curieux en ce qu'il paraît faire allusion à une organisation militaire, remontant au temps de David, d'après laquelle les tribus et leurs subdivisions auraient eu à mettre sur pied, en cas de guerre, un nombre déterminé d'hommes, d'après un recensement fait par clan. Ce nombre était sans doute celui des hommes valides jusqu'à un certain âge, qu'on peut supposer assez avancé, parce que autrement les nombres seraient trop forts. (Nous supposons que les 22,600 et les 36,000 sont compris dans les 87,000.)

⁶ Benjamin : Béla', Békr et Iedi'ël, trois ¹. Et les fils de Béla' : Eçbôn, 'Ouzzi, 'Ouzziël, Ierimoç et 'Iri, cinq chefs de la famille, guerriers, et le recensement les portait à vingt-deux mille et trente-quatre. Et les fils de Békr : Zemirah, Iô'as', Éli'ézer, Élyô'énaï, 'Omri, Ierémoç, Abiyah, 'Anatôt et 'Alémeç ² : tous ceux-ci étaient fils de Békr. Et le recensement selon leurs généalogies, des chefs de leur famille, guerriers, les portait à vingt mille et deux cents. Et les fils de Iedi'ël : Bilhan ; et les fils de Bilhan : Ie'is', Binyamin, Éhoud, Kena'anah, Zéfan, 'Tars'is' et Aÿis'aÿar : tous ceux-ci étaient fils de Iedi'ël, chefs de famille, guerriers, dix-sept mille et deux cents combattants ³. Et S'ouppim et Houpim fils de 'Ir ⁴.

Hous'im, les fils d'un autre ⁵.

¹³ Les fils de Neftali : Iaheçïël, Gouni, Iéçer et S'alloum, fils de Bilhah ⁶.

¹ La généalogie des Benjaminites, telle qu'elle est donnée par Gen. XLVI, 21 suiv. Nomb. XXVI, 38 suiv., donne plus de noms et en partie d'autres. Comp. aussi plus bas, chap. VIII, 1.

² Plus haut, chap. VI, 45, nous avons eu ces deux derniers noms comme des noms de bourgs lévites situés dans le territoire de Benjamin. Il est bon de relever des faits de ce genre ; ils prouvent une fois de plus que nous avons affaire à des *cantons* et non à des individus.

³ On remarquera que ce mot de *guerriers*, dans plusieurs de ces articles, est placé de manière à s'appliquer aux *chefs*, et non à la totalité de la milice. Nous pensons cependant que cela tient à ce que d'après le mécanisme de toutes ces listes, les clans sont considérés comme des unités, et pour ainsi dire identifiés avec un fondateur primordial supposé.

⁴ Des noms analogues se trouvent parmi les clans de Benjamin, Gen. XLVI, 21 et Nomb. XXVI, 39. Peut-être le nom de 'Ir, leur *père*, doit-il être identifié avec celui de 'Iri (v. 7), fils de Béla' ?

⁵ Note singulièrement énigmatique, mais qui paraît devoir s'expliquer par le passage Gen. XLVI, 23. Dans cet endroit, après la tribu de Benjamin et avant celle de Neftali, est intercalée celle de Dan qui manque ici, et il lui est donné pour seul clan précisément celui de Hous'im. Or, il est à remarquer que deux fois déjà notre rédacteur, ou ses copistes, ont supprimé le nom de Dan (chap. VI, 46 et 54). Serait-ce qu'on eût voulu à dessein faire disparaître cette tribu comme indigne ? Elle est aussi omise Apoc. VII. Nous avons trouvé, à propos de cette même tribu, un essai également arbitraire de faire taire un texte incommode, Juges XVIII, 30. Cette explication peut n'être pas absolument sûre, mais en tout cas le texte, dans sa forme actuelle, offre des traces non méconnaissables d'altération.

⁶ Comp. Gen. XLVI, 24. Nomb. XXVI, 48, avec variantes. Bilhah était, comme on sait, l'une des deux concubines du patriarche Jacob, mère de Dan et de Neftali. La mention de son nom, très-naturelle en cet endroit dans la Genèse, après l'énumération de ces *deux* tribus, semble être une preuve de plus de ce que le nom de Dan, aujourd'hui supprimé, se lisait originairement dans le texte.

¹⁴ Les fils de Menass'eh : Aşriël, qu'enfanta sa concubine araméenne. Elle enfanta Makir, le père de G'ile'ad. Et Makir prit une femme pour Houppim et S'ouppim, et le nom de sa sœur était Ma'akah, et le nom du second Çelofhad. Et Çelofhad avait des filles. Et Ma'akah, la femme de Makir, enfanta un fils qu'elle appela Pers', et le nom de son frère était S'ers', et ses fils Oulam et Réqem. Et les fils d'Oulam : Bedan. Voilà les fils de G'ile'ad, fils de Makir, fils de Menass'eh. Et sa sœur maîtresse enfanta Is'hod, Abi'èzer et Maḥelah. Et les fils de S'emida' : Aḥyan, S'ékem, Liqehi et Ani'am ¹.

²⁰ Et les fils d'Éphraïm : S'ouṭélah; et son fils, Berd; et son fils, Ṭaḥaṭ; et son fils, El'adah; et son fils, Ṭaḥaṭ; et son fils, Zabad; et son fils, S'ouṭélah, 'Ézer et Él'ad. Et les gens de Gaṭ, natifs du pays, les égorgèrent, parce qu'ils étaient descendus pour prendre leurs troupeaux. Et leur père Éphraïm les pleura longtemps, et ses frères vinrent le consoler. Et il revint à sa femme et elle devint enceinte et enfanta un fils, qu'il appela Beri'ah, parce que ç'avait été pendant que le malheur était dans sa maison. Et sa fille fut S'éerah, elle bâtit Bêt-Hôrôn, le bas et le haut, et Ouzzen-S'éerah. Et son fils, Réfaḥ; et Rés'ef; et son fils, Ṭélah; et son fils, Ṭaḥan; son fils, La'edan; son fils 'Ammihoud; son fils, Élisama'; son fils, Nôn; son fils, Iehos'oua' ².

¹ La généalogie des Manassites est dans le plus grand désordre et le texte n'offre en plusieurs endroits que des contre-sens. Malheureusement les passages parallèles Nombres XXVI, 29 suiv. et Jos. XVII, 1 suiv. ne fournissent pas les indications nécessaires pour le rétablir, au contraire, ils ne servent qu'à faire ressortir davantage les singularités du nôtre. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il s'agit ici des clans des Manassites orientaux (ou G'ile'adites), lesquels, à ce qu'il paraît, doivent être ramenés à deux branches, l'une issue d'une femme *maîtresse*, c'est-à-dire légitime, l'autre d'une femme étrangère (esclave). Mais il y a du reste, 1° des lacunes: il manque évidemment un premier nom avant le *second* Çelofhad (sur lequel voyez Nomb. XXXVI); 2° des gloses étrangères au texte: ainsi *Houppim* et *S'ouppim* n'ont rien à faire ici, ce sont des Benjaminites du douzième verset qui se sont égarés ici par suite de quelque accident; 3° quelques confusions: ainsi on n'arrive pas à savoir si Ma'akah était la femme légitime ou non. Toutes ces corruptions du texte doivent être très-anciennes, non seulement parce que les versions présentent les mêmes difficultés, mais encore parce que la critique rabbinique n'a plus osé faire des essais de restauration.

² Dans cette généalogie des Éphraïmites (comp. Nomb. XXVI, 35), il y a aussi quelques obscurités. Ainsi il n'est pas clair si l'auteur compte 'Ézer et Él'ad (v. 20) comme fils immédiats d'Éphraïm, ou comme ses descendants à la 8^e génération. Nous inclinons pour la première combinaison, puisqu'il est dit qu'un nouveau-né d'Éphraïm vint remplacer les fils égorgés. D'après cela, il faudra encore dire que Réfaḥ (v. 25) était un fils immédiat d'Éphraïm, de sorte que le fameux héros Josué serait séparé de celui-ci par 8 générations intermédiaires, tandis qu'entre Lévi (l'oncle d'Éphraïm) et Moïse on

²⁸ Et leurs ¹ possessions et établissements : Bêt-El et ses dépendances, et vers l'est Na'aran, et vers l'ouest G'ézer et ses dépendances; puis S'ekém et ses dépendances, jusqu'à 'Azzah avec ses dépendances. Et aux mains des Menass'ites Bêt-S'ean avec ses dépendances, Ta'anak avec ses dépendances, Meg'iddo avec ses dépendances, Dôr avec ses dépendances. C'est là que demeuraient les fils de Joseph, fils d'Israël.

³⁰ Les fils d'As'er ² : Yimnah, Yis'wah, Yis'wi et Berí'ah, et Sérah leur sœur. Et les fils de Berí'ah : Hêber et Malkiël; celui-ci fut père de Birzaït. Et Hêber engendra Iaflet, S'ômer et Hoțam, et S'ou'â leur sœur. Et les fils de Iaflet : Pasak, Bimehal et 'As'waț : c'étaient là les fils de Iaflet. Et les fils de S'émer : Ahi, Rôhegah, Hoùbbah et Aram. Et le fils de Hélm, son frère : Çôfaḥ, Yimna', S'els' et 'Amal. Les fils de Çôfaḥ : Souḥ, Harnéfer, S'ou'al, Béri, Yimerah, Béçr, Hôd, S'ammâ, S'ils'âh, Yițran et Beérâ. Et les fils de Iéțer : Iefounneh, Pispah et Arâ. Et les fils de 'Oullâ : Araḥ, Hanniël et Riçyâ. Tous ceux-ci étaient fils d'As'er, chefs de familles, homme d'élite guerriers, émirs principaux, et le recensement pour l'armée portait le nombre de leurs combattants à vingt-six mille hommes.

n'en compte ailleurs (chap. V, 27 suiv.) que deux. — Du reste, on voit ici encore clairement qu'il ne s'agit pas d'individus historiques, mais de mythes ethnographiques. Autrement comment deux fils d'Éphraïm (qui était né en Égypte, et qui n'a jamais quitté ce pays) pourraient-ils faire une expédition contre ceux de Gaț (les Philistins) en descendant (ce qui fait voir qu'il s'agit des montagnes d'Éphraïm et non de la plaine du Nil)? Et qu'est-ce qu'une *filie* qui bâtit trois villes? Il s'agit de clans, comme toujours, et c'est à l'un d'eux que se rattache la généalogie personnelle de Josué, comme de l'homme le plus célèbre dans l'histoire de la tribu. — L'étymologie du nom de Berí'ah, dérivé de Be-ra'ah (*dans le malheur*), est tout simplement impossible, comme tant d'autres destinées à expliquer d'antiques noms propres. — Partout ailleurs, le père de Josué est appelé Noun.

¹ Ce paragraphe, comme on va le voir, se rapporte à la fois aux deux branches de la tribu de Joseph, Éphraïm et Manassé.

² Gen. XLVI, 17 s. Nombr. XXVI, 44 s. — Les noms qui ne sont pas compris dans ces deux passages nous sont généralement inconnus, mais il n'y a pas de doute qu'il n'y ait là aussi des noms de lieux. Les diverses données ne se joignent pas bien ensemble, à moins qu'on n'identifie *S'émer* avec *S'ômer*, *Hélm* avec *Hoțam*, *Iéțer* avec *Yițran*, en supposant des fautes de copistes; mais 'Oullâ ne ressemble à aucun des noms qui précèdent.

¹ Et Benjamin ¹ engendra Béla^c son aîné, As'bel le second, Aḥeraḥ le troisième, Nôḥah le quatrième et Rafâ le cinquième. Et Béla^c eut pour fils Addar, G'érà, Abihoud, Abis'oua^c, Na'aman, Aḥ'ôaḥ, G'érà, S'efoufan et Ḥouram. Et voici les fils d'Éḥoud² (qui étaient les chefs des familles des habitants de G'éba^c, et ils les firent émigrer à Manaḥaṭ; savoir Na'aman, Aḥiyah et G'érà, celui-ci les fit émigrer), et il engendra 'Ouzâ et Aḥiḥoud³. Et S'aḥaraïm engendra, dans la terre de Moab, après avoir répudié Ḥous'im et Ba'arâ ses femmes; il engendra, avec sa femme Ḥodes', Iôbab, Çibyâ, Mês'â, Malkam, Ieouç, S'obyah et Mirmah: c'étaient là ses fils, chefs de familles. Et avec Ḥous'im il engendra Abitoub et Elpa'al. Et les fils d'Elpa'al: Éber, Mis'am et S'émer. Celui-ci bâtit Onô et Lod avec leurs dépendances⁴.

¹³ Et Beri'ah et S'éma^c (qui étaient les chefs des familles des habitants d'Ayyalôn, qui avaient mis en fuite les habitants de Gaṭ⁵), et son frère⁶, S'as'aq et Ierémoç. Et Zebadyah, 'Arad, Éder, Mikaël, Yis'pah et Iohâ, étaient les fils de Beri'ah. Et Zebadyah, Mes'oullam, Ḥizqi, Ḥéber, Yis'meraï, Yizliah et Iôbab

¹ Nous avons indiqué dans l'Introduction la raison d'être de cette nouvelle généalogie de la tribu de Benjamin (comp. chap. VII, 6); elle se rapproche davantage de celle donnée par la Genèse, surtout si l'on tient compte des variantes dues aux copistes. Ainsi dans notre passage même, la répétition du nom de G'érà est sans doute aussi l'effet d'une simple inadvertance.

² Cet Éḥoud n'ayant pas été nommé auparavant, on peut être tenté de l'identifier, par une supposition semblable, avec Abihoud. Ou bien serait-ce Éḥoud le fils de G'érà, le Benjaminite nommé Juges III, 15?

³ Ce passage est assez obscur, tant par sa construction, que par ses allusions historiques. Manaḥaṭ était signalé comme une bourgade de Juda, chap. II, 54. Par la parenthèse nous avons tâché de mettre un peu d'ordre dans cette notice, et nous avons ainsi obtenu le sens que le clan de G'éba^c aurait été delogé par une ligue de trois autres clans benjaminites à la tête de laquelle se trouvait celui de G'érà.

⁴ Une autre branche de Benjaminites dont la liaison avec le reste de la tribu n'est pas autrement indiquée, va s'établir dans le pays de Moab, en sept familles. Mais avant cette émigration (symbolisée ici par une répudiation ou un divorce), cette même branche avait formé deux autres familles dans l'ancien territoire de Benjamin, dans les environs de Lod (Lydda, Act. IX, 35). Le texte est en tout cas fautif, car il dit littéralement que S'aḥaraïm engendra ses femmes. Il doit y avoir une lacune.

⁵ Serait-ce ici, sous une autre forme, l'histoire racontée au chap. VII, 21 suiv., ou bien aurions-nous ici le fait d'une revanche prise par les Israélites sur les Philistins. Un Beri'ah est mentionné des deux côtés, seulement la première fois il était compté comme Éphraïmite.

⁶ D'après la nomenclature qui suit, il paraît manquer ici le nom d'Elpa'al (v. 18), et cette lacune a fait changer le mot: son frère, en un nom propre Aḥyo. On pourrait aussi traduire simplement: et son frère S'as'aq.

étaient les fils d'Elpa'al. Et Iaqim, Zikri, Zabdi, Eli'enaï, Çiltaï, Éliël, 'Adayah, Berayah et S'imerat étaient les fils de S'ime'i. Et Yis'pan, 'Eber, Éliël, 'Abdôn, Zikri, Hanan, Hananyah, 'Élam, 'Anfoiyah, Yifdeyah et Peniël étaient les fils de S'as'aq. Et S'ames'eraï, S'eçaryah, 'Açalyah, Ia'ares'yah, Éliyah et Zikri étaient les fils de Ieroham. C'étaient là les chefs de familles, chefs selon leurs généalogies, et ils habitaient Jérusalem¹.

²⁹ Et à G'ibe'on demeuraient le père de G'ibe'on, dont la femme s'appelait Ma'akah; et son fils aîné 'Abdôn et Çoûr, Qis', Ba'al, Nadab, G'edôr, Aheyo, Zekr et Miqlot, lequel engendra S'imeah. Ceux-ci aussi habitaient Jérusalem avec leurs frères, séparés de leurs autres frères². Et Ner engendra Qis'³, et Qis' engendra

¹ Si nous comprenons bien la portée de ce morceau, voici ce qu'il nous apprend : A une époque donnée, il y avait à Jérusalem (entre autres habitants) cinq branches de Benjaminites, avec leurs subdivisions respectives, dont quelques-unes originaires du dehors, (v. 13), savoir Beri'ah, S'éma', Elpa'al, S'as'aq et Ierémot; ces noms ont cependant été changés en partie par les copistes, car plus loin on lit S'ime'i pour S'éma', et Ieroham pour Ierémot; et Elpa'al aurait disparu complètement dans le premier recensement. Ensemble ils formaient 39 familles, et à la fin il est dit expressément que ces noms n'étaient pas ceux de personnes aujourd'hui vivantes (du temps de l'auteur, ou à n'importe quelle époque antérieure), mais ceux des *chefs de généalogies*, c'est-à-dire des noms collectifs. On remarquera la fréquente répétition des mêmes noms, qui n'aurait rien d'extraordinaire s'il s'agissait d'individus contemporains, mais qui prouve ici que les familles existantes, lors du recensement, ne pouvaient plus établir leur généalogie d'une manière parfaitement sûre, par exemple les Zikri se rattachaient soit à S'ime'i, soit à S'as'aq, soit à Ieroham, et ainsi pour d'autres.

² G'ibe'on était un endroit très-connu du territoire de Benjamin à deux lieues et demie au nord-ouest de Jérusalem. Une partie des familles de cet endroit vinrent s'établir à Jérusalem, d'après notre texte, sans doute à l'époque où cette ville commença à se repeupler. Toutes les familles de G'ibe'onites sont ramenées ici à une commune origine, par la simple supposition d'un individu primitif qui est appelé le *père* de G'ibe'on, qui est du reste si bien un être fictif et collectif que le verbe même est exprimé au pluriel. Ma'akah sera une localité du voisinage. Le mot *frères*, à la fin de la phrase, s'applique la première fois aux Benjaminites de Jérusalem, la seconde fois à ceux du dehors. Comme ailleurs le lieu de résidence de la famille de Saül est le village de G'ibe'ah (différent de G'ibe'on), on est tenté de croire que l'auteur confond ici les deux endroits.

³ De toutes les familles de Benjaminites celle du roi Saül était devenue la plus célèbre. Sa généalogie est donc insérée ici d'une manière plus complète, par une série de noms d'individus. Dans ses commencements cette généalogie est en contradiction avec 1 Sam. IX, 1. XIV, 51. D'après ces passages Qis et Ner étaient frères et fils d'Abiël, dont les ancêtres sont du reste inconnus à notre auteur. Du reste le nom de Ner ne se rattache à ce qui précède qu'autant qu'on voudra corriger notre texte d'après chap. IX, 36, peut-être aussi en tant qu'on hasarderait un dédoublement de Qis', oncle et neveu. De même il n'y a pas accord pour les fils de Saül avec 1 Sam. XIV, 49.

Saül, et Saül engendra Ionañan, Malkis'oua', Abinadab et Es'ba'al. Et les fils de Ionañan fut Merib-Ba'al, et Merib-Ba'al engendra Mikah. Et les fils de Mikah : Piñon, Melk, Taeréa' et Añaz. Et Añaz engendra Ieho'addah, et Ieho'addah engendra 'Alémeñ, 'Azmaweñ et Zimeri. Et Zimeri engendra Môçá. Et Môçá engendra Bine'ah. Son fils, Rafah ; son fils, El'añah ; son fils, Açel. Et Açel eut six fils dont voici les noms : 'Azriqam, Bokrou, Yis'ma'el, S'e'aryah, 'Obadyah et Hanan. Tous ceux-ci étaient fils d'Açel. Et les fils de son frère 'Ès'eq : Oûlam l'ainé, Ie'ous' le second et Élifélet le troisième. Et les fils de Oûlam furent des gens de guerre et bons archers, et ils eurent beaucoup de fils et de petits-fils, cent cinquante. Tous ceux-ci étaient Benjamins¹.

¹ Tous les Israélites étaient enregistrés par familles, et on les voit inscrits dans le livre des Rois d'Israël².

² Après que Juda eut été déporté à Babel pour ses méfaits, les premiers habitants qui se trouvaient dans leurs propriétés, dans leurs endroits respectifs, étaient : les Israélites, les prêtres, les lévites et les servants³.

XXXI, 2. Es'baal est positivement le même que Is'bos'eñ 2 Sam. II, 12 et Merib-Ba'al est identique avec Mefibos'eñ, 2 Sam. IV, 4. La première forme (avec Ba'al) est seule authentique et prouve que, du temps de Saül, le culte de Ba'al s'associait facilement avec celui de Iaheweh, comme on le voit par le nom de Ionañan. Bos'eñ signifie *honte* et a été substitué au nom du dieu par les historiens de la théocratie.

¹ La généalogie de Saül est continuée jusqu'à la 13^e génération, ce qui représenterait un laps d'au moins 325 ans et nous conduirait au huitième siècle avant Jésus-Christ. Si l'on tient compte des nombreux (150) petits-fils qui ont suivi cette treizième génération, nous nous trouverons très-près de l'époque de l'exil, comme terme où cette note a pu être rédigée. Mais elle a pu l'être bien plus tard encore, et surtout cela ne préjuge pas l'époque de la rédaction de la présente compilation.

² Ce morceau contient des fragments d'un registre ou d'une matricule des habitants de Jérusalem après l'exil. Des extraits pareils, en partie identiques, se retrouvent dans le livre de Néhémie, chap. XI, avec des variantes qui peuvent en partie être mises sur le compte des copistes. La suscription de cette pièce, que notre rédacteur transcrit également, déclare que des registres de ce genre existaient déjà plus anciennement dans des livres officiels, comme nous dirions aujourd'hui, ou, comme elle s'exprime, dans le *livre des Rois*. En disant *rois d'Israël*, le premier auteur n'a sans doute pas entendu parler de ceux des dix tribus, en opposition avec ceux de Juda. C'est un recensement pareil, et sans doute officiel aussi, qu'il a voulu nous donner pour une époque plus récente, et c'est de sa liste que le rédacteur de notre livre va faire des extraits.

³ Les *premiers* habitants, résidant sur leurs propriétés, dans leurs localités respectives, *après* que Juda eut été déporté, ce sont nécessairement les membres de la colonie restaurée par Zeroubabel, tels qu'ils étaient à une époque donnée, qu'il nous est impossible de déterminer bien exactement. Seulement nous pourrions dire que la manière dont il est parlé de l'exil, en passant sous silence et la durée de cette émigra-

³ Et à Jérusalem il demeurait des Judéens, des Benjaminites, des Éphraïmites et des Menass'ites ¹.

⁴ Ou'āï fils de 'Ammihoud, fils de 'Omri, fils d'Imeri, fils de Bani, d'entre les fils de Perç, fils de Juda. Et d'entre les S'ilonites, 'Aşayah l'ainé, et ses fils. Et d'entre les fils de Zérah, Ie'ouël et ses frères, au nombre de six cent quatre-vingt-dix ².

⁷ Et des Benjaminites, Salloù fils de Mes'oullam, fils de Hôdoyah, fils de Hassenouah. Et Yibneyah fils de Ieroḥam, et Élah fils de 'Ouzzi, fils de Mikri, et Mes'oullam fils de S'efatyah, fils de Re'ouël, fils de Yibniyah, et leurs frères selon leurs généalogies, au nombre de neuf cent cinquante-six. Tous ces hommes étaient chefs de leurs familles respectives.

¹⁰ Et d'entre les prêtres ³ : Ieda'yah, Iehoyarib, Iakin et 'Azaryah fils de Hilqiyah, fils de Mes'oullam, fils de Çadoq, fils de Merayoç, fils d'Ahitoub le supérieur de la maison de Dieu. Et 'Adayah fils de Ieroḥam, fils de Pas'hour, fils de Malkiyah. Et Ma'eşai fils de 'Adiël, fils de Iahezérah, fils de Mes'oullam, fils de Mes'illémiç, fils d'Immer; et leurs frères, chefs de leurs familles respectives, au nombre de mille sept cent soixante, propres à l'œuvre du service de la maison de Dieu.

¹⁴ Et d'entre les Lévites ⁴ : S'ema'yah fils de Ḥass'oub, fils de

tion, et le retour, nous fait entrevoir une distance assez considérable entre celui-ci et l'époque de la rédaction de la liste. De plus, les *premiers* habitants sont naturellement opposés aux habitants *actuels*, contemporains de l'auteur. Ces habitants sont divisés en quatre classes : les prêtres, les lévites, les *servants* (ou familles de serfs, héréditairement attachés au service du temple, dont il sera beaucoup question dans les livres d'Esdras et de Néhémie), et puis, en dehors de ces trois catégories de *gens d'église*, comme nous pourrions dire, les *Israélites*, c'est-à-dire ici : les laïques.

¹ On voit maintenant pourquoi nous parlions d'un *extrait* du registre. D'abord il ne sera question que de Jérusalem et non des *endroits respectifs*; ensuite le rédacteur ne va s'occuper que des deux premières des quatre tribus qu'il dit avoir été représentées par diverses familles des habitants du chef-lieu.

² Les Judéens formaient entre autres clans ceux de Péreç, de Zérah et de S'élah (chap. II, 3 suiv.; IV, 21). Nous lisons donc ici : *S'élanites* au lieu de *S'ilonites*. S'ilo était l'ancien chef-lieu d'Éphraïm. Le chiffre 690 doit-il se rapporter aux trois branches ensemble, ou seulement à la dernière? D'après Néh. XI, 6, nous penchons pour cette seconde manière de voir.

³ Par les passages parallèles des livres d'Esdras et de Néhémie (comp. ci-dessous chap. XXIV), nous connaissons une partie des noms qui suivent comme désignant des *classes* de prêtres, c'est-à-dire des brigades faisant le service à tour de rôle. Les noms du v. 11 se lisent à peu près de même au chap. V, v. 38 et 39.

⁴ En comparant les données du 6^e chapitre (v. 18 suiv.), nous trouvons qu'il s'agit ici principalement des familles de chantres et de musiciens (comp. verset 33). Il est vrai que la notice est très-fragmentaire. On n'y trouve mentionné expressément que le clan des Merarites, mais celui des G'ers'omites est représenté par le nom d'Asaf, et

'Azriqam, fils de Has'abyah, d'entre les fils de Merari. Et Baqbaqqar, Héres', Galal et Maṭṭanyah fils de Mikâ, fils de Zikri, Asafite. Et 'Obadyah fils de S'ema'yah, fils de Galal, Iedouounite. Et Bérek yah fils d'Asâ, fils d'Elqanah qui demeurait dans les métairies des Netofaïtes.

¹⁷ Et les portiers ¹ : S'alloum, 'Aqqoub, Ṭalmôn et Aḥiman, avec leurs frères. S'alloum est le chef, jusqu'à ce jour, à la porte royale, vers l'orient. Ce sont là les portiers du camp des Lévites. Et S'alloum fils de Qoré, fils d'Ébyasaf, fils de Qoraḥ et ses frères, de sa famille, des Qoraḥites, étaient préposés à l'œuvre du service, gardant le seuil du tabernacle ; et leurs pères avaient gardé l'entrée dans le camp de l'Éternel ². Et Pineḥas fils d'Éléazar avait été autrefois leur supérieur (que l'Éternel soit avec lui !). Zekaryah fils de Mes'élemyah ³ était portier de la porte du tabernacle. Eux tous, élus pour être portiers du seuil, étaient au nombre de deux cent douze ; ils demeureraient dans leurs métairies, enregistrés par familles :

celui des Qeḥaïtes pourrait l'être par Elqanah. Nous avons déjà exprimé l'opinion que Iedououn pourrait être la même classe que Êṭan (chap. VI, 29). L'une des trois classes paraît avoir été établie à la campagne. Netofah est nommé comme un endroit dans le voisinage de Bêt-Léḥem, chap. II, 54.

¹ Les portiers formaient une autre classe de familles lévites, à côté des chœurs précédemment nommés. En général, tout le service avait une organisation de caste et chaque famille était héréditairement en possession de la même charge. Du temps de notre auteur, ou de celui de la statistique dont nous lisons ici des extraits, cette institution était déjà très-ancienne ; traditionnellement on la faisait remonter à David, et même à Samuel, bien que le temple n'existât pas encore de leur temps, et que les cérémonies du culte se fissent avec bien moins de régularité officielle et surtout plus simplement. Les noms que nous rencontrons ici sont donc encore des noms de familles. L'enceinte sacrée (depuis Salomon) formant un carré, chaque côté (chaque entrée) avait sa garde particulière ; cela fait quatre familles de portiers (v. 17), chacune avec son chef temporaire résidant au temple, tandis que les familles elles-mêmes vivaient à la campagne dans leurs métairies ou avec leurs troupeaux, et se relevaient tous les huit jours par escouades pour le service, en nombre nécessaire et convenu. La porte orientale était ce que nous appellerions la porte d'honneur (comp. Ézéch. XLVI, 1 suiv. 2 Rois XVI, 18). La famille S'alloum est appelée S'élemyah ou Mes'élemyah (chap. XXVI, 1, 14) et signalée comme existant déjà du temps de David.

² Ce texte insinue que l'institution des portiers du sanctuaire de Jérusalem était calquée sur celle du tabernacle mosaïque. C'est aussi pour cela qu'il est parlé d'un *camp* des Lévites, l'auteur se reportant aux temps primitifs, et qu'il mentionne Pineḥas le petit-fils d'Aharôn. Le Pentateuque ne parle pas des Qoraḥites comme gardiens du tabernacle.

³ Comme il est question du *tabernacle*, on pourrait être tenté de regarder ce Zekaryah comme un contemporain de Pineḥas. Le passage 1 Chron. XXVI, 14, nous fait voir qu'il s'agit d'une famille de gardiens actuellement en service. Mais le rapport de cette famille avec celles du v. 17 nous échappe.

David et le prophète Samuel les avaient établis d'une manière permanente¹. Eux et leurs fils étaient de garde aux portes de la maison de l'Éternel, c'est-à-dire du tabernacle. C'est aux quatre points cardinaux que se tenaient les portiers, à l'est, à l'ouest, au nord et au sud. Et leurs frères demeuraient dans leurs métairies, de manière à venir auprès d'eux pour sept jours de semaine en semaine ; car les quatre chefs des portiers l'étaient d'une manière permanente. Voilà pour les Lévites.

²⁶ Ils étaient aussi préposés aux chambres et magasins dans la maison de Dieu, et ils passaient la nuit à l'entour de la maison de Dieu, car ils étaient chargés de la garde, et ils avaient la charge de la clef, chaque matin. Et quelques-uns d'entre eux étaient chargés des vases du service, car on les sortait et on les rentrait en les comptant. D'autres avaient la charge des ustensiles et de tous les objets mobiliers du sanctuaire, ainsi que de la farine, du vin, de l'huile, de l'encens et des parfums². (Et quelques-uns d'entre les fils des prêtres avaient à fabriquer l'huile parfumée avec ces parfums.) Et Matityah du nombre des Lévites, l'aîné de S'alloum le Qoraïte³, avait à titre permanent la besogne des gâteaux plats. Et d'entre leurs frères, les Qehaïtes, étaient pris ceux qui avaient la charge des pains de proposition, pour les préparer de sabbat en sabbat.

³³ Voilà⁴ les chantres, chefs des familles lévitiqùes, résidant dans les chambres, sans autre charge, leur office durant nuit et jour. Voilà les chefs des familles lévitiqùes, chefs d'après leurs généalogies. Ceux-là demeuraient à Jérusalem.

¹ D'autres traduisent : sur leur foi, en vue de leur fidélité, ou : dans ce poste de confiance.

² Cette partie du texte rappelle toute la série des charges qui incombait aux Lévites : magasinage, denrées servant au culte, vases sacrés, ustensiles nécessaires aux sacrifices, ouverture des portes, cuisson des gâteaux et pains, etc. Tout cela était réparti, par castes et familles, et à titre permanent (héréditaire) entre les Lévites. Le soin des sacrifices revenait aux prêtres mêmes, c'est-à-dire aux familles descendant directement d'Aharôn (de Çadoq), lesquelles, comme nous le dit la parenthèse, fabriquaient aussi l'huile parfumée.

³ Différence avec chap. XXVI, 2, où la primogéniture est attribuée à un autre Qoraïte.

⁴ Suivent deux souscriptions finales, la première se rapportant à ce qui avait été dit des chantres, v. 14-16; qui résidaient à Jérusalem même, dans l'enceinte sacrée, c'est-à-dire dans les constructions attenant au temple, parce que leur besogne rendait leur présence nécessaire, tandis que les portiers se relevaient ; la seconde se rapportant à tout ce qui avait été dit sur les Lévites.

³⁵ Or, à G'ibe'on¹ demeuraient le père de G'ibe'on, le'ouël, dont la femme s'appelait Ma'akah, et son fils aîné 'Abdôn, et Çour, Qis', Ba'al, Ner, Nadab, G'edôr, Aheyo, Zekaryah et Miqlot. Et Miqlot engendra S'imeam. Ceux-ci aussi habitaient Jérusalem avec leurs frères, séparés de leurs autres frères. Et Ner engendra Qis', et Qis' engendra Saül, et Saül engendra Ionañan, Malkis'oua', Abinadab et Es'ba'al. Et le fils de Ionañan fut Merib-Ba'al, et Meri-Ba'al engendra Mikah. Et les fils de Mikah : Piñon, Mèlk, Tahe'ra'. Et Añaz engendra Ia'erah, et Ia'erah engendra 'Alémeñ, Azma'weñ et Zimeri. Et Zimeri engendra Môça. Et Môça engendra Bine'â. Et son fils, Refayah ; son fils, El'añah ; son fils, Açel. Et Açel eut six fils, dont voici les noms : 'Azriqam, Bokrou, Yis'ma'el, S'e'aryah, 'Obadyah et Hanan. Tous ceux-ci étaient fils d'Açel.

¹ Les Philistins² avaient engagé le combat contre les Israélites, et ceux-ci avaient pris la fuite devant les Philistins, et les monts de G'ilbo'a étaient jonchés de morts. Et les Philistins s'acharnèrent après Saül et ses fils, et tuèrent Ionañan, Abinadab et Malkis'ou'a', les fils de Saül. Et le combat fut violent contre Saül, et les archers l'atteignirent avec leurs arcs, et il fut blessé par les archers. Alors Saül dit à son écuyer : Tire ton épée et me la passe à travers le corps, pour que ces incirconcis ne viennent m'outrager. Mais son écuyer ne voulut point, car il avait bien peur. Alors Saül saisit l'épée et se jeta dessus. Et l'écuyer, voyant que Saül était mort, se jeta lui aussi sur l'épée et mourut. Ainsi périt Saül et ses trois fils, et toute sa famille périt ensemble. Et tous ceux d'Israël qui demeuraient dans la plaine, voyant qu'on avait pris la fuite, et que Saül et ses fils avaient péri, abandonnèrent leurs villages et s'enfuirent, et les Philistins vinrent s'y établir. Cependant le lendemain, les Philistins étant venus dépouiller les morts, trouvèrent Saül et ses fils tués sur les hauteurs de G'ilbo'a. Et ils le dépouillèrent, et emportèrent sa tête et ses armes, et ils envoyèrent par tout le pays

¹ L'auteur, voulant faire précéder l'histoire de David, premier roi israélite de Jérusalem, d'une courte relation sur la fin de Saül, commence par reproduire la généalogie de celui-ci, telle qu'il l'avait déjà insérée plus haut dans le recensement des Benjaminites (chap. VIII, 29 suiv.). Les quelques variantes sont de nature à faire donner, en plusieurs endroits, la préférence à ce second texte. Ici il manque le nom d'Añaz (v. 41) parmi les fils de Mikah.

² La notice sur la mort de Saül est copiée du premier livre de Samuel, chap. XXXI, avec de légères variantes, qui peuvent en partie être attribuées à la rapidité de la transcription, mais dont quelques-unes paraissent pourtant dépendre d'un texte autre que celui que nous venons de citer, et ne peuvent pas toutes être supposées arbitraires.

des Philistins annoncer la bonne nouvelle à leurs idoles et au peuple, et ils déposèrent ses armes dans le temple de leurs dieux, et ils attachèrent son crâne dans le temple de Dagon. Mais tous ceux de Iabes' en G'ile'ad ayant appris ce que les Philistins avaient fait à Saül, se mirent en route, tout ce qu'il y avait d'hommes valides, et ils emportèrent le corps de Saül et les corps de ses fils, et les rapportèrent à Iabes', et ils enterrèrent leurs ossements sous le térébinte à Iabes' et jeûnèrent pendant sept jours.

¹³ Saül¹ périt à cause du péché qu'il avait commis contre l'Éternel, relativement à l'ordre de l'Éternel qu'il n'avait pas respecté, et aussi pour avoir voulu obtenir un oracle par la nécromancie, au lieu de l'obtenir de la part de l'Éternel. Et celui-ci le fit périr et transféra la royauté à David, fils de Yis'aï.

⁴ Alors² tous les Israélites se rendirent ensemble à Hébrôn auprès de David, en disant : Nous sommes bien du même sang que toi ; déjà autrefois, déjà quand Saül était roi, c'était toi qui marchais à la tête d'Israël. Et Iaheweh ton Dieu t'a dit : C'est toi qui seras le berger de mon peuple ; c'est toi qui seras le chef d'Israël. Ainsi donc tous les sheikhs d'Israël vinrent trouver le roi à Hébrôn, et David y fit avec eux un pacte devant l'Éternel, et ils oignirent David pour être roi sur Israël, selon la parole de l'Éternel proclamée par Samuel. Puis David et tous les Israélites marchèrent sur Jérusalem (c'est-à-dire Iebous). Or, les Iebousites habitaient ce pays-là. Et les habitants de Iebous dirent à David : Tu n'entreras pas ici. Cependant David prit le fort de Sion (la *Ville de David*). Et David avait dit : Celui qui sera le premier à battre les Iebousites, deviendra chef et général. Et ce fut Ioab le fils de Çerouyah qui monta le premier, et il devint chef³. Et David s'établit dans le fort ; c'est pour cela qu'on l'appela la Ville de David. Et il fit des constructions tout autour de la ville, depuis la citadelle et tout autour. Et Ioab restaura ce qui restait de la ville⁴. Et David devenait de plus en plus grand, et Iaheweh Çebaôf était avec lui.

¹ C'est notre auteur qui ajoute cette réflexion finale à la relation qu'il vient de transcrire. Il a évidemment en vue les textes plus anciens, 1 Sam. XIII, 13 ; XV, 11, et le chap. XXVIII.

² L'histoire de David commence pour notre Chroniqueur avec la prise de Jérusalem. Ce qui fait encore voir qu'il avait l'intention de raconter seulement ce qui se rapportait à cette ville. Comp. pour ce premier morceau, 2 Sam. V, 1-10, passage reproduit ici presque entièrement, avec de légères modifications.

³ Ici le texte diffère sensiblement de 2 Sam. V, 8.

⁴ On peut supposer que la ville des Iebousites avait été détruite au moment de la conquête. Comme Ioab était l'un des principaux capitaines de David bien avant cette époque (2 Sam. II, 13 ; III, 23), on pourrait traduire ici : chef et gouverneur (de la ville), et comprendre que c'est en cette qualité qu'il fut chargé des constructions.

¹⁰ Voici les principaux capitaines d'élite de David¹, qui lui prêtèrent main forte, à l'égard de sa royauté, avec tout Israël, pour le faire roi, selon la parole de l'Éternel au sujet d'Israël. Voici la liste des capitaines d'élite de David : Ias'ob'am, un Hlakmonite, le chef des trente ; il brandit sa lance sur trois cents hommes tués en une seule rencontre. Après lui Él'azar fils de Dôdô l'Ahohite. Celui-ci fut du nombre des trois capitaines d'élite ; il fut avec David à Pas-Dammim, où les Philistins s'étaient rassemblés pour le combat². et il y avait un champ rempli d'orge, et le peuple fuyait devant les Philistins ; mais ils se placèrent au milieu du champ et l'arrachèrent aux Philistins et les battirent, et l'Éternel les sauva par une grande victoire. ¹⁵ Et trois des trente principaux descendirent auprès de David, vers le rocher, à la caverne de Adoullam, pendant que l'armée des Philistins campait dans la plaine de Refaim. David se trouvait alors au fort et un poste de Philistins était à Bêt-Léhem. Et David eut une envie et dit : Ah ! si quelqu'un me donnait à boire de l'eau de la citerne de Bêt-Léhem qui est près de la porte ! Alors les trois se frayèrent un chemin à travers le camp des Philistins, et puisèrent de l'eau à la citerne de Bêt-Léhem qui est près de la porte, et l'emportèrent et la présentèrent à David. Mais David refusa de la boire et en fit une libation à l'Éternel, en disant : A Dieu ne plaise que je fasse cela ! Boirais-je le sang de ces hommes [*qui sont allés*] au péril de leur vie ? Car c'est au péril de leur vie qu'ils me l'ont apportée. Et il refusa de boire. Voilà ce que firent les trois capitaines. ²⁰ Et Abs'aï, le frère de Ioab, était le chef des trois³ : il brandit sa lance sur trois cents hommes tués, et il avait une renommée parmi les trois. Il était plus honoré que les trois de la seconde série⁴, et il était leur chef, mais il n'atteignit pas les trois. Benayah fils de Iehoyada', fils d'un homme vaillant de Qabçœël qui avait fait bien des actes de bravoure ; ce fut lui qui

¹ Liste des héros de David, correspondant à celle de 2 Sam. XXIII, 8 suiv., avec de nombreuses variantes, dont il a déjà été question, pour autant que cela était nécessaire. D'autres sont de trop peu d'importance pour être relevées.

² Ici il y a une lacune de plusieurs lignes dans notre texte actuel. Il manque la fin de l'histoire d'Él'azar, et le commencement de celle du troisième héros, dont le nom est omis dans le présent récit.

³ Le contexte nous porte à croire que l'auteur veut dire que cet Abs'aï était le plus fameux des trois héros dont il vient d'être parlé. Le texte correspondant du livre de Samuel dit autre chose, voyez la note sur 2 Sam. XXIII, 8.

⁴ Traduction purement conjecturale d'un texte très-suspect (comp. 2 Sam. XXIII, 19). Nous supposons que l'auteur (qui pourrait bien avoir voulu rendre plus clair un texte déjà inintelligible de son temps) a distingué, en tête de tous ces guerriers, deux triades de héros plus célèbres que les autres, une première et une seconde série.

tua les deux grands héros de Moab, et qui tua le lion dans la fosse par un temps de neige, en y descendant. Il tua aussi l'Égyptien, géant de cinq coudées, qui tenait à la main une lance pareille à une ensuple de tisserand; il fondit sur lui avec un bâton, lui arracha la lance de la main et le tua avec sa propre lance. Voilà ce que fit Benayah fils de Ichoyada'; il avait une renommée parmi les trois capitaines, il était, certes, plus honoré que les trente, mais il n'atteignit pas les trois, et David le mit à la tête de son conseil¹.

²⁶ Et les capitaines des troupes²: 'Ašahel le frère de Ioab, Elhanan fils de Dôdô de Bêt-Léhem, S'ammoš de Harôr, Héléç de Pelôn, 'Irâ fils de 'Iqqes' de Teqoa', Abi'ézer de 'Anašôt, Sibkaï de Hous'ah, 'Ilaï d'Ahoah, Maharai de Netofah, Held fils de Ba'anah de Netofah, Iṭai fils de Ribaï de G'ibe'ah des Benjaminites, Benayah de Pir'aṭôn, Hourai de Nahalê-Ga'as', Abiël de 'Arbah, 'Azmawet de Baharoum, Elyahbâ de S'a'albôn, les fils de Has'em de G'izôn, Ionatan fils de S'ag'ê de Harar, Aḥiam fils de Šakar de Harar, Elifal fils d'Our, Héfer de Mekérah, Aḥiyah de Pelôn, Heçrô du Karmel, Na'araï fils d'Ezbaï, Ioël frère de Naṭan, Mibḥar fils de Hagri, Çéq le 'Ammonite, Naḥraï de Bérot, l'écuyer de Ioab fils de Çerouyah, 'Irâ de Iéter, Gareb de Iéter, Ouriyah le Hiṭtite³, Zabad fils d'Aḥlaï, 'Adinâ fils de S'izâ le Roubénite, chef des Roubénites, avec trente autres; Hanan fils de Ma'akah, et Ios'afat de Méten, 'Ouzziyâ de 'Ašerah, S'ama' et Ie'ouël fils de Hoṭam de 'Aro'ër, Iedi'aël fils de S'imeri, et Iohâ son frère, de Tiç, Eliël Maḥawim⁴, et Ieribaï et Ios'awyah fils de Elna'am, et Yiṭmah le Moabite, Eliël et 'Obéd et Ia'asiël le Meçobayah⁴.

¹ Voici ceux qui se rendirent auprès de David à Çiqlag, à l'époque où il était banni de chez Saül le fils de Qis'⁵: ils étaient au nombre

¹ La leçon de notre texte, comparée à celle de 2 Sam. XXIII, 23, pourrait servir à confirmer la conjecture qu'il ne s'agit pas d'un *conseil*, mais de la garde royale.

² Comp. 2 Sam. XXXIII, 24 suiv., où ces mêmes capitaines sont nommés les *trente*. Ici la liste est beaucoup plus longue, et en ce qui concerne les noms communs aux deux textes, les variantes sont innombrables. On comprend que dans la transcription des noms propres les copistes aient été plus exposés qu'ailleurs à commettre des fautes.

³ Ici s'arrête le texte du passage correspondant du livre de Samuel. Notre auteur avait donc à sa disposition une source plus complète.

⁴ Comme il y a ici des fautes de grammaire dans le texte, on est peut-être autorisé à le changer et à mettre: *de Mahanaïm, ... de Meçobah, ou bien: de Çobah.* 2 Sam. XXIII, 36.

⁵ Les détails qui suivent ici sur l'entourage de David, pendant qu'il courait les aventures dans le pays de Juda (1 Sam. XXII suiv.), ne se trouvent point dans le livre de Samuel. Sur Çiqlag, voyez 1 Sam. XXVII, 6.

de ses vaillants compagnons d'armes, des archers, se servant de la main gauche comme de la droite pour lancer des pierres et pour tirer des flèches. D'entre les Benjaminites, compatriotes de Saül, il y avait : le chef Ahi'ézer et Iôas', les fils de Has'ma'ah de G'ibe'ah ; et Iezouël et Pelt, les fils de 'Azmawet, et Berakah et Iéhou de 'Anaôt, et Yis'ma'eyah de G'ibe'on, un capitaine d'entre les trente, et chef de trente, et Yirmeyah, Iahaziël, Iôhanan et Iôzabad de G'edérah ; 'El'ouzaï, Ierimot, Be'alyah, S'emaryahou et S'efatyahou de Harouf ; Elqanah, Yiss'iyahou, 'Azareël, Iô'ézer et Ias'obe'am les Qorahites, et Iô'élah et Zebadyah, les fils de Ieroham de G'edôr.

⁸ Et d'entre les Gadites il vint des hommes vaillants qui rejoignirent David au désert, où il était aux aguets¹, gens de guerre, portant lances et boucliers, et dont l'aspect faisait l'effet de lions et dont l'agilité était celle des gazelles de la montagne² : 'Ézer le chef, 'Obadyah le second, Éliab le troisième, Mis'mannah le quatrième, Yirmeyah le cinquième, 'Attaï le sixième, Éliël le septième, Iôhanan le huitième, Elzabad le neuvième, Yirmeyahou le dixième, Makbannaï le onzième. ¹⁴ Voilà les Gadites, chefs de troupes ; un contre cent, le plus petit, le plus grand contre mille³. Ce furent eux qui, ayant passé le Jourdain au premier mois⁴, quand il coulait à pleins bords, mirent en fuite tous ceux de la plaine, tant au levant qu'au couchant. Il y eut aussi des Benjaminites et des Judéens qui se rendirent auprès de David, là où il était aux aguets. Et David alla au devant d'eux et prit la parole et leur dit : Si vous êtes venus à moi en amis pour être mes compagnons, je serai uni de cœur avec vous, mais si c'est pour me livrer à mes ennemis, bien que je n'aie fait aucun mal, que le Dieu de nos pères le voie et juge ! Alors l'esprit saisit 'Amašai⁵, le chef des trente : A toi, David ! Avec toi, fils de Yis'aï !

¹ Ceci ne se rapporte plus au séjour de Çiqlag, mais fait allusion aux circonstances mentionnées 1 Sam. XXII, 4 ; XXIII, 14. Au lieu d'*aguets*, les traductions parlent d'un *fort* (dans les montagnes de Juda) que David aurait eu pour quartier-général. L'un n'exclut pas l'autre.

² On serait tenté de reconnaître ici une source poétique (comp. 2 Sam. I, 19, 23) ; voyez aussi plus bas, v. 14, 15.

³ Il y a dans le texte : un à cent, etc. On traduit cela communément de manière à distinguer ici des *chefs de cent* et de mille hommes. Mais cela pouvait s'exprimer d'une manière plus simple et plus claire, et si telle a été l'intention de l'auteur, il avait oublié que David, à cette époque, n'a jamais eu avec lui que quelques centaines d'aventuriers. Evidemment le texte veut signaler la bravoure irrésistible de ces *lions*.

⁴ En Avril.

⁵ On s'est demandé si cet 'Amašai ne serait pas le même que 'Amašâ, le neveu de David (chap. II, 17) ; c'est possible, quoique on puisse s'étonner que David adresse la question qu'on vient de lire, à un si proche parent. Si cet homme est introduit ici

Salut, salut à toi ! salut à tes compagnons ! car ton Dieu t'est en aide ! Et David les accueillit et les mit parmi les chefs de bande.

¹⁹ Il y eut aussi des Menass'ites qui passèrent du côté de David quand il marchait à la guerre contre Saül, avec les Philistins. (Cependant ils ne combattirent point à côté de ceux-ci, car les princes des Philistins avaient été d'avis de le renvoyer, en disant : C'est au prix de nos têtes qu'il passera du côté de son maître, Saül¹.) C'est lorsqu'il marcha sur Çiqlag que ces Menass'ites passèrent de son côté, savoir : 'Adnah, Iôzabad, Iedi'aël, Mikaël, Iôzabad, Élihoû et Çiltâï, chefs de canton dans Menass'eh. Et ils devinrent les compagnons de David contre les bandes², car ils étaient tous des hommes vaillants, et ils devinrent chefs dans l'armée. Ainsi il venait journellement des gens auprès de David, pour devenir ses compagnons d'armes, jusqu'à ce que son armée fût grande comme une armée de Dieu³.

²³ Voici maintenant le dénombrement des guerriers⁴ qui se rendirent auprès de David à Hébron pour lui déferer la royauté de Saül d'après l'ordre de l'Éternel. Les Judéens, portant lances et boucliers, six mille huit cent guerriers. Des S'ime'onites, vaillants guerriers, sept mille et cent. Des Lévites, quatre mille six cents. (Iehoyada^c était émir des Aharonides et avait avec lui trois mille sept cents ; et Çadoq, jeune et vaillant, et son clan comptait vingt-deux chefs⁵.) Et des Benjaminites, compatriotes de Saül, trois mille ; la majeure partie d'entre eux étant jusque-là restée fidèle à la maison de Saül. Et des Éphraïmites, vingt mille huit cents, gens vaillants et renommés, d'après leurs familles⁶. Et de la demi-tribu de Menass'eh, dix-huit mille, désignées nominativement pour aller proclamer David roi. Et

comme *chef des trente* (ou d'après une autre leçon, chefs des satellites ou combattants en chars), c'est qu'il le fut plus tard, sous les ordres de David. — L'esprit le *saisit*, litt. : il le revêtit, d'après une métaphore très-usitée en hébreu. Nous dirions simplement : Il s'écria plein d'enthousiasme.

¹ Tous les faits, auxquels il est ici fait allusion, sont racontés au long 1 Sam. XXVIII, 1, 2 ; XXIX, 1-11.

² Les Amalqites, 1 Sam. XXX.

³ Locution hyperbolique, Ps. LXXX, 11 ; XXXVI, 7. Jon. III, 3.

⁴ A la lettre : les nombres des têtes des gens de guerre. Ce recensement se rattache au fait déjà mentionné au commencement du chap. XI.

⁵ A propos des Lévites, la liste entre dans des détails qui ne sont pas très-clairs. On comprend bien que la tribu de Lévi fournissait aussi des combattants, mais on ne sait trop dans quel rapport sont les 4600 avec les 3700. Le second chiffre doit-il être compris dans le premier ? Çadoq est-il le fameux prêtre du roi David ?

⁶ Cette dernière observation peut se rapporter à leur organisation militaire. D'autres traduisent : renommés *dans* leurs familles.

de ceux de Yiçsakar, qui comprenaient les temps, de manière à savoir ce qu'Israël avait à faire¹, deux cents chefs et tous leurs compatriotes à leurs ordres. Et des Zeboulounites, cinquante mille guerriers, équipés pour la guerre avec toutes sortes d'armes, pour se ranger en bataille d'un cœur ferme. Et des Neftalites, mille chefs, et avec eux trente-sept mille avec lances et boucliers. Et des Danites, vingt-huit mille six cents rangés en bataille. Et des As'érites, quarante mille guerriers se rangeant en bataille. Et d'au delà du Jourdain, des Reoubénites, des Gadites et de la demi-tribu de Menass'eh, cent vingt mille avec toutes sortes d'armes de guerre. Tous ces guerriers, se rangeant en bataille, d'un cœur entier, vinrent à Hébrôn pour y proclamer David roi sur tout Israël, et les autres Israélites étaient aussi unis de cœur pour proclamer David roi. Et ils restèrent là avec David pendant trois jours, à manger et à boire ; car leurs frères les pourvoyaient, et leurs voisins aussi, jusqu'en Yiçsakar et Zebouloun et Neftali, leur apportaient des provisions sur des ânes, des chameaux, des mulets et des bœufs, de la farine, des gâteaux de figes et de raisins, et du vin et de l'huile, et des bœufs et des moutons en masse, car c'était une joie en Israël².

⁴ Et David conféra avec les chefs des mille et des cent, avec tous les capitaines, puis il dit à toute l'assemblée des Israélites³ : Si cela vous convient et que Iaheweh l'approuve, envoyons sans retard vers nos frères qui sont restés dans les différents districts d'Israël, et avec eux, vers les prêtres et les Lévités, dans leurs villes et banlieues, afin qu'ils se réunissent à nous, et transférons l'arche de notre Dieu auprès de nous ; car nous ne nous en sommes pas souciés

¹ Allusion aujourd'hui inintelligible, et qui a donné lieu à l'opinion traditionnelle que les Yiçsakarites étaient de grands astronomes.

² Les chiffres contenus dans ce recensement soulèvent de graves doutes. Nous n'insistons pas sur ce qu'a d'extraordinaire une *parade* de 350,000 hommes pour proclamer David roi d'un territoire qui n'avait pas l'étendue de quatre départements de France. Mais ce qui est absolument inconcevable, c'est que les tribus voisines du lieu de rassemblement, celle de Juda notamment, qui était celle de David, aient fourni un si petit contingent, tandis que les chiffres sont grossis en raison directe du trajet à parcourir. C'est cette singulière inégalité qui rend la chose suspecte.

³ D'après le contexte, cela se passe encore à Hébrôn, et l'assemblée en question est celle des 350,000 guerriers. Cela ne suffit pas encore à David ; il convoque une assemblée plus grande (dans l'intervalle des trois jours du festin ?) pour aller chercher l'arche. Les énormes dimensions que prennent ici les faits les plus simples font voir à quelle distance le récit se trouve des événements et combien peu l'imagination des générations postérieures a tenu compte des conditions matérielles inhérentes aux circonstances.

du temps de Saül. Et toute l'assemblée était d'avis de faire ainsi, car la chose paraissait juste au peuple. Alors David assembla tout Israël, depuis le S'ihor égyptien jusque vers Hama¹, afin d'emmener l'arche de Dieu de Qiryat-Ie'arim. ⁶ Et David marcha² avec tout Israël vers Ba'alalah, c'est-à-dire Qiryat-Ie'arim qui est à Juda, pour en ramener l'arche du Dieu Iaheweh, siégeant sur les Keroubs, qui y est invoqué³. Et ils placèrent l'arche de Dieu sur un chariot neuf, de la maison d'Abinadab, et 'Ouzzà et Ahyò conduisaient le chariot. Et David et tout Israël dansaient devant Dieu avec force et en chantant, avec des harpes, des luths, des tambourins, des cymbales et des trompettes. Lorsqu'ils furent arrivés à Gorn-Kidòn, 'Ouzzà étendit la main pour saisir l'arche, car les bœufs avaient glissé. Et l'Éternel fut irrité contre 'Ouzzà et le frappa pour avoir porté la main sur l'arche, et il mourut là devant Dieu. Et David fut fâché de ce que l'Éternel avait fait une rupture en la personne de 'Ouzzà, et l'on appela ce lieu Perç-'Ouzzà jusqu'à ce jour. Et David eut peur de Dieu en ce jour, en disant : Comment conduirais-je chez moi l'arche de Dieu ? Et David ne retira point l'arche chez lui, dans la ville de David, mais il la fit déposer dans la maison de 'Obed-Édom le Gattite. Et l'arche de Dieu resta pendant trois mois chez 'Obed-Édom, dans sa maison. Et l'Éternel bénit la maison de 'Obed-Édom et tout ce qui lui appartenait.

¹ Et Hiram, le roi de Tyr, envoya à David une députation et du bois de cèdre, et des maçons et des charpentiers pour lui bâtir une maison⁴.

² Et David ayant reconnu que l'Éternel le confirmait comme roi d'Israël, sa royauté ayant été de plus en plus élevée à cause de

¹ Les deux noms propres désignent nécessairement les extrémités septentrionale et méridionale du territoire israélite. Ailleurs, le S'ihor est un nom (poétique ?) du Nil (És. XXIII, 3. Jér. II, 18). Beaucoup d'interprètes pensent que d'après Jos. XIII, 3, il pourrait être identifié ici avec un petit ruisseau dans le voisinage d'El-Arish, sur l'isthme, qui aurait formé la frontière. Mais comme l'autre frontière nomme Hama, ville du nord de la Syrie, qui en tout cas n'a pas été au pouvoir d'Israël avant les conquêtes de David, postérieures au fait mentionné ici, l'auteur nomme évidemment les frontières de l'empire de ce roi, telles qu'elles sont censées avoir existé plus tard, et il n'y a pas de raison péremptoire pour effacer ici la mention du Nil.

² Ici l'auteur insère le récit de la translation de l'arche, tel que nous le lisons 2 Sam. VI, 2 suiv., avec de légères variantes dans le texte.

³ Au lieu de ces mots : *qui y est invoqué*, les voyelles du texte imprimé disent : *qui est appelé Nom*. Cela doit venir de l'époque où les docteurs juifs s'étaient habitués à écrire : *le Nom*, là où ils voulaient parler de Dieu (lisez : *s'am* pour *s'em*).

⁴ 2 Sam. V, 11.

son peuple Israël, il prit encore des femmes à Jérusalem et il engendra encore des fils et des filles. Voici les noms des fils qu'il eut à Jérusalem : S'ammou'a, S'obâb, Naïan, Salomon, Yibeïar, Élis'ou'a, Elpélet, Nogah, Néfeg, Iafia', Élis'ama', Be'elyada' et Élifélet¹.

⁸ Lorsque les Philistins² apprirent que David avait été oint comme roi de tout Israël, ils se mirent tous en marche pour aller à sa recherche. Mais David, l'ayant appris, marcha à leur rencontre, les Philistins étant venus se répandre dans la plaine des Refaïm. Et David consulta Dieu en disant : Marcherai-je contre les Philistins, pour que tu me les livres ? Et l'Éternel lui répondit : Marche, et je te les livrerai. Et ils marchèrent sur Ba'al-Peraçim, et David les y battit et dit : Dieu a rompu mes ennemis par ma main, comme une rupture d'eau. C'est pour cela qu'on appela le nom de ce lieu Ba'al-Peraçim. Et ils y abandonnèrent leurs dieux, et David ordonna qu'on les brûlât³.

¹³ Une autre fois⁴ les Philistins se répandirent encore dans la plaine, et David ayant encore consulté Dieu, Dieu lui dit : Ne marche pas à leur suite, détourne-toi d'eux pour arriver à eux en face des békâs, et lorsque tu entendas le bruit de pas dans les cimes des békâs, alors tu engageras le combat, car Dieu marchera à votre tête pour battre l'armée des Philistins. Et David agit conformément à l'ordre que Dieu lui avait donné, et ils battirent l'armée des Philistins depuis G'ibe'on⁵ jusque vers G'ezer. Et la renommée de David se répandit dans tous les pays, et l'Éternel le fit craindre de tous les peuples.

¹⁴ Et il se bâtit des maisons⁶ dans la ville de David et prépara une place pour l'arche de Dieu et lui dressa un tabernacle. Alors

¹ 2 Sam. V, 12 suiv. (avec variantes), comp. 1 Chron. III, 5 suiv.

² 2 Sam. V, 17 suiv.

³ D'après cette variante, David se serait conformé aux prescriptions de la loi (Deut. VII, 5).

⁴ 2 Sam. V, 22 suiv. Les dispositions de l'attaque sont moins claires dans notre texte, qui pourrait bien être fautif.

⁵ La variante G'ibe'on pour G'éba' peut n'être qu'une permutation de synonymes, mais elle peut aussi avoir son importance géographique, car il y a eu plusieurs localités portant ces noms, ou celui de G'ibe'ah (colline, hauteur), surtout dans cette partie de la Palestine, et l'emploi des diverses formes du nom paraît avoir été assez arbitraire.

⁶ Les détails qui suivent sont étrangers au livre de Samuel. La pluralité des maisons de David s'explique par l'accroissement du nombre de ses femmes. Les maisons de cette époque doivent avoir été encore d'une extrême simplicité et de petite dimension. Ce qui va être dit de la translation de l'arche se rattache directement à chap. XIII, 14.

David ordonna que personne ne porterait l'arche de Dieu, si ce n'est les Lévites, parce que c'étaient eux que l'Éternel avait choisis pour porter l'arche de Dieu et pour le servir à perpétuité. Puis David convoqua tout Israël à Jérusalem, pour transporter l'arche de l'Éternel à la place qu'il lui avait préparée. Et David assembla les fils d'Aharôn¹ et les Lévites : des Qehaïtes, Ouriel, chef, et sa famille, cent-vingt ; des Merarites, 'Aşayah, chef, et sa famille, deux cent vingt ; des Gers'omites, Ioël, chef, et sa famille, cent trente ; des Éliçafanites², S'ema'yah, chef, et sa famille deux-cents ; des Hébronites², Éliël, chef, et sa famille, quatre-vingts ; des 'Ouzziélites², 'Amminadab, chef, et sa famille, cent douze. Et David appela les prêtres Çadoq et Ébyatar³, et les Lévites Ouriël, 'Aşayah, Ioël, S'ema'yah, Éliël et 'Amminadab, et leur dit : Vous êtes les chefs des familles lévitiqes ; sanctifiez-vous, vous et vos frères, afin de transporter l'arche de l'Éternel, du Dieu d'Israël, à la place que je lui ai préparée. Car c'est parce que vous n'y étiez pas la première fois, que l'Éternel notre Dieu a fait une rupture⁴ parmi nous, parce que nous ne l'avons pas cherché d'après la règle⁵. Et les prêtres et les Lévites se sanctifièrent, afin de transporter l'arche de l'Éternel, du Dieu d'Israël. Et les Lévites portèrent l'arche de Dieu, comme Moïse l'avait prescrit d'après l'ordre de l'Éternel, en mettant les barres sur leurs épaules. Et David ordonna aux chefs des Lévites d'assigner leurs places⁶ à leurs frères les chantres, avec leurs instruments, luths, harpes et cymbales, à l'effet de les faire retentir, pour rehausser les cris de joie. Et les Lévites assignèrent des places à Hëman, fils de Ioël, et d'entre ses frères à Asaf fils de Bérekياهو, et d'entre les Merarites leurs frères, à Êţan, fils de Qous'ياهو. Et avec eux leurs frères du second ordre⁷, Zekaryahou fils de⁸....., et Ia'aziël, S'emiramot, Iehiël, 'Ounni, Éliab, Benayahou, Ma'aséyahou, Maţtityahou, Élipelëhou, Miqnéyahou,

¹ La caste sacerdotale privilégiée (chap. V, 29 suiv.).

² Branches des Qehaïtes. Exod. VI, 18, 22. Nomb. III, 30. 1 Chron. V, 28.

³ 2 Sam. XX, 25. — Tout ce passage, jusqu'au v. 28, est étranger au livre de Samuel.

⁴ Chap. XIII, 11.

⁵ La loi ne parle pas d'un chariot pour transporter l'arche ; elle veut que les Lévites la portent : Nomb. IV, 15 ; VII, 9, etc.

⁶ Pour ce qui suit, comp. chap. VI, 18 suiv.

⁷ Hëman, Êţan, et Asaf' étant les chefs des musiciens.

⁸ Ou bien il manque ici un nom, ou bien le mot *fils* n'a été mis dans le texte que par l'inadvertance d'un copiste, comp. plus bas, v. 20.

'Obed-Édom et Ie'ïël, les portiers¹. Et les chantres Héman, Asaf et Ètan avaient des cymbales d'airain, pour les faire retentir.²⁰ Et Zekaryah, 'Aziël, S'emiramot, Iehiël, 'Ounni, Éliab, Maaséyahou et Benayahou jouaient des luths sur 'Alamot². Et Maṭṭityahou, Élipeléhou, Miqnéyahou, 'Obed-Édom, Ie'ïël et 'Azazyahou jouaient des harpes sur l'octave pour diriger. Et Kenanyahou était chef des Lévites pour le transport; il dirigeait le transport, car il s'y entendait³. Et Bérek yah et Elqanah étaient portiers de l'arche. Et S'ébanyahou, Ios'afat, Neṭaneël, 'Amašai, Zekaryahou, Benayahou, et Éli'ézer, les prêtres, sonnaient des trompettes devant l'arche de Dieu, et 'Obed-Édom et Iehiyah étaient les portiers de l'arche⁴.

²⁵ Et David et les sheikhs d'Israël et les chefs des clans, qui étaient allés transporter l'arche de l'alliance de l'Éternel de la maison de 'Obed-Édom, étaient dans la joie⁵. Et comme Dieu assistait⁶ les Lévites qui portaient l'arche de l'alliance de l'Éternel, ils immolèrent sept taureaux et sept béliers. Et David était revêtu d'un manteau de lin fin, ainsi que tous les Lévites qui portaient l'arche, et les chantres, et Kenanyah le chef du transport [les chantres⁷]. De plus, David avait un surplus de lin. Et tout Israël transportait ainsi l'arche de l'alliance de l'Éternel avec des cris de joie et au son des trompettes et des clairons et des cymbales, en faisant résonner les luths et les harpes. Quand⁸ l'arche de l'alliance de l'Éternel entra dans la ville de David, Mikal la fille de Saül regardait par la fenêtre, et en voyant sauter et danser le roi David, elle conçut du mépris pour lui dans son cœur.

¹ Cette dénomination paraît se rapporter exclusivement aux deux derniers (v. 24).

² Nous ne hasarderons aucune traduction de ce mot, qui doit avoir été un terme technique de musique. Par le contexte on voit bien que ce n'est pas un instrument; cela pourrait être un certain ton, ou air. D'après l'étymologie on pourrait songer à des voix de femmes, c'est-à-dire ici, à des notes généralement plus hautes. Même obscurité pour l'*octave* (litt. : la huitième), et pour le mot *diriger*. Voyez en général l'introduction aux Psaumes, p. 38 suiv.

³ D'autres y voient un maître de chant, ce qui ne s'accorde ni avec la nomenclature des versets précédents, ni avec la signification du terme *massâ* (Nombr. IV, 19. 2 Chron. XXXV, 3), dans les passages où il est employé de l'office des Lévites.

⁴ Les *portiers* de l'arche, nommés deux fois, pourraient bien être des huissiers spéciaux, dont deux précédaient l'arche, et deux venaient clore la marche du cortège. Il y a seulement cette difficulté, que les mêmes noms se trouvent à la fois dans les portiers et dans les musiciens.

⁵ Il y a un mot de ceci dans 2 Sam. VI, 12.

⁶ Au lieu de les traiter comme il avait fait à 'Ouzzâ, chap. XIII, 10.

⁷ Mot à biffer pour double emploi.

⁸ Ici reparait l'autre texte. 2 Sam. VI, 16.

¹ Cependant on fit entrer l'arche de Dieu et on la déposa dans le tabernacle que David avait dressé pour elle, et l'on fit des sacrifices d'holocaustes et d'actions de grâces devant Dieu. Et quand David eut achevé d'offrir l'holocauste et les sacrifices, il bénit le peuple au nom de l'Éternel. Et il distribua à tous les Israélites, tant hommes que femmes, à chacun une miche de pain et une portion de viande, et un gâteau de raisins secs ¹. Et il plaça devant l'arche de l'Éternel des Lévites en qualité de ministres, pour célébrer et louer et glorifier l'Éternel, le Dieu d'Israël : Asaf comme chef, et au second rang Zekaryah ², Ie'ïël, S'emiramot, Iehiël, Maḥṭityah, Éliab, Benayahou, 'Obed-Édom et Ie'ïël, avec leurs instruments, luths et harpes, et Asaf faisant retentir les cymbales. Et les prêtres Benayahou et Iahaziël se tenaient constamment avec leurs trompettes devant l'arche de l'alliance de Dieu. En ce jour-là, alors pour la première fois, David chargea Asaf et ses frères de chanter les louanges de l'Éternel ³ :

³ Louez l'Éternel ! Invoquez son nom !
Proclamez ses hauts faits parmi les nations !

¹ Jusqu'ici nous avons trouvé le récit généralement conforme à celui de 2 Sam. VI, 12-19, avec une légère allusion au v. 20 suiv. Maintenant nous rencontrons un morceau étranger à l'autre ouvrage.

² Chap. XV, 18.

³ Les vers qui suivent sont empruntés à divers psaumes (Ps. CV, 1-15 ; XCVI, à peu près en entier ; CVI, le commencement et la fin) avec variantes en général peu importantes que nous avons signalées dans le commentaire sur les Psaumes. On remarquera facilement 1° que ces vers ne sont pas même précédés d'une formule d'introduction par laquelle le rédacteur aurait dit qu'il s'agit là du cantique composé pour la circonstance ; 2° qu'ils ne contiennent pas un mot qui se rapporte à l'inauguration du tabernacle de Jérusalem ; 3° qu'ils ne forment pas, dans leur ensemble, un tout homogène, mais qu'ils trahissent partout leur caractère fragmentaire et primitivement différent ; 4° que notamment le premier fragment (surtout les v. 15 à 22 de notre texte) n'est intelligible qu'autant qu'on relit le Ps. CV dans son entier ; 5° enfin, que dans la collection des psaumes les trois en question sont anonymes, ce qui ne serait pas le cas si les auteurs des inscriptions avaient pu lire dans cette Chronique que David les a fait chanter. Nous concluons de tout cela, non seulement que ces vers ne représentent pas le cantique qu'Asaf aurait chanté à l'occasion de la translation de l'arche, mais qu'ils sont tout à fait étrangers à la rédaction primitive de notre livre. Ils n'y ont été insérés qu'après coup par quelqu'un qui les a pris dans le psautier, d'après une combinaison conjecturale assez arbitraire. Nous hasardons même l'hypothèse que cette combinaison aurait été essayée à trois reprises par trois mains différentes. Comp. la note sur le troisième extrait, v. 34 suiv. — On sait que les partisans de la tradition insistent sur la présence de ces fragments de psaumes pour établir que lors de la rédaction de la Chronique le Psautier était déjà complet, et que par conséquent l'hypothèse des psaumes maccabäiques est sans fondement solide.

Chantez-le ! Psalmodiez en son honneur !
 Méditez toutes ses merveilles !
 Glorifiez-vous de son saint nom !
 Qu'ils se réjouissent, ceux qui cherchent l'Éternel !
 Recherchez l'Éternel et sa puissance,
 Cherchez sa face incessamment !
 Souvenez-vous des merveilles qu'il a faites,
 De ses prodiges et des arrêts de sa bouche !

¹³ Race d'Israël, son serviteur !
 Fils de Jacob, ses élus !
 Lui l'Éternel est notre Dieu :
 Ses arrêts s'adressent à toute la terre.
 Souvenez-vous toujours de son alliance,
 De sa parole engagée à mille générations,
 Du pacte qu'il a fait avec Abraham,
 De son serment fait à Isaac,
 De la loi établie pour Jacob,
 Pour Israël, comme une alliance éternelle !

¹⁸ Il a dit : « C'est à toi que je donne Canaan
 Pour héritage et patrimoine ! »
 Alors que vous n'étiez que peu de monde,
 En petit nombre et étrangers au pays,
 Errant de nation en nation,
 D'un royaume, d'un peuple à l'autre,
 Il ne permettait à personne de les opprimer,
 A cause d'eux il châtiait les rois :
 « Ne touchez pas à mes oints,
 Et à mes prophètes ne faites point de mal ! »

²³ Chantez ¹ à l'Éternel, toute la terre !
 Proclamez son aide de jour en jour !
 Parmi les peuples racontez sa gloire,
 Ses merveilles parmi toutes les nations !

Car l'Éternel est grand et très-glorieux :
 Plus que tous les dieux il est redoutable.
 Car tous les dieux des peuples ne sont rien :
 C'est l'Éternel qui a fait les cieux !
 La majesté et la magnificence sont devant lui,
 La puissance et l'allégresse dans sa demeure.

¹ Ps. XCVI.

Rendez à l'Éternel, tribus des peuples,
 Rendez à l'Éternel gloire et hommage !
 Rendez à l'Éternel la gloire de son nom !
 Apportez vos offrandes et venez devant sa face !
 Prosternez-vous devant l'Éternel en sainte parure !
 Tremblez devant lui, tout le monde !

Et la terre est ferme, inébranlable ¹.
 Que les cieux se réjouissent, que la terre tressaille !
 Qu'on dise aux nations : C'est l'Éternel qui est roi !
 Que l'océan mugisse, et ce qui le remplit !
 Que les arbres de la forêt chantent d'allégresse,
 Devant l'Éternel quand il vient juger la terre !

³⁴ Louez l'Éternel, car il est bon,
 Car sa grâce dure à jamais ² !
 Et dites : Sauve-nous, Dieu, notre sauveur,
 Et rassemble-nous et délivre-nous des païens,
 Pour que nous célébrions ton saint nom,
 Que nous nous glorifions de ta gloire !
 Béni soit l'Éternel, le Dieu d'Israël,
 De siècle en siècle !

³⁰ Et tout le peuple dit : Amen ! en glorifiant l'Éternel ³. Et il ⁴ laissa là, devant l'arche de l'alliance de l'Éternel, Asaf et ses frères,

¹ Le texte authentique du Ps. XCVI (v. 10 suiv.) est ici en désordre, et les vers autrement coupés. On s'aperçoit facilement qu'il manque le commencement de la strophe.

² Ces deux lignes (Ps. CVI, 1) paraissent avoir été une formule liturgique fréquemment chantée dans les cérémonies religieuses. On la trouve dans différents psaumes, par ex. Ps. CVII, 1 ; CXXXVI, 1 suiv. Si notre conjecture relativement à l'introduction des fragments de psaumes dans notre chapitre, n'est pas dénuée de fondement, elle paraît surtout plausible en ce qui concerne cette formule que la suite de la narration (v. 41) rappelle très-directement. Mais c'est précisément ici que la démonstration de l'inauthenticité du texte ainsi inséré est facile. Quoi de plus absurde que de mettre dans la bouche de David et de ses contemporains, et à l'occasion d'une fête précédée de victoires signalées, des paroles qui rappellent l'exil et l'oppression des Juifs par l'étranger !

³ Cette dernière ligne qui transforme en récit prosaïque ce qui dans le texte du psaume (Ps. CVI, 48) appartient encore au poème, ou plutôt forme une partie de la doxologie finale du 4^e livre ou recueil de psaumes, appartient nécessairement à celui qui a inséré les fragments poétiques.

⁴ Évidemment il s'agit de David et non du peuple ; mais c'est la preuve la plus irréfragable qu'il faut rattacher cette phrase directement à celle du v. 7, et que le rédacteur du livre des Chroniques n'a pas écrit un mot de ce qu'on lit aujourd'hui aux v. 8-36.

pour faire le service devant l'arche perpétuellement, selon la règle de chaque jour; et 'Obed-Édom fils de Iediṭoun et Ḥosah et leurs frères au nombre de soixante-huit, pour être portiers¹; et le prêtre Çadoq et les prêtres ses frères, devant le tabernacle de l'Éternel au haut-lieu qui se trouvait à G'ibe'on², pour offrir des holocaustes à l'Éternel sur l'autel aux holocaustes, perpétuellement, matin et soir, et pour faire tout ce qui est prescrit dans la loi de l'Éternel, qu'il avait imposée à Israël; et avec eux Ḥëman et Iedouṭoun et les autres personnes choisies et désignées nominativement pour chanter le *Louez l'Éternel, car sa grâce dure à jamais*, et avec eux Ḥëman et Iedouṭoun pour faire retentir les trompettes et cymbales et les instruments de musique religieuse, et les fils de Iedouṭoun pour la porte³.

Puis tout le monde rentra chez soi, et David alla saluer sa famille⁴.

¹ Or, quand David demeura dans sa maison⁵, il dit au prophète Naṭan : Vois-tu, moi je demeure dans cette maison de cèdres, et l'arche de l'alliance de l'Éternel est sous des tentures. Et Naṭan dit à David : Tout ce qui te tient à cœur, fais-le, car Dieu est avec toi. Mais cette nuit même la parole de Dieu fut adressée à Naṭan en ces termes : Va dire à David mon serviteur : Voici ce que dit l'Éternel : Toi, tu ne me bâtiras pas la maison pour y demeurer. Car je n'ai point demeuré dans une maison, depuis le jour où j'ai retiré Israël, jusqu'à ce jour-ci; je changeais de tente et de tabernacle⁶. Aussi longtemps que je voyageais avec Israël, ai-je jamais dit un

¹ Le texte est ici très-fautif. Il dit littéralement : et 'Obed-Édom et leurs frères, 68, et 'Obed-Édom fils de Iediṭoun et Ḥosah, pour portiers.

² Nous savons par l'histoire de Salomon (1 Rois III) qu'après le règne de David encore il y avait un sanctuaire très-renommé à G'ibe'on. Notre auteur, tout en insistant partout sur l'exacte observation, de la part de David, de la loi mosaïque écrite, mentionne pourtant l'existence d'un double lieu de culte et de sacrifices, qui aurait été une flagrante violation de cette loi. Voyez cependant chap. XXI, 28 suiv.

³ La répétition des noms propres dans ces dernières lignes et certaines difficultés syntaxiques, que notre traduction n'a écartées qu'au moyen de conjectures, nous font soupçonner une corruption du texte. — Pour la phrase soulignée, voyez la note 2 de la page précédente.

⁴ Ici repareit le texte de 2 Sam. VI, 19, 20, après les détails que la Chronique a ajoutés à partir du v. 4 de notre chapitre.

⁵ Voir 2 Sam. VII, 1 suiv.

⁶ Litt. : j'étais de tente en tente et de tabernacle...., phrase évidemment incomplète et fautive. L'auteur pouvait bien dire que Jéhova changeait de tabernacle, parce que le sanctuaire portatif était défait et recomposé à chaque changement de station. Cependant il y a peut-être à revenir simplement au texte de 2 Sam. VII, 6.

mot à l'un des Juges d'Israël, que j'avais ordonnés comme bergers de mon peuple, pour dire : pourquoi ne me bâtissez-vous pas une maison de cèdres ? ⁷ Or, voici ce que tu diras à mon serviteur David : Voici ce que dit Iaheweh Çebaôṭ : Je t'ai pris dans le steppe, d'auprès de ton bétail, pour que tu fusses le chef de mon peuple, d'Israël ; j'ai été avec toi dans toutes tes courses ; j'ai exterminé devant toi tous tes ennemis ; je t'ai fait un nom égal au nom des grands de la terre, et j'ai assigné une place à mon peuple, à Israël ; je l'ai planté pour qu'il restât en son lieu et ne fût plus inquiété, et que les impies ne le vexent plus comme autrefois, et depuis les jours où j'ai ordonné des Juges sur mon peuple d'Israël. Et j'ai écrasé tous tes ennemis. Et je te fais savoir que l'Éternel veut te bâtir une maison à toi. Et lorsque tes jours seront accomplis pour que tu ailles rejoindre tes pères, j'élèverai après toi ta race qui sera issue de tes fils, et j'affermirai sa royauté. C'est elle qui me bâtira une maison, et j'affermirai son trône à tout jamais. Je serai pour elle comme un père, et elle sera pour moi comme un fils ¹, et je ne lui retirerai pas ma grâce, comme je l'ai retirée à celui qui a été avant toi. Et je l'établirai dans ma maison et dans mon royaume à tout jamais, et son trône sera affermi pour toujours. C'est conformément à ces paroles, et à toute cette révélation, que Naṭan parla à David.

¹⁶ Alors ² le roi David vint se présenter devant l'Éternel et dit : Qui suis-je, Éternel, Dieu, et qu'est-ce que ma famille, pour que tu m'aies fait arriver jusqu'ici ? Et c'était trop peu à tes yeux, ô Dieu ; tu as aussi parlé de la race de ton serviteur pour un temps lointain, et tu m'as regardé à la façon des hommes, en m'élevant ³, Éternel, Dieu ! Qu'est-ce que David ajouterait de plus en ton honneur ? [*Ton serviteur* ⁴] toi, tu connais ton serviteur ! Éternel !

¹ Ici le texte primitif (2 Sam. VII, 14) ajoutait une phrase que notre auteur aura omise à dessein. En général, on voit que ce qui dans l'ancien texte se rapportait à Salomon, est ici appliqué à la *race* des Isaïdes. En d'autres termes, sous la plume du Chroniqueur, les promesses rapportées par l'historien vivant du temps des anciens rois prennent le caractère théologique qui seul pouvait encore leur assurer une valeur après la chute de la dynastie. Pour rapporter notre texte à Salomon seul, il faudrait traduire : j'élèverai ta *progéniture*, savoir l'un de tes fils.... locution dont il n'y a pas d'autre exemple.

² 2 Sam. VII, 18 suiv.

³ Traduction à peu près textuelle d'un passage probablement corrompu. Comp. 2 Sam. VII, 19, et les Septante. Nous n'avons changé qu'une voyelle, mais nous doutons fort de la justesse du sens. Avec des changements plus notables on a obtenu celui-ci : tu m'as laissé voir comme une rangée d'hommes vers le haut, ce qui doit signifier : une longue série de descendants (?).

⁴ Deux mots à biffer pour double emploi.

c'est à cause de ton serviteur et selon ton bon plaisir que tu as fait toutes ces grandes choses, pour révéler toutes tes grandeurs¹. Éternel ! nul n'est ton égal, et il n'y a pas d'autre Dieu que toi, d'après tout ce que nous avons entendu de nos oreilles. Et quel peuple sur la terre est comme ton peuple Israël, que Dieu² est allé racheter pour lui-même, comme son peuple, pour te faire un nom de grandes choses et de prodiges, en chassant les nations devant ton peuple que tu as racheté de l'Égypte ? Et tu as fait de ton peuple d'Israël le tien à jamais, et toi, Éternel, tu es devenu leur Dieu. Or donc, Éternel, que la parole que tu as prononcée au sujet de ton serviteur et de sa race, soit confirmée pour toujours, et agis selon ce que tu as dit. Qu'elle soit confirmée, afin que ton nom soit glorifié à jamais, quand on dira : Iaheweh Çebaôt, le Dieu d'Israël, est Dieu pour Israël³, et la race de David, ton serviteur, est affermie devant toi. Car toi, mon Dieu, tu as révélé à ton serviteur que tu veux lui bâtir une maison ; c'est pourquoi ton serviteur a désiré prier devant toi. Or, Éternel, toi tu es Dieu ; puisque tu as fait ces belles promesses à ton serviteur, qu'il te plaise maintenant de bénir la maison de ton serviteur, de manière qu'elle soit toujours devant ta face : car toi, Éternel, tu bénis, et tu seras béni à jamais !

¹ Après cela⁴, David battit les Philistins et les humilia. Et David enleva aux Philistins Gaç et ses dépendances. Et il battit les Moabites, et les Moabites furent sujets et tributaires de David.

David battit aussi Hadar-Ézer, roi de Çobah, vers Hamaç, en allant établir sa puissance sur l'Euphrate. Et David lui prit mille chars et sept mille cavaliers et vingt mille fantassins, et il coupa les jarrets à tous les chevaux de trait et n'en garda que cent. Et les Araméens de Damas étant venus au secours de Hadar-Ézer roi de Çobah, David tua aux Araméens vingt-deux mille hommes. Et David mit [des garnisons⁵] dans l'Aram de Damas, et les Araméens devinrent sujets et tributaires de David, et l'Éternel fit vaincre David partout où il allait. Et David prit les boucliers d'or qu'avaient les officiers de Hadar-Ézer, et les fit porter à Jérusalem. Et de Tibèhah et de

¹ Cette leçon est plus simple et plus naturelle que celle de 2 Sam. VII, 21, 22.

² L'auteur a changé ce qui a pu paraître choquant dans 2 Sam. VII, 23. Dans les lignes suivantes les variantes sont aussi très-sensibles.

³ Ce pléonasme est suspect. Comp. 2 Sam. VII, 26.

⁴ 2 Sam. VIII. — Au lieu du nom de Gaç, l'une des principales villes des Philistins, le texte correspondant offre une leçon toute différente.

⁵ Mot omis par suite d'une inadvertance de copiste. Comp. v. 13, et 2 Sam. VIII, 6.

Koun, villes de Hadar-Ézer, David enleva une grande masse d'airain, dont Salomon fit le grand bassin d'airain, et les colonnes et les vases d'airain.

⁹ Et To'ouï roi de Hamaç, ayant appris que David avait battu toutes les forces de Hadar-Ézer roi de Çobah, envoya son fils Hadoram vers le roi David, pour le saluer et le féliciter de ce qu'il avait fait la guerre à Hadar-Ézer et l'avait battu (car Hadar-Ézer était l'adversaire de To'ouï), et toutes sortes d'objets d'or, d'argent et d'airain. Ceux-ci aussi, le roi David les consacra à l'Éternel, ainsi que l'argent et l'or qu'il avait enlevé à tous les peuples, aux Édomites, aux Moabites, aux 'Ammonites, aux Philistins et aux 'Amaléqites.

¹² Et Abs'aï¹ fils de Çerouyah battit les Édomites dans la plaine au sel, au nombre de dix-huit mille hommes. Et il mit des garnisons en Édom, et tous les Édomites devinrent sujets de David. Et l'Éternel fit vaincre David partout où il allait.

¹⁴ Et David régna sur tout Israël et faisait droit et justice à tout son peuple. Et Ioab fils de Çerouyah était à la tête de l'armée, et Iehos'afat fils d'Ahiloud était chancelier, et Çadoq fils d'Ahitoub et Abimélek fils d'Ébyatar étaient prêtres, et S'awes'a² secrétaire; et Benayahou fils de Iehoyada^c était chef des gardes du corps, et les fils de David étaient les premiers auprès du roi³.

⁴ Il arriva⁴ après cela que Naças' le roi des 'Ammonites mourut, et que son fils devint roi à sa place. Et David dit: Je veux faire du bien à Hanoun fils de Naças', parce que son père m'en a fait. Et David lui envoya un message pour lui faire ses condoléances au sujet de son père. Cependant lorsque les serviteurs de David vinrent au pays des 'Ammonites, auprès de Hanoun, pour lui faire ses condoléances, les chefs des 'Ammonites dirent à Hanoun: Est-ce que tu penses que c'est pour honorer ton père que David envoie faire ses condoléances? Ne serait-ce pas pour explorer et pour détruire et pour épier le pays que ses gens sont venus chez toi? Sur cela, Hanoun fit saisir les gens de David et les fit raser, et leur fit couper les vêtements à mi-hauteur, à la hanche, et les renvoya ainsi. Et quand on fut allé faire un rapport à David au sujet de ces hommes,

¹ L'inscription du Psaume LX nomme Ioab, le frère d'Abs'aï; le texte parallèle de 2 Sam. VIII, 13 est ici fautif, ou présente du moins une lacune.

² Ce nom a été diversement reproduit par les copistes: 2 Sam. VIII, 17, il y a Şerayah; 2 Sam. XX, 25, S'eyâ; 1 Rois IV, 3, S'is'â.

³ Changement très-significatif du texte correspondant 2 Sam. VIII.

⁴ 2 Sam. X.

il envoya au devant d'eux (car ces hommes avaient été outragés outre mesure) et le roi leur fit dire : Restez à Ierêho jusqu'à ce que votre barbe ait repoussé ; puis vous reviendrez ! Cependant comme les 'Ammonites voyaient qu'ils s'étaient mis en mauvaise odeur auprès de David, Hanoun et les 'Ammonites envoyèrent mille talents d'argent ¹, pour engager à leur service des chariots et des cavaliers des Araméens de la Mésopotamie et des Araméens de Ma'akah et de Çobah. Et ils engagèrent trente-deux mille chars, et le roi de Ma'akah avec sa troupe, et ils vinrent camper devant Médebâ ², et les 'Ammonites se rassemblèrent aussi de leurs diverses places et entrèrent en campagne. ³ Quand David apprit cela, il fit partir Ioab et toute l'armée, les guerriers. Et les 'Ammonites sortirent et se rangèrent en bataille à l'entrée de la ville, et les rois qui étaient venus occupaient la campagne à distance ³. Alors Ioab voyant que la ligne de bataille faisait face contre lui devant et derrière, fit un choix parmi les soldats d'Israël et les rangea en face des Araméens, et quant au reste de la troupe, il le mit sous les ordres de son frère Abs'aï, et ils se rangèrent en face des 'Ammonites. Et il dit : Si les Araméens sont plus forts que moi, tu viendras à mon secours ; et si les 'Ammonites sont plus forts que toi, je te secourrai. Courage ! soyons vaillants pour notre peuple et pour les villes de notre Dieu : après cela Iaheweh fera ce qui lui plaira. Puis Ioab marcha au combat contre les Araméens à la tête de la troupe qui était avec lui, et ceux-ci prirent la fuite devant lui. Et les 'Ammonites, voyant que les Araméens avaient pris la fuite, s'enfuirent eux aussi devant Abs'aï son frère, et rentrèrent dans la ville, et Ioab revint à Jérusalem. ⁴ Cependant ⁴ les Araméens, voyant qu'ils avaient été battus par les Israélites, envoyèrent des messages et firent marcher les Araméens d'au delà du fleuve, et S'ôfak, le chef de l'armée de Hadar-Ézer, était à leur tête. Lorsque cela eut été rapporté à David, il rassembla tout Israël et, ayant passé le Jourdain, il marcha contre eux et se rangea en bataille. Et quand David se fut rangé en

¹ Les détails qui suivent diffèrent considérablement dans les deux textes parallèles (2 Sam. X, 6 suiv.), tant à l'égard des nombres que des noms propres, et il est difficile de dire de quel côté est l'avantage de l'exactitude. Seulement la Mésopotamie pourrait être un peu trop éloignée pour avoir été appelée à la hâte, afin de faire cause commune avec les 'Ammonites. Les contingents de ce pays ne paraissent sur la scène que plus tard, v. 20. Mais notre texte aussi offre des éléments particuliers qui doivent avoir été empruntés à d'anciennes sources.

² Ville des Reoubénites. Jos. XIII, 16.

³ Après avoir levé le siège de Médebâ.

⁴ Pour cette partie du récit il convient de rappeler les variantes de l'autre texte et les notes dont nous l'avons accompagné.

bataille en face des Araméens, ceux-ci engagèrent le combat. Et les Araméens prirent la fuite devant les Israélites et David tua aux Araméens sept mille cavaliers et quarante mille fantassins, et S'ofak, le chef de l'armée, fut tué aussi. Et les vassaux de Hadar-'Ézer se voyant battus par les Israélites, firent la paix avec David et se soumirent à lui, et les Araméens n'eurent plus envie de venir au secours des 'Ammonites.

¹ Et l'année suivante ¹, à l'époque où les rois ont coutume d'aller à la guerre, Ioab conduisit la force armée et ravagea le pays des 'Ammonites ; puis il vint mettre le siège devant Rabbah, tandis que David restait à Jérusalem. Et Ioab vainquit Rabbah et la détruisit. Et David prit la couronne de leur roi de dessus sa tête et le poids s'en trouva être d'un talent d'or, et il y avait aussi des pierres précieuses, et elle passa sur la tête de David, et il emporta de la ville un butin immense ². Et quant aux habitants qui s'y trouvaient, il les fit sortir et les coupa avec la scie, et avec des herse de fer et des scies ³. David en fit de même pour toutes les villes des 'Ammonites. Puis David et toutes ses troupes retournèrent à Jérusalem.

⁴ Après cela ⁴ il s'éleva un combat avec les Philistins à G'ézer. Là Sibkaï de Hous'ah tua Sippaï, un homme de la race du Géant, et ils furent écrasés. Et il y eut encore un combat avec les Philistins, et Elhanan fils de Ia'ir tua Lahmi le frère de Golyaṭ de Gaṭ, dont la lance avait une hampe pareille à une ensuble de tisserand ⁵. Et il y eut encore un combat à Gaṭ, et il y avait là un homme de haute taille qui avait partout six doigts, en tout vingt-quatre. Celui-ci aussi descendait du Géant. Et il injuria Israël, et Ichonaṭan le fils de S'ime'â, du frère de David, le tua. Ceux-ci étaient issus du Géant à Gaṭ, et ils tombèrent par la main de David et par celle de ses gens.

¹ 2 Sam. XI, 1 ; XII, 26, 30, 31. Tout l'épisode concernant Ouriyah et Baṭs'éba est omis par notre auteur.

² Cette participation directe de David aux événements est en contradiction avec ce qui vient d'être dit de sa présence à Jérusalem. C'est que l'auteur, en faisant trop rapidement ses extraits, a oublié les circonstances mentionnées 2 Sam. XII, 27 suiv., et qui expliquent tout.

³ Cette répétition à corriger d'après le texte parallèle.

⁴ Ici l'auteur omet l'histoire d'Abs'alom et tout ce qui s'y rattache, 2 Sam. XIII-XX, avec quelques autres détails. Il passe à un choix d'anecdotes relatives à des exploits militaires de quelques héros contemporains contre des géants philistins, 2 Sam. XXI, 18 suiv.

⁵ Voyez la note sur 2 Sam. XXI, 19.

¹ Et Satan ¹ s'éleva contre Israël et excita David à compter Israël. Et David dit à Ioab et aux chefs du peuple : Allez faire le recensement d'Israël depuis Bëer-S'éba^c jusqu'à Dan et venez me le rapporter pour que j'en connaisse le nombre. Mais Ioab répondit au roi : Puisse Iaheweh augmenter son peuple au centuple ! Ils sont bien tous, ô mon seigneur roi, sujets de mon seigneur : pourquoi mon seigneur désire-t-il cela ? pourquoi charger Israël d'un délit ? Mais l'ordre du roi prévalut sur Ioab, et il partit et parcourut tout Israël, puis il revint à Jérusalem². Et il donna à David la somme du recensement du peuple. Il y avait pour tout Israël un million et cent mille hommes en état de porter les armes, et ceux de Juda étaient quatre cent soixante-dix mille hommes en état de porter les armes. Lévi et Benjamin n'étaient point compris dans ce recensement, Ioab ayant en horreur l'ordre du roi³. Et la chose déplut à Dieu et il frappa Israël. Et David dit à Dieu : J'ai commis un grand péché en faisant cette chose ; maintenant veuille passer cette faute à ton serviteur, car j'ai eu bien tort. ⁹ Et l'Éternel parla à Gad, le conseiller de David, en ces termes : Va parler à David et dis lui : Voici ce que dit l'Éternel : Je te propose trois choses ; choisis-en une et je te la ferai. Alors Gad se rendit auprès de David et lui dit : Voici ce que dit l'Éternel : Accepte, soit trois années de famine, soit trois mois de ruine de par tes ennemis, l'épée de tes adversaires t'atteignant, soit trois jours de l'épée de l'Éternel et de peste dans le pays, l'ange⁴ de l'Éternel ravageant tout le territoire d'Israël. Maintenant considère quelle réponse je dois porter à celui qui m'a envoyé. Et David dit à Gad : Je suis dans un grand embarras ! Mais je préfère tomber entre les mains de l'Éternel, car sa miséricorde est très-grande : je ne voudrais pas tomber entre les mains des hommes. Et l'Éternel donna une peste en Israël, et il en mourut soixante-dix mille hommes. ¹⁵ Et Dieu envoya un ange⁵ vers Jérusalem

¹ Texte parallèle, 2 Sam. XXIV. Satan (sans article) est devenu une espèce de nom propre ; naguère (Job. I, 6. Zach. III, 2) c'était le terme par lequel on désignait la qualité ou fonction d'un certain ange (ou fils de Dieu) qui se chargeait de desservir les hommes auprès de Dieu.

² Les détails géographiques de l'autre texte sont omis ici. En général, les variantes sont ici beaucoup plus nombreuses et plus essentielles que dans les chapitres précédents.

³ Ioab, déjà mal disposé dès l'abord, ne termine pas le recensement.

⁴ Voyez la note sur 2 Sam. XXIV, 16.

⁵ L'absence de l'article défini pourrait faire soupçonner que le texte a subi ici une petite altération. On a proposé de lire avec le texte parallèle : L'ange étendit sa main, etc. Nous croyons cependant qu'on peut le laisser tel qu'il est. Le prophète annonce l'Ange exterminateur, l'historien raconte qu'effectivement un ange est venu exécuter l'ordre de Dieu. Il y a seulement à dire que la peste a déjà enlevé 70,000 hommes lorsque cet ange est introduit dans le récit. Cela prouve que les notions relatives aux anges n'étaient pas encore aussi arrêtées que plus tard.

salem pour la ravager, et comme il la ravageait l'Éternel le vit et se repentit au sujet de cette calamité, et il dit à l'ange qui faisait périr beaucoup de monde : Maintenant retire ta main ! L'ange de l'Éternel se trouvait près de l'aire du Iebousite Ornan. Et David ayant levé les yeux vit l'ange de l'Éternel placé entre la terre et le ciel¹, tenant dans sa main son épée nue, étendue contre Jérusalem. Et David et les anciens se jetèrent la face contre terre, couverts de cilices. Et David dit à Dieu : C'est bien moi qui ai ordonné de compter le peuple ; c'est moi qui ai péché, qui suis le vrai coupable, mais ceux-ci, ce troupeau, qu'ont-ils fait ? Iaheweh, mon Dieu, que ta main me frappe, moi et ma famille ! que ce ne soit pas une plaie pour ton peuple ! Et l'ange de l'Éternel dit à Gad, pour qu'il le dit à David, que David devait monter et ériger un autel à l'Éternel sur l'aire du Iebousite Ornan. Et David y monta, selon l'ordre de Gad qu'il lui avait donné au nom de l'Éternel. Et Ornan, qui était occupé à battre du froment, vit aussi l'ange, et ses quatre fils avec lui se cachèrent. ²¹ Et quand David vint auprès d'Ornan, celui-ci regarda et l'aperçut, et il sortit de l'aire et se prosterna devant David, la face contre terre. Et David dit à Ornan : Donne-moi la place de cette aire pour que j'y bâtisse un autel à Iaheweh ; donne-la moi pour sa pleine valeur d'argent, pour que cette plaie soit écartée du peuple. Alors Ornan dit à David : Prends-la, et que le roi, mon maître, fasse ce qu'il lui plaît. Voici les bœufs que je te donne pour servir d'holocaustes, et les herses pour le combustible, et le froment pour offrande ; je te donne le tout. Mais le roi David dit à Ornan : Non, mais je veux l'acquérir pour sa pleine valeur d'argent ; je ne prendrai pas ce qui t'appartient, pour Iaheweh, et pour offrir un holocauste qui ne m'aurait rien coûté. Et David donna à Ornan pour la place, en sicles d'or, le poids de six cents². Et David y bâtit un autel à l'Éternel et offrit des holocaustes et des sacrifices d'actions de grâces, et il invoqua l'Éternel qui l'exauça en faisant tomber le feu du ciel sur l'autel de l'holocauste. Et l'Éternel ordonna à l'ange de remettre son épée dans le fourreau³.

²² Alors David, voyant que l'Éternel l'avait exaucé sur l'aire du Iebousite Ornan, y sacrifiait⁴ (le tabernacle de l'Éternel que Moïse

¹ On voit que les prosopopées des anciens récits commencent à se transformer, dans l'esprit du siècle, en êtres concrets et réels.

² Prix incomparablement supérieur à celui qui est nommé dans le livre de Samuel, chap. XXIV, 24, où David achète aussi les bœufs. C'est 180 fois autant.

³ A partir d'ici, l'auteur n'a plus pu profiter des textes du livre de Samuel. Il travaille donc sur d'autres sources inconnues et perdues, ou pour mieux dire, il suit son *midras'*.

⁴ Dès lors et habituellement.

avait fait au désert, et l'autel aux holocaustes, se trouvaient à cette époque au haut-lieu de G'ibe'on, mais David n'osait pas s'y présenter pour consulter Dieu, parce qu'il avait été effrayé par l'épée de l'ange de l'Éternel¹), ¹ et David dit : Voici maintenant la maison du Dieu Iaheweh et voici l'autel aux holocaustes pour Israël.

² Et David ordonna de rassembler les étrangers qui se trouvaient dans le pays d'Israël², et il établit des tailleurs de pierre pour préparer les pierres de taille, à l'effet de bâtir la maison de Dieu. Et David prépara du fer en masse pour les clous, pour les battants des portes et pour les crampons, et de l'airain en masse, plus qu'on n'en pouvait peser, et des poutres de cèdre plus qu'on n'en pouvait compter; car les Sidoniens et les Tyriens apportaient à David des poutres de cèdre en masse³. C'est que David disait : Mon fils Salomon est jeune et faible, et il faut bien que je fasse pour lui les préparatifs de la maison à bâtir à Iaheweh, pour qu'elle soit supérieurement grande, une gloire et une splendeur pour le monde entier. Et David fit des préparatifs en masse, avant de mourir.

⁶ Puis il fit appeler son fils Salomon, et lui ordonna de bâtir une maison à l'Éternel, le Dieu d'Israël. Et il dit à son fils : Moi j'avais l'intention de bâtir une maison à Iaheweh mon Dieu; mais sa parole me fut adressée en ces termes : « Tu as versé du sang en masse, et as fait de grandes guerres; tu ne dois pas bâtir une maison à mon nom; car tu as versé beaucoup de sang à terre devant moi⁴.

¹ L'auteur, n'admettant point la légitimité de différents lieux de culte et n'ignorant pas qu'à cette époque il y avait un grand centre religieux à G'ibe'on (1 Rois III, qui d'ailleurs n'était positivement pas le seul), suppose que c'était là la place officielle et légale, et que l'apparition de l'Ange sur l'aire d'Ornan était pour David une espèce de révélation ou d'avis qu'il eût à transporter là le sanctuaire national. Il est superflu de faire voir que cela n'écarte pas la difficulté inhérente aux faits comparés aux textes de la loi.

² 1 Rois IX, 20 suiv. On attribue ici à David ce qui, d'après les livres des Rois, a été organisé par Salomon. Aussi n'apprend-on pas clairement ce que ces *étrangers* avaient à faire, et s'il faut les identifier avec les tailleurs de pierre, etc. En tout cas il s'agit des Cananéens réduits à la condition de serfs.

³ Dans 1 Rois V, 15 suiv., Salomon ne paraît rien savoir de l'existence, à Jérusalem, d'une telle masse de bois de cèdre.

⁴ Le discours de Naïan (chap. XVII, 8 suiv.) n'allègue point ce motif; il paraît insinuer au contraire que la mission de David avait été de fonder l'empire par la guerre. En tout cas, le livre des Rois (chap. V, 17) dit que ces guerres ne laissaient pas à David le *loisir* nécessaire pour l'autre entreprise.

Vois-tu, il te naîtra¹ un fils, celui-ci sera un homme tranquille, et je lui donnerai la tranquillité à l'égard de tous ses ennemis à l'entour : il sera nommé Salomon et je donnerai la paix et le repos à Israël, pendant son règne. C'est lui qui bâtira une maison à mon nom, et il sera pour moi comme un fils, et moi pour lui comme un père, et j'affermirai le trône de sa royauté sur Israël à tout jamais. » Maintenant, mon fils, que Iaheweh soit avec toi, pour que tu réussisses à bâtir la maison de ton Dieu, comme il l'a dit de toi. Que Iaheweh te donne seulement de l'intelligence et de la prudence, en te plaçant à la tête d'Israël, et puisses-tu observer la loi de ton Dieu. C'est alors que tu réussiras, si tu pratiques fidèlement les commandements et les statuts que Iaheweh a prescrits à Israël par Moïse. Sois ferme et courageux ! ne crains rien, ne te laisse pas troubler ! Vois-tu, à force de peines j'ai préparé pour la maison de Iaheweh cent mille talents d'or et un million de talents d'argent² ; en fait d'airain et de fer, il y en a plus qu'on ne peut peser, tellement la masse en est grande. J'ai aussi fait des provisions de bois et de pierres et tu pourras les augmenter. De plus, tu as là des ouvriers en masse, des tailleurs de pierre, des maçons, des charpentiers, tous gens experts dans tous ces métiers. En fait d'or, d'argent, d'airain et de fer, il y en a plus qu'on ne peut compter. Allons, mets-toi à l'œuvre, et que Iaheweh soit avec toi !

¹⁷ Et David ordonna à tous les chefs d'Israël de venir en aide à son fils Salomon : Voyez ! Iaheweh votre Dieu est avec vous ; il vous a donné la tranquillité tout à l'entour, car il a remis entre mes mains les habitants de la terre, et la terre est soumise à Iaheweh et à son peuple. Maintenant mettez vos pensées et vos efforts à rechercher votre Dieu ; allez bâtir le sanctuaire du Dieu Iaheweh

¹ On pourrait traduire, à la rigueur, *il t'est né* ; mais cela n'est pas nécessaire ; l'auteur peut vouloir dire que cette communication faite à David date déjà de bien loin (2 Sam. VII, 12). La suite de la phrase confirme pleinement notre traduction, car il y est parlé de Salomon comme d'un nom futur. Or, *Salomon* n'était pas un surnom donné au roi, mais le nom véritable du prince dès sa naissance. Par cela même, on voit que tout ce discours est librement composé en vue des faits accomplis. Car Salomon est pris dans le sens de *Pacifique* (Frédéric), tandis qu'il signifie plutôt *Félix*. Du reste, l'idée d'une paix absolue pendant le règne de Salomon appartient à la perspective d'une époque beaucoup plus récente (1 Rois XI, 25).

² La première somme représente 4 1/2 millions, la seconde 45 millions de kilogrammes ; soit ensemble plus de 32 milliards de francs. — (L'auteur a écrit sept siècles plus tard.) Les chiffres du chap. XXIX, ainsi que ceux de 1 Rois X, d'ailleurs non moins sujets à caution, sont des bagatelles en comparaison de ceux-là. Nous croyons donc superflu de demander à quoi tant d'or et d'argent a pu être employé, les matériaux étant déjà sur place ?

pour installer l'arche de son alliance et les vases sacrés de Dieu dans la maison qui sera bâtie à son nom¹.

¹ Lorsque David fut devenu vieux et rassasié de jours, il fit Salomon son fils roi d'Israël.

Il assembla tous les chefs d'Israël, et les prêtres et les Lévites. Et il fut fait un dénombrement des Lévites, de l'âge de trente ans et au dessus², et leur nombre se trouva être, par têtes d'hommes, de trente-huit mille. «De ce nombre, vingt-quatre mille auront à diriger la besogne de la maison de Iaheweh; six mille seront scribes et juges, quatre mille portiers, et quatre mille chargés de louer Iaheweh avec les instruments que j'ai faits pour le louer³.»

⁶ Et David les divisa en classes, d'après les fils de Lévi, G'ers'on, Qehaṭ et Merari. Des G'ers'onites⁴ : La'edan et S'ime'i. Les fils de La'edan, le chef : Iehiël, Zéṭam et Ioël, trois. Les fils de S'ime'i⁵ : S'elomiṭ, Ḥaziël et Haran, trois. Voilà les chefs des familles La'edanites. Et les fils de S'ime'i : Iahṭaṭ, Zinâ, Ie'ous' et Beri'ah. Voilà les quatre fils de S'ime'i. Iahṭaṭ était le chef, et Zizah⁶ le second; mais Ie'ous' et Beri'ah n'ayant pas de nombreux descendants, formaient une seule famille et une seule classe. Les fils de Qehaṭ⁷ : 'Ameram, Yizehar, Ḥébrôn et 'Ouzziël, quatre. Les fils de 'Ameram : Aharôn et Moïse. Et Aharôn fut réservé pour être consacré, lui et ses descendants, à tout jamais, par une consécration toute particulière,

¹ L'idée de l'auteur est nécessairement celle que David avait tout préparé, de manière que les travaux de construction pouvaient commencer du jour au lendemain. De plus, comme il presse son fils et les chefs de se mettre à l'œuvre, il faut supposer ce discours prononcé dans les derniers jours de sa vie. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que l'historien auquel sont empruntées les notices sur Salomon, que nous lisons aujourd'hui au 1^{er} livre des Rois, chap. V, 20 ss., ne savait rien de ces immenses préparatifs.

² Nomb. IV, 3.

³ On peut supposer que ce passage est extrait d'une source dans laquelle David était introduit comme parlant lui-même; ou bien qu'il manque deux mots d'introduction qui le feraient parler ici. — Quant aux chiffres, les 4000 portiers donnent à penser. On pourrait admettre que leurs femmes et leurs enfants sont comptés aussi, mais cet expédient est inapplicable aux autres catégories.

⁴ Voyez chap. VI, 2, où les noms ne sont pas les mêmes.

⁵ Ce S'ime'i paraît être un autre que celui nommé dans le verset précédent, lequel revient plus bas, au v. 10. Il est compté expressément parmi les La'edanites. Mais pourquoi alors cette division non motivée en deux fois trois? comment la seconde triade se rattache-t-elle à la première?

⁶ Zinâ, Zizah, variante de copie.

⁷ Chap. V, 28.

pour brûler l'encens devant l'Éternel, pour le servir, et pour prononcer en son nom les bénédictions à tout jamais ; quant à l'homme de Dieu Moïse, ses descendants comptèrent avec les autres Lévités. Les fils de Moïse : G'ers'ôm et Éliézer. Les fils de G'ers'ôm : S'ebouël, le chef¹. Les fils d'Éliézer étaient : Reḥabyah, le chef ; et Éliézer n'avait pas d'autres fils ; mais Reḥabyah eut un très-grand nombre de descendants. Les fils de Yizehar : S'elomiṭ, le chef. Les fils de Hébrôn : Ieriyahou, le chef ; Amaryah, le second ; Iaḥaziël, le troisième, et Ieqame'am, le quatrième. Les fils de 'Ouzziël : Mikah, le chef, et Yiss'iyah, le second. Les fils de Merari : Maḥeli et Mous'i. Les fils de Maḥeli : Éle'azar et Qis'. Éle'azar mourut sans avoir eu de fils ; il n'avait que des filles que prirent les fils de Qis', leurs parents². Les fils de Mous'i : Maḥeli, 'Éder et Ierémoṭ, trois.

²⁴ Voilà les descendants de Lévi selon leurs familles ; les chefs de familles, selon le recensement nominatif et le dénombrement par têtes ; employés à la besogne du service de la maison de l'Éternel, de l'âge de vingt ans et au dessus³. Car David disait : Iaheweh, le Dieu d'Israël, a donné le repos à son peuple, et est venu demeurer à Jérusalem pour toujours. Aussi bien les Lévités n'ont-ils plus à porter le tabernacle, et les meubles pour le service. Car d'après les dernières histoires⁴ de David, le dénombrement des Lévités était basé sur l'âge de vingt ans et au-dessus. Car leur place était à côté des fils d'Aharôn, pour le service de la maison de l'Éternel, à l'égard des cours, et des cellules⁵, et de la purification des vases sacrés, et généralement pour les fonctions du service de la maison de Dieu :

¹ Y a-t-il une lacune dans le texte, ou bien, d'après ce qui est dit immédiatement après, le nom de *chef* n'implique-t-il pas nécessairement l'existence d'autres branches secondaires ?

² D'après l'usage légal, Nomb. XXXVI.

³ La différence entre cette limite d'âge et celle qui était mentionnée au v. 3, n'est pas l'effet d'une négligence de copiste. L'auteur l'explique lui-même d'une manière assez singulière, en disant que la besogne était moins grande qu'autrefois, le tabernacle étant devenu sédentaire. Nous en aurions conclu qu'il ne fallait plus désormais autant de bras. L'auteur suppose qu'à vingt ans les Lévités ne jouissaient pas encore de la plénitude de leurs forces physiques, ce qui est très-contestable. Nous pensons plutôt qu'il a trouvé dans ses diverses sources deux indications contradictoires relativement à l'âge canonique (comp. Nomb. IV, 3, avec chap. VIII, 24) et qu'il a cherché de son mieux à expliquer cette contradiction. Il est facile de supposer qu'à diverses époques ces choses ont pu être réglées différemment.

⁴ Et non : les derniers ordres. Voyez chap. XXIX, 29.

⁵ On voit ici clairement que, dans la perspective de l'auteur, le sanctuaire (tabernacle, v. 32) de David et le temple de Salomon se confondaient. Les *cellules* sont des constructions attenantes à ce dernier (1 Rois VI, 5 suiv.).

les pains de proposition, la farine fine, les offrandes, les gâteaux azymes, la poêle et la friture, et tout ce qui concernait les diverses mesures¹; et pour être présents chaque matin pour chanter les louanges de l'Éternel, et de même le soir, et pour tous les holocaustes à lui offrir², aux sabbats, aux nouvelles lunes et aux grandes fêtes, selon le nombre prescrit à leur égard, d'une manière permanente, à présenter à Iaheweh. Et ils devaient avoir soin du tabernacle et du sanctuaire, et se mettre aux ordres des fils d'Aharôn leurs frères, pour le service de la maison de l'Éternel.

¹ Les descendants d'Aharôn avaient aussi leurs classes³. Les fils d'Aharôn avaient été Nadab et Abihoù, Éle'azar et Iṭamar. Mais Nadab et Abihoù étaient morts avant leur père, et n'avaient point eu de fils, et Éle'azar et Iṭamar eurent la sacrificature⁴. David donc, avec Çadoq, de la famille d'Éle'azar, et Aḫimélek, de la famille d'Iṭamar, les divisa en classes pour leur charge dans le service. Les descendants d'Éle'azar se trouvant être plus nombreux que les descendants d'Iṭamar, relativement aux chefs des hommes⁵, ils firent les classes pour les descendants d'Éle'azar, seize chefs de familles, et pour les descendants d'Iṭamar, huit. Et ils les divisèrent au sort⁶, les uns avec les autres, car il y avait des préfets du sanctuaire et des préfets de Dieu⁷, tant des descendants d'Éle'azar que de ceux

¹ Il ne faut pas songer ici à une fonction de police civile, surveillant officiellement les poids et mesures; il s'agit sans doute seulement des mesures employées pour prendre dans les magasins du temple les quantités d'huile et de farine nécessaires pour les diverses offrandes.

² Les Lévites ne coopéraient pas directement aux actes des sacrifices; mais ils avaient à remplir à cette occasion des fonctions subalternes (v. 32), sous la direction de la caste privilégiée des Aharonides.

³ Comme les Lévites, chap. XXIII, 6.

⁴ Comp. Exod. VI, 23. Lévit. X, 1. Nomb. III, 4.

⁵ La répartition en 24 classes ne se fit point d'après le nombre des individus, mais d'après la division naturelle en familles. Ce n'étaient pas les hommes, mais les chefs qui formaient la base de la répartition. Ces chefs ne sont pas à considérer comme des personnages existant à cette époque, mais comme des souches d'où les diverses familles existantes tiraient leur origine.

⁶ Cela ne peut guère se rapporter qu'au numéro d'ordre, les fonctions étant les mêmes pour tous.

⁷ Cette expression ne se rencontre pas ailleurs. Elle doit être synonyme de la précédente et le sens est que les 24 classes numérotées par la voie du sort, et dont les chefs étaient les *préfets* ou intendants généraux du culte à tour de rôle, étaient prises dans les deux groupes, d'après une méthode indiquée au verset suivant d'une manière passablement obscure. Voyez la note suivante.

d'Iṭamar. Et S'ema'yah fils de Neṭaneël, le secrétaire d'entre les Lévites, les inscrivit en présence du roi, et des commandants, et du prêtre Çadoq, et d'Aḫimélek fils d'Ébyaṭar, et des chefs de famille des prêtres et des Lévites : une famille était tirée pour Éle'azar, et une tirée pour Iṭamar¹. ⁷ Et le premier numéro échut à Ioyarib, le second à Ieḏa'eyah, le troisième à Ḥarim, le quatrième à Se'orim, le cinquième à Malkiyah, le sixième à Miyamin, le septième à Haqqoç, le huitième à Abiyah, le neuvième à Iés'oua', le dixième à S'ekanyahou, le onzième à Élyas'ib, le douzième à Iaḳim, le treizième à Ḥouppah, le quatorzième à Iés'ébeab, le quinzième à Bilgah, le seizième à Immer, le dix-septième à Ḥézir, le dix-huitième à Happiççeç, le dix-neuvième à Peṭahyah, le vingtième à Ieḥezqel, le vingt-unième à Iakin, le vingt-deuxième à Gamoul, le vingt-troisième à Delayahou, le vingt-quatrième à Ma'azyahou². C'est là leur classification pour le service, pour leur entrée à la maison de l'Éternel, selon la règle fixée par leur père Aharôn, d'après les ordres de l'Éternel, du Dieu d'Israël.

²⁰ Pour le reste des Lévites³ : Des descendants de 'Ameram, S'oubaël; des S'oubaélites : Iéḥdeyahou. De Reḥabyahou, des Reḥabyahites : le chef, Yiss'iyah. Des descendants de Yiçhar, S'elomoṭ; des S'elomoṭites : Iaḥaṭ. Les descendants de [*Hébrôn*], Ieriyahou, Amaryahou le second, Iaḥaziël le troisième, Ieqame'am le quatrième. Les descendants de 'Ouzziël, Mikah; des Mikahites : S'amour. Le frère de Mikah, Yiss'iyah; des Yiss'iyahites : Zekaryahou. Les descendants de Merari, Maḥeli et Mous'i; [*et*] les descendants de son fils Ia'azyahou. Les descendants de Merari du chef de son fils

¹ Le texte doit être corrompu ici. Il dit littéralement : et tirée tirée pour Iṭamar. Les mots *une* et *tirée* ne diffèrent en hébreu que par une seule lettre. Le sens serait qu'on tira alternativement un nom de chacun des deux groupes. Alors il restait naturellement pour la fin huit noms d'Éle'azar. L'auteur n'aurait-il pas voulu dire : deux noms pour Ele'azar et un pour Iṭamar ? En tout cas il faudra supposer que les 24 noms se trouvaient dans deux urnes différentes.

² Plusieurs de ces noms se sont déjà rencontrés dans les listes du chap. IX, v. 40 et suiv. La classe d'Abiyah est aussi nommée Luc I, 5.

³ Ici suit une nouvelle généalogie des Lévites, parallèle à celle du chap. XXIII, 6-23. Elle est incomplète, en tant qu'il y manque toute la branche des G'ers'onites, et qu'elle ne comprend que les branches de Qeḥaṭ et de Merari. Mais elle est plus complète que l'autre, en ce qu'elle indique, du moins pour un certain nombre de familles, le nom propre du chef contemporain de David. Nous avons cherché à rédiger la traduction de manière qu'on puisse distinguer les noms de ces personnes des noms de familles. Le texte est d'ailleurs corrompu en plusieurs endroits et deux fois nous avons essayé de le rétablir par des additions mises entre crochets. On remarquera aussi qu'il est attribué ici aux Merarites une troisième branche (Ia'azyah), à joindre aux deux nommées dans la première table

la'aziyahou : S'oham, Zakkour et 'Ibri. Du chef de Maḥeli : Éle'azar, lequel n'avait point de fils. Du chef de Qis', les descendants de Qis' : Ierahmeël. Les descendants de Mous'i : Maḥeli, 'Éder et Ierimoṭ. Ce sont là les descendants de Lévi selon leurs familles : on les tira au sort, eux aussi, comme leurs frères les descendants d'Aharôn, en présence du roi David, et de Çadoq et d'Aḥimélek, et des chefs de famille des prêtres et des Lévites, les familles, les chefs ainsi que les cadets ¹.

¹ Puis David, avec les chefs de l'armée, désigna pour le service les fils d'Asaf, de Hêman et de Iedouṭoun, qui possédaient l'esprit de la musique, avec des harpes, des luths et des cymbales ², et le nombre des hommes chargés de cette partie du service était : Des fils d'Asaf : Zakkour, Iosef, Neṭanyah et As'arélah fils d'Asaf, sous la direction d'Asaf, lequel faisait de la musique sous la direction du roi ³. De Iedouṭoun : les fils de Iedouṭoun : G'edalyahou, Çeri, les'a'eyahou, Ḥas'abayahou, Maṭṭityahou ⁴. six, sous la direction de leur père Iedouṭoun, avec la harpe, lequel faisait de la musique pour célébrer et louer l'Éternel. De Hêman : les fils de Hêman, Bouqqiyahou, Maṭṭanyahou, 'Ouzziël, S'ebouël, Ierimoṭ, Ḥananyah, Ḥanani, Éliatah, G'iddalṭi, Rômameti-'Ézer, Ios'beqas'ah, Malloṭi, Hôṭir, Maḥaziôṭ. Tous ceux-ci étaient fils de Hêman, le conseiller ⁵ du roi dans les affaires de Dieu, pour sonner du cor; et Dieu avait donné à Hêman quatorze fils et trois filles. Tous ceux-ci étaient sous la direction de leur père à l'égard de la musique de la

¹ Il faut supposer que les Lévites formaient également 24 classes ou familles, bien qu'il soit difficile d'en trouver le compte au moyen des deux tables, qui ne s'accordent pas tout à fait. En terminant, l'auteur dit que ces familles furent numérotées au sort pour le service sans qu'on fit une distinction entre des branches aînées (chefs) et des branches cadettes. L'auteur ne fait pas le recensement des 24 classes, comme il l'avait fait (v. 7 suiv.) pour les prêtres.

² Pour les noms propres des musiciens du temple, voyez aussi le chap. VI. Ils sont également divisés en 24 classes ou familles. Leur art est considéré comme l'effet d'une inspiration particulière, et désigné par le même mot que le don de la prophétie. Nous avons cherché à constater cela par l'emploi du mot *esprit*.

³ Le nombre *quatre*, qui est celui des familles de cette première branche, est omis. Il en est de même des quatorze de la troisième.

⁴ Il manque un sixième nom, qu'on peut rétablir à l'aide du v. 17.

⁵ Comp. chap. XXI, 9. On traduit généralement : le prophète. Le mot hébreu est employé dans cette dernière signification et l'on pourrait supposer que l'art qu'il exerçait est assimilé au don de la prophétie, comp. v. 1. Peut-être aussi s'agit-il de la *direction* spéciale de la musique sacrée. Quant aux affaires de Dieu, c'est le culte liturgique; d'autres cependant traduisent : d'après les règlements de Dieu.

maison de l'Éternel, avec des cymbales, des luths et des harpes, pour le service de la maison de Dieu, sous la direction du roi, d'Asaf, de Jedouhoun et de Hëman¹. Et leur nombre, y compris leurs frères instruits dans les cantiques de l'Éternel, tous ceux qui s'y entendaient, était de deux cent quatre-vingt-huit². ³Et l'on tira au sort leur ordre de service, pour les cadets comme pour les aînés, maîtres et élèves³. Et le premier numéro échut à Asaf, savoir à Iosef⁴.....; le second à G'edalyahou : lui, ses frères et ses fils, douze; le troisième à Zakkour, ses fils et ses frères, douze; le quatrième à Yiçrî, ses fils et ses frères, douze; le cinquième à Neṭanyahou, ses fils et ses frères, douze; le sixième à Bouqqiyahou, ses fils et ses frères, douze; le septième à Ies'areëlah, ses fils et ses frères, douze; le huitième à Ies'a'eyahou, ses fils et ses frères, douze; le neuvième à Maṭṭanyahou, ses fils et ses frères, douze; le dixième à S'ime'i, ses fils et ses frères, douze; le onzième à 'Azareël, ses fils et ses frères, douze; le douzième à Ḥas'abiyah, ses fils et ses frères, douze; le treizième à S'oubaël, ses fils et ses frères, douze; le quatorzième à Maṭṭityahou, ses fils et ses frères, douze; le quinzième à Ierémoṭ, ses fils et ses frères, douze; le seizième à Ḥananyahou, ses fils et ses frères, douze; le dix-septième à Ios'be-qas'ah, ses fils et ses frères, douze; le dix-huitième à Ḥanani, ses fils et ses frères, douze; le dix-neuvième à Malloṭî, ses fils et ses frères, douze; le vingtième à Éliyatah, ses fils et ses frères, douze; le vingt-unième à Ḥoṭîr, ses fils et ses frères, douze; le vingt-deuxième à G'iddalti, ses fils et ses frères, douze; le vingt-troisième à Maḥaziôṭ, ses fils et ses frères, douze; le vingt-quatrième à Rôma-meṭi-Ézer, ses fils et ses frères, douze.

¹ D'après ces derniers mots, on dirait que ceux du commencement (*tous ceux-ci*) ne se rapportent pas exclusivement à la seule branche de Hëman. Dans ce cas il faudra traduire : sous la direction de leur père respectif.

² Chap. XXIII, 5. Le nombre des chantres était fixé à 4000. Les 288 de notre texte (12 fois 24) paraissent donc devoir représenter un corps d'élite, des hommes *qui s'y entendaient* plus particulièrement, les maîtres.

³ D'après chap. XXIV, 31, cela doit dire : le tirage au sort des numéros d'ordre se fit par familles, sans distinction des branches aînées et cadettes. D'après le tableau précédent, il y avait 3 branches aînées et 21 cadettes; et dans chaque famille étaient compris : 1° le chef (dont le nom va être indiqué), 2° onze maîtres, *qui s'y entendaient*, fils ou frères du chef, et 3° les autres, qui sont ici appelés élèves, et que nous pourrions peut-être appeler le chœur.

⁴ La lacune que le texte présente ici est facilement remplie d'après l'analogie des lignes suivantes. Nous ne relèverons pas les nombreuses variantes dans les noms propres (Yiçrî pour Çerî, 'Azareël pour 'Ouzziël, etc.).

¹ Quant aux classes des portiers, il y avait : des Qoraïtes, Mes'elmyahou fils de Qoré, des descendants d'Asaf¹. Et Mes'elmyahou avait pour fils Zekaryahou l'ainé, Iedi'aël le second, Zebadyahou le troisième, Iaïniël le quatrième, 'Élam le cinquième, Iehohanan le sixième, Elyeho'énaï le septième. Et 'Obéd-Édom² avait pour fils : S'ema'yah l'ainé, Iehozabad le second, Ioah le troisième, Zakar le quatrième, Neřan'el le cinquième, 'Ammiël le sixième, Yiřsakar le septième, Pe'oulřai le huitième ; car Dieu l'avait béni. Et à son fils S'ema'yah il naquit aussi des fils, chefs dans leur famille, car c'étaient des hommes distingués³. Les fils de S'ema'yah : 'Ořni, Refaël, 'Obéd, Elzabad, ses frères, des hommes distingués, Élihou et Semakyahou⁴. Tous ceux-ci étaient descendants de 'Obéd-Édom, eux et leurs fils et leurs frères, gens distingués et propres au service, au nombre de soixante-deux, de 'Obéd-Édom. Et les fils et les frères de Mes'elmyahou étaient des hommes distingués, au nombre de dix-huit. Et Ĥosah, d'entre les descendants de Merari⁵, avait pour fils : S'imeri le chef (car il n'était pas l'ainé, mais son père l'avait mis comme chef)⁶, Ĥilqiyahou le second, Tebalyahou le troisième, Zekaryahou le quatrième. Tous les fils et frères de Ĥosah étaient au nombre de treize⁷. ¹² C'est à ces classes des portiers, aux chefs des hommes, que revenaient les postes, conjointement avec leurs frères⁸, pour le service du temple de l'Éternel. Et ils tirèrent

¹ Les Qoraïtes sont des Lévites de la branche principale des Qeřaïtes (Exod. VI, 21). Les noms propres de ce premier verset diffèrent un peu de ceux du passage parallèle, chap. IX, 19. En tout cas il ne s'agit pas du musicien Asaf qui était G'ers'onite.

² 'Obéd-Édom est nommé comme portier, chap. XV, 18, 24 ; XVI, 38, mais nous n'apprenons pas à quelle branche des Lévites il appartenait. D'après notre texte, il paraîtrait qu'il était Qoraïte comme Mes'elmyah.

³ Ailleurs le mot hébreu employé ici désigne, soit la bravoure militaire, soit l'honnêteté, soit l'aisance. Comme il s'agit de portiers, il est difficile de dire en quoi ils ont pu se distinguer. Toujours est-il que l'auteur dit que ces personnes créèrent à leur tour des branches comptées à part, pour former le nombre total.

⁴ Cette nomenclature est de nature à rendre suspecte l'intégrité du texte.

⁵ Comp. chap. XVI, 38. Il paraît que tous les portiers appartenaient à deux seulement des trois branches (Exod. VI, 16) des Lévites, voyez v. 19.

⁶ Cela veut dire sans doute que, parmi les familles existantes de cette branche, aucune ne réclamait le droit d'aînesse, ou que celle qui l'avait possédé était éteinte.

⁷ Cela fait un total de 93 familles de portiers. Les passages chap. IX, 22 ; XVI, 38 offrent d'autres calculs. Les 4000 du chap. XXIII, 5 (si le chiffre est exact) représenteraient les individus.

⁸ Les chefs sont ceux des familles nommées auparavant, chacun avait naturellement sa compagnie (ses frères).

au sort, les cadets comme les aînés, d'après leurs familles, et porte pour porte¹. Et le sort pour le côté de l'est échet à S'elmyahou; et pour son fils Zekaryahou, un prudent conseiller², on tira au sort aussi, et le sort qui sortit pour lui était pour le côté du nord. Pour 'Obed-Édom, le côté du sud; pour ses fils, le magasin³. Et pour [S'ouppîm et⁴] Hôzah, le côté de l'ouest, avec la porte S'alléket sur le chemin montant, poste en face de poste⁵. A l'est, les Lévites étaient au nombre de six; au nord, de quatre par jour; au sud, de quatre par jour; et au magasin, deux et deux; au Parbar⁶, à l'ouest, quatre au chemin, deux au Parbar⁷. Ce sont là les classes des portiers des Qorahites et des Merarites.

²⁰ Et les Lévites leurs frères⁸, préposés aux trésors de la maison de Dieu et aux dépôts des choses consacrées : les fils de La'édan, G'ers'ounnites de la branche La'édan, chefs de famille de La'édan le G'ers'ounnite : Iehiéli; les fils de Iehiéli : Zéřam et Ioël son frère, étaient préposés aux trésors de la maison de l'Éternel. Pour les

¹ Comp. chap. XXV, 8. Sans distinction de rang entre les familles, le sort leur assigna les postes à occuper. C'étaient donc, comme toutes les autres, des charges héréditaires.

² Par des traits de ce genre, aujourd'hui inexplicables, ces notices se caractérisent comme extraits d'une relation plus ancienne et plus riche de détails.

³ Traduction purement conjecturale. On peut croire qu'il s'agit d'un édifice particulier placé du côté de la porte méridionale.

⁴ Le nom de S'ouppîm, nommé ici pour la première fois dans ce catalogue, est dû sans doute à une erreur de copiste qui aura écrit deux fois les dernières syllabes du mot précédent : *Asouppîm* (magasin).

⁵ Du côté de l'ouest, la colline du temple dominait la ville basse. Il y avait donc là un chemin montant. Cette famille occupait ainsi deux postes, l'un intérieur, l'autre extérieur.

⁶ Sur le *Parbar*, voyez 2 Rois XXIII, 11. C'était une localité, un enclos particulier, derrière le temple, vers l'ouest, dont l'entrée était en face d'une porte extérieure (litt. : porte d'émission), par laquelle on descendait dans la ville. Les quatre lévites *au chemin* sont ainsi placés à la porte S'alléket.

⁷ Le nombre total des postes était ainsi encore de 24. Mais nous n'apprenons pas s'il s'agit ici de postes de plusieurs hommes, ou de simples factionnaires. Le magasin a peut-être eu deux entrées.

⁸ D'après les Septante. Il s'agit d'une nouvelle catégorie de Lévites, après les musiciens, les portiers, etc. Les *trésors* sont moins des objets précieux, ou de l'argent, que des localités où se conservaient ces objets, des magasins. Le texte hébreu a ici un nom propre étranger à toutes ces généalogies; on rétablit la vraie leçon, en ajoutant simplement un *m*. Pour la famille de La'édan, voyez chap. XXIII, 7 suiv.

'Ameramites, les Yizeharites, les Hébronites, les 'Ozziélites¹ : S'ebouël fils de G'ers'om, fils de Moïse, était préposé en chef sur les trésors. Et ses frères par Éli'ézer — dont le fils était Rehabyahou, dont le fils était Ies'a'yahou, dont le fils était Ioram, dont le fils était Zikri, dont le fils était S'elomoṭ — ce S'elomoṭ et ses frères étaient préposés aux dépôts des objets consacrés, qu'avaient consacrés le roi David et les chefs de famille des commandants de mille et de cent hommes, et les capitaines de l'armée (c'est à la suite des guerres, et de leur part du butin qu'ils les avaient consacrés pour enrichir la maison de l'Éternel), et à tout ce qu'avait consacré le prophète Samuel, et Saül fils de Qis', et Abner fils de Ner, et Ioab fils de Çerouyah : Quiconque consacrait quelque chose, le remettait entre les mains de S'elomîṭ et de ses frères.

²⁹ Des Yizeharites il y avait Kenanyahou et ses fils pour les affaires du dehors² sur Israël, comme intendants et comme juges. Des Hébronites il y avait Ḥas'abiyahou et ses frères, hommes distingués, au nombre de dix-sept cents, préposés aux prestations d'Israël au delà du Jourdain vers l'ouest³, pour tout ce qui concernait les affaires de l'Éternel et le service du roi. Des Hébronites⁴ il y avait le chef Ieriyah — (quant aux Hébronites, leurs lignées et familles, on les rechercha dans la quarantième année du règne de David, et il se trouva parmi eux des hommes distingués à Ia'ezèr en G'ile'ad⁵)

¹ Pour que les lecteurs ne se perdent pas dans ce dédale de noms propres, il suffira de rappeler : 1° Que la famille de Lévi se divisait en trois grandes branches : G'ers'om, Qehaṭ et Merari. Cette dernière n'est pas représentée dans les préposés aux trésors. La première vient de l'être par Zéṭam et Ioël. 2° Que la branche de Qehaṭ se subdivise en quatre familles principales : 'Ameram, etc. Ces quatre familles sont représentées aux trésors par des descendants directs de Moïse fils de 'Ameram. Le prophète avait eu deux fils : G'ers'om et Éli'ézer. Comp. chap. XXIII, 12 suiv. On voit clairement qu'il s'agit ici de familles et non d'individus, l'auteur n'ayant pas pu vouloir dire que du temps de David il vivait encore un petit-fils de Moïse. On n'apprend pas d'ailleurs au juste si la famille S'elomoṭ seule, ou les autres aussi, avait la garde des objets consacrés énumérés v. 26 suiv. Dans le premier cas, les autres familles auraient eu l'intendance des revenus ordinaires ou des magasins de provisions.

² Non relatives au service direct du temple. Il s'agit d'emplois de juges, de contrôleurs, de percepteurs.

³ L'auteur a donc écrit à l'est du Jourdain, c'est-à-dire à Babylone? ou du moins le texte qu'il transcrit vient de là.

⁴ On est étonné de trouver deux fois la branche Hébron et pas du tout la branche 'Ouzziel. Ieriyah appartenait à la première (chap. XXIII, 19) ; pour Has'abiyah, il n'est point nommé ailleurs parmi les Qehaṭites.

⁵ Voyez la note 2, page 113. — Le nombre de 2700 familles de cette branche fait voir que ce qui est dit de Ia'ezèr doit être mis en parenthèse. C'était un petit endroit où nous ne supposerons pas tant de familles lévitiqnes.

— et ses frères, des hommes distingués, au nombre de deux mille sept cents chefs de famille, et le roi David les préposa aux Reoubénites, aux Gadites, et à la demi-tribu de Menass'eh, pour toutes les affaires de Dieu¹ et les affaires du roi.

¹ Les Israélites, selon leur nombre, les chefs de famille, et les commandants de mille et de cent hommes, et leurs commissaires, qui faisaient le service du roi en tout ce qui concernait les divisions, entrant et sortant mois pour mois, pendant tous les mois de l'année, chaque division étant de vingt-quatre mille hommes².

² A la tête de la première division, pour le premier mois, était las'obe'am³ fils de Zabdiël, et sa division était de vingt-quatre mille hommes. Il était de la lignée de Perç, chef de tous les capitaines pour le premier mois. Et à la tête de la division du second mois était Dôdai⁴ l'Aholuite, et sa division..... et Miqlot le commandeur⁵, et sa division était de vingt-quatre mille hommes. Le commandant du troisième corps, pour le troisième mois, était Benayahou fils du

¹ Peut-être des fournitures de bétail pour les sacrifices.

² Ce verset est le titre du catalogue ou du recensement qui va suivre, mais il annonce des détails plus nombreux que celui-ci ne contient. Il est donc à supposer qu'il ne nous en est conservé ici qu'un extrait. — D'après cela, le cadre de l'armée de David aurait formé 12 divisions, commandées par ce que nous appellerons des généraux, sous lesquels servaient des commandants de mille hommes (chefs de bataillons) et de cent (capitaines de compagnies). Primitivement cette organisation était basée sur la division naturelle des clans, et les officiers de tous grades étaient désignés par leur position de famille. Le chef de la famille était le commandant né des siens, hommes libres ou serfs ; le chef du clan (sheïkh) réunissait sous sa bannière son village avec dépendances ; le chef de la tribu (émir) avait, par droit de naissance, le *bâton* de maréchal (en hébreu, le même mot désigne le bâton ou sceptre et la tribu). A cet égard, David introduisit un changement en nommant des commandants supérieurs de son choix, comme nous le voyons ici. Peut-être aussi le nombre des hommes de chaque division et subdivision fut-il fixé à cette époque d'une manière plus régulière. Les *commissaires* ou officiers écrivains étaient sans doute les capitaines de recrutement, ou les sergents-majors, qui faisaient valoir la règle organisatrice émanant du gouvernement, là où jusque-là l'esprit d'indépendance et de fédéralisme avait empêché un ordre uniforme et bien solide. Nous n'avons aucun moyen de vérifier ces assertions relatives à une si puissante organisation existant du temps de David. Il est vrai qu'il ne s'agit pas d'une armée permanente, dans le sens moderne ; mais le fait est qu'il ne s'en trouve aucune trace dans les anciens historiens, tandis que les diverses guerres civiles (2 Sam. XV ; XX) eussent dû la leur rappeler.

³ Les noms des douze généraux de division se rencontrent déjà dans la liste des héros ou capitaines d'élite de David, chap. XI, avec de légères différences d'orthographe à l'égard de l'un ou de l'autre.

⁴ Ou plutôt Éle'azar fils de Dôdai, chap. XI, 12

⁵ Texte évidemment corrompu.

prêtre Ichoyada¹, comme chef, et sa division était de vingt-quatre mille hommes. Ce Benayahou était un capitaine d'élite parmi les trente, et à la tête des trente, et sa division.... 'Ammizabad son fils¹. Le quatrième, pour le quatrième mois, était 'Aşahel frère de Ióab, et après lui² ce fut Zebadyah son fils, et sa division était de vingt-quatre mille hommes. Le cinquième, pour le cinquième mois, était le commandant S'amehou³ le Yizrahite, et sa division était de vingt-quatre mille hommes. Le sixième, pour le sixième mois, 'Irá fils de 'Iqqes' de Teqoa⁴, et sa division était de vingt-quatre mille hommes. Le septième, pour le septième mois, Hêlç de Pelón, Éphraïmite, et sa division était de vingt-quatre mille hommes. Le huitième, pour le huitième mois, Sibkaï de Hous'ah, Zérahite, et sa division était de vingt-quatre mille hommes. Le neuvième, pour le neuvième mois, Abi'ézer de 'Anafo⁵, Benjaminite, et sa division était de vingt-quatre mille hommes. Le dixième, pour le dixième mois, Maharaï de Netofah, Zérahite, et sa division était de vingt-quatre mille hommes. Le onzième, pour le onzième mois, Benayah de Pir'açon, Éphraïmite, et sa division était de vingt-quatre mille hommes. Le douzième, pour le douzième mois. Hêldaï de Netofah, de la famille de 'Oñiël, et sa division était de vingt-quatre mille hommes.

¹⁶ Les chefs des tribus d'Israël³ : Des Reoubénites, l'émir Éli'ézer fils de Zikri; des S'ime'onites, S'efatyahou fils de Ma'akah; des Lévités, Has'abayah fils de Qemouël; de la famille d'Aharón, Çadoq⁴; de Juda, Élihou, l'un des frères de David⁵; de Yişşakar, 'Omri fils

¹ Même observation.

² 'Aşahel avait été tué dès le commencement du règne de David, 2 Sam. II, 18. Quelque chose d'analogue pourrait avoir été dit dans les deux passages précédents où nous avons mis des points.

³ Le recensement des douze tribus diffère ici de toutes les autres listes pareilles. Le nombre *douze* est partout maintenu, les noms varient, soit par eux-mêmes, soit à l'égard de leur rang d'ordre. Ici il y a d'abord les six tribus de la branche Léah dans l'ordre accoutumé, ensuite, d'après une combinaison sans exemple, *six* tribus de la branche Raquel, Menass'eh étant compté pour deux, donc Josef pour trois, tandis que Gad et As'er sont omis tout à fait. Il est impossible de s'expliquer cet arrangement, seulement on peut admettre que dans la suite des temps la division duodénaire était restée traditionnelle, sans qu'elle réponde à une situation politique existante, et comme une pareille confusion ne peut pas remonter à l'époque de David, le présent catalogue se caractérise nécessairement comme étant d'origine plus récente.

⁴ Le chef de la famille privilégiée de la tribu de Lévi est nommé à part et hors rang (chap. XXIV, 3).

⁵ Les autres listes généalogiques ne connaissent pas ce nom. Le frère aîné de David s'appelait Éliab (chap. II, 13).

de Mikâël; de Zebouloun, Yis'ma'yahou fils de 'Obadyahou; de Neftali, Ierimoç fils de 'Azriël; des Éphraïmites, Hos'éa' fils de 'Azazyahou; de la demi-tribu de Menass'eh, Ioël fils de Pedayahou; de la moitié de Menass'eh en G'ile'ad¹, Yiddo fils de Zekaryahou; de Benjamin, Ia'asiël fils d'Abner; de Dan, 'Azar'el fils de Ieroçam. Voilà les chefs des tribus d'Israël. ²³ David n'avait point relevé le nombre de ceux de vingt ans et au dessous; car l'Éternel avait promis de multiplier Israël comme les étoiles du ciel. Ioab fils de Çerouyah avait commencé le dénombrement, mais il ne l'avait pas achevé, et il y eut à ce sujet une colère sur Israël, et le dénombrement ne fut point mis parmi les dénombremens des Chroniques de David².

²⁵ L'intendant des trésors du roi était 'Azmawet fils de 'Adiël; celui des trésors à la campagne, dans les villes et villages, et dans les forts, Iehonaçan fils de 'Ouzziyahou. Sur les ouvriers ruraux, qui travaillaient à la culture de la terre, 'Ezri fils de Keloub. Sur les vignobles, S'ime'i de Ramah, et sur ce qui était dans les vignobles, les celliers à vin, Zabdi de S'efam. Sur les oliviers et les sycomores dans la Plaine, Ba'al-çanan de Gader; et sur les celliers à huile, Io'as'. Et sur les bestiaux qui paissaient dans le S'aròn, S'itraï le S'aronite; et sur ceux des autres pacages, S'afat fils de 'Adlai. Et sur les chameaux, Obil l'Ismaélite, et sur les ânesses, Ieçdeyahou de Méronoç. Et sur le menu bétail, Iaziz le Hagarite. Tous ceux-ci étaient les intendants des biens du roi David³.

¹ On sait que la moitié des Manassites étaient établis en deçà du Jourdain, entre Éphraïm et Yiççakar, l'autre moitié au delà, en G'ile'ad et Bas'an.

² Ces dernières lignes font allusion à ce qui a été raconté au chap. XXI. Probablement l'auteur a voulu dire que le dénombrement dont il a été question ci-dessus, 12 fois 24,000 hommes, ne représente pas la totalité de la population, les individus moins avancés en âge n'y figuraient point à cause de leur nombre incalculable, et (en outre), parce que l'opération qui les regardait ne fut point achevée. Comme plus haut (chap. XXI, 5) nous trouvons des chiffres malgré cela, il s'ensuit que le présent morceau, tiré d'un ouvrage intitulé *Chroniques de David*, est emprunté à une source différente de l'autre. Cependant ces titres de livres sont suspects (Introduction, p. 27 s.).

³ Cet extrait nous fait connaître la nature des revenus du roi. Nous y distinguons trois espèces de biens mobiliers, car c'est là le vrai sens du dernier mot de notre texte. David est grand propriétaire de troupeaux, ce qui prouve que la transformation des Israélites en agriculteurs n'était pas tout à fait accomplie de son temps. Son intendant du menu bétail (contrôleur du revenu en laine) est un Hagarite, c'est-à-dire un Arabe; un autre Arabe ismaélite est préposé à ce qui concernait les chameaux employés aux transports dans le désert, et stationnés en conséquence quelque part sur la frontière, car en Palestine il ne paraît pas y en avoir eu dans les temps historiques. Le nom même de cet officier (Obil) n'est pas un nom propre, mais un mot arabe qui signifie pâtre de chameaux. Le gros bétail était stationné en différents endroits où le roi avait

³² Ionatan, parent de David ¹, était conseiller; c'était un homme intelligent et instruit. Et Iehiel fils de Hakmoni était avec les fils du roi, et Ahitofel était conseiller du roi, et Hous'aï d'Érek était l'intime du roi. Et après Ahitofel c'étaient Iehoyada^c fils de Benayahou et Ébyatar. Et le commandant en chef de l'armée était Ioab ².

¹ David assembla à Jérusalem tous les chefs d'Israël, les émirs des tribus, les commandants de mille et de cent hommes, les intendants de tous les biens et possessions du roi et de ses fils, avec les eunuques et les capitaines et tous les guerriers d'élite ³. Et le roi David, debout sur ses pieds, parla ainsi ⁴: Écoutez-moi, mes frères et mon peuple! Moi j'avais l'intention de bâtir une maison de résidence pour l'arche de l'alliance de Iaheweh, et pour le marche-pied ⁵ de notre Dieu, et j'avais fait des préparatifs pour bâtir; mais Dieu me dit: Tu ne dois pas bâtir une maison à mon nom, car tu es un homme de guerre, et tu as versé du sang. Et Iaheweh, le Dieu d'Israël, m'a choisi d'entre tous ceux de ma famille pour être roi d'Israël à jamais; car il a choisi Juda pour commandeur ⁶, et dans

des terres, notamment dans la belle plaine de S'aron, au sud du mont Carmel, et voisine de la mer. Ensuite il est question du revenu de la propriété foncière, de blé, d'huile et de vin, les trois principales substances alimentaires du pays, que les Israélites ne cultivaient que depuis la conquête. Enfin il est question de trésors ou magasins établis en différents endroits du pays, sans doute aussi à Jérusalem, nom qu'on pourrait intercaler dans la première ligne. Ces trésors peuvent avoir contenu des métaux, des armes, des étoffes, peut-être des provisions de grains, dont il n'est pas autrement parlé à part. Pour le mot *trésor*, voyez notre remarque sur chap. XXVI, 20.

¹ Suit une liste des grands dignitaires ou ministres, différente de celles qui se lisent 2 Sam. VIII, 15 ss.; XX, 23 ss. 1 Chron. XVIII, 15 ss. Si Ionatan est le même que celui dont il est parlé chap. XX, 7, c'était le neveu du roi.

² Sur Ahitofel et Hous'aï, voyez l'histoire de la révolte d'Abs'alom, 2 Sam. XV suiv. Iehoyada^c pourrait avoir été le fils du général nommé ci-dessus, v. 5, et dans les autres listes de ministres. Comme il dit qu'il ne fut conseiller qu'après la mort d'Ahitofel, on a eu tort de vouloir changer le texte et lire: Benayah fils de Iehoyada^c.

³ L'assemblée se compose de toutes les catégories de dignitaires, militaires et civils, dont il vient d'être parlé. Les *eunuques* (qui apparaissent ici pour la première fois dans l'histoire des rois d'Israël) pourraient bien n'être nommés ainsi que d'après des usages plus récents, et n'être ici que des officiers du palais.

⁴ Avec ce discours il convient de comparer le récit du chap. XXII.

⁵ Il s'agit du couvercle de l'Arche, sur lequel (d'après une conception qui doit être postérieure à l'établissement du temple) on supposait établi le trône de Dieu. 1 Sam. IV, 4. 2 Sam. VI, 2. Ps. XCIX, 1, etc.

⁶ Par le fait de l'avènement de David, cette tribu obtint la prééminence (l'hégémonie) sur les autres, privilège qui jusque-là avait appartenu à Éphraïm, et en dernier lieu à Benjamin.

la maison de Juda, ma famille, et d'entre les fils de mon père, c'est moi qu'il a bien voulu faire roi sur tout Israël. Et d'entre tous mes fils — car Iaheweh m'a donné beaucoup de fils — il a choisi mon fils Salomon pour être assis sur le trône royal de Iaheweh¹ sur Israël. Et il me dit : C'est ton fils Salomon qui bâtira ma maison et mes parvis ; car je l'ai choisi pour fils à moi, et moi je veux être pour lui comme un père, et j'affermirai sa royauté à jamais, s'il persiste à pratiquer mes ordres et mes commandements comme aujourd'hui². Et maintenant, devant les yeux de tout Israël, de la communauté de Iaheweh, et prenant Dieu à témoin : Observez et étudiez tous les commandements de Iaheweh votre Dieu, afin que vous restiez en possession de cet excellent pays, et que vous le transmettiez à vos fils et héritiers après vous à jamais. Et toi, Salomon, mon fils, reconnais le Dieu de ton père et sers-le d'un cœur sincère et avec dévouement, car Iaheweh scrute tous les cœurs et discerne tous les mouvements de la pensée. Si tu le recherches, il se laissera trouver par toi ; mais si tu l'abandonnes, il te rejettera pour toujours. Regarde maintenant, car Iaheweh t'a choisi pour bâtir une maison qui doit servir de sanctuaire : courage, à l'œuvre !

¹ Puis David donna à son fils Salomon le plan³ du vestibule, et des salles, et des magasins, et de l'étage supérieur, et des chambres intérieures, et de la salle de l'arche, et le plan de tout ce qu'il avait dans l'esprit, relativement aux parvis de la maison de l'Éternel, et à toutes les cellules du pourtour, destinées aux trésoreries de la

¹ Cette expression, qui ne revient nulle part ailleurs, rappelle l'idée théocratique que la royauté en Israël n'était qu'une délégation de Jéhova, seul vrai roi.

² Comp. 1 Rois III, 14 ; IX, 4 suiv.

³ Pour l'ensemble de la description du temple, nous renvoyons nos lecteurs à ce qui en a été dit 1 Rois VI. Dans notre texte, l'expression est inexacte à plusieurs égards. Ainsi on y lit : le plan du vestibule et de ses salles, etc. Les pronoms se rapportent évidemment au temple (dans son ensemble) et non au vestibule. De plus, il y a des répétitions, car les *salles* nommées après le vestibule, et les *chambres intérieures* avec la salle de l'arche, doivent être les différents compartiments de l'édifice central, composé de trois pièces : Vestibule, Sanctuaire, Saint des Saints. Autour de cet édifice, sur trois côtés, régnaient trois étages de constructions adossées au temple proprement dit, et contenant un nombre inconnu de pièces servant à des logements et à des magasins. Le mot que nous rendons par *magasins* ne se rencontre pas ailleurs, il paraît être d'origine étrangère ; voy. Esdr. VII, 20. Esth. III, 9. Quant à des *chambres supérieures*, la relation du livre des Rois n'en fait pas mention en ce terme ; on suppose qu'il s'agit d'un étage placé au dessus du Saint des saints, celui-ci étant de dix coudées moins élevé que le reste de l'édifice. Ce sanctuaire est appelé ici la salle de l'arche, litt. : la salle du *couvercle*, cette partie du meuble sacré ayant une importance majeure, soit dans la conception religieuse (v. 2), soit dans le culte (Lév. XVI, 13 suiv.).

maison de Dieu et des objets consacrés, et aux classes des prêtres¹ et des Lévites, et à toute la besogne du service de la maison de l'Éternel, et à tout le mobilier de ce service; puis l'or, selon le poids en or de tous les ustensiles de chaque service, et pour les ustensiles d'argent, selon leur poids, quant aux ustensiles de chaque service, et le poids des candélabres d'or et de leurs lampes d'or, selon le poids de chaque candélabre et de ses lampes, et des candélabres d'argent, selon le poids de chaque candélabre et de ses lampes, d'après l'usage de chaque candélabre; et l'or, selon son poids, pour les tables de proposition, pour chaque table, et l'argent pour les tables d'argent²; et pour les fourchettes, les coupes et les cruches, de l'or pur, et pour les gobelets d'or, selon le poids de chaque gobelet, et pour les gobelets d'argent, selon le poids de chaque gobelet; et pour l'autel de l'encens³, de l'or affiné, selon le poids; et le plan du char, des chérubins d'or, étendant les ailes et ombrageant l'arche de l'alliance⁴. « Tout cela est consigné dans un écrit de la main de Iaheweh qui m'a instruit à l'égard de toutes les choses du plan⁵. »²⁰ Et David dit à son fils Salomon: Sois ferme et courageux, et mets-toi à l'œuvre! Ne crains rien et ne te laisse

¹ Ici l'exposé passe insensiblement à un autre ordre d'idées, sans que le texte marque l'intersection. Après le *plan* des constructions, il est question, v. 13, de l'organisation du service personnel, puis, v. 14, il est dit, d'une façon un peu obscure et que nous avons tâché de débrouiller par une traduction tant soit peu libre, que David remit à son fils toutes les quantités de métaux précieux qu'il avait amassées d'avance, en énumérant les objets qui devaient être fabriqués pour l'usage du culte.

² Les tables d'argent ne sont pas mentionnées ailleurs; de même il n'est question partout que d'une seule table pour les pains de proposition. Exod. XXV, 23 ss. 1 Rois VII, 48. 2 Chron. XXIX, 18. L'expression est donc inexacte et nous aurons à penser simplement aux diverses tables qui étaient disposées, soit dans l'intérieur du sanctuaire (2 Chron. IV, 8), soit dans la cour, pour le service rituel. Ou bien peut-être l'inventaire du mobilier sacré était plus riche du temps de l'auteur que de celui de Salomon.

³ Exod. XXX.

⁴ Le char et les chérubins ne sont pas deux objets différents. Le Keroûb, Ps. XVIII, 11, ou les Keroubîm (voyez les passages cités à propos du v. 2), c'est le char de Dieu, la nuée électrique à laquelle la poésie prête des ailes, que l'art représente par des figurés symboliques ailées, et que la simple prose appellera son trône, quand il ne s'agit pas d'un déplacement; comme c'est ici le cas pour la décoration du Sanctuaire. Voyez d'ailleurs le commentaire sur Exod. XXV. 1 Rois VI.

⁵ Ces mots sont mis dans la bouche de David et doivent être considérés comme la conclusion du discours par lequel il accomplit l'acte solennel de la rémission des plans, etc. *L'écrit de la main de Dieu* n'est pas un tracé du plan de l'édifice, mais l'ensemble de toutes les instructions relatives à l'organisation du culte, constructions, mobilier et service; il sera donc permis de penser que l'auteur a voulu parler de la partie correspondante de la loi dite mosaïque. Exod. XXV suiv.

pas troubler, car le Dieu Iaheweh, mon Dieu, est avec toi, il ne te délaissera ni ne t'abandonnera, jusqu'à l'achèvement de toute l'affaire du service de sa maison. Et voici les classes des prêtres et des Lévites, pour tout le service de la maison de Dieu, et pour toute cette œuvre tu auras avec toi tous les hommes dévoués et intelligents pour tout service, et les chefs et tout le peuple seront à tes ordres¹.

¹ Puis le roi David dit à toute l'assemblée : Mon fils Salomon, le seul que Dieu ait choisi, est jeune et faible et l'œuvre est grande, car ce n'est point pour un homme que sera ce palais², mais pour Iaheweh Dieu. J'ai mis tous mes efforts à préparer, pour la maison de mon Dieu, l'or pour les choses d'or, et l'argent pour les choses d'argent, et l'airain pour les choses d'airain, et le fer pour les choses de fer, et le bois pour les choses de bois, des pierres d'onyx³, des pierres enchâssées, des pierres de revêtement et de couleurs, et toutes sortes de pierres précieuses et du marbre en masse. Et de plus, dans mon zèle pour la maison de mon Dieu, je possède en propre de l'or et de l'argent : je le donne à la maison de mon Dieu, en sus de tout ce que j'ai préparé pour le sanctuaire, trois mille talents d'or, de l'or d'Ofir, et sept mille talents d'or affiné⁴, pour revêtir les murs des salles, pour tout objet d'or et d'argent et pour tout ouvrage d'orfèvre. Et qui est-ce qui sera bien disposé à remplir sa

¹ Le texte est ici un peu embrouillé et notre traduction tant soit peu libre. Mais on voit que David promet à son fils le concours et l'appui des personnes présentes ou représentées dans l'assemblée. Le *dévouement* fait allusion aux contributions volontaires dont il sera question plus loin (chap. XXIX, 6) ; l'intelligence artistique a déjà été signalée chap. XXII, 15. — Il résulte d'ailleurs de tout ce morceau que notre auteur attribue à David tout le mérite de la construction du temple, plus célèbre encore après sa destruction que pendant son existence. Salomon n'a fait qu'exécuter les ordres de son père, qui avait tout préparé, assuré, prescrit. Cette différence radicale avec le récit des livres des Rois, qui ne disent mot des préparatifs de David, pour faire hommage à Salomon seul et de la pensée et de l'œuvre, s'explique peut-être par le fait que celui-ci n'a jamais été pour les théocrates du siècle des prophètes un personnage de prédilection, tandis que la réputation posthume de David allait en croissant.

² Le mot hébreu (ou plutôt persan, à ce qu'il paraît) ne se rencontre que dans les auteurs du dernier âge et désigne proprement le château de Suse, la résidence des rois de Perse.

³ Tous les termes employés pour désigner les différentes espèces de pierres sont sujets à caution, quant à la traduction. Comp. Exod. XXV, 7. *Pouk* (proprement une espèce de fard employé pour la toilette) est comparé ailleurs à du mortier. És. LIV, 11. *Riqmah* désigne ordinairement des étoffes tissées de fils de diverses couleurs. On a pu appliquer cela au marbre et à d'autres pierres.

⁴ Cela ferait 135,000 kilogr. d'or et 315,000 kilogr. d'argent, soit 418 1/2 et 63 millions de francs (comp. chap. XXII, 14). Il est entendu que nous ne pouvons constater que le poids du métal, et non sa valeur commerciale.

main aujourd'hui pour Iaheweh¹? ⁶ Et les chefs de famille, et les émirs des tribus d'Israël, et les commandants de mille et de cent hommes, et jusqu'aux intendants des affaires du roi, se montrèrent bien disposés et donnèrent, pour le service de la maison de Dieu, en or cinq mille talents, et dix mille dariques², et en argent dix mille talents, et en airain dix-huit mille talents, et en fer cent mille talents. Et ceux chez qui il se trouvait des pierres, les déposèrent au trésor de la maison de l'Éternel, entre les mains de Iehiël³ le G'ers'ounite. Et le peuple se réjouit de leur générosité, car c'était de tout leur cœur qu'ils avaient donné librement à l'Éternel, et le roi David aussi éprouva une grande joie.

¹⁰ Et David bénit l'Éternel en présence de toute l'assemblée et dit: Béni sois tu, Iaheweh, Dieu d'Israël, notre père de siècle en siècle! A toi, Seigneur, la grandeur, et la puissance, et la gloire, et la splendeur, et la magnificence, oui, tout ce qui est au ciel et sur la terre; à toi, la royauté, à toi qui t'élèves sur toutes choses comme chef! La richesse et l'honneur viennent de toi, tu es le maître en tout; dans ta main est la force et la puissance, il est en ton pouvoir d'élever et d'affermir tout. Et maintenant, ô notre Dieu, nous venons te rendre grâces, et glorifier le nom de ta majesté. Car qui suis-je, moi, et qu'est mon peuple, pour avoir les moyens de donner ainsi? Mais c'est de toi que tout vient et c'est de ta main que nous t'avons donné. Car nous sommes étrangers devant toi, et passagers, comme tous nos pères: nos jours sur la terre sont comme une ombre, et sans espoir⁴. Iaheweh, notre Dieu! tous ces trésors que nous avons préparés afin de bâtir une maison pour

¹ On est étonné d'apprendre que, dans la pensée de David, 23 milliards ne suffisaient pas encore pour la construction du temple, et qu'il fallait encore une cotisation des officiers de la couronne. Mais la richesse dont disposent gracieusement ces officiers (800 millions de francs en or et en argent seulement) est plus étonnante encore. Quelle souscription pour un petit pays!

² Monnaie d'or persane qui avait cours dans tout l'Orient à l'époque de l'auteur. L'origine du nom n'est pas bien établie. Ordinairement on le décrit d'un Darius; la forme Darkemoh qu'on trouve dans Esdras et Néhémie rappelle la drachme grecque. D'après les anciens, la darique aurait été de 20 drachmes d'argent, soit de 18 fr. 75 c. Il va sans dire qu'en parlant de dariques du temps de David, comme d'une monnaie ayant cours à Jérusalem, l'auteur parle le langage de son temps, et ne puise pas à une source ancienne et authentique. Mais il y a lieu de douter que du temps de David il y ait eu de l'argent monnayé de n'importe quelle forme ou valeur.

³ Chap. XXVI, 21.

⁴ Il est moins question de la brièveté de la vie humaine que de l'absence de tout droit personnel à l'homme. Dieu est maître de tout; il prête à chacun pour un temps; nul n'a autre chose que ce que Dieu lui donne. Nos pères ont été dans ce cas, ils ont disparu comme une ombre, nous n'avons pas l'espoir d'une meilleure chance.

ton saint nom, c'est de ta main qu'ils viennent, c'est à toi que tout appartient. Et je sais, mon Dieu, que tu scrutés le cœur et que tu aimes la droiture : moi, j'ai donné tout cela dans la droiture de mon cœur, et maintenant ton peuple, qui se trouve ici, je l'ai vu avec plaisir te donner aussi. Iaheweh, Dieu d'Abraham, d'Isaac et d'Israël, nos pères, conserve cela à jamais, ce mouvement des pensées du cœur de ton peuple, et dirige leur cœur vers toi ! Et à mon fils Salomon donne un cœur sincère, pour observer tes commandements, tes préceptes et tes lois, et pour les pratiquer en tout¹, et pour bâtir le palais que j'ai préparé !

²⁰ Puis David dit à toute l'assemblée : Bénissez Iaheweh, votre Dieu ! Et toute l'assemblée bénit le Seigneur, le Dieu de ses pères, et ils s'inclinèrent et se prosternèrent devant Dieu et le roi. Et ils firent des sacrifices à l'Éternel, et offrirent des holocaustes le lendemain de ce jour, mille taureaux, mille béliers, mille agneaux, avec leurs libations, et des victimes en masse pour tout Israël. Et ils mangèrent et burent en présence de l'Éternel en ce jour, avec une grande joie², et proclamèrent roi pour la seconde fois³ Salomon le fils de David, et ils l'oignirent comme prince devant l'Éternel, et Cadoq comme prêtre.

²³ Et Salomon s'assit sur le trône de l'Éternel comme roi, à la place de David son père⁴, et il fut heureux, et tout Israël lui obéit. Et tous les chefs et les capitaines d'élite, et aussi tous les fils du roi David, donnèrent la main au roi Salomon⁵. Et l'Éternel éleva Salomon extraordinairement aux yeux de tout Israël, et lui donna une splendeur royale telle qu'aucun roi d'Israël avant lui ne l'avait eue.

¹ Ou bien aussi : pour exécuter tous mes plans.

² Une fête religieuse termine l'acte. Les sacrifices sont, comme partout, de deux espèces : un certain nombre de victimes étaient consumées en entier sur l'autel, d'autres étaient livrées aux convives, après qu'on en eut brûlé certaines parties et réservé d'autres pour les sacrificateurs.

³ Allusion à chap. XXIII, 1. Du reste, cette intronisation est à considérer comme provisoire, comme une simple déclaration relative à l'ordre de succession. Il n'est pas dit que David ait abdicqué. Comme Salomon recevait surtout une mission religieuse, il était naturel qu'on désignât en même temps le prêtre qui devait présider aux futures cérémonies du temple. — Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que tout ce récit porte une couleur bien différente de celle de l'ancienne relation.

⁴ Ces lignes sont à considérer comme un résumé anticipé de l'histoire de Salomon, non comme un fait spécial qui aurait eu lieu du vivant de son père. Pour le *trône de l'Éternel*, comp. chap. XXVIII, 5.

⁵ Comp. 2 Chron. XXX, 8. Litt. il y a : mirent la main *sous* Salomon, ce qui provient sans doute d'une antique cérémonie d'hommage.

²⁶ Et David fils de Yis'aï avait régné sur tout Israël, et le temps qu'il avait régné sur tout Israël avait été de quarante ans : à Hébrôn il avait régné sept ans, et à Jérusalem il en avait régné trente-trois ¹. Et il mourut dans une belle vieillesse, rassasié de jours, de richesses et de gloire, et Salomon son fils fut roi à sa place. Et les histoires du roi David, du commencement à la fin ², elles sont écrites dans les histoires du prophète Samuel, et dans les histoires du prophète Naïan, et dans les histoires du prophète Gad, avec tout son gouvernement et ses exploits, et tout ce qui s'est passé de son temps, à l'égard de sa personne ³ et d'Israël et de tous les royaumes des autres pays.

⁴ Salomon le fils de David s'affermir dans sa royauté ⁴, et l'Éternel son Dieu fut avec lui, et l'éleva extraordinairement. Salomon manda tout Israël, les chefs de mille et de cent hommes et les juges, et tous les émirs de tout Israël, les chefs des clans, et ils allèrent, Salomon et toute cette assemblée avec lui, au haut-lieu qui était à G'ibe'on ; car là se trouvait le tabernacle de Dieu, que Moïse, le serviteur de Dieu, avait fait dans le désert ⁵. (Cependant pour ce qui est de l'arche de Dieu, David l'avait transférée de Qiryat-Ë'arim à la place qu'il lui avait préparée, car il avait érigé pour elle un tabernacle à Jérusalem ⁶.) L'autel d'airain qu'avait fait Beçaleël, le fils d'Ouri fils de Hour ⁷, s'y trouvait aussi devant le sanctuaire de

¹ Comp. 1 Rois II, 11.

² Litt. : les premières et les dernières. Sur les ouvrages cités, voyez notre introduction. Nous avons donné aux trois *prophètes* un seul et même titre, bien que dans l'original il y en ait trois. Mais on ne gagne rien en disant le *voyant*, le *contemplateur* : comp. 1 Sam. IX, 9.

³ Litt. : les temps qui passèrent sur lui, etc.

⁴ Le récit de l'histoire de Salomon, tel que le donne notre auteur, omet tout ce qui est relaté dans les deux premiers chapitres du Livre des Rois (voyez 1 Rois II, 46).

⁵ Nous retrouvons ici les traces de ce que le Livre des Rois (chap. III, 4) avait dit sommairement des cérémonies religieuses que Salomon célébrait à G'ibe'on. Mais dans notre texte il est question, ce semble, d'une fête unique d'inauguration, et celle-ci est expressément motivée par cette circonstance que le tabernacle mosaïque, dont l'existence même n'est mentionnée nulle part dans l'autre source, aurait alors été établi à G'ibe'on. De cette manière, le culte célébré par Salomon est représenté comme parfaitement conforme aux textes de la Loi, ce qui ne paraît pas avoir été l'opinion du précédent historien (1 Rois III, 3). La seule mention de l'absence permanente de l'arche fait voir que la supposition du Chroniqueur n'est pas conforme à l'histoire.

⁶ 2 Sam. VI.

⁷ Exode XXXI.

l'Éternel, et Salomon et l'assemblée vinrent consulter¹ celui-ci. Salomon sacrifia là sur l'autel d'airain qui dépendait du tabernacle, en présence de l'Éternel, et Salomon offrit sur cet autel mille holocaustes.

⁷ En cette nuit-là Dieu apparut à Salomon² et lui dit : Demande ! que dois-je te donner ? Et Salomon répondit à Dieu : Tu as accordé une grande grâce à mon père David, et tu m'as fait roi à sa place. Maintenant, Iaheweh Dieu, que ta promesse faite à mon père David soit ratifiée, puisque tu m'as fait roi d'un peuple nombreux comme la poussière de la terre : or, donne-moi de la sagesse et de l'intelligence, pour que je sache comment faire en face de ce peuple-là ; car qui pourrait gouverner ce grand peuple ? Et Dieu dit à Salomon : Puisque c'est à cela que tu as songé, et que tu n'as pas demandé des richesses, des trésors et de la gloire, ni la vie de tes adversaires, et que tu n'as pas demandé une longue vie, mais que tu as demandé pour toi de la sagesse et de l'intelligence, afin de pouvoir gouverner mon peuple dont je t'ai fait roi, la sagesse et l'intelligence te sont données, et de plus, je te donnerai des richesses, et des trésors et une gloire comme n'en ont point eu les rois qui t'ont précédé, et comme il n'y en aura plus après toi.

¹³ Puis du haut-lieu de G'ibe'on, du tabernacle de communication, Salomon rentra à Jérusalem, et régna sur Israël³. Salomon rassembla des équipages et des chevaux de selle, et il avait quatorze cents chars et douze mille chevaux, et il les fit mettre dans les lieux aux équipages et près du roi à Jérusalem. Le roi rendit l'argent et l'or à Jérusalem aussi commun que les pierres, et les cèdres pareils en nombre aux sycomores de la plaine. L'importation des chevaux de trait pour Salomon se faisait de l'Égypte, et une caravane de marchands du roi allait prendre un train pour le prix d'achat. On amenait un équipage d'Égypte à destination pour six cents sicles d'argent, et un cheval de trait pour cent cinquante, on en faisait venir ainsi par leurs mains pour tous les rois Hitrites et Araméens.

¹⁸ Puis Salomon ordonna de construire une maison au nom de l'Éternel et une maison royale pour lui-même. ⁴ Il enrôla soixante-dix mille porte-faix, et quatre-vingt mille tailleurs de pierre, et trois mille

¹ Litt.: *chercher*. C'est le terme usuel pour la consultation de l'oracle. Il va sans dire que ce n'était là qu'un incident accessoire, la fête elle-même et le sacrifice étaient l'objet principal de la réunion.

² Comp. 1 Rois III, 5-15. Les variantes qui séparent les deux textes sont nombreuses, mais n'affectent guère le sens. Le nôtre est beaucoup plus court.

³ Transition à une notice générale sur ce règne. Les v. 14 à 17 se retrouvent textuellement 1 Rois X, 26-29. Comp. aussi dans notre livre, chap. IX, 25 suiv.

six cents préposés pour les commander¹. Et Salomon envoya vers Hiram², le roi de Tyr, pour lui dire : De même que tu as fait pour mon père David, auquel tu as envoyé des cèdres, pour lui bâtir une maison pour sa résidence³, sache que je vais bâtir une maison au nom de Iaheweh, mon Dieu, pour la lui consacrer, afin de brûler devant lui de l'encens odoriférant, et pour la présentation permanente⁴, et pour les holocaustes du matin et du soir, aux sabbats, aux nouvelles lunes et aux fêtes de notre Dieu (c'est là la règle en Israël); et la maison que je vais bâtir sera grande, car notre Dieu est plus grand que tous les dieux⁵. Mais qui aurait les moyens de lui bâtir une maison? car les cieus, et les cieus des cieus ne sauraient le contenir⁶; et qui suis-je pour lui bâtir une maison? aussi n'est-ce que pour brûler de l'encens devant lui. Or donc, envoie-moi un homme habile à travailler en or, en argent, en airain et en fer, et en étoffes de pourpre rouge, bleue et cramoisi⁷, et sachant faire des sculptures, conjointement avec les artistes que j'ai auprès de moi en Juda et à Jérusalem, et que mon père David a tenus prêts⁸. Et envoie-moi du bois de cèdre et de cyprès et de sandal⁹ du Liban, car je sais que tes gens savent couper le bois au Liban; et mes gens seront avec les tiens. C'est pour me procurer du bois en masse, car la maison que je vais bâtir sera grande et extraordinaire. Et quant aux bûcherons qui couperont le bois, je donne en froment, pour l'entretien¹⁰ de tes gens, vingt mille kors, et en orge,

¹ 1 Rois V, 29, avec une variante dans le dernier nombre.

² 1 Rois V, 16 suiv. (où on lit partout Hiram ou Hïrom), avec des modifications très-sensibles dans le texte.

³ 1 Chron. XIV, 1.

⁴ Des pains consacrés.

⁵ La grandeur du temple est autrement motivée, 1 Chron. XXIX, 1.

⁶ 1 Rois VIII, 27.

⁷ Dans la relation du Livre des Rois il n'est point fait mention d'ouvrages de ce genre, et il est peu probable que le même artiste ait été chargé à la fois de la fonte et du tissage.

⁸ 1 Chron. XXII, 15.

⁹ Notre auteur n'a pas fait attention à ce que le bois de sandal ne croît pas sur le Liban. Voyez les deux passages 1 Rois V, 20 et chap. X, 11, qui sont mal à propos combinés ici.

¹⁰ D'après 1 Rois V, 25 (*makholet*). Le mot de *makholet* (coups) que présente notre texte ne donne pas de sens. On traduit froment battu, égrené. Mais il va sans dire qu'on ne le mesurait jamais autrement. Les chiffres, les denrées, leur destination, tout cela est différent des indications du passage parallèle cité, qui parle d'un paiement annuel. (Un *bat* revient à un peu moins de 40 litres, selon les uns, ou de 20 litres, selon les autres.

vingt mille kors, et en vin, vingt mille baṭs, et en huile, vingt mille baṭs.

¹⁰ Houram, le roi de Tyr, répondit par un écrit qu'il envoya à Salomon : C'est par amour pour son peuple que Iaheweh t'a placé à sa tête comme roi. Et Houram ajouta : Béni soit Iaheweh, le Dieu d'Israël, qui a fait le ciel et la terre, de ce qu'il a donné au roi David un fils sage, ayant de l'intelligence et de la prudence, pour bâtir une maison à Iaheweh et une maison royale pour lui-même ¹. Or, je t'envoie un homme habile et intelligent, savoir, maître ² Houram, le fils d'une femme Danite et d'un père Tyrien ; il sait travailler en or, en argent, en airain et en fer, en pierres et en bois, et en étoffes de pourpre rouge et bleue, en lin fin et en cramoisi, et faire toutes sortes de sculptures, et imaginer toutes sortes d'objets d'art, dont on le chargerait, conjointement avec tes artistes et avec les artistes de mon seigneur David, ton père. Maintenant quant au froment et à l'orge, à l'huile et au vin dont a parlé mon seigneur, qu'il l'envoie à ses serviteurs, et nous, nous couperons du bois au Liban selon tous tes besoins, et nous te l'amènerons par mer à Iafô en radeaux, et toi tu le feras monter de là à Jérusalem ³. Et Salomon enrôla tous les étrangers qui se trouvaient sur le territoire d'Israël, d'après le dénombrement qu'en avait fait son père David, et il s'en trouva cent cinquante-trois mille et six cents ; et il en fit soixante-dix mille porte-faix, et quatre-vingt mille tailleurs de pierre dans la montagne, et trois mille six cents préposés pour faire travailler ce monde ⁴.

¹ Salomon commença à bâtir la maison de l'Éternel à Jérusalem sur le mont Mòriyah, qui avait été indiqué à son père David, à la

¹ Amplification du message qu'on lit 1 Rois V, 21. Ici le roi Tyrien parle absolument comme un Juif monothéiste, ce qui est un peu moins le cas dans l'autre texte, à l'égard duquel on peut toujours dire que le polythéisme n'empêchait pas de reconnaître les dieux des autres peuples.

² Litt. : *mon père*, ce qui est ici tout simplement un titre honorifique. — Ce qui est dit ici de l'artiste Houram (Ḥiram) n'est pas exactement la reproduction de 1 Rois VII, 13, 14, où sa mère est dite originaire de Neṭali. La différence a provoqué une masse de suppositions et de combinaisons arbitraires, qui sont hors de toute proportion avec le degré d'importance qui revient au fait en lui-même. Du reste, voyez ci-dessus, v. 6.

³ Comp. 1 Rois V, 23. Iafô, Ioppé, Jaffa, est le port le plus rapproché de Jérusalem.

⁴ Ces 153,600 hommes ont déjà été mentionnés chap. II, 1. Notre auteur combine ici la notice 1 Rois V, 29, avec une autre 1 Rois IX, 20 suiv., où il est parlé du servage des Cananéens indigènes (qui sont ici appelés *étrangers* au point de vue politique et national). Il passe sous silence le fait (1 Rois V, 27) que les nationaux aussi ont fourni leur contingent de travailleurs.

place préparée par David, sur l'aire du Iebousite Ornan¹. Il commença à bâtir, au second mois de la quatrième année de son règne². Voici quelle était la base fixée par Salomon pour la construction de la maison de Dieu : la longueur, en coudées de l'ancienne mesure, était de soixante coudées, et la largeur de vingt coudées³. Et le vestibule, qui se trouvait en avant de la longueur, avait vingt coudées dans le sens de la largeur de la maison, la hauteur étant de cent vingt⁴. Et il la revêtit d'or pur intérieurement⁵. Il recouvrit la grande salle de bois de cyprès, et il la recouvrit d'or fin, et il y fit mettre des palmiers et des chaînettes. Il revêtit la salle de pierres précieuses comme ornement, et l'or était de l'or de Parwaïm. Il recouvrit d'or la salle, plafond, plancher, parois et portes, et sur les parois il fit sculpter des keroûbs⁶. Il fit la salle du saint des saints ; sa longueur, dans le sens de la largeur du bâtiment, était de vingt coudées, et sa largeur aussi de vingt coudées, et il la recouvrit d'or fin, d'un poids de six cents talents⁷. Et le poids des

¹ Comp. 1 Chron. XXI, 16 suiv. C'est ici le seul endroit où l'emplacement du temple soit nommé de ce nom de Môriyah. Si nous ne nous trompons fort, l'auteur veut expliquer ce nom par *vision de Iaheweh*, ou *apparition* de Iaheweh, et nous sommes tenté de traduire : où son père David avait vu l'apparition. En tout cas, le texte de la seconde moitié de ce verset est obscur et on n'y trouve de sens plausible que par un petit remaniement qui n'est pas à l'abri de tout reproche.

² 4 Rois VI, 1 suiv. Il y a dans le texte, entre le mois et l'année, encore une fois le mot : *au second*, que nous avons omis comme résultat d'une inadvertance de copiste. D'autres traduisent : le second *jour*.

³ La hauteur n'est pas indiquée. *L'ancienne mesure*, qui doit avoir été plus grande que celle usitée plus tard, a été évaluée dans le commentaire sur le livre des Rois à 48^{cm} 5 la coudée.

⁴ Par 1 Rois VI, 3, on voit bien ce que le texte a voulu dire du vestibule : il avait bien 20 coudées de long, mais cette longueur est à prendre dans le sens de la largeur du bâtiment ; la largeur (ou profondeur) du vestibule, continuant la longueur du bâtiment entier, n'est pas indiquée ici. Quant à la hauteur de 120 coudées, nous avons fait nos réserves à ce sujet dans les notes sur le passage cité tout à l'heure. Le texte est fautif dans ce chiffre, comme dans la phrase relative à la situation du vestibule.

⁵ 4 Rois VI, 21.

⁶ Nous n'insisterons pas ici sur les petits détails par lesquels cette description, d'ailleurs assez confuse, diffère de celle du livre des Rois. Le nom géographique de Parwaïm est absolument inconnu. Cependant de nos jours on croit l'avoir découvert sous la forme de Farwa, qui désigne une localité de l'Arabie méridionale, dans une contrée riche en or, où nous aurons aussi à chercher l'Ofir de la Bible.

⁷ Ce dernier détail manque dans le livre des Rois. Six cents talents = 27,000 kilogrammes, soit plus de 80 millions de francs.

clous se montait à cinquante sicles d'or¹. Il recouvrit aussi d'or les chambres supérieures². Et dans la salle du saint des saints il fit deux keroûbs en forme de statues³, et on les revêtit d'or. Les ailes des keroûbs avaient vingt coudées de long; l'aile de l'un, étant de cinq coudées, touchait à la paroi de la salle, et son autre aile, également de cinq coudées, touchait à l'aile de l'autre keroûb; et l'aile de l'autre keroûb, de cinq coudées, touchait à l'autre paroi de la salle, et son autre aile, de cinq coudées, tenait à l'aile de l'autre keroûb. Les ailes de ces keroûbs, déployées, faisaient vingt coudées; ils étaient debout sur leurs pieds, et regardaient la salle⁴.
¹⁴ Et il fit le rideau en pourpre bleue et rouge et cramoisi, et en lin fin, et y mit des keroûbs⁵. Et devant la maison, il fit deux colonnes de trente-cinq coudées de long, et le chapiteau qui les surmontait avait cinq coudées. Et il fit des chainettes [à l'arrière-pièce] et les mit sur le haut des colonnes, puis il fit cent grenades et les mit aux chainettes. Et il érigea les colonnes devant le sanctuaire, l'une à droite et l'autre à gauche; et il appela celle de droite Iakin et celle de gauche Bo'az⁶.
¹⁵ Il fit encore un autel d'airain, long de vingt coudées, large de vingt coudées et haut de dix coudées⁷. Puis il fit

¹ Cette somme est petite en comparaison de la précédente. 50 sicles forment la soixantième partie d'un talent, soit 750 grammes ou à peu près 2300 francs. Il y a donc là encore une indication suspecte. Ou bien les têtes des clous étaient-elles seules dorées? Il s'agit sans doute des clous au moyen desquels les plaques de métal étaient fixées sur les parois en boiserie.

² Précédemment déjà les Chroniques ont parlé de ces chambres (chap. I, 28, 11), mais la description donnée dans le livre des Rois n'en parle pas et il est bien difficile de dire où elles se trouvaient. Voyez cependant la note sur 1 Rois VI, 20.

³ Traduction conjecturale d'un terme inconnu. Pour le reste, voyez 1 Rois VI, 23 suiv.

⁴ La salle extérieure, la grande salle; leur face était tournée vers l'entrée.

⁵ Comp. la note sur 1 Rois VI, 21.

⁶ La description des deux colonnes d'airain, beaucoup plus détaillée 1 Rois VII, 15 suiv., est devenue à peu près inintelligible sous la plume de l'abréviateur. Le texte est d'ailleurs corrompu. La hauteur (assez peu convenablement dite la longueur) de 35 coudées est en contradiction avec celle indiquée par les autres textes. Les mots que nous mettons entre crochets sont absolument inintelligibles et doivent être réputés étrangers au texte, à moins qu'on ne veuille hasarder une conjecture (*rebid*, collier, pour *debir*). Les consonnes *r* et *d* se ressemblent beaucoup en hébreu.

⁷ Ce détail n'est pas mentionné dans la relation du Livre des Rois. Il s'agit du grand autel placé dans la cour, devant la façade du temple, et sur lequel on accomplissait les cérémonies des sacrifices.

le grand bassin en fonte¹, ayant dix coudées d'un bord à l'autre ; il était rond en circonférence, avait cinq coudées de haut, et un cordeau de trente coudées l'embrassait tout autour. Et des figures de bœufs l'entouraient en dessous tout autour, à raison de dix par coudée ; c'étaient deux rangées de bœufs qui faisaient un cercle autour du bassin, coulées dans la fonte même. Il reposait sur douze bœufs, dont trois regardaient le nord, trois l'ouest, trois le sud et trois l'est ; le bassin était placé par dessus, et les croupes étaient tournées vers le dedans. L'épaisseur en était d'une palme, et le bord avait la forme du bord d'une coupe, en fleur de nénufar. Il contenait trois mille baÿs [*il jaugeait*²]. Et il fit dix bassins³, dont il plaça cinq à droite et cinq à gauche, pour y faire l'ablution (on y rinçait tout ce qui se faisait à l'holocauste), et le grand bassin était pour les ablutions des prêtres. Il fit les candélabres d'or, au nombre de dix, conformément à ce qu'il fallait, et les plaça dans le sanctuaire, cinq à droite et cinq à gauche⁴. Il fit dix tables qu'il plaça dans le sanctuaire, cinq à droite et cinq à gauche. Il fit cent jattes d'or⁵. Il fit la cour des prêtres, et la grande cour⁶, et des portes à cette cour ; et il en revêtit les battants d'airain. Et il plaça le grand bassin sur le côté droit, vers l'orient, en face du midi⁷. Houram fit encore les pots, les pelles et les jattes.

¹ Ainsi Houram acheva les travaux qu'il avait eu à faire pour le roi Salomon dans la maison de Dieu : deux colonnes avec les parties

¹ Comp. la description 1 Rois VII, 23 suiv. D'après ce passage on rétablira dans le texte les courges, que les copistes ont ridiculement changées en bœufs, de sorte qu'il est deux fois question de bœufs ; à moins qu'on ne veuille dire que le rédacteur lui-même a fait la méprise. Car c'en serait une, vu la difficulté du travail et l'exiguïté des dimensions.

² Ce dernier mot fait double emploi avec le verbe précédent, et n'est qu'une glose explicative empruntée au texte du livre des Rois, lequel donne au bassin une contenance beaucoup moins grande et toujours encore prodigieuse.

³ Il s'agit des dix petits bassins placés sur les trains à roues, longuement décrits 1 Rois VII, 27 suiv. Nous apprenons ici la destination de ces bassins : les chairs consumées sur l'autel y étaient d'abord lavées et les ustensiles qu'on employait l'étaient naturellement aussi.

⁴ 1 Rois VII, 49. *Conformément à ce qu'il fallait*, comp. v. 20, c'est-à-dire d'après ce qu'exigeait l'usage qu'on voulait en faire. Probablement l'auteur a voulu résumer par ce mot tous les détails qu'y ajoute l'autre texte.

⁵ Ces tables et ces jattes ne figurent point dans l'autre relation, comp. 1 Rois VII, 48 et Chron. XXVIII, 16. — Pour les tables, voyez encore plus bas, v. 19.

⁶ Le parvis des prêtres est la cour intérieure (1 Rois VI, 36) dans laquelle se trouvait l'autel d'airain. La grande cour est la cour extérieure, dont l'autre texte ne parle pas.

⁷ 1 Rois VII, 39 suiv.

bombées et les chapiteaux placés sur les colonnes, au nombre de deux, et les deux treillages pour couvrir les parties bombées des deux chapiteaux placés sur les colonnes; et les grenades au nombre de quatre cents aux deux treillages, deux rangées de grenades à chaque treillage, pour couvrir les parties bombées des deux chapiteaux placés sur les deux colonnes; et il fit¹ les bassins sur les trains; le grand bassin unique et les douze bœufs au dessous, et les pots, les pelles et les fourchettes. Et tous ces objets, Houram, le maître² à Salomon, les fit pour la maison de l'Éternel, en airain poli. C'est dans la plaine du Jourdain que le roi les fit couler, dans l'épaisseur du sol, entre Soukkoṭ et Çerédah. Et Salomon fit faire tous ces objets en grande quantité, car on ne vérifiait point le poids de l'airain³.

¹⁰ Salomon fit encore tous les objets mobiliers de la maison de Dieu, et l'autel doré et les tables sur lesquelles on plaçait les pains de présentation⁴, et les candélabres avec leurs lampes, pour les allumer selon la règle, devant l'arrière-pièce, en or fin; et la corolle, les lampes et les mouchettes en or (il s'agit d'or superfin); et les couteaux, les jattes, les plateaux et les éteignoirs en or fin; et à la porte du temple, les battants intérieurs par où l'on entraît au saint des saints, et les portes du temple pour entrer au sanctuaire, étaient d'or.

¹ Lorsque⁵ tous les travaux que Salomon avait entrepris à l'égard de la maison de l'Éternel furent achevés, il y fit porter les choses que son père David avait consacrées; il fit déposer l'argent, l'or et tous les vases dans les magasins de la maison de Dieu. Alors Salomon assembla les sheikhs d'Israël, et tous les chefs des tribus, les émirs des familles d'Israël à Jérusalem, pour transférer l'arche de l'alliance de l'Éternel de la cité de David, c'est-à-dire de Sion, et tous les Israélites s'assemblèrent chez le roi, lors de la fête.....

¹ Comme tout ce passage est une copie textuelle de 1 Rois VII, 40 suiv., il est probable qu'il faut lire ici, au lieu des deux: *il fit*, parfaitement inutiles, deux fois: *dux* ('*ašer*, '*ašarah*, pour '*ašah*).

² 2 Chron. II, 12.

³ Cette dernière phrase est autrement tournée et présente un tout autre sens dans 1 Rois VII, 47.

⁴ 1 Rois VII, 48 suiv. *Les tables*, au pluriel, sont en contradiction avec le texte du Livre des Rois, avec la tradition mosaïque, et même, à ce qu'il paraît, avec 2 Chron. XIII, 11 et XXIX, 18. Comme ailleurs aussi notre auteur parle de plusieurs tables (voyez ci-dessus v. 8), il serait possible que l'erreur ne se trouvât que dans la destination qu'il leur assigne.

⁵ 1 Rois VII, 51 suiv., reproduction presque littérale avec des variantes très-peu importantes.

qui est le septième mois¹. Et tous les sheikhs étant arrivés, les Lévites enlevèrent l'arche et la transférèrent, ainsi que le tabernacle, et tous les meubles sacrés qui étaient dans le tabernacle; les prêtres lévitiqes les transférèrent. Et le roi Salomon, et toute l'assemblée d'Israël, ceux qui s'étaient assemblés chez lui devant l'arche, immolèrent des moutons et des bœufs en quantité indicible et innombrable. Et les prêtres portèrent l'arche de l'alliance de l'Éternel à sa place, à l'arrière-pièce du temple, dans le saint des saints, sous les ailes des keroubs. Les keroubs étendaient deux ailes sur la place de l'arche, et couvraient le dessus de l'arche et ses barres. Ces barres étaient d'une longueur telle, que les têtes en étaient visibles de l'arche² quand on était devant l'arrière-pièce; mais elles n'étaient point visibles au dehors. Et elle y est restée jusqu'à ce jour³. Dans l'arche il n'y avait rien, si ce n'est les deux tables que Moïse avait données sur le Horeb [lors du pacte] que l'Éternel fit avec les enfants d'Israël à leur sortie d'Égypte. ⁴ Lorsque les prêtres sortirent du sanctuaire (car tous les prêtres qui pouvaient être trouvés avaient pris part à la cérémonie; on n'avait eu aucun égard aux classes⁴, et les Lévites chantres, tous tant qu'ils étaient, Asaf, Héman, Jedououn⁵, leurs fils et leurs frères, vêtus de lin fin, avec les cymbales, les luths et les harpes, se tenaient à l'orient de l'autel, et avec eux des prêtres au nombre de cent vingt, sonnant des cors), au moment même où les trompettes et les chantres firent retentir comme une seule voix pour louer et célébrer l'Éternel, et qu'ils firent retentir le son des cors et des cymbales, et des autres instruments de musique, et qu'ils chantèrent: Gloire à l'Éternel, car il est bon, car sa grâce dure à jamais⁶! alors le temple se rempli d'une nuée, le temple de l'Éternel, de sorte que les prêtres ne purent pas rester pour fonctionner, à cause de la nuée, car la gloire de l'Éternel remplissait le temple.

¹ Le texte, tel qu'il est, ne saurait être juste. Nous avons supposé une lacune à remplir avec le secours de 1 Rois VIII, 2. Autrement on pourrait changer le texte et dire: la fête qui est au 7^e mois.

² Lisez: du Sanctuaire, 1 Rois VIII, 8.

³ Voyez la note sur 1 Rois VIII, 8.

⁴ Qui devaient se relever pour le service (1 Chron. XXIII).

⁵ 1 Chron. XXV. Toute cette parenthèse est étrangère au texte du livre des Rois et a été intercalée par notre auteur.

⁶ Formule liturgique familière au culte juif, Psaume CVI; CVII; CXVIII; CXXXVI, etc.

¹ Alors Salomon dit ¹ : Jaheweh a déclaré vouloir demeurer dans l'obscurité. Et moi j'ai bâti un lieu de demeure pour toi, une place pour ta résidence à jamais.

Puis le roi tourna sa face et bénit toute l'assemblée d'Israël, et toute l'assemblée d'Israël était debout. Et il dit : Béni soit Jaheweh, le Dieu d'Israël, qui de sa bouche a fait une promesse à mon père David, et qui de ses mains l'a accomplie, quand il disait : Depuis le jour où j'ai fait sortir mon peuple du pays d'Égypte, je n'ai point choisi de ville dans aucune des tribus d'Israël, pour bâtir une maison où serait mon nom, et je n'ai pas choisi d'homme, pour être chef de mon peuple d'Israël; or, je choisis Jérusalem pour que mon nom y soit, et je choisis David pour qu'il soit à la tête de mon peuple d'Israël. Et ce fut le désir de mon père David de bâtir un temple au nom de Jaheweh, du Dieu d'Israël. Mais il dit à mon père David ² : Quant à ton désir de bâtir une maison à mon nom, tu as bien fait d'avoir ce désir. Cependant ce n'est pas toi qui bâtiras cette maison, mais bien ton fils, issu de toi; c'est lui qui bâtira cette maison à mon nom. Et Jaheweh a ratifié la parole qu'il a prononcée; je me suis élevé à la place de David, mon père, et me suis assis sur le trône d'Israël ainsi que l'Éternel l'avait dit, et j'ai bâti ce temple au nom de Jaheweh, du Dieu d'Israël, et j'y ai placé l'arche où est le pacte qu'il a fait avec les enfants d'Israël.

¹² Puis il se plaça devant l'autel de l'Éternel, en face de toute l'assemblée d'Israël, et étendit ses mains (car Salomon avait fait une tribune d'airain, et l'avait placée au milieu de la cour; elle était longue de cinq coudées, large de cinq coudées, et haute de trois coudées. Étant monté dessus, il s'agenouilla en face de toute l'assemblée d'Israël et étendit ses mains vers le ciel ³). Et il dit : Jaheweh, Dieu d'Israël! Il n'y a point, ni au ciel ni sur la terre, de Dieu pareil à toi, tu gardes ton alliance et ta grâce à tes serviteurs qui marchent devant toi de tout leur cœur. Tu as aussi gardé à ton serviteur David, mon père, ce que tu lui avais promis; tu l'avais promis de ta bouche, et de ta main tu l'as accompli en ce jour. Or donc, Jaheweh, Dieu d'Israël, garde aussi à ton serviteur David, mon père, ce que tu lui promis quand tu disais : Tes enfants ne cesseront de siéger devant moi sur le trône d'Israël, pourvu qu'ils prennent garde à leur conduite, de manière à marcher selon ma

¹ 1 Rois VIII, 12 suiv.

² Comp. 1 Chron. XVII.

³ Cette parenthèse est étrangère au texte du Livre des Rois. On se représentera cette *tribune* (en hébreu : ce bassin) comme une caisse renversée, le fond en haut, sans balustrade ni appui.

loi, comme toi tu as marché devant moi. Or donc, Iaheweh, Dieu d'Israël, puisse-t-elle être ratifiée, la promesse que tu as faite à ton serviteur David! Mais en vérité, Dieu habiterait-il parmi les hommes sur la terre? Certes, les cieus, et les cieus des cieus ne sauraient te contenir; combien moins encore cette maison que j'ai bâtie! Pourtant veuille avoir égard à la prière de ton serviteur, et à sa supplication, ô Iaheweh, mon Dieu! en écoutant le cri et la prière que ton serviteur prononce devant toi! de sorte que tes yeux soient ouverts sur ce temple, nuit et jour, sur ce lieu où tu as dit vouloir mettre ton nom, et que tu entendes la prière que ton serviteur prononce en face de ce lieu! Veuille écouter les supplications de ton serviteur et de ton peuple d'Israël, qu'ils t'adressent en face de ce lieu. Oui, tu les écouteras et tu pardonneras. Si quelqu'un a commis un délit contre son prochain, et qu'on lui impose le serment, pour le faire jurer, et qu'il vienne jurer à la face de ton autel dans ce temple, toi tu l'entendras des cieus, et tu agiras, et tu jugeras tes serviteurs de manière à punir le malfaiteur en faisant retomber son acte sur sa tête, et à justifier l'innocent, en lui donnant selon son mérite. Et si ton peuple, Israël, est repoussé devant l'ennemi, parce qu'il a péché contre toi, et qu'ils reviennent à confesser ton nom, et qu'ils t'adressent leurs prières et leurs supplications dans ce temple, toi tu les écouteras des cieus, et tu pardonneras le péché de ton peuple d'Israël, et tu les ramèneras dans le pays que tu leur as donné à eux et à leurs pères. Quand le ciel sera clos, et qu'il n'y aura pas de pluie, parce qu'ils auront péché contre toi, et qu'ils viendront te prier en ce lieu et confesser ton nom, se repentant de leur péché, parce que tu les auras affligés, toi tu les écouteras aux cieus, et tu pardonneras le péché de tes serviteurs, et de ton peuple d'Israël; même tu les dirigeras vers le bon chemin, dans lequel ils doivent marcher, et tu donneras la pluie sur la terre que tu as donnée en propriété à ton peuple. Quand il y aura une famine dans le pays, quand il y aura une peste, quand il y aura rouille, nielle, sauterelles ou autre vermine, quand ses ennemis l'assiégeront dans ses villes, quelque fléau et quelque calamité que ce soit, — toute prière, toute supplication, qui sera faite par quelqu'un et par tout ton peuple d'Israël, selon que chacun aura senti son coup et sa douleur, et étendu ses mains vers ce temple, toi tu les écouteras des cieus, du lieu de ta demeure, et tu pardonneras, et tu donneras à chacun selon sa conduite, puisque tu connaîtras son cœur (car toi seul tu connais le cœur des hommes!), afin qu'ils te craignent, de manière à marcher dans tes voies, pendant tout le temps qu'ils vivront sur le sol que tu as donné à nos pères. L'étranger même, qui n'est point de ton peuple d'Israël, mais qui

sera venu d'un pays lointain à cause de ton grand nom, et de ta main puissante et de ton bras étendu, et qui sera venu prier en face de ce temple, toi tu l'écouteras des cieus, du lieu de ta demeure, et tu feras selon tout ce que l'étranger t'aura demandé, afin que toutes les nations de la terre apprennent à connaître ton nom, et te craignent, comme ton peuple d'Israël, et qu'elles sachent que ton nom est invoqué sur ce temple que j'ai bâti. Quand ton peuple ira faire la guerre à ses ennemis, en se dirigeant du côté où tu les enverras, et qu'ils t'invoqueront en se dirigeant vers cette ville que tu as choisie, et vers le temple que j'ai bâti à ton nom, tu écouteras des cieus leur prière et leur supplication, et tu leur feras justice. Quand ils auront péché contre toi (car il n'y a pas un homme qui ne péche point!) et que tu te seras courroucé contre eux, et que tu les auras livrés à l'ennemi, et que leurs ravisseurs les auront emmenés, et qu'ils implorent de nouveau ta grâce dans le pays de leur captivité, en disant : nous avons péché, nous avons méfait, nous sommes coupables! et qu'ils reviennent à toi de tout leur cœur et de toute leur âme, dans le pays de leur captivité où on les aura emmenés, et qu'ils t'adressent leurs prières en se dirigeant vers leur pays que tu as donné à leurs pères et vers la ville que tu as choisie, et vers le temple que j'ai bâti à ton nom, tu écouteras des cieus, du lieu de ta demeure, leur prière et leurs supplications, et tu leur feras justice, et tu pardonneras à ton peuple qui aura péché contre toi. Or donc¹, mon Dieu, que tes yeux soient ouverts et tes oreilles attentives à la prière de ce lieu! Et maintenant, Iaheweh, Dieu, lève-toi vers ta résidence, toi et l'arche de ta puissance; que tes prêtres soient revêtus² de prospérité, et que tes fidèles se réjouissent de leur bonheur! Iaheweh, Dieu, ne donne pas de refus à ton oint; souviens-toi des grâces faites à ton serviteur David!

¹ Lorsque Salomon eut achevé de prier³, le feu descendit du ciel, et consuma l'holocauste et les victimes, et la gloire de l'Éternel remplit le temple. Et les prêtres ne purent entrer dans le temple de l'Éternel, parce que sa gloire remplissait le temple. Et tous les Israélites, en voyant descendre le feu, et la gloire de l'Éternel sur

¹ Jusqu'ici le texte, sauf quelques variantes sans importance, était identique avec celui de 1 Rois VIII. La péroraison qui suit est autre.

² La rhétorique hébraïque aime à représenter comme des vêtements les qualités physiques ou morales, ainsi que les conditions dans lesquelles on peut se trouver.

³ L'incident miraculeux mentionné ici est étranger à la rédaction du Livre des Rois. Cependant il y en a une trace, moins accentuée, dans 1 Rois VIII, 11. Comp. ci-dessus, chap. V, 14.

le temple, se jetèrent la face contre terre, sur les dalles, et se prosternèrent, et se mirent à chanter le *Gloire à l'Éternel, car il est bon, car sa grâce dure à jamais*¹! Et le roi², avec tout le peuple, offrit un sacrifice en présence de l'Éternel; le roi Salomon fit immoler pour ce sacrifice vingt-deux mille bœufs, et cent vingt mille moutons. C'est ainsi que le roi et tout le peuple inaugurèrent le temple de Dieu. Et les prêtres³ étaient placés à leurs postes, ainsi que les Lévites, avec les instruments de la musique de l'Éternel, que le roi David avait fait faire pour chanter le *Gloire à l'Éternel, car sa grâce dure à jamais*, que David les avait chargés de chanter, et les prêtres sonnaient des trompettes en face d'eux et tous les Israélites se tenaient debout. Et Salomon consacra⁴ l'intérieur de la cour qui est en face du temple; car c'est là qu'il dut offrir les holocaustes et les parties grasses des victimes pour actions de grâces, parce que l'autel d'airain que Salomon avait fait ne pouvait contenir les holocaustes et les offrandes et les parties grasses. ⁵Telle fut la fête que Salomon fit en ce temps-là, pendant sept jours, et tout Israël avec lui, une très-grande assemblée depuis les abords de Hamaï jusqu'à la rivière d'Égypte. Et le huitième jour ils firent une réunion solennelle, car pendant sept jours ils avaient fait l'inauguration de l'autel, et la fête pendant sept autres jours⁵. Et le vingt-troisième jour du septième mois il congédia le peuple et le renvoya chez lui, joyeux et content, en vue du bien que l'Éternel avait fait à David et à Salomon, et à Israël son peuple.

¹¹Lorsque Salomon eut achevé⁶ la maison de l'Éternel et le palais royal, et tout ce qu'il lui était venu à l'esprit de faire dans la maison de l'Éternel et dans sa propre maison, et qu'il l'eut terminé heureusement, l'Éternel lui apparut pendant la nuit et lui dit : J'ai exaucé ta prière et j'ai choisi ce lieu pour qu'il me soit un lieu de sacrifice. Si je ferme le ciel de manière qu'il n'y ait point de pluie, et si je commande à la sauterelle de brouter la terre, ou que

¹ Voyez la note sur chap. V, 13.

² 1 Rois VIII, 62, 63.

³ Ce verset est une addition propre à notre auteur.

⁴ 1 Rois VIII, 64 suiv.

⁵ Voyez la note sur 1 Rois VIII, 66. La fête des tabernacles se célébrait régulièrement du 15 au 21 du 7^e mois; le 22^e était celui de la *réunion solennelle* ou finale, les huit jours précédents, du 8^e au 14^e, avaient été consacrés extraordinairement à l'inauguration du temple. Tel est le sens parfaitement clair de notre texte. Celui du Livre des Rois l'est beaucoup moins.

⁶ 1 Rois IX, 1 suiv. Le commencement du discours de Jéhova est autre que dans ce texte et puise ses motifs dans ce que nous avons lu ci-dessus, chap. VI, 26, 28, 40. La coïncidence reparait au v. 17. Comp. 1 Rois IX, 4.

j'envoie la peste contre mon peuple, et que mon peuple, qui se nomme d'après mon nom, s'humilie et prie et recherche ma face, et qu'ils se détournent de leurs mauvaises voies, moi aussi je les exaucerai du haut des cieux, je leur pardonnerai leur péché et je restaurerai leur pays. Désormais mes yeux seront ouverts et mes oreilles attentives à la prière venant de ce lieu-ci. A présent j'ai choisi et consacré cette maison, afin que mon nom y reste à jamais et que mes yeux et mon cœur y soient toujours. Et si toi tu marches devant moi comme David ton père a marché, et de manière à faire tout ce que je t'ai ordonné, et à garder mes lois et commandements, j'établirai le trône de ta royauté, comme j'en ai fait le pacte avec ton père David, en disant : Tes enfants ne cesseront de régner sur Israël. Mais si vous veniez à vous détourner, et à abandonner mes lois et les statuts que je vous ai prescrits, et que vous alliez servir d'autres dieux et vous prosterner devant eux, je les arracherais de mon sol que je leur ai donné, et la maison que j'ai consacrée à mon nom, je la rejetterais loin de moi et j'en ferais la fable et la risée de tous les peuples. Et cette maison, qui a été si haute pour tout passant¹, — il sera stupéfait et dira : Pourquoi Iaheweh en a-t-il agi ainsi avec ce pays et avec cette maison ? Et l'on dira : C'est parce qu'ils ont abandonné le dieu de leurs pères, qui les avait retirés du pays d'Égypte, et qu'ils se sont attachés à d'autres dieux, et les ont adorés et se sont prosternés devant eux : voilà pourquoi il a amené sur eux tous ces malheurs.

¹ Au bout de vingt ans, quand Salomon eut bâti la maison de l'Éternel et sa maison à lui, il bâtit aussi les villes que Houram lui avait données et y établit des Israélites². Et Salomon marcha contre Hamaç de Çobah et s'en empara. Il bâtit Tadmor dans le désert, et tous les lieux à magasins qu'il bâtit à Hamaç. Il bâtit aussi Bêt-Horôn-le-haut et Bêt-Horôn-le-bas, en en faisant des places fortes à murailles, portes et verroux, et Ba'alaç, et tous les lieux aux

¹ Traduction littérale d'un texte évidemment fautif. Le passage parallèle 1 Rois IX, 8, tout en offrant un autre sens, est également douteux.

² Il est impossible de ne pas voir que ceci correspond à la note insérée 1 Rois IX, 10, avec cette importante différence, que notre texte dit tout juste le contraire de l'autre. C'est qu'aux yeux de la postérité la gloire de Salomon et son étonnante richesse traditionnelle a dû effacer des faits du genre de ceux mentionnés dans l'autre source et permettre de les travestir. Cela se voit surtout par l'assertion assez singulière que Salomon a dû bâtir et peupler des villes que le roi de Tyr lui aurait données. Ordinairement on combine les deux textes en supposant un échange, mais ce serait chose curieuse que chacun des deux narrateurs n'eût rapporté que la moitié de la transaction.

magasins qu'il avait, et tous les lieux aux équipages, et les lieux aux chevaux de selle, et en général tout ce qu'il avait désiré, tout ce qu'il lui avait plu de construire, soit à Jérusalem, soit au Liban, et dans toute l'étendue de son royaume. Tout ce qui restait de la population des Hittites, des Émorites, des Perizzites, des Hivvites, et des Iebousites, tout ce qui n'était pas israélite, leurs descendants qui étaient restés après eux dans le pays, et que les Israélites n'avaient point fait périr, Salomon en fit des levées pour la corvée, et cela a duré jusqu'à ce jour. Mais d'entre les Israélites, Salomon ne fit point de serfs pour ses travaux; mais ceux-ci furent ses gens de guerre, et les capitaines de ses satellites, et ses maîtres aux équipages et ses cavaliers. Et voici quels étaient les chefs préposés, qu'avait le roi Salomon: il y en avait deux cent cinquante qui comandaient la masse¹. Et quant à la fille de Pharaon, Salomon la fit monter de la cité de David à la maison qu'il lui avait bâtie, car il dit: Une femme à moi ne demeurera pas dans la maison de David, le roi d'Israël, car celle-ci est sacrée, l'arche de Iaheweh y étant entrée².

¹² Alors Salomon offrit des holocaustes à l'Éternel sur l'autel qu'il avait bâti en face du vestibule; et on les offrait avec ce qui revenait à chaque jour, selon la loi de Moïse, aux sabbats, aux nouvelles lunes et aux grandes fêtes, trois fois par an, lors de la fête des pains azymes, et de la fête des semaines, et de la fête des tabernacles³. Et il établit d'après l'arrangement de son père David, les classes des prêtres dans leur ministère, et les Lévites dans leurs fonctions, pour chanter et pour servir en présence des prêtres, selon l'office de chaque jour, et les portiers selon leurs classes aux diverses portes; car tel était l'arrangement de David, de l'homme

¹ Ce morceau correspond à 1 Rois IX, 17-23. Il y a cependant à signaler quelques différences: 1° La conquête de Çobah et de Hamaç (en Syrie) par Salomon n'est pas mentionnée dans le livre des Rois, comp. surtout 1 Chron. XVIII. 2° Tadmor est ici positivement la ville de Palmyre au désert, située entre Damas et l'Euphrate, sur la route des caravanes. 3° La nomenclature des villes fortifiées par Salomon n'est pas tout à fait la même que dans l'autre texte. 4° Le chiffre du dernier verset ne donne que la moitié du nombre indiqué par ce même texte, et la phrase elle-même est tronquée.

² On remarquera que notre auteur n'a pas encore mentionné la fille de Pharaon (1 Rois III, 1; IX, 16, 24.) Sa compilation est ainsi incomplète et même inintelligible à force de brièveté. D'ailleurs l'explication qu'il ajoute est assez singulière, puisque nous savons que la princesse égyptienne avait habité assez longtemps la maison de David où se trouvait le tabernacle avant la construction du temple.

³ Amplification de 1 Rois IX, 25. L'auteur aime à s'arrêter à tout ce qui concerne le culte. Il veut dire que du jour où les constructions furent achevées, le service fut organisé d'après les prescriptions de la loi et ne cessa plus d'être fait régulièrement.

de Dieu¹. On ne s'écarta en rien de l'arrangement de ce roi, à l'égard des prêtres et des Lévites, ainsi qu'à l'égard des provisions. Et tous les travaux de Salomon se trouvèrent organisés à cette époque, depuis la fondation de la maison de l'Éternel jusqu'à son achèvement. La maison de l'Éternel était terminée².

¹⁷ Alors Salomon alla à Teyon-G'éber et à Élof, sur le bord de la mer dans le pays d'Édom. Et Houram lui envoya par ses gens des vaisseaux et des gens connaissant la mer, et ils abordèrent en Ofir, avec les gens de Salomon, et ils en emportèrent quatre cent cinquante talents d'or qu'ils rapportèrent au roi Salomon³.

⁴ La reine de S'ébâ⁴, ayant entendu la renommée de Salomon, vint éprouver Salomon par des énigmes, à Jérusalem, avec une très-grande suite, et des chameaux portant des aromates et de l'or en quantité et des pierres précieuses, et elle vint chez Salomon et lui parla de tout ce qu'elle avait sur le cœur. Et Salomon répondit à toutes ses questions; il n'y avait rien de caché pour Salomon qu'il ne lui dit. Et la reine de S'ébâ, voyant la sagesse de Salomon, et la maison qu'il avait bâtie, et les provisions de sa table, et le logement de ses serviteurs, et l'appartement de ses officiers, et leurs costumes, et ses échansons⁵ et leurs costumes, et son pavillon⁶ qu'il avait mis sur la maison de l'Éternel, fut toute hors d'elle, et dit au roi: C'était bien la vérité, ce que j'ai entendu dans mon pays, au sujet de tes affaires et de ta sagesse. Et je n'en croyais pas leurs rapports, jusqu'à ce que, étant venue, j'aie vu de mes propres yeux, et voilà qu'on ne m'avait pas dit la moitié de la grandeur de ta sagesse: tu dépasses la renommée que j'ai entendue. Heureux tes gens et heureux tes serviteurs que voici, qui se trouvent toujours en ta présence et qui entendent ta sagesse! Béni soit Iaheweh ton Dieu, qui a bien voulu te mettre sur le trône, comme

¹ 1 Chron. XXIII; XXIV; XXVI.

² 1 Rois IX, 25.

³ 1 Rois IX, 26-28. Notre auteur fait aller Salomon lui-même à Élof; il donne un autre chiffre pour la quantité d'or; enfin il parle de vaisseaux *envoyés* par le roi de Tyr à la mer rouge (par terre? ou par le Cap?). Sans doute il n'y a pas lieu d'insister sur une expression probablement inexacte.

⁴ 1 Rois X, 1 suiv.

⁵ C'est ainsi qu'il faut traduire ici, à cause des costumes dont il est parlé.

⁶ Ceci est probablement une faute de copiste (il n'y a qu'une lettre de trop) qui doit être corrigée d'après le texte du livre des Rois. Un pavillon, ou étage supérieur du temple, n'est pas mentionné ailleurs; et en tout cas il y aurait eu autre chose à admirer au temple que ce pavillon seul.

roi, pour Iaheweh ton Dieu¹ ! C'est parce que ton Dieu aime Israël, pour le conserver à jamais, qu'il t'a établi roi sur eux, pour faire droit et justice ! ⁹ Et elle donna au roi cent vingt talents d'or, et des aromates en grande quantité et des pierres précieuses : il n'y avait jamais eu autant d'aromates² que la reine de S'ebâ en donna au roi Salomon. (Les gens de Houram et les gens de Salomon qui rapportaient de l'or d'Ofir, apportaient aussi du bois de sandal et des pierres précieuses, et de ce bois de sandal le roi fit faire des escaliers³ pour le temple et pour le palais royal, ainsi que des luths et des guitares pour les chantres : on n'avait rien vu de pareil auparavant dans le pays de Juda.) Et le roi Salomon donna à la reine de S'ebâ tout ce qu'elle désira et demanda, outre ce qu'elle avait apporté au roi⁴ ; et elle repartit et s'en retourna dans son pays, elle et sa suite.

¹³ Le poids de l'or⁵ qui rentrait à Salomon en une année était de six cent soixante-six talents d'or, outre les impôts des marchands ; et les négociants apportaient, et tous les rois d'Arabie, ainsi que les gouverneurs des pays, apportaient de l'or et de l'argent à Salomon⁶.

¹⁵ Le roi Salomon fit encore faire deux cents grands boucliers d'or battu ; sur chaque bouclier il fit mettre six cents sicles d'or battu ; de plus, trois cents petits boucliers d'or battu, et sur chacun trois cents sicles d'or. Et le roi les fit déposer dans le palais du Bois-Liban. Et le roi fit faire un grand trône en ivoire et le fit revêtir d'or pur. Il y avait six marches à ce trône, et un marche-pied en or, tout cela attaché au trône⁷ ; des deux côtés il y avait des bras attenants au siège, et deux lions étaient placés à côté des bras ; et douze lions y étaient placés sur les six marches des deux côtés. Il n'existait rien de pareil dans aucun royaume. Et tous les vases du buffet du roi Salomon étaient d'or, et tous les vases du palais du Bois-Liban étaient d'or fin ; rien n'était d'argent : on ne le comptait

¹ Au point de vue théocratique (auquel se place le rédacteur de ce discours), Jéhova est le vrai roi d'Israël, Salomon occupe le trône *de ce* Dieu, en qualité de lieutenant.

² A Jérusalem.

³ Voyez la note sur 1 Rois X, 12.

⁴ Cette phrase est assez singulière ; l'auteur aurait-il voulu insinuer que Salomon a rendu les cadeaux que la reine lui avait faits ? En tout cas il ne dit pas : *plus* qu'elle n'avait apporté. Comp. 1 Rois X, 13.

⁵ 1 Rois X, 14 suiv.

⁶ Toute cette phrase, traduite à la lettre, sauf une seule conjecture, fait voir (plus clairement encore que l'autre rédaction) que le texte est fautif.

⁷ Sens plus que douteux d'un texte probablement corrompu. Comp. 1 Rois X, 19.

pour rien du temps de Salomon. Car le roi avait des vaisseaux qui allaient à Tars'is' ¹ avec les gens de Houram; une fois en trois ans les vaisseaux de Tars'is' venaient chargés d'or et d'argent, d'ivoire, de singes et de paons.

² Le roi Salomon ² devint plus grand que tous les rois de la terre en richesse et en sagesse. Et tous les rois de la terre cherchaient à se faire admettre en la présence de Salomon, pour entendre la sagesse que Dieu lui avait mise dans le cœur. Et chacun lui apportait son présent, des vases d'argent et d'or, et des manteaux, des armes et des aromates, des chevaux et des mulets, année par année.

³ Salomon avait quatre mille attelages de chevaux de trait et des équipages, et douze mille chevaux de selle ³, et il les fit mettre dans les lieux aux équipages et près du roi à Jérusalem ⁴. Et il régna sur tous les rois, de l'Euphrate au pays des Philistins, et jusqu'à la frontière de l'Égypte ⁵. Et le roi rendit l'argent à Jérusalem aussi commun que les pierres, et les cèdres pareils en nombre aux sycomores de la plaine ⁶. Et l'on amenait à Salomon des chevaux d'Égypte et de tous les pays.

⁷ Le surplus des histoires de Salomon, du commencement à la fin ⁷, est écrit en détail dans les histoires du prophète Naïan ⁸, et dans la prophétie d'Ahiyah le S'ilonite, et dans l'oracle du prophète l'édi contre Iarobé'am le fils de Nebat. Salomon régna quarante ans à Jérusalem sur tout Israël. Et quand il se fut endormi avec ses pères, on l'enterra dans la cité de son père David, et son fils Rehabe'am devint roi à sa place.

¹ Rehabe'am se rendit à S'ekém ⁹, car c'est à S'ekém que tout Israël venait pour le reconnaître comme roi. Or, quand Iarobé'am le fils de Nebat l'eut appris — il était en Égypte, où il s'était

¹ Cette note, comparée à ce que dit le passage parallèle 1 Rois X, 22, prouve que l'auteur a compris le fait autrement que nous ne l'avons expliqué.

² 1 Rois X, 23 suiv.

³ 1 Rois V, 6; comp. X, 26.

⁴ 2 Chron. I, 14.

⁵ 1 Rois V, 1.

⁶ 1 Rois X, 25 suiv. Les mêmes notices se sont déjà trouvées ci-dessus, chap. I, 15 suiv. Cette répétition s'explique par le genre de travail que le compilateur s'est imposé.

⁷ Comp. 1 Rois XI, 41 suiv. L'auteur a laissé de côté tout ce qui pouvait jeter de l'ombre sur le portrait de Salomon, notamment le contenu de 1 Rois II et XI.

⁸ Voir l'introduction, page 27 suiv.

⁹ 1 Rois XII, 1 suiv.

réfugié pour échapper au roi Salomon¹ — Iarobé'am revint d'Égypte ; et on envoya l'appeler, et Iarobé'am et tous les Israélites vinrent s'adresser à Rehabe'am en ces termes : Ton père nous a rendu le joug dur ; allège maintenant cette dure servitude et le joug pesant que ton père nous a imposé, et nous voulons te servir. Et il leur répondit : Revenez auprès de moi dans trois jours. Et le peuple se retira. Alors le roi Rehabe'am consulta les vieillards qui avaient été au service de son père Salomon, pendant sa vie, en disant : Comment me conseillez-vous de répondre à ces gens ? Et ils lui parlèrent en ces termes : Si tu es bon et complaisant pour ces gens, et que tu leur répondes en leur donnant de bonnes paroles, c'est qu'ils te seront soumis pour toujours. ⁸ Mais il négligea le conseil que ces vieillards lui donnaient, et il consulta les jeunes gens qui avaient grandi avec lui et qui étaient à son service, et leur dit : Et vous, que me conseillez-vous de répondre à ces gens qui m'ont tenu ce propos : Allège le joug que ton père nous a imposé ? Et les jeunes gens qui avaient grandi avec lui, lui parlèrent en ces termes : Voici ce que tu diras aux gens qui t'ont tenu ce propos : Ton père a rendu notre joug pesant, or toi, allège-le ! Voici ce que tu leur diras : Mon petit doigt est plus gros que le corps de mon père ; or, mon père vous a imposé un joug pesant, et moi je le rendrai plus pesant encore ; mon père vous a châtiés avec des fouets : pour moi, ce sera avec des scorpions. ¹² Cependant Iarobé'am et tout le peuple revinrent auprès de Rehabe'am le troisième jour, selon l'ordre du roi qui leur avait dit : Revenez auprès de moi le troisième jour. Et le roi Rehabe'am leur répondit avec dureté ; il négligea le conseil des vieillards, et leur parla d'après le conseil des jeunes gens en disant : Mon père a rendu votre joug pesant, et moi je ferai plus ; mon père vous a châtiés avec des fouets, pour moi, ce sera avec des scorpions. Et le roi n'écouta point le peuple, parce que c'était une dispensation de la part de Dieu, pour que l'Éternel ratifiât la promesse qu'il avait faite par l'organe d'Ahiyah le S'ilonite, à Iarobé'am le fils de Nebat. Alors tout le peuple d'Israël ayant vu que le roi ne les écoutait point, répondit au roi en criant : Quelle part avons-nous à David ? Nous n'avons rien de commun avec le fils de Yis'aï ! A vos tentes, Israélites, tous ! Regarde désormais à ta propre maison David ! Et tous les Israélites s'en allèrent chez eux. Quant aux Israélites qui demeuraient dans les bourgs de Juda, Rehabe'am fut leur roi. Cependant le roi Rehabe'am leur envoya Hadoram, le préposé aux corvées ; mais les Israélites l'assommèrent à coups de

¹ On remarquera que la Chronique n'a pas mentionné ces détails dans la narration précédente.

pierres et il en mourut, et le roi Rehabe'am s'empessa de monter dans son char pour se réfugier à Jérusalem. Voilà comment s'est faite la defection d'Israël à l'égard de la maison de David, jusqu'à ce jour ¹.

¹ Cependant lorsque Rehabe'am fut arrivé à Jérusalem ², il rassembla toute la maison de Juda et de Benjamin, au nombre de cent quatre-vingt mille guerriers, pour combattre Israël, à l'effet de reconquérir le royaume pour Rehabe'am. Mais la parole de l'Éternel fut adressée à S'ema'yahou, l'homme de Dieu, en ces termes: Parle à Rehabe'am, le fils de Salomon, le roi de Juda, et à tous les Israélites de Juda et de Benjamin, et dis: Ainsi ordonne l'Éternel: Vous ne vous mettez point en route pour combattre vos frères! Retournez chez vous, car c'est par ma volonté que tout cela est arrivé. Et ils écoutèrent les paroles de l'Éternel, et ils s'en retournèrent, au lieu de marcher contre Iarobe'am.

⁵ Rehabe'am ³ résidait à Jérusalem, et il construisit des villes en Juda, pour en faire des forteresses. Il construisit Bêt-Léhem, 'Étam, T'eqôa', Bêt-Çour, Sôko, 'Adoullam, Gaç, Marés'ah, Zif, Adoraïm, Lakis', 'Azéqah, Çore'ah, Ayyalôn et Hëbrôn, toutes situées en Juda et en Benjamin ⁴, de manière à en faire des places fortes. Et il rendit ces places bien fortes et y mit des commandants, et des provisions de vivres, d'huile et de vin, et dans chacune de ces villes des boucliers et des lances; et les rendit ainsi extrêmement fortes. Et Juda et Benjamin lui appartenaient.

¹³ Cependant les prêtres et les Lévites qui se trouvaient en Israël vinrent de toutes parts se ranger de son côté ⁵. Car les Lévites

¹ La note finale, 1 Rois XII, 20, relative à la proclamation de Iarobe'am comme roi d'Israël, est omise ici.

² 1 Rois XII, 21 suiv.

³ Le morceau qui suit est étranger au livre des Rois.

⁴ De tous ces endroits il n'y a que Çore'ah et Ayyalôn qui puissent être attribués au territoire de Benjamin; encore étaient-ce proprement des établissements de Danites (Jos. XIX, 41 suiv.). Tous les autres noms appartiennent à Juda, et sont situés à l'ouest ou au sud de Jérusalem. Ces fortifications étaient donc plutôt construites en vue d'un ennemi venant de l'Égypte que contre Éphraïm. Gaç, ville des Philistins, avait été conquise par David, 1 Chron. XVIII, 1. Cependant sous Salomon nous y trouvons un roi indigène, 1 Rois II, 39. Il y a donc ici une lacune dans notre savoir historique. (Pour les autres noms, voyez par ex. Jug. XV, 8. 1 Sam. XVII, 1; XXII 1; XXVI, 1 ss. 2 Sam. II, 1 suiv.; XIV, 2; XXIII, 13 suiv., et en général l'histoire de David.)

⁵ On peut mettre ce fait en rapport avec ce que racontait le livre des Rois, chap. XII, 31; XIII, 33. Le récit cependant n'est pas rigoureusement exact et se met à un

abandonnèrent leurs terres et leur propriété et passèrent en Juda et à Jérusalem, car Iarobe'am et ses fils les avaient destitués de leurs charges de prêtres de l'Éternel, et il s'était constitué des prêtres pour les hauts-lieux, et pour les boucs et pour les taureaux qu'il avait faits. Et à leur suite, de toutes les tribus d'Israël, ceux qui avaient à cœur de chercher l'Éternel, le Dieu d'Israël, vinrent à Jérusalem, pour y sacrifier à l'Éternel, le Dieu de leurs pères. Et ils fortifièrent le royaume de Juda et affermirent Rehabe'am, le fils de Salomon, pendant trois ans; car ils suivirent les voies de David et de Salomon pendant trois ans¹.

¹⁸ Rehabe'am prit pour femme Mahalaï fille de Ierimoï, fils de David, [et d'] Abihail fille d'Éliab, fils de Yis'aï². Elle lui enfanta ses fils Ie'ous', S'emaryah et Zaham. Et après elle il prit Ma'akah fille d'Abs'alom³, et celle-ci lui enfanta Abiyah, 'Attaï, Zizâ et S'elomiï. Et Rehabe'am aimait Ma'akah, la fille d'Abs'alom, plus que toutes ses autres femmes et concubines, car il avait pris dix-huit femmes et soixante concubines, et il engendra vingt-huit fils et soixante filles. Et Rehabe'am constitua Abiyah, le fils de Ma'akah, comme chef et prince entre ses frères, car il le destinait à devenir roi. Et d'entre ses fils, il en établit prudemment de côté et d'autre dans les différents districts de Juda et de Benjamin, dans les places

point de vue plus moderne: 1° en distinguant les prêtres et les lévites, distinction inconnue à cette époque ancienne; 2° en parlant en même temps des *fils* de Iarobe'am, par lesquels il faut sans doute entendre toute la série de ses successeurs; 3° en imputant à ce même roi le culte des *boucs*, terme qui plus tard servait de sobriquet pour désigner, soit les faux dieux en général, soit des démons malfaisants dont la superstition vulgaire peuplait le désert.

¹ L'auteur veut parler peut-être non de simples pèlerinages accidentels, mais d'une véritable émigration. L'un comme l'autre fait pouvait contribuer à la consolidation du petit royaume de Juda. Quant aux *trois ans*, nous devons supposer que plus tard les choses changèrent. Voy. chap. XII, 1.

² Les détails sur la famille de Rehabe'am, qu'on lit ici, ne se trouvent que dans le livre des Chroniques. — Par les crochets nous indiquons une correction à faire au texte où le nom d'Abihail n'est rattaché à ce qui précède ni par une préposition, ni par une conjonction. Il faut de toute nécessité que cette personne ait été, non une seconde femme de Rehabe'am, mais la mère de celle qui était nommée d'abord. En effet, elle était la nièce de David, fille du frère aîné de ce roi, et probablement beaucoup plus âgée que Salomon, père de Rehabe'am. Si Ierimoï a été fils de David, Rehabe'am a épousé sa cousine. Ierimoï, n'étant pas nommé ailleurs (1 Chron. III) parmi les fils de David, doit avoir été l'un de ses bâtards (ibid., v. 9).

³ Autre cousine, s'il s'agit du fameux Abs'alom. Mais d'après 2 Sam. XIV, 27, celui-ci n'aurait eu qu'une fille nommée Tamar.

fortes, et pourvut amplement à leur nourriture et demanda pour eux une multitude de femmes ¹.

¹ Cependant lorsque la royauté de Rehabe'am fut affermie et fortifiée, il abandonna la loi de l'Éternel, et tout Israël avec lui ². Et en la cinquième année du roi Rehabe'am, S'is'aq roi d'Égypte vint attaquer Jérusalem, parce qu'on y était devenu infidèle à l'Éternel. Il vint avec douze cents chars et soixante mille chevaux, et une armée innombrable d'Égyptiens, de Lybiens, de Soukkiens ³ et d'Éthiopiens. Et après avoir pris les villes fortes de Juda, il arriva devant Jérusalem. Alors le prophète S'emayah se présenta devant Rehabe'am et les chefs de Juda qui s'étaient rassemblés à Jérusalem, en se retirant devant S'is'aq; et il leur dit: Voici ce que dit l'Éternel: Vous m'avez abandonné, et moi aussi je vous abandonne aux mains de S'is'aq. Alors les chefs d'Israël, ainsi que le roi, s'humilièrent et dirent: Iaheweh est juste! Et lorsque l'Éternel vit qu'ils s'étaient humiliés, la parole de l'Éternel fut adressée à S'emayah en ces termes: Ils se sont humiliés, je ne veux pas les perdre; je leur ménagerai tantôt une issue favorable, et mon courroux ne se déversera pas sur Jérusalem par la main de S'is'aq. Cependant ils seront ses sujets, afin qu'ils apprennent ce que c'est que d'être sujet à moi, ou d'être sujet des rois étrangers ⁴. ⁵ Et S'is'aq, le roi d'Égypte, attaqua Jérusalem, et s'empara des trésors de la maison de l'Éternel et des trésors de la maison du roi; il enleva tout, et prit aussi les boucliers d'or que Salomon avait faits. (Et à leur place, le roi Rehabe'am fit des boucliers d'airain, et les confia aux mains des capitaines des coureurs qui gardaient la porte de la maison du roi. Et toutes les fois que le roi se rendait à la maison de l'Éternel, les coureurs venaient et les emportaient, et les rapportaient à leur corps de garde ⁵.) Mais comme il s'était humilié, la colère de l'Éternel se

¹ En d'autres termes: il les établit splendidement. Un nombreux harem est un élément de luxe royal. C'est le père qui fait la demande quand il s'agit de mariage. La *prudence* du roi consistait à s'assurer les places fortes en en donnant le commandement à ses fils; peut-être aussi à leur donner de gros apanages (chap. XXI, 2) pour les désintéresser.

² On peut comparer ici le récit plus sommaire, 1 Rois XIV, 22 suiv.

³ Peuple inconnu de l'Afrique et qui n'est nommé que dans ce seul endroit. Les Septante disent Troglodytes.

⁴ Litt.: rois *des pays*. Mais *les pays* sont toujours opposés *au pays* par excellence, doct Jéhova se disait le roi. C'est cette antithèse qu'il fallait exprimer.

⁵ L'auteur continuant son récit sur l'expédition du roi égyptien, la note concernant les boucliers d'airain doit être mise en parenthèse, car elle anticipe sur la suite de l'histoire.

détourna de lui, pour ne pas le perdre totalement, et dans Juda aussi il y avait encore de bonnes choses ¹.

¹³ Cependant le roi Rehabe'am se fortifia à Jérusalem et continua à régner, car ² il avait été âgé de quarante et un ans quand il devint roi, et il régna dix-sept ans à Jérusalem, dans la ville que l'Éternel avait choisie parmi toutes les tribus d'Israël pour y établir son nom. Sa mère se nommait Na'amah et était 'Ammonite. Et il fit ce qui était mauvais, parce qu'il ne s'était point appliqué à rechercher l'Éternel.

¹⁵ Les histoires de Rehabe'am, du commencement à la fin, sont décrites en détail dans les histoires du prophète S'emayah et du prophète 'Iddo, aux généalogies ³, et les guerres de Rehabe'am et de Iarobe'am duraient tout ce temps. Et Rehabe'am s'étant endormi avec ses pères, il fut enterré dans la cité de David, et son fils Abiyah ⁴ devint roi à sa place.

¹ Ce fut dans la dix-huitième année du roi Iarobe'am qu'Abiyah devint roi sur Juda. Il régna trois ans à Jérusalem et le nom de sa mère était Mikayahou fille d'Ouriël de G'ibe'ah ⁵. Et il y avait guerre entre Abiyah et Iarobe'am. Abiyah ⁶ entra en campagne avec une armée de guerriers, au nombre de quatre cent mille hommes d'élite, et Iarobe'am se rangea en bataille contre lui avec huit cent mille

¹ Le sens est que Dieu, en vue du repentir du roi et des éléments sains qui se trouvaient dans la nation, ne permit pas que S'is'aq détruisit la ville, mais fit en sorte qu'il se contenta du pillage.

² Ici l'auteur reprend le texte du livre des Rois XIV, 21. La conjonction *car* s'explique par ce fait que l'affaire de S'is'aq était arrivée en la 5^e année du règne de Rehabe'am et qu'il venait d'être dit qu'il régna encore au delà de cette époque.

³ Voyez sur tout ceci l'introduction, page 27 suiv.

⁴ Le livre des Rois nomme ce roi Abiyam. La présente forme est assez usitée et d'une signification simple et convenable : *Iahveh est mon père*. Nous ne saurions dire si l'autre leçon est authentique et, dans ce cas, d'où viendrait la différence, ou bien si elle est le produit de quelque erreur. — On remarquera la contradiction avec chap. XI, 4, relativement aux guerres avec Éphraïm.

⁵ Comp. le texte correspondant, 1 Rois XV, où la mère d'Abiyah s'appelle tout autrement. Comme on donne à ce roi une femme du même nom que sa mère (ibid., v. 10), il est fort probable qu'il y a une confusion dans le livre des Rois, et notre relation pourrait bien être la plus exacte. Mais notre auteur même avait donné une notice différente, ci-dessus, chap. XI, 20.

⁶ Versets 3-21, morceau étranger au livre des Rois.

hommes d'élite¹. Et Abiyah, posté sur la hauteur de Cemaraïm², qui est dans les montagnes d'Éphraïm, se mit à dire : Écoutez-moi, Iarobe'am et tout Israël ! Ne devriez-vous pas savoir que Iaheweh, le Dieu d'Israël, a donné à David la royauté sur Israël à tout jamais, à lui et à ses descendants, par un pacte sacré³ ? Et Iarobe'am, le fils de Nebat, un sujet de Salomon fils de David, se leva et se révolta contre son maître ; et il se rassembla autour de lui des gens de rien, des misérables, qui se ligèrent contre Rehabe'am le fils de Salomon, et Rehabe'am était un jeune homme⁴ sans courage qui ne sut pas leur résister. Et maintenant vous prétendez résister à la royauté de Iaheweh confiée aux mains des fils de David, et vous êtes une grande multitude, et vous avez pour vous les taureaux d'or que Iarobe'am vous a faits pour être vos dieux⁵ ! Hé bien ! vous avez chassé les prêtres de Iaheweh, les fils d'Aharôn et les Lévités ; et vous vous êtes fait des prêtres à l'instar des païens ! Quiconque vient, pour recevoir cette charge, avec un jeune taureau et sept béliers, il devient prêtre de ces prétendus dieux⁶ ! Quant à nous, Iaheweh est notre Dieu, et nous ne l'avons point abandonné⁷ ; les prêtres qui le servent sont des descendants d'Aharôn ; ce sont des Lévités qui fonctionnent, soit en faisant fumer pour Iaheweh les holocaustes, chaque matin et chaque soir, soit en brûlant l'encens odoriférant, et en exposant les pains sur la table pure, et en allu-

¹ Douze cent mille jeunes gens sous les armes pour un pays dont la superficie, en partie montagneuse et en friche, n'égalait pas celle de cinq départements de la France ! Le nombre restera suspect, qu'on traduise comme nous l'avons fait, ou qu'on mette : *jeunes guerriers*.

² Localité inconnue, probablement près des frontières.

³ Litt. : par un pacte *au sel*. Probablement le sel servait de symbole dans les traités d'alliance, comp. Nomb. XVIII, 19.

⁴ Voyez la note sur 1 Rois XII, 8.

⁵ Il va sans dire que cela est dit ironiquement. — Le discours du reste se caractérise surtout par ce qu'il insiste sur la présence des prêtres et de leurs trompettes, ainsi que sur la stricte observation des rites liturgiques comme compensation de ce qui manque au nombre des guerriers. Ce secours semble être rangé sur la même ligne que celui venant directement de Jéhova.

⁶ Les païens (des pays environnants) n'avaient point de caste sacerdotale particulière. Le premier venu pouvait présider aux rites sacrés, pourvu qu'il se fit recevoir au moyen d'un sacrifice d'installation. Ce qui est dit ici de ce sacrifice présente quelque analogie avec le rite mosaïque, Exode XXIX.

⁷ Comp. 1 Rois XV, 3, où on lit tout juste le contraire. On pourrait objecter que l'ancien texte parlait de la valeur morale de ce roi, tandis qu'ici il se vante seulement de respecter les formes du culte. Mais la victoire éclatante et miraculeuse qu'il remporte, fait écarter cette distinction.

mant chaque soir le candélabre d'or avec ses lampes ; car nous, nous observons les rites de notre Dieu, tandis que vous, vous l'avez abandonné. Voyez donc, à notre tête nous avons Dieu et ses prêtres, et les trompettes d'alarme pour sonner la charge contre vous. Israélites ! n'allez pas combattre le dieu de vos pères, car vous ne vaincrez point !

¹³ Cependant Iarobé'am fit tourner l'embuscade de manière à la diriger sur leurs derrières ; il y en avait en face de Juda, et l'embuscade était sur leurs derrières¹. Et quand ceux de Juda regardèrent autour d'eux, voilà qu'ils étaient attaqués par devant et par derrière ; alors ils invoquèrent l'Éternel, et les prêtres firent retentir leurs trompettes. Et ceux de Juda poussèrent le cri de guerre, et quand les cris de ceux de Juda retentirent, Dieu frappa Iarobé'am et tout Israël devant Abiyah et Juda². Et ceux d'Israël prirent la fuite devant ceux de Juda, et Dieu les livra entre leurs mains. Et Abiyah et ses troupes en firent un grand carnage et le nombre des morts du côté d'Israël fut de cinq cent mille combattants³. En ce temps-là ceux d'Israël furent humiliés, et ceux de Juda devinrent forts, car ils s'appuyaient sur l'Éternel, le dieu de leurs pères. Cependant Abiyah poursuivit Iarobé'am et lui enleva des villes, Bêt-El et ses dépendances, Ies'anah et ses dépendances, Éfron et ses dépendances⁴. Et Iarobé'am ne reprit plus de forces pendant la vie d'Abiyah, et l'Éternel l'ayant frappé, il mourut⁵.

¹ Cette description n'est pas bien claire. L'auteur veut dire sans doute que Iarobé'am divisa son armée en deux corps, dont l'un devait tourner l'ennemi, qui se trouva ainsi entre deux feux, comme nous dirions aujourd'hui.

² Locution elliptique, pour dire que les Israélites, tout à coup saisis d'une terreur panique, prirent la fuite devant les Judéens.

³ On s'étonne à juste titre qu'après une pareille victoire le vainqueur, à la tête de ses 400,000 hommes, *encore intacts*, n'ait pas songé à assujettir de nouveau les autres tribus qui auront dû être à bout de ressources, et sur lesquelles, tout à l'heure, il prétendait avoir des droits sacrés. Mais la solution de ce problème tient sans doute aux chiffres, si tant est que la critique doive s'en tenir à ceux-ci et ne pas aller plus loin.

⁴ Ces conquêtes n'ont pas été bien durables. Car à quelques années de là, les Israélites étaient établis aux portes mêmes de Jérusalem, 1 Rois XV, 17. Les deux dernières localités sont inconnues, mais ont dû se trouver dans le voisinage de Bêt-El. Et que devint le taureau d'or de cet endroit ? Il paraît pourtant avoir encore existé du temps du prophète Amos.

⁵ Cela doit dire qu'il mourut d'une mort subite ou de quelque maladie extraordinaire. Mais il y a lieu de rappeler qu'il ne mourut que deux ans après Abiyah, 1 Rois XV, 9. En général, tout ce récit est de nature à soulever des doutes sérieux et semble être le reflet d'une tradition incertaine, ou même d'une exagération arbitraire.

¹ Et Abiyahou devint puissant, et prit quatorze femmes, et engendra vingt-deux fils et seize filles. Et le reste des histoires d'Abiyah, et ses affaires et ses actes, sont consignés dans le Midras' du prophète 'Iddo¹. Et Abiyah s'étant endormi avec ses pères, on l'enterra dans la cité de David et son fils Asâ devint roi à sa place². De son temps le pays fut en repos pendant dix ans.

¹ Asâ fit ce qui est juste et droit aux yeux de l'Éternel son Dieu. Il fit disparaître les autels étrangers et les hauts-lieux³, et brisa les colonnes et mit en pièces les Astartés. Il recommanda à ceux de Juda de rechercher l'Éternel, le dieu de leurs pères, et de pratiquer la loi et les commandements, et il fit disparaître de tous les bourgs de Juda les hauts-lieux et les obélisques⁴, et le royaume fut en repos sous lui. Il bâtit⁵ des places fortes en Juda, comme le pays était en repos et qu'il n'y avait point de guerre contre lui pendant ces années-là, l'Éternel lui ayant donné la paix. Et il disait à ceux de Juda : Bâtissons ces villes⁶, et entourons-les de murs, de tours, de portes et de verroux; le pays est encore à notre disposition, parce que nous avons recherché notre Dieu; nous l'avons recherché et il nous a donné la paix de tous côtés. Et ils bâtirent sans encombre. Asâ avait une armée de trois cent mille hommes de Juda, portant des lances et de grands boucliers, et de deux cent quatre-vingt mille hommes de Benjamin, portant de petits boucliers et tendant l'arc; tous braves guerriers⁷. ⁸ C'est contre eux que marcha

¹ Voyez l'introduction, page 27 suiv.

² Comp. 1 Rois XV, 8.

³ Pour faire accorder ceci avec 1 Rois XV, 14, il faudrait supposer que l'autre source, en parlant de hauts-lieux, a eu en vue des lieux de culte où l'on sacrifiait à Jéhova, tandis qu'ici il serait question de cultes païens. Mais comment accorder l'existence de ces cultes sous le règne du prédécesseur d'Asâ avec le pompeux discours de celui-ci au chapitre précédent? Disons donc plutôt que la Chronique efface de son chef ce qui pouvait jeter de l'ombre sur ce règne, d'après son point de vue. Comp. aussi chap. XV, 17.

⁴ Colonnes érigées en l'honneur de Ba'al, symboles des rayons solaires.

⁵ Tout ce qui suit, jusqu'à chap. XV, 18, est étranger au livre des Rois.

⁶ Il s'agit de celles désignées d'une manière générale dans le verset précédent; le sens est: fortifions-nous tandis que nous jouissons de la paix et que nous avons les coutées franches.

⁷ Pour les chiffres, voyez chap. XIII, 3, 17. — D'après 1 Rois XV, 17, la plus grande partie du territoire de Benjamin était occupée par les Éphraïmites pendant un certain temps à l'époque d'Asâ. Ce territoire d'ailleurs a eu tout au plus 25 à 30 lieues carrées. Comp. aussi ci-dessous chap. XVI, 2, où la puissance d'Asâ est peinte avec des couleurs extrêmement modestes.

Zérah l'Éthiopien, avec une armée d'un million d'hommes et trois cents chars, et il arriva jusqu'à Marés'ah¹. Asâ s'étant avancé contre lui, il se rangèrent en bataille dans la vallée de Çeřařah vers Marés'ah². Et Asâ invoqua Dieu et dit : Iaheweh ! nul autre que toi ne peut venir en aide au faible contre le grand³ ; aide-nous, Iaheweh, notre Dieu ! car c'est sur toi que nous nous appuyons, c'est en ton nom que nous avons marché contre cette multitude. Iaheweh, toi tu es notre Dieu ! Qu'il ne soit pas dit qu'un mortel prévaut contre toi !⁴ Alors l'Éternel frappa les Éthiopiens devant Asâ et devant Juda⁴, et les Éthiopiens prirent la fuite. Et Asâ et les troupes qu'il avait avec lui les poursuivirent jusqu'à G'erar, et il en périt tant, qu'il n'en resta pas⁵, car ils étaient écrasés devant l'Éternel et son armée, et l'on emporta un butin immense. Et l'on fit main basse sur tous les bourgs aux environs de G'erar, car la peur de l'Éternel les avait saisis, et on pilla tous ces bourgs, car il s'y trouva une grande quantité de butin ; et l'on fit aussi main basse sur les campements des troupeaux, et on emmena du bétail en masse, et des chameaux ; puis on retourna à Jérusalem⁶.

¹ 'Azaryahou fils de 'Oded, poussé par l'esprit de Dieu, alla au devant d'Asâ et lui dit⁷ : Écoutez-moi, Asâ, et vous tous de Juda

¹ Les modernes identifient ce conquérant avec le roi égyptien Osorkon, successeur de S'is'aq-Sesonchis (chap. XII, 2 suiv.). La désignation comme Éthiopien reste inexplicquée avec cette combinaison.

² Ces localités ne sont pas exactement déterminées encore ; cependant nous avons à les chercher au sud-ouest de Jérusalem (chap. XI, 8), et l'on peut supposer que la vallée en question débouchait sur la grande plaine des Philistins.

³ Litt. : *entre* le grand et le faible, ce qui revient à dire : faire pencher la balance en faveur de celui-ci.

⁴ Chap. XIII, 15.

⁵ La phrase hébraïque est arrangée de manière à parler à la fois d'un nombre relatif de morts *d'entre* les Éthiopiens, et de ruine totale. Cela doit sans doute exprimer une proportion excessive.

⁶ L'armée victorieuse, dans la poursuite des Éthiopiens, avait à traverser la plaine des Philistins ; elle profita de l'occasion et traita ceux-ci en ennemis, surpris qu'ils étaient par l'invasion imprévue de leurs voisins. G'erar était très-près du désert, par lequel on passe pour aller directement de Palestine en Égypte. Les campements de troupeaux nous mettent en présence de hordes de nomades arabes qui furent ainsi enveloppées dans la déconfiture générale.

⁷ On ne voit pas d'abord quel est le but spécial du discours de ce prophète. Cependant la suite du récit semble indiquer qu'il voulait provoquer une purification complète du royaume à l'égard des cultes illégitimes. Mais plus l'auteur insiste sur les réformes d'Asâ, faites *après* sa grande victoire, moins on comprend comment tant de choses restaient à faire après les dix années de repos du commencement de ce règne, et surtout après ce qui avait été raconté du règne précédent.

et de Benjamin ! l'Éternel a été avec vous, parce que vous avez été avec lui ; si vous le recherchez, il se laissera trouver par vous, mais si vous l'abandonnez, il vous abandonnera. Pendant longtemps Israël a été sans vrai Dieu, sans prêtre qui l'instruisit, et sans loi. Mais dans sa détresse il revint à l'Éternel, au dieu d'Israël ; ils le recherchèrent, et il se laissa trouver par eux. Et dans ces temps-là il n'y avait point de sécurité pour ceux qui allaient et venaient, car tous les habitants, dans toute l'étendue du pays, étaient dans une grande agitation. Il y avait conflit de peuple à peuple, de ville à ville, car Dieu les troublait par toutes sortes de calamités¹. Mais vous, soyez fermes, et ne vous relâchez pas, car il y a une récompense pour vos actes. ² Lorsque Asâ eut entendu ces paroles et la prophétie [*que prononça Azaryahou le fils de*²] 'Oded, le prophète, il prit une résolution énergique et ôta les idoles de tout le pays de Juda et de Benjamin, ainsi que des villes qu'il avait prises dans les montagnes d'Éphraïm³, et il restaura l'autel de l'Éternel devant le vestibule du temple⁴. Et il rassembla tout Juda et Benjamin et ceux d'Éphraïm, de Menass'eh et de S'ime'on⁵, qui demeuraient parmi eux ; car une masse d'Israélites étaient passés de son côté, en voyant que l'Éternel son Dieu était avec lui. Et ils s'assemblèrent à Jérusalem, le troisième mois de la quinzième année du règne d'Asâ, et ils immolèrent en ce jour à l'Éternel, du butin qu'ils avaient rapporté, sept cents bœufs, et sept mille moutons, et ils s'engagèrent par un pacte à rechercher l'Éternel, le Dieu de leurs pères, de tout leur cœur et de toute leur âme, et quiconque ne rechercherait pas l'Éternel, le Dieu d'Israël, serait mis à mort, petit ou grand, homme ou femme. Et ils prêtèrent serment à l'Éternel, à haute voix, et par acclamation, au son des trompettes et des cors. Et tout Juda se réjouit au sujet de ce serment, car ils

¹ Cette partie du discours est considérée par les uns comme un résumé général de l'histoire d'Israël, au point de vue théocratique, notamment des temps antérieurs à David, où les guerres civiles et étrangères affligeaient incessamment un peuple livré à ses propres inspirations ou aux séductions de son entourage. D'autres préfèrent y voir une allusion à des temps plus rapprochés.

² Il y a ici évidemment une lacune dans le texte.

³ Peut-être cela se rapporte-t-il à la notice contenue au chap. XIII, 19.

⁴ Cet autel avait-il simplement besoin de quelque réparation, ou aurait-il été profané par un culte étranger ? Ceci s'accorderait assez bien avec ce que nous dit le livre des Rois sur le règne du père d'Asâ, mais non avec le récit des Chroniques. Et comment Asâ aurait-il attendu jusque-là pour remédier à un pareil abus ?

⁵ La tribu de S'ime'on faisait partie intégrante du royaume de Juda ; elle était dès lors complètement absorbée dans la tribu principale. Il n'était donc pas besoin d'en faire mention à part.

l'avaient prêté de tout leur cœur, et c'est de bon gré qu'ils l'avaient recherché; aussi se laissa-t-il trouver par eux et leur donna-t-il la paix de tous côtés¹. ¹⁶ Le roi Asâ destitua aussi sa mère Ma'akah du rang de reine-mère², parce qu'elle s'était fait un simulacre d'Astarté, et Asâ abattit son simulacre, et le mit en pièces et le fit brûler dans la vallée du Qidrôn. Mais les hauts-lieux continuèrent à servir aux Israélites, bien que le cœur d'Asâ fût entièrement dévoué à Dieu toute sa vie. Et il fit remettre à la maison de Dieu les choses consacrées par son père et par lui-même, en fait d'argent, d'or et de vases.

¹⁹ Jusqu'à la trente-cinquième année du règne d'Asâ il n'y eut point de guerre³; ⁴ or, dans la trente-sixième année du règne d'Asâ, Ba'es'â, le roi d'Israël, marcha contre Juda, et bâtit Ramah, de manière à empêcher qu'on sortit et qu'on entrât du côté d'Asâ, le roi de Juda. Alors Asâ fit prendre de l'argent et de l'or des trésors de la maison de l'Éternel et de la maison du roi, et l'envoya à Ben-Hadad, roi d'Aram, qui résidait à Damas, et lui fit dire: Alliance entre moi et toi, et entre mon père et ton père! Je t'envoie là de l'or et de l'argent: va donc rompre ton alliance avec Ba'es'â, le roi d'Israël, afin qu'il se retire et me laisse en repos. Ben-Hadad écouta le roi Asâ, et envoya ses chefs de troupes vers les villes d'Israël, et ils firent main basse sur 'Iyôn, et sur Dan, et sur Abel-Maïm, et sur tous les magasins des villes de Neftali⁴. Quand Ba'es'â apprit cela, il cessa de bâtir Ramah et fit arrêter ses travaux. Alors le roi Asâ prit tout Juda, et l'on emporta les pierres de Ramah et le bois que Ba'es'â avait employé à ses constructions, et

¹ Tout ceci revient à dire que la glorieuse victoire remportée sur les Éthiopiens donna lieu à une grande manifestation religieuse, dont on n'eut point à se repentir plus tard. Cependant la dernière phrase pourrait aussi être traduite de manière à mettre les verbes au plus-que-parfait: ils avaient cherché Jéhova; il s'était laissé implorer, il leur avait assuré la paix, par la victoire en question.

² 1 Rois XV, 13 suiv.

³ En supposant que cette note ne doit pas contredire le récit de la guerre avec les Éthiopiens, il faut sous-entendre que l'auteur n'a ici en vue que les guerres civiles avec le royaume des dix tribus. Mais dans les chiffres mêmes il y a une difficulté plus grande. Par la chronologie très-précise du livre des Rois (chap. XV, 33; XVI, 8), nous savons que Ba'es'â mourut dans le cours de la 26^e année d'Asâ; et la même source (chap. XV, 16) affirme qu'entre ces deux rois il y eut des hostilités continues. Cette différence dans l'appréciation générale des faits est d'autant plus curieuse, que notre auteur transcrit littéralement ce qui se dit dans le passage cité en dernier lieu.

⁴ Abel-Maïm doit avoir été une autre désignation pour Abel-Bêt-Ma'akah; mais la substitution des magasins au nom propre donné par le texte ancien, 1 Rois XV, 20, pourrait bien être l'effet d'une erreur de copiste.

il s'en servit pour bâtir G'éba^c et Micpah. ⁷ Vers ce temps-là le prophète Hananî vint trouver Asâ, le roi de Juda, et lui dit : Puisque tu t'es appuyé sur le roi d'Aram, et que tu ne t'es point appuyé sur l'Éternel ton Dieu, par cette raison l'armée du roi d'Aram a échappé à ta main¹. Les Éthiopiens et les Libyens n'étaient-ils pas une armée immense par le nombre, les chars et les chevaux? cependant tu t'appuyais sur l'Éternel, il les a livrés entre tes mains. Car l'Éternel laisse planer ses regards sur toute la terre pour se montrer puissant en faveur de ceux dont le cœur lui est entièrement dévoué : en ceci tu as agi follement, car désormais il y aura des guerres contre toi²! Et Asâ se mit en colère contre le prophète et le fit jeter en prison, car il s'était emporté contre lui à ce sujet, et en même temps Asâ sévit contre quelques-uns du peuple.³

⁴ Du reste, les histoires d'Asâ, du commencement à la fin, se trouvent consignées dans le Livre des Rois de Juda et d'Israël. Et dans la trente-neuvième année de son règne Asâ fut malade des pieds et sa maladie fut très-grave, et dans sa maladie aussi il ne rechercha pas l'Éternel, mais les médecins⁴. Et Asâ s'endormit avec ses pères et mourut dans la quarante-unième année de son règne, et on l'enterra dans le caveau qu'il s'était fait creuser dans la cité de David, après l'avoir couché sur un lit rempli de parfums et d'aromates préparés en forme d'onguent, et lui avoir allumé un feu excessivement grand⁵.

¹ Son fils Iehos'afat, étant devenu roi, se fortifia contre Israël; il mit des garnisons dans toutes les villes fortes de Juda et il plaça des postes de troupes dans le pays de Juda et dans les villes d'Éphraïm que son père Asâ avait prises⁶. Et l'Éternel était avec

¹ Les deux alliés, Ba'es'à et Ben-Hadad, n'auraient pas prévalu contre toi; au contraire, tu les aurais anéantis tous les deux ensemble. Maintenant la puissance du roi de Damas est intacte.

² Les textes ne disent rien de ces guerres.

³ Cela fait supposer que la prédication du prophète excita des murmures parmi le peuple contre le roi. Et comment ceci s'accorde-t-il avec cet entier dévouement du roi, vanté plus haut?

⁴ Comp. 1 Rois XV, 23, 24. Il est difficile de dire si l'auteur a voulu désapprouver en général le recours aux médecins, ou seulement signaler chez le roi un affaïssement de la confiance religieuse.

⁵ Il ne s'agit pas de la combustion du corps, mais de celle des matières odoriférantes, et en général de cérémonies qui précédaient l'enterrement proprement dit. Du reste, la traduction de cette dernière phrase est un peu libre, par suite de l'obscurité grammaticale du texte.

⁶ Chap. XV, 8. Tout ce chap. XVII est étranger au livre des Rois.

Iehos'afat, parce qu'il marchait dans les voies que son père David avait suivies primitivement¹; il ne recherchait point les Ba'als, mais c'était le Dieu de son père qu'il recherchait et c'est selon ses commandements qu'il marchait, et non selon les coutumes d'Israël. Aussi l'Éternel affermit-il la royauté entre ses mains, et tout Juda faisait des présents à Iehos'afat, et il lui échut des richesses et de la gloire en abondance. Et son cœur s'enhardit dans les voies de Dieu², et il fit encore disparaître de Juda les hauts-lieux et les Astartés. ⁷ Et dans la troisième année de son règne il envoya ses officiers Ben-Ḥail, 'Obadyah, Zekaryah, Neṭaneël et Mikayahou, pour donner l'instruction dans les villes de Juda; et avec eux étaient les Lévités S'ema'yahou, Neṭanyahou, Zebadyahou, 'Aṣahel, S'emiramet, Iehonaṭan, Adoniyahou, Tobiyahou et Tob-Adoniyah, ainsi que les prêtres Élis'ama^c et Iehoram. Et ils donnèrent l'instruction en Juda, ayant avec eux le livre de la loi de l'Éternel³, et ils parcoururent toutes les villes de Juda et donnèrent l'instruction au peuple. Et la peur de l'Éternel avait saisi tous les royaumes étrangers⁴ à l'entour de Juda, et il n'attaquèrent point Iehos'afat. Même de chez les Philistins on apportait à Iehos'afat des présents et de l'argent en masse, et les Arabes aussi lui amenaient du bétail, sept mille sept cents béliers, et sept mille sept cents boucs⁵. Et Iehos'afat grandissait de plus en plus, extraordinairement; il bâtit en Juda deux châteaux et des places à magasins, il faisait de grands travaux dans les villes de Juda, et il avait à Jérusalem des gens de guerre vaillants. ¹⁴ En voici le recensement d'après leurs familles⁶: De Juda il y avait, comme chefs de mille hommes, le commandant 'Adnah avec trois cent mille guerriers, et à côté de lui le commandant Iehoḥanan avec deux cent quatre-vingt mille, et à côté de lui

¹ C'est là sans doute une allusion aux faits qui avaient attiré à David le mécontentement de Dieu (2 Sam. XI. 1 Chron. XXI).

² Litt.: son cœur s'éleva, c'est-à-dire qu'il alla jusqu'au bout, qu'il osa faire servir sa puissance à ce qu'il croyait être la volonté de Dieu; le cœur haut, c'est le courage; le cœur bas, c'est la timidité. Ce qui va être dit des hauts-lieux semble être contredit par chap. XX, 33. Mais nous renvoyons le lecteur à la note sur chap. XIV, 2.

³ Dans la pensée du rédacteur il s'agit sans doute de la loi mosaïque; mais cela ne préjuge pas la question de savoir ce qui en a pu exister du temps de Ios'afat, 900 ans avant Jésus-Christ. Voir l'introduction au Pentateuque.

⁴ Comp. chap. XII, 8; XIV, 13.

⁵ Ces peuples pouvaient être tributaires, ou s'être volontairement appliqués à gagner les bonnes grâces de leur puissant voisin, le droit international étant celui du plus fort.

⁶ Il serait possible que ce titre ait été suivi, dans l'original dont le rédacteur prend ses extraits, d'une nomenclature et d'un état de répartition beaucoup plus complets.

'Amasyah fils de Zikri, qui s'était dévoué à l'Éternel¹, avec deux cent mille guerriers. Et de Benjamin : Élyada², un vaillant guerrier, avec deux cent mille hommes armés d'arcs et de boucliers, et à côté de lui Iehozabad avec cent quatre-vingt mille hommes armés en guerre³. Ceux-ci étaient les officiers supérieurs du roi, non compris ceux que le roi avait mis dans les villes fortes par tout Juda³. ⁴Iehos'afat avait des richesses et de la gloire en abondance. Et il s'allia à Ahab⁴. Et après quelques années il alla visiter Ahab à S'omerôn⁵, et Ahab fit tuer une masse de moutons et de bœufs pour lui et pour sa suite, et l'engagea à marcher contre Ramo⁶ en G'ile'ad. Ahab, le roi d'Israël, dit à Iehos'afat, le roi de Juda : Veux-tu aller avec moi à Ramo⁶ en G'ile'ad ? Et il répondit : Faisons cause commune, moi et toi, tes troupes et mes troupes ; j'irai avec toi à cette guerre. Cependant Iehos'afat dit au roi d'Israël : Va donc consulter tout de suite la parole de Iaheweh ! Et le roi d'Israël rassembla les prophètes, au nombre de quatre cents hommes, et leur dit : Devons-nous aller à la guerre de Ramo⁶ en G'ile'ad, ou bien dois-je m'abstenir ? Et ils répondirent : Marche toujours ! Dieu la livrera au roi. ⁶Cependant Iehos'afat dit : N'y a-t-il plus ici d'autre prophète de Iaheweh que nous pourrions consulter ? Le roi d'Israël répondit à Iehos'afat : Il y a bien encore quelqu'un par qui on peut consulter Iaheweh, mais je le déteste parce qu'il ne me prophétise jamais rien de bon, mais toujours du mal ; c'est Mikayehou fils de Yimelâ. Et Iehos'afat dit : Que le roi ne parle pas ainsi. Alors le roi d'Israël appela un eunuque et lui dit : Fais vite venir Mikayehou, le fils de Yimelâ ! Or, pendant que le roi d'Israël et Iehos'afat, le roi de Juda, étaient assis chacun sur son siège, revêtus de leurs costumes, assis sur la place à l'entrée de la porte de S'omerôn, et que tous les prophètes prophétisaient devant eux, Çideqiyahou fils de Kena'anah se fit des cornes de fer et dit : Voici ce que dit l'Éternel : Avec cela tu écraseras les Araméens jusqu'à

¹ Cette note énigmatique est sans doute aussi le résidu d'une relation plus complète dans un document plus ancien.

² La différence des deux expressions n'est pas facile à saisir. Seulement on peut songer à ce que les Grecs appelaient les peltastes et les hoplites, l'infanterie légère et les soldats à armure complète. — Le total aurait été, pour les deux tribus, de 1,160,000 hommes.

³ Tout en faisant nos réserves sur les chiffres (chap. XI, 1 ; XIII, 3 ; XIV, 7), nous devons faire remarquer qu'il ne s'agit pas nécessairement ici d'une armée sur pied d'une manière permanente, mais d'une organisation militaire qui permettait d'appeler onze cent mille hommes en cas de besoin. Seulement l'auteur ne le dit pas.

⁴ En mariant son fils Iehoram à Athalie, la fille d'Ahab (chap. XXI, 6).

⁵ 1 Rois XXII, 2 suiv.

les achever. Et tous les prophètes prophétisaient de même en disant : Marche contre Ramoç en G'ile'ad et triomphe! l'Éternel la livrera au roi. Cependant le messenger qui était allé appeler Mikayehou lui parla en ces termes : Vois donc, les prophètes, à l'unanimité, ont prédit du bien au roi; que ta parole soit donc la même que la leur, et prédis aussi du bien! Mais Mikayehou répondit : Par la vie de l'Éternel! ce que mon Dieu me commandera, je le dirai. ¹⁴ Lorsqu'il fut venu auprès du roi, celui-ci lui dit : Mikah ¹! devons-nous aller à la guerre contre Ramoç en G'ile'ad, ou bien dois-je m'abstenir? Et il lui répondit : Marchez toujours et triomphez! ils vous seront livrés. Alors le roi lui dit : Combien de fois dois-je te conjurer de ne me dire que la vérité au nom de Iaheweh? Alors il dit : J'ai vu tout Israël dispersé sur les hauteurs comme un troupeau sans berger; et l'Éternel disait : ils n'ont point de maître, qu'ils retournent chez eux en paix! Alors le roi d'Israël dit à Iehos'afat : Ne t'ai-je pas dit qu'il ne me prédirait rien de bon, mais du mal? Et il reprit : Écoutez plutôt la parole de l'Éternel! J'ai vu l'Éternel assis sur son trône et toute l'armée du ciel debout devant lui, à sa droite et à sa gauche. Et l'Éternel dit : Qui est-ce qui séduira Ahab pour qu'il marche contre Ramoç en G'ile'ad et y périsse? Et l'un disait ceci et l'autre disait cela ². Alors l'Esprit sortit des rangs et se présenta devant l'Éternel et dit : Moi je le séduirai! Et l'Éternel lui dit : Comment? Et il répondit : Je sortirai et je deviendrai un esprit de mensonge dans la bouche de tous ses prophètes. Et il dit : Tu le séduiras et tu réussiras; va faire ainsi! Or, vois-tu, l'Éternel a mis un esprit de mensonge dans la bouche de tes prophètes que voici; mais l'Éternel a proclamé un malheur sur toi. ²³ Alors Çideqiyahou fils de Kena'anah s'approcha et frappa Mikayehou sur la joue, en disant : Par quel chemin l'esprit de l'Éternel aurait-il passé de chez moi pour te parler à toi? Et Mikayehou répondit : Va, tu le verras le jour où tu chercheras un coin pour te cacher! Mais le roi d'Israël dit : Saisissez Mikayehou et remettez-le à Amon, le commandant de la ville, et à Ioas', le fils du roi. Et dites : Voici ce que le roi ordonne : Mettez cet homme en prison et nourrissez-le du pain de l'affliction et de l'eau de l'affliction jusqu'à ce que je sois de retour en bonne santé. Et Mikayehou dit : Si jamais tu reviens en bonne santé, ce n'est point l'Éternel qui aura parlé par moi. Et il ajouta : Écoutez ceci, tout le peuple!

¹ Mikah est une abréviation familière de Mikayehou ou Mi-ka-yahou (nom qui signifie : Qui (est) comme Iaheweh?); on trouve aussi Mikayah, Mikael.

² Texte légèrement corrigé d'après 1 Rois XXII, 20.

²⁸ Et le roi d'Israël marcha sur Ramoth en G'ile'ad, avec Iehos'afat, le roi de Juda. Et le roi d'Israël dit à Iehos'afat : Je veux me déguiser pour aller au combat ; quant à toi, garde toujours tes habits ! Et le roi d'Israël s'étant déguisé, ils allèrent au combat. Or, le roi d'Aram avait donné ses ordres aux commandants de ses chars, en disant : Vous n'attaquerez personne, ni petit ni grand, si ce n'est le roi d'Israël seul ! Et quand les commandants des chars aperçurent Iehos'afat ils se dirent : C'est le roi d'Israël ! et ils l'entourèrent pour l'attaquer. Et Iehos'afat se mit à crier, et l'Éternel vint à son secours, et Dieu les éloigna de lui¹. Et les commandants des chars, voyant que ce n'était point le roi d'Israël, cessèrent de lui courir sus. Cependant un homme banda son arc tout au hasard, et atteignit le roi d'Israël entre les jointures de son armure. Et celui-ci dit au cocher : Tourne la main et fais-moi sortir des rangs, car je suis blessé. Et le combat fut acharné ce jour-là, mais le roi se tint debout dans son char en face des Araméens jusqu'au soir, et mourut vers le coucher du soleil².

¹ Cependant Iehos'afat, le roi de Juda, rentra chez lui à Jérusalem, en bonne santé. Et devant lui se présenta le prophète Iéhou fils de Hanani³, lequel dit au roi Iehos'afat : Est-ce à un scélérat que tu devais venir en aide ? Sont-ce les ennemis de l'Éternel que tu aimes ? C'est par ceci que tu attires sur toi la colère de l'Éternel. Mais il se trouve chez toi de bonnes choses, car tu as ôté les Astartés du pays, et tu as appliqué ton cœur à rechercher Dieu⁴.

⁴ Iehos'afat, après s'être installé à Jérusalem, fit de nouveau⁵ une

¹ En comparant le texte parallèle 1 Rois XXII, 32, 33, où tout est clair, on est amené à penser que ces mots : l'Éternel vint à son secours et il les éloigna de lui — doivent être considérés comme une glose étrangère au texte authentique. On s'est trompé sur la portée des cris du roi, et on s'est imaginé qu'il pria Dieu de le sauver. Un roi aussi pieux ne pouvant manquer d'être exaucé, un lecteur ou rédacteur a hardiment complété le texte dans ce sens. Mais la phrase suivante du texte authentique fait voir clairement que celle-ci est de trop.

² Le livre des Chroniques, ne s'occupant au fond que de l'histoire de Jérusalem, supprime ici le reste de la relation concernant la fin d'Ahab. En revanche, il va ajouter des détails sur Iehos'afat, qui manquent dans le livre des Rois.

³ Ce prophète est déjà nommé bien antérieurement, 1 Rois XVI, 4. Comp. aussi ci-dessous, chap. XX, 34.

⁴ L'alliance avec Ahab aurait mérité un châtement exemplaire. Cependant pour Iehos'afat il y a des circonstances atténuantes. Il lui sera tenu compte de ce qu'il a fait pour la pureté du culte. Comp. chap. XVII, 6.

⁵ Ce mot rappelle ce qui a été raconté chap. XVII, 7 suiv., bien qu'il ne soit pas dit que le roi se déplaça lui-même la première fois. Béer-S'éba est à l'extrémité méridionale du royaume. D'après ce qui est dit ici, il faut supposer que les réformes antérieures, soit de Iehos'afat, soit de son père, étaient restées très-incomplètes.

ournée parmi le peuple depuis Bëer-S'éba¹ jusqu'aux monts d'Éphraïm et ramena les gens à l'Éternel, le dieu de leurs pères. Il établit des juges dans le pays, dans toutes les villes fortes de Juda, ville par ville. Et il dit à ces juges : Regardez bien à ce que vous ferez, car ce n'est point comme délégués d'un homme que vous devez juger, mais c'est au nom de Dieu, lequel doit être présent à vous dans toute affaire. Or donc, que la crainte de Iaheweh vous dirige; prenez garde à ce que vous ferez, car chez notre Dieu il ne saurait y avoir iniquité, ni partialité, ni corruption¹. A Jérusalem aussi, Iehos'afat établit quelques-uns d'entre les Lévites et les prêtres, et d'entre les chefs de famille d'Israël, pour les affaires de Dieu et pour les procès². Et quand on fut retourné à Jérusalem³, il leur donna ses instructions en ces termes : Voici ce que vous avez à faire, dans la crainte de Dieu, avec bonne foi et un cœur intègre : dans tout procès qui sera porté devant vous de la part de vos frères demeurant dans leurs endroits, qu'il s'agisse de meurtre, ou de telle loi, statut, commandement ou ordonnance, avertissez-les pour qu'ils ne se rendent pas coupables envers Dieu, et que la colère de Iaheweh ne se porte pas sur vous et vos frères : voilà ce que vous aurez à faire pour ne pas vous rendre coupables⁴. Voici Amaryahou⁵, le grand-prêtre, qui vous présidera pour toutes les affaires de Dieu, et Zebadyahou, le fils de Yis'ma'ël, l'émir de la maison de Juda, pour toutes les affaires du roi; vous serez assistés de Lévites secrétaires. Courage! faites votre devoir et que Iaheweh soit avec l'homme de bien.

¹ Les juges, au point de vue théocratique, ne sont pas de simples employés ou magistrats civils; ils tiennent leur mission de Dieu. Leur devoir découle de cette idée fondamentale; ils ne doivent pas faire ce que le Dieu juste ne fait pas; ils ne doivent pas commettre d'injustice, ni avoir égard aux personnes, ni accepter des présents pour faire fléchir le droit.

² Ceci n'est pas tout à fait clair. Nous avons supposé que l'auteur veut distinguer les *procès* civils, et les *affaires* concernant les intérêts du sanctuaire, redevances, etc. Peut-être cependant sera-t-il permis de traduire simplement : pour rendre justice au nom de l'Éternel, et prononcer dans les procès. La suite du récit semble confirmer cette dernière interprétation. Comp. cependant v. 11.

³ De la tournée dont parlait le v. 4.

⁴ Ce que notre texte attribue ici à Jos'afat est plus clairement formulé dans l'un des paragraphes du code deutéronomique (Deut. XVII, 8 suiv.), où nous entrevoyons qu'il est question d'un tribunal supérieur établi à Jérusalem, devant lequel devaient être portés tous les procès que les tribunaux populaires ne pouvaient juger faute d'intelligence des faits ou des lois. Les juges du chef-lieu doivent examiner les faits, interpréter la loi, et rendre des arrêts en conséquence, contre lesquels il n'y aura pas de recours; ces arrêts doivent être rendus dans la crainte de Dieu et de bonne foi.

⁵ 1 Chron. V, 37.

¹ Il arriva après cela que les Moabites et les 'Ammonites et avec eux une partie des Ma'onites¹ vinrent faire la guerre à Iehos'afat. Et l'on vint le rapporter à Iehos'afat, en disant : Une grande masse d'hommes marche contre toi, ils viennent d'au delà de la mer, d'Aram, ils sont déjà à Haçeçôn-Tamar (c'est 'En-G'edi²). Et Iehos'afat eut peur et prit la résolution de s'adresser à l'Éternel, et il proclama un jeûne pour tout Juda. Et ceux de Juda se réunirent pour se réclamer de l'Éternel, et l'on vint de toutes les villes de Juda pour l'implorer. Iehos'afat prit place dans l'assemblée de Juda et de Jérusalem dans la maison de l'Éternel, devant la nouvelle cour³, et dit : Iaheweh, Dieu de nos pères ! C'est toi qui es Dieu au ciel, toi qui gouvernes tous les royaumes des peuples ; la force et la puissance sont entre tes mains, et nul ne saurait te résister. C'est toi, ô notre Dieu, qui as chassé les habitants de ce pays-ci devant ton peuple d'Israël, et tu l'as donné à tout jamais à la race de ton ami Abraham. Et ceux-ci s'y sont établis, et t'y ont bâti un sanctuaire à ton nom, en disant : S'il nous arrive une calamité, la guerre, la peste, la famine, ou un autre fléau⁴, nous nous présenterons devant ce temple et devant toi, dont le nom y demeure, et nous t'invoquerons dans notre détresse, pour que tu nous exauces et nous sauves. Or, voici les 'Ammonites et les Moabites et ceux des monts de Sé'ir, chez lesquels tu n'as pas permis aux Israélites de passer, lorsqu'ils vinrent du pays d'Égypte (car ils se tinrent à distance et ne les exterminèrent point⁵), les voici qui nous en récompensent, en venant nous chasser de ta propriété que tu nous as concédée. O notre Dieu ! tu en feras justice ; car nous sommes trop faibles en face de cette grande masse d'hommes qui s'avance contre nous, et nous ne savons que faire ; mais nos yeux se portent

¹ Le texte dit encore une fois les 'Ammonites, ce qui en tout état de cause est une faute de copiste. Comme plus bas, v. 10 et 22, il est question de gens venus des montagnes de Sé'ir (ou du pays d'Édom), nous avons changé le nom fautif d'après 1 Chron. IV, 41. Nous croyons de même qu'il faut changer plus loin Aram en Édom ; car la mer en question est la mer morte, et les Syriens, qui d'ailleurs ne sont nommés nulle part dans ce chapitre, ne seraient pas venus du sud-est, mais du nord.

² Endroit sur le bord occidental de la mer morte, 12 lieues à peu près de Jérusalem.

³ Ce doit être celle qui est appelée la grande cour, chap. IV, 9, c'est-à-dire la cour extérieure, le roi étant placé à l'entrée de la cour intérieure, dans laquelle se faisaient les sacrifices.

⁴ Pour plus de clarté, nous avons interverti l'ordre des mots. Pour *fléau*, il y a en hébreu *jugement*, c'est-à-dire un malheur édicté par la justice céleste. Cette partie de la prière du roi est un résumé de celle de Salomon, chap. VI, 22 suiv.

⁵ Allusion aux faits relatés Nomb. XX et Deut. II.

sur toi¹. ¹³ Tout Juda était ainsi présent devant l'Éternel, même les petits enfants, les femmes, et les fils. Cependant Iahaziel fils de Zekaryahou, fils de Benayah, fils de Ieïel, fils de Maṭṭanyah², Lévite de la famille d'Asaf, fut saisi de l'esprit de l'Éternel, au milieu de l'assemblée. Et il dit : Écoutez, vous tous de Juda, et vous habitants de Jérusalem, et toi roi Iehos'afat ! Voici ce que vous dit l'Éternel : N'ayez pas peur et ne vous laissez pas effrayer par cette grande masse d'hommes ; car ce n'est pas à vous qu'ils font la guerre, mais à Dieu. Marchez contre eux demain ; voyez, ils s'avancent par la montée du Çiç, et vous les rencontrerez au bout du ravin devant le steppe de Ierouël³. Ce n'est pas vous qui aurez à combattre là ; arrêtez-vous sur place pour contempler la victoire de l'Éternel qui sera avec vous. Juda et Jérusalem, n'ayez pas peur, et ne vous laissez pas effrayer ; demain vous irez au devant d'eux et l'Éternel sera avec vous ! ¹⁸ Iehos'afat s'inclina la face contre terre, et tout Juda et les habitants de Jérusalem tombèrent à genoux et se prosternèrent devant l'Éternel. Et les Lévites de la famille de Qehaṭ, et de la famille de Qoraḥ⁴, se mirent à chanter les louanges de l'Éternel, du dieu d'Israël, à très-haute voix. Et le lendemain matin ils marchèrent vers le steppe de Teqo'a, et au moment du départ Iehos'afat se plaça devant eux et dit : Écoutez-moi, Judéens, et vous habitants de Jérusalem ! Mettez votre confiance en Iaheweh votre Dieu, et vous serez en sûreté ; mettez votre confiance en ses prophètes, et vous triompherez ! Et il donna ses instructions à la troupe, et il plaça des chantres de l'Éternel qui chantaient des cantiques de louanges en costume sacré, en marchant à la tête des guerriers, et qui disaient : Louez l'Éternel, car sa grâce dure à jamais⁵ ! ²² Et au moment même où ils commençaient les chants et

¹ En mettant en regard de cette *peur* du roi et de cette extrême *faiblesse* de Juda, le *million* de soldats dont disposait Ios'afat (chap. XVII, 14 suiv.), on se convaincra facilement que nous avons là des éléments étrangers les uns aux autres et d'origine différente. Ajoutez à cela que l'ennemi (n'importe dans quelle force) est à deux journées de Jérusalem et que, au lieu de rassembler vite des troupes pour le rejeter dans le lac, on convoque le peuple avec femmes et enfants, de tous les coins du pays, pour faire des actes de contrition. C'est une narration édifiante, mais est-ce de l'histoire ?

² Ce nom ne se trouve pas dans la généalogie d'Asaf. On y voit cependant un Netanyah, 1 Chron. XXV, 2, 12.

³ Ces localités sont inconnues, mais elles doivent être cherchées au sud-est de Jérusalem au delà de Teqo'a (v. 20), dans la direction de la mer morte.

⁴ A vrai dire, les Qoraḥites étaient une branche des Qehaṭites. 1 Chron. VI, 22.

⁵ Chap. V, 13 ; VII, 3.

les louanges, l'Éternel surprit¹ les 'Ammonites, les Moabites et ceux des monts de Séc'ir qui étaient venus contre Juda, et ils furent battus : les 'Ammonites et les Moabites se levèrent contre les habitants des monts de Séc'ir, de manière à les massacrer et les exterminer, et quand ils eurent fini avec les habitants de Séc'ir, ils s'en prirent les uns aux autres pour se détruire. Et lorsque ceux de Juda arrivèrent sur la hauteur qui domine le steppe, et qu'ils regardèrent du côté de cette masse d'ennemis, voilà que ce n'étaient que des cadavres gisant à terre, et nul n'avait échappé. Alors Iehos'afat et sa troupe allèrent s'emparer de leurs dépouilles, et ils y trouvèrent une quantité de bêtes, d'habits² et d'objets précieux, et ils s'en approprièrent au delà de ce qu'ils pouvaient porter, et ils mirent trois jours au pillage du butin, tant il y en avait.²⁶ Le quatrième jour ils se réunirent au Val-des-Grâces³, car c'est là qu'ils rendirent grâces à l'Éternel et c'est pour cela qu'on a appelé cet endroit le Val-des-Grâces, jusqu'à nos jours. Et tous ceux de Jérusalem, Iehos'afat en tête, reprirent joyeusement le chemin de Jérusalem, car l'Éternel les avait comblés de joie, au sujet de leurs ennemis. Rentrés à Jérusalem, ils se rendirent au temple au son des harpes, des luths et des trompettes. Et la crainte de l'Éternel saisit tous les royaumes étrangers, quand ils apprirent qu'il avait combattu lui-même les ennemis d'Israël. Et le règne de Iehos'afat fut paisible dès lors et son Dieu lui donna la paix de tous côtés.

²¹ Ainsi Iehos'afat régna sur Juda⁴ : il était âgé de trente-cinq ans lorsqu'il devint roi, et il régna vingt-cinq ans à Jérusalem. Le nom

¹ Le texte dit proprement : *il donna des embusqués*. Mais évidemment l'auteur ne veut pas raconter que Ios'afat remporta une victoire au moyen d'une embuscade. Quand les Juifs arrivent sur place ils trouvent leurs ennemis déjà tous morts, sans qu'ils y fussent pour rien. Il faut donc nécessairement songer à une intervention miraculeuse de Dieu, qu'on peut se représenter soit comme accomplie par des puissances célestes (des anges) qui, se mettant à la tête des différentes bandes, les auraient poussées les unes contre les autres ; soit plus naturellement comme se manifestant par des disputes intervenues entre les envahisseurs, peut-être au sujet du butin, et à la suite desquelles ils s'entre-égorgèrent, ce qui ne pouvait être attribué qu'à une dispensation providentielle.

² Le texte hébreu met ici encore une fois des *cadavres*, ce qui est évidemment une faute (*pegarim*, mot qui se trouve à la ligne précédente, pour *begadim*). Cette leçon est d'ailleurs recommandée par d'anciennes versions et des manuscrits.

³ Localité inconnue, mais que nous n'hésiterons pas à placer dans le voisinage du théâtre de l'événement. Le tradition confond cette vallée (ou plaine) avec celle du Qidrôn près de Jérusalem et revendique pour celle-ci le nom de *vallée de Josaphat*, nom sur lequel nous nous sommes expliqué à propos du texte de Joël IV, 2.

⁴ Ce qui suit se trouve à peu près textuellement 1 Rois XXII, 41 suiv.

de sa mère était 'Azoubah, fille de S'ilhi. Il marcha dans les voies de son père Asà, sans en dévier, en faisant ce qui plaisait à l'Éternel. Seulement les hauts-lieux continuèrent à servir, et le peuple n'avait toujours pas le cœur fermement attaché au Dieu de ses pères¹. Le reste des histoires de Iehos'afat, du commencement à la fin, se trouve écrit en détail dans le livre des histoires de Iéhou fils de Hanani, qui est inséré dans le livre des rois d'Israël².

³⁵ Après cela, Iehos'afat, le roi de Juda, s'allia avec Aħazyah le roi d'Israël, ce en quoi il eut bien tort³. Et il s'allia avec lui pour construire des vaisseaux qui devaient aller à Tars'is', et l'on construisit des vaisseaux à 'Ecyôn-G'éber. Mais Éli'ézer fils de Doda-wahou de Marés'ah prophétisa contre Iehos'afat, en disant : Puisque tu t'es allié à Aħazyahou, l'Éternel détruit ton œuvre ! Et les vaisseaux se brisèrent et ne purent aller à Tars'is'⁴.

¹ Quand Iehos'afat se fut endormi avec ses pères, il fut enterré à côté d'eux dans la cité de David, et son fils Iehoram devint roi à sa place⁵. Il avait des frères, fils de Iehos'afat : 'Azaryah, Iehiel, Zekaryahou, 'Azaryahou, Mikaël et S'efatyahou ; tous ceux-ci étaient fils de Iehos'afat roi d'Israël, et leur père leur avait donné de grands dons en argent, et en or, et en objets précieux, ainsi que des villes fortes en Juda ; mais à Iehoram il avait donné la royauté, parce qu'il était l'aimé. Iehoram, dès qu'il eut été élevé au trône de son père et qu'il s'y fut affermi, fit égorger tous ses frères, ainsi que quelques-uns des principaux d'Israël. Iehoram⁶ était âgé de

¹ On voit ici que l'auteur se fait une autre idée des hauts-lieux que celle que nous recevons des textes plus anciens. Dans le livre des Rois, il est dit que Ios'afat n'avait point encore centralisé le culte à Jérusalem mais qu'on sacrifiait encore ailleurs à Jéhova. Ici il est question de défections religieuses et par conséquent les hauts-lieux sont représentés comme des lieux de culte païens. Mais comment cela s'accorde-t-il avec chap. XVII, 6, et avec tout ce qui vient d'être dit de l'esprit qui prévalait en Juda ?

² Voir l'introduction, page 27 suiv.

³ D'autres rapportent cette phrase à Aħazyah et traduisent : lequel était méchant.

⁴ Ce détail relatif aux entreprises maritimes de Ios'afat est raconté tout autrement dans 1 Rois XXII, 49 suiv. Il y a surtout à remarquer que notre texte parle d'un voyage à Tars'is' (en Espagne) avec des vaisseaux construits sur le golfe arabe. Il y a ici une confusion à l'égard du nom de Tars'is' sur laquelle nous nous sommes expliqué à l'occasion de 1 Rois X, 22 et ci-dessus p. 40.

⁵ 1 Rois XXII, 51. Ce qui va suivre manque dans l'autre relation.

⁶ Ici nous retrouvons le texte de 2 Rois VIII, 17 suiv. Tout ce qui est compris entre les deux passages cités du livre des Rois, ne regarde que l'histoire des rois de Samarie, ou celle des prophètes du royaume d'Israël, que notre auteur néglige toujours. Les variantes sont de peu d'importance.

trente-deux ans quand il devint roi, et il régna huit ans à Jérusalem. Il marcha dans la voie des rois d'Israël, comme faisaient ceux de la maison d'Ahab, car il avait pour femme une fille d'Ahab, et il faisait ce qui déplaisait à l'Éternel. Cependant l'Éternel ne voulut pas ruiner la maison de David, à cause du pacte qu'il avait fait avec David, et d'après la promesse qu'il avait faite de lui laisser toujours un flambeau, à lui et à ses descendants.

⁸ De son temps les Édomites secouèrent le joug de Juda et se donnèrent un roi. Alors Iehoram se mit en marche avec ses capitaines et tous ses équipages de guerre. Et il en vint à se lever la nuit et il battit les Édomites qui le cernaient et les capitaines des équipages ⁴. C'est ainsi que les Édomites secouèrent le joug de Juda jusqu'à ce jour. Vers le même temps, Libnah aussi fit défection, parce qu'il avait abandonné l'Éternel, le Dieu de ses pères ². Lui aussi établit des hauts-lieux sur les montagnes de Juda, et il débauchait les habitants de Jérusalem et poussa Juda hors de sa voie ³. ¹² Or, il lui fut remis, de la part du prophète Élie, un écrit ainsi conçu ⁴ : « Voici ce que dit l'Éternel, le Dieu de ton père David puisque tu n'as point marché dans les voies de ton père Iehos'afat, et dans les voies d'Asâ, le roi de Juda, mais que tu marches dans la voie des rois d'Israël et que tu débauches Juda et les habitants de Jérusalem, comme l'a fait la maison d'Ahab, et que de plus tu as égorgé ta famille, tes frères qui valaient mieux que toi, vois, l'Éternel va frapper un grand coup contre ton peuple, et contre tes enfants et tes femmes, et tout ce que tu possèdes. Et toi tu auras une longue maladie, une maladie de tes entrailles, au point que tes entrailles sortiront de toi par suite de la maladie, au bout de deux ans. » ¹⁶ Et l'Éternel excita contre Iehoram l'esprit des Philistins et des Arabes voisins des Kous'ites ⁵. Et ils marchèrent contre Juda

¹ Ce passage obscur a été expliqué 2 Rois VIII, 21, où il est aussi plus complet.

² On remarquera que tout ce que les Chroniques ajoutent au texte des livres des Rois est de nature à faire ressortir davantage les mauvaises qualités de ce roi. Ceci s'applique à tout le reste du chapitre.

³ D'après le contexte, il faut admettre qu'il s'agit ici de l'introduction du culte phénicien, bien que dans ce livre déjà le culte de Jéhova exercé hors de Jérusalem soit représenté comme criminel.

⁴ D'après la chronologie du Livre des Rois, nous nous attendrions plutôt à trouver ici le nom d'Élisée, Élie étant mort avant l'avènement de Ioram. Aussi bien les anciens ont-ils compris que la lettre venait du ciel. Nous maintenons le nom d'Élie, et nous pensons qu'une critique qui s'attaquerait ici à la chronologie serait absolument hors de propos en face d'une pareille narration, dont la vérité consiste dans l'idée qu'elle représente et non dans le cadre que la tradition lui a donné.

⁵ Kous' ou l'Éthiopie est le nom général de la lisière méridionale du monde connu des anciens. Ce n'est pas seulement l'Abyssinie, mais encore le Yémen.

et y pénétrèrent, et enlevèrent tout ce qui se trouvait d'objets de valeur dans la maison du roi, ainsi que ses fils et ses femmes, et il ne lui resta d'autre fils que Iehoahaz¹, le cadet de tous. Et après tout cela, l'Éternel le frappa dans ses entrailles d'une maladie incurable. Et il arriva au bout de deux ans, à l'époque où la fin de la deuxième année s'accomplissait, que ses entrailles sortirent de lui par suite de la maladie, et il mourut dans de cruelles douleurs, et le peuple ne lui fit pas de feu, comme avait été le feu de ses pères². Il avait été âgé de trente-deux ans lorsqu'il devint roi et il avait régné huit ans à Jérusalem. Il s'en alla sans être regretté et on l'enterra dans la cité de David, mais non dans les tombeaux des rois.

¹ Les habitants de Jérusalem proclamèrent roi à sa place son fils cadet Aħazyahou, car tous ses aînés avaient été massacrés par le corps des Arabes qui avaient fait irruption dans le camp³, et c'est ainsi qu'Aħazyahou, le fils de Iehoram, devint roi de Juda. Aħazyahou était âgé de quarante-deux ans⁴ lorsqu'il devint roi, et régna un an à Jérusalem; le nom de sa mère était 'Aħalyahou, fille de 'Omeri. Lui aussi marcha dans la voie de la maison d'Aħab, car sa mère était sa conseillère, de manière à le pervertir. Il fit ce qui déplaisait à l'Éternel, comme la maison d'Aħab, car ceux-ci étaient ses conseillers après la mort de son père, pour sa propre perte.
³ Ce fut aussi par leur conseil qu'il alla avec Iehoram fils d'Aħab, roi d'Israël, à la guerre contre Ĥazaël, le roi d'Aram, à Ramoř en G'ile'ad. Et les Araméens ayant blessé Ioram, celui-ci s'en retourna pour se faire guérir à Yizre'el des⁵ blessures qu'il avait reçues à

¹ Autrement dit Aħazyah. On s'est trouvé arrêté par cette notice, Aħazyah étant né lorsque son père n'avait que 18 ans (2 Rois VIII, 17, 26). Il ne serait pas impossible que Ioram eût eu d'autres fils antérieurement déjà; mais il faudrait admettre en même temps qu'il n'en eut plus après.

² Sur ce feu, voyez chap. XVI, 14. L'autre récit, 2 Rois VIII, 24, pourrait à la rigueur s'accorder avec le nôtre, mais il est en contradiction avec le verset suivant.

³ Cette phrase est très-obscurc en hébreu, sans doute par suite de la corruption du texte. Nous avons pensé qu'elle devra être interprétée d'après les indications du chap. XXI, 16.

⁴ Ceci est positivement en contradiction avec les autres indications chronologiques (2 Rois VIII, 17; X, 13). Le père d'Aħazyahou, d'après ces textes, est mort à l'âge de quarante ans, ce que confirme le livre des Chroniques, ci-dessus chap. XXI, 20. Si l'on change 42 en 22 (2 Rois VIII, 26), il faut toujours admettre que les frères d'Aħazyah, dont il est parlé 2 Rois X, 13, étaient des parents plus ou moins éloignés, et non des fils de Ioram, autrement celui-ci aurait eu à dix-huit ans plus de quarante fils.

⁵ D'après 2 Rois VIII, 20. Le texte est très-fautif dans tout ce passage.

Ramah, dans sa guerre avec Hazaël, le roi d'Aram. Et Ahazyahou¹ fils de Iehoram, roi de Juda, alla visiter Iehoram fils d'Ahab à Yizre'el, car il était très-malade². Mais par la volonté de Dieu ce fut la perte d'Ahazyahou, d'être venu chez Ioram. Car quand il y fut venu, il sortit avec Iehoram à la rencontre de Iéhou fils de Nimes'i, que l'Éternel avait fait oindre pour exterminer la maison d'Ahab; et lorsque Iéhou vida sa cause avec la maison d'Ahab, il trouva les chefs de Juda et les fils des frères d'Ahazyahou qui étaient au service d'Ahazyahou, et les égorgéa. Puis il fit chercher Ahazyahou, et on le prit comme il se cachait à S'omerôn, et on l'amena à Iéhou, qui le fit mourir³. Et on lui donna la sépulture, car on disait : Il a été le fils de Iehos'afat qui recherchait l'Éternel de tout son cœur. Et il n'y eut personne dans la famille d'Ahazyahou qui eût eu les moyens de devenir roi.

¹⁰ Cependant 'Ațalyahou⁴, la mère d'Ahazyahou, voyant que son fils était mort, s'emporta et fit périr⁵ toute la race royale de Juda. Alors Iehos'abe'at, la fille du roi, prit Ioas', un fils d'Ahazyahou, et l'enleva secrètement du milieu des fils du roi qu'on égorgéait, et le mit, lui et sa nourrice, dans la chambre aux lits. Et Iehos'abe'at, la fille du roi Iehoram, et femme du prêtre Iehoyada' (elle était la sœur d'Ahazyahou), le cacha devant 'Ațalyahou, de sorte qu'elle ne put le faire périr. Et il resta caché auprès d'eux dans la maison de Dieu, pendant six ans, tandis que 'Ațalyah régnait sur le pays.⁴ Et la septième année Iehoyada' s'enhardit et s'associa par un pacte les capitaines 'Azaryah fils de Ieroham, et Yis'ma'el fils de Iehohan,an,

¹ Texte hébreu : 'Azaryahou, ce qui ne peut être qu'une faute de copiste.

² Tout ce morceau se trouve textuellement 2 Rois VIII, 26 suiv.

³ Ces quelques lignes seraient peut-être inintelligibles si nous n'avions, pour les expliquer, le récit très détaillé 2 Rois IX et X, lequel cependant diffère de notre résumé dans plusieurs points essentiels; par exemple, dans les circonstances de la mort du roi de Juda. Ensuite il faut remarquer qu'il s'agit ici de *fils de frères* d'Ahazyah qui auraient été tués par Iéhou. L'auteur aurait-il évité de s'en tenir aux *frères* mêmes, parce qu'il avait déjà fait périr ceux-ci d'une autre manière (v. 1)? Mais comment donner des fils adultes à des hommes dont le père était mort naguère à 40 ans? ou bien admettra-t-on qu'il s'agit de 42 enfants en bas-âge qui font un voyage pour visiter leurs cousins? Évidemment il y a ici différentes traditions inconciliables entre elles; ou bien il faut donner à ce mot de *frères* un sens absolument vague.

⁴ 2 Rois XI. Le récit de notre auteur diffère de l'autre à plusieurs égards, notamment en ce qu'il substitue aux gardes du corps, qui auraient fait la révolution d'après l'ancien narrateur, les prêtres et les Lévites comme acteurs principaux dans ce drame. Les changements introduits paraissent être assez arbitraires, car le texte conserve des traces nombreuses de l'ancien récit.

⁵ Texte corrigé d'après le passage parallèle du livre des Rois.

et 'Azaryahou fils de 'Obed, et Ma'aséyahou fils de 'Adayahou, et Élis'afat fils de Zikri. Et ils firent le tour de Juda et rassemblèrent les Lévités de toutes les villes de Juda, ainsi que les chefs de famille des Israélites, et ils vinrent à Jérusalem. Et toute cette assemblée ayant fait un pacte avec le roi, dans la maison de Dieu, il leur dit : Le fils du roi que voici doit être roi, comme l'Éternel l'a dit à l'égard des descendants de David. Voici ce que vous aurez à faire : Un tiers d'entre vous, c'est-à-dire de ceux qui vont monter la garde au sabbat, prêtres et Lévités, garderont les portes d'entrée ; un tiers le palais royal, et un tiers la porte Iesôd ; et tout le peuple¹ se tiendra dans les cours du temple. Et personne n'entrera dans la maison de l'Éternel, si ce n'est les prêtres et les Lévités de service ; ceux-ci pourront entrer, parce qu'ils sont consacrés, et tout le peuple fera la garde du sanctuaire². Et les Lévités se posteront tout autour du roi, les armes à la main, et quiconque voudra pénétrer dans le temple sera mis à mort, et vous serez avec le roi en permanence.³ Les Lévités et tous ceux de Juda firent selon les ordres du prêtre Iehoyada⁴, et ils prirent chacun ses hommes, tant ceux qui montaient la garde que ceux qui la descendaient au sabbat, car le prêtre Iehoyada⁴ ne congédia point les classes³. Et le prêtre Iehoyada⁴ donna aux capitaines les lances et les boucliers et les armures du roi David, qui étaient déposées dans la maison de Dieu. Et il posta tout le peuple, pique en main, depuis l'angle méridional du temple jusqu'à l'angle septentrional, entre l'autel et l'édifice, de manière à couvrir le roi de tous côtés. Puis ils introduisirent le fils du roi, lui mirent le diadème et lui remirent la loi, et le proclamèrent roi ; et Iehoyada⁴ assisté de ses fils⁴ lui donna l'onction, et ils crièrent : Vive le roi ! Et lorsque 'Aṭalyahou entendit les cris du peuple qui accourait et acclamait le roi, elle se rendit au temple au milieu de la foule. Et voilà qu'elle vit le roi debout sur son estrade à l'entrée,

¹ Les arrangements sont ici tout différents de ceux dont parle le livre des Rois. *Iesôd* pourrait bien n'être qu'une variante de *Sour*, due à un copiste. Le sens de ce mot n'est pas plus clair que celui de l'autre. Le *peuple*, ce seront les chefs de famille de Juda dont il a été parlé au v. 2.

² Dans la cour extérieure. D'autres traduisent : observera la règle, c'est-à-dire se tiendra au dehors.

³ 1 Chron. XXIV. La classe qui sortait de service ne fut point licenciée, mais retenue. Tout ceci ne s'accorde pas bien avec la nature des choses. Car le texte parle de classes au pluriel, comme si plusieurs avaient été de service en même temps ; et plus haut, *tous* les Lévités de Juda avaient été réunis.

⁴ On voit avec quel soin minutieux ce récit écarte tout ce qui, d'après l'autre, pouvait sembler déroger aux institutions, telles qu'on les connaissait et observait du temps de l'auteur.

et les capitaines et les trompettes à côté de lui, et tout le commun peuple dans la joie et faisant retentir les trompettes, et les musiciens avec leurs instruments donnant le signal des acclamations. Alors 'Atalyahou déchira ses habits et s'écria : Trahison ! trahison ! Mais le prêtre Iehoyada' fit avancer les capitaines qui commandaient la troupe et leur dit : Conduisez-la dehors entre deux rangs, et quiconque voudra la suivre sera mis à mort ! Car le prêtre disait : Vous ne la ferez pas mourir dans l'enceinte sacrée. Et l'on se rangea des deux côtés pour la laisser passer, et elle arriva jusqu'à l'entrée de la porte aux chevaux au palais royal, et là on la mit à mort. ¹⁶ Et Iehoyada' fit un pacte entre lui¹ et tout le peuple et le roi, pour qu'il redevint le peuple de l'Éternel. Et tout le peuple se porta au temple de Ba'al et le démolit, et ils brisèrent ses autels et ses images, et ils égorgèrent Maïtan, le prêtre de Ba'al, devant les autels. Et Iehoyada' institua des gardes au temple de Iaheweh, par les soins des prêtres lévites² que David avait répartis en classes, pour le service du temple, pour offrir les holocaustes de l'Éternel (comme cela est prescrit dans la loi de Moïse), avec des réjouissances et des chants, selon l'institution de David. Et il établit les portiers aux portes de la maison de l'Éternel, pour qu'il n'entrât personne qui fût impur en quoi que ce fût. Et il prit les capitaines, et les nobles, et les magistrats du peuple, et tout le commun peuple, et fit descendre le roi du temple, et ils entrèrent par la porte supérieure dans le palais, et placèrent le roi sur le trône royal. Et la population était dans la joie, et la ville resta tranquille lorsqu'on fit mourir 'Atalyahou par l'épée.

¹ Ioa's' était âgé de sept ans lorsqu'il devint roi, et il régna quarante ans à Jérusalem³. Le nom de sa mère était Çibyah de Bœr-S'êba'. Et Ioa's' fit ce qui plaisait à l'Éternel, aussi longtemps que le prêtre Iehoyada' vécut⁴. Et Iehoyada' lui fit épouser deux femmes et il engendra des fils et des filles.

⁴ Après cela, Ioa's' prit à cœur de restaurer la maison de l'Éternel⁵.

¹ Cela ne peut avoir d'autre signification que de revendiquer pour lui l'initiative de la restauration. Car ni le roi ni le peuple ne contracta d'obligation officielle et politique envers Iehoyada'.

² Encore une réserve faite en faveur de la caste privilégiée, qui seule avait le droit de garder le temple, et qui était antérieurement déjà en possession de ce droit. Le récit du livre des Rois pouvait paraître contraire à ce privilège, à ces deux égards.

³ 2 Rois XII, 1 suiv.

⁴ Ici notre auteur met une restriction inconnue à l'autre récit. Il en est de même de ce qui est dit des femmes du jeune roi.

⁵ Ce récit diffère à plusieurs égards de celui de 2 Rois XII, 5 suiv.

Et il assembla les prêtres et les Lévites et leur dit : Allez parcourir les villes de Juda, et recueillez de l'argent de tous les Israélites, pour réparer la maison de votre Dieu, d'année en année, et hâtez la chose ! Et comme les Lévites ne se pressaient pas, le roi appela Iehoyada¹ leur chef, et lui dit : Pourquoi n'as-tu pas veillé à ce que les Lévites apportassent, de Juda et de Jérusalem, la contribution imposée à Israël par Moïse, le serviteur de Dieu, et par la communauté, pour le tabernacle de la loi² ? Car Ațalyahou, cette scélérate, ses fils³ ont dévasté la maison de Dieu, et tout ce qui avait été consacré pour cette maison, ils l'ont employé pour les Ba'als.⁴ Alors, sur l'ordre du roi, on fit un coffre qu'on plaça à la porte de la maison de l'Éternel, au dehors. Puis l'on fit une proclamation en Juda et à Jérusalem, à l'effet de faire apporter à l'Éternel la contribution imposée par le serviteur de Dieu Moïse à Israël dans le désert. Et tous les chefs et tout le peuple l'apportèrent avec joie et la jetèrent dans le coffre, jusqu'au dernier⁵. Et toutes les fois qu'on apportait le coffre à l'inspection du roi, par l'entremise des Lévites, lorsque ceux-ci voyaient qu'il y avait beaucoup d'argent, un secrétaire du roi et un prêtre en chef venaient vider le coffre ; puis ils le remportaient à sa place. Ils faisaient ainsi de temps en temps et ramassaient beaucoup d'argent, que le roi et Iehoyada⁶ donnaient au directeur des travaux de l'œuvre de la maison de l'Éternel ; et l'on engageait des charpentiers et des tailleurs de pierre pour restaurer la maison de l'Éternel, ainsi que des ouvriers en fer et en airain pour la réparer. Et les directeurs des travaux firent en sorte que l'œuvre fut menée à bonne fin⁷ par leurs mains, et ils remirent la maison de Dieu en son état, et la consolidèrent. Et lorsqu'ils l'eurent achevée, ils apportèrent le reste de l'argent au roi et à Iehoyada⁸, et l'on en fit des ustensiles pour la maison de l'Éternel, des ustensiles pour le culte et pour les sacrifices, et des jattes et des vases d'or et d'argent⁹.

¹ Allusion à la cotisation prescrite lors de la construction du tabernacle au désert, d'après Exod. XXX, 12 suiv. L'auteur suppose que cette cotisation a toujours été d'usage depuis ce temps-là, du moins de droit, et que la faute en était aux prêtres, si elle ne rentrait plus. Le texte dit proprement : la contribution *de* Moïse et *de* la communauté à Israël. Le sens cependant ne saurait être douteux. La communauté est censée avoir coopéré à l'ordre donné aux individus.

² Ici le texte paraît être fautif. Il faudrait au moins lire : *et* ses fils. Mais nous ne savons rien de ce que des fils d'Athalie auraient fait pour dépouiller le temple de ses trésors.

³ Tout le monde paya et personne ne resta en retard.

⁴ Litt. : il fut fait un pansement à l'œuvre.

⁵ Le 2^e livre des Rois XII, 14 dit tout juste le contraire.

Et l'on continua toujours à offrir des holocaustes dans la maison de l'Éternel, tant que vécut Iehoyada^c. ¹⁵ Cependant Iehoyada^c devint vieux et rassasié de jours, et mourut; il était âgé de cent trente ans lors de sa mort¹. Et on l'enterra dans la cité de David à côté des rois, car il avait fait du bien en Israël, et à l'égard de Dieu et de sa maison. Or, après la mort de Iehoyada^c les chefs de Juda vinrent se prosterner devant le roi, et le roi les écouta². Et ils abandonnèrent la maison de l'Éternel, le Dieu de leurs pères, et adorèrent les Astartés et les idoles, et il y eut une colère de Dieu sur Juda à cause de cette transgression de leur part. Et il leur envoya des prophètes pour les ramener à l'Éternel; ceux-ci les adjuraient, mais ils n'écoutèrent point. Et l'esprit de Dieu saisit Zekaryah,³ le fils du prêtre Iehoyada^c, et il se présenta devant le peuple, et lui dit: Voici ce que dit l'Éternel: Pourquoi transgressez-vous les commandements de l'Éternel, de manière à courir à votre malheur? puisque vous abandonnez l'Éternel, il vous abandonnera aussi! Et ils s'ameutèrent contre lui et l'assommèrent à coups de pierres par ordre du roi, dans la cour même du temple. Et ainsi le roi Ioas⁴, oubliant l'amour que son père Iehoyada^c lui avait montré, fut le meurtrier de son fils; mais en mourant celui-ci s'écria: L'Éternel le voit et en demandera compte!

²³ Or, il arriva⁴ qu'au bout d'un an une armée d'Araméens marcha contre lui, et ils s'avancèrent en Juda et vers Jérusalem, et ils exterminèrent tous les chefs d'entre le peuple⁵, et ils envoyèrent tout leur butin au roi de Damas. Et bien que l'armée des Araméens ne vint qu'avec peu de monde, l'Éternel leur livra une très-grande armée⁶ parce qu'on avait abandonné le Dieu des pères; et ainsi ils firent justice de Ioas⁴. Et quand ils se furent retirés de chez lui, en le laissant gravement malade⁷, ses officiers conspirèrent contre lui à

¹ Il aurait donc été centenaire à l'époque de la mort d'Athalie. Tout ce qui est raconté ici au sujet d'un changement survenu dans les tendances du roi Ioas⁴, est étranger au livre des Rois.

² Cette phrase est assez singulière et énigmatique. Elle doit sans doute dire que d'autres influences commencèrent à prévaloir à la cour du roi, qui se laissa mener par des personnes qui inclinaient vers les cultes étrangers.

³ C'est probablement le même que celui auquel fait allusion un discours de Jésus rapporté Matth. XXIII, 35, bien que le texte de l'évangile donne un autre nom à son père.

⁴ Ce qui va suivre pourra être combiné sans inconvénient avec le récit de 2 Rois XII, 18. Les deux relations se complètent sans être précisément contradictoires.

⁵ Est-ce à dire que le bas peuple fut traité avec moins de rigueur?

⁶ De Judéens.

⁷ Peut-être des suites de blessures reçues à la guerre.

cause du meurtre des fils ¹ du prêtre Iehoyada^c, et l'égorèrent dans son lit. Et quand il fut mort, on l'enterra dans la cité de David, mais on ne l'enterra pas dans les sépulcres des rois ². Et voici quels étaient ceux qui avaient conspiré contre lui : Zabad, fils d'une femme 'Ammonite nommée S'ime'at, et Iehozabad, fils d'une femme moabite nommée S'imerit³. Quant à ses fils, et au grand nombre de prophéties faites contre lui ⁴, et à la restauration de la maison de Dieu, tout cela est écrit en détail dans le Midras^{'5} du livre des Rois. Et son fils Amaçyahou devint roi à sa place.

¹ Amaçyahou ⁶ était âgé de vingt-cinq ans lorsqu'il devint roi, et il régna vingt-neuf ans à Jérusalem. Le nom de sa mère était Ieho'addan de Jérusalem. Il fit ce qui plaisait à l'Éternel, seulement ce ne fut pas de tout son cœur. Et lorsque le pouvoir royal fut affermi pour lui, il fit égorger les officiers qui avaient tué le roi son père. Mais il ne mit point à mort leurs fils; au contraire, il en agit comme cela est prescrit dans la loi, dans le livre de Moïse, auquel l'Éternel avait ordonné ceci : Les pères ne doivent pas mourir pour les fils et les fils ne doivent pas mourir pour les pères, mais chacun mourra pour son propre crime.

⁵ Amaçyahou ⁷ rassembla ceux de Juda et les rangea d'après leurs familles, sous les chefs de mille hommes, et les chefs de cent, tout Juda et Benjamin, et les passa en revue, de vingt ans et au dessus, et en trouva trois cent mille combattants d'élite, portant lance et

¹ Probablement faute de copiste, pour le singulier.

² 2 Rois XII, 22 offre une formule qui est généralement employée dans un sens contraire. On remarquera que le livre des Rois ne dit absolument rien de désavantageux sur le compte de ce roi.

³ Ces noms sont curieux. Les variantes dans les noms propres sont en général de peu d'importance dans les textes parallèles, mais ici l'auteur substitue les noms des *mères*, à ceux des *pères* donnés par l'autre texte, et pourtant ce sont à peu près les mêmes noms de côté et d'autre. Puis ces mères sont des étrangères, appartenant à un peuple exécré plus que d'autres (Deut. XXIII, 4), et pourtant les fils portent des noms jéhovistes et théocratiques. Enfin, les conspirateurs nous sont représentés comme *vengeant* la mort d'un prophète, peut-être comme parents de sa famille; comment nous expliquer la présence de ces femmes païennes dans une pareille famille, si ce n'est par l'absence d'une loi qui la défendait?

⁴ Comp. v. 19. D'autres traduisent : les contributions (de guerre) levées sur lui (par les Araméens), 2 Rois XII, 19.

⁵ Chap. XIII, 22.

⁶ 2 Rois XIV, 2 suiv.

⁷ Ce passage est étranger à l'autre relation. Il se fait encore remarquer par les chiffres élevés.

bouclier. De plus, il prit à sa solde cent mille hommes de guerre d'Israël, pour cent talents d'argent¹. Et un homme de Dieu vint à lui et lui dit : O roi ! Que cette armée d'Israël ne marche pas avec toi ; car l'Éternel n'est pas avec Israël, avec tous ces Éphraïmites. Marche plutôt toi seul ! Courage ! sois vaillant au combat ! Dieu te ferait tomber devant l'ennemi ; car Dieu a le pouvoir de donner la victoire et de faire tomber. Alors Amaçyahou dit à l'homme de Dieu : Mais qu'y a-t-il à faire à l'égard des cent talents que j'ai donnés à cette troupe d'Israélites ? Et l'homme de Dieu répondit : Dieu a de quoi te donner plus que cela. Et Amaçyahou les congédia (cette troupe qui était venue auprès de lui d'Éphraïm), pour les faire rentrer chez eux ; et ils furent très-irrités contre ceux de Juda, et ils s'en retournèrent chez eux en grande colère.

¹¹ Cependant² Amaçyahou, plein de courage, se mit en campagne avec sa propre troupe et marcha vers la plaine au sel, et y tua dix mille hommes à ceux de Sérir ; et dix mille autres tombèrent vivants entre les mains de ceux de Juda, qui les menèrent au sommet de la Roche, et les en précipitèrent, de sorte qu'ils se cassèrent tous le cou.

Et ceux de la troupe qu'Amaçyahou avait renvoyés, au lieu de les conduire avec lui à la guerre, se répandirent dans les villages de Juda, depuis S'omerôn jusqu'à Bêt-Ĥorôn³, et y égorgèrent trois mille hommes et emportèrent un grand butin.⁴ Lorsque Amaçyahou, après avoir défait les Édomites, rentra chez lui, il emporta les dieux de ceux de Sérir et s'en fit des dieux à lui, devant lesquels il se prosternait et auxquels il brûlait de l'encens⁴. Alors la colère de Dieu éclata contre Amaçyahou et il envoya vers lui un prophète qui lui dit : Pourquoi consultes-tu les dieux de ce peuple, lesquels n'ont pas pu le protéger contre toi ? Et comme il lui parlait ainsi, il

¹ Soit 4500 kilogrammes (900,000 fr.).

² On voit par ce qui suit qu'il s'agit de l'expédition contre les Édomites des montagnes de Sérir, dont il est parlé 2 Rois XIV, 7. Ici il y a de nombreux détails. Ces détails sont d'une nature si particulière qu'il faudra nécessairement admettre une autre source, ou une source mieux exploitée que celle qui a servi à l'autre rédacteur.

³ Cette notice a quelque chose de singulier, S'omerôn étant beaucoup plus au nord que Bêt-Ĥorôn, et pourtant il faut admettre que c'est en rentrant chez eux, c'est-à-dire en venant du sud, que les Éphraïmites commirent ces excès, pendant que les Judéens étaient à l'autre extrémité du territoire. De plus, S'omerôn était la capitale des Éphraïmites, où régnait alors un roi plus puissant que celui de Juda. Il faudra probablement admettre une faute dans ce nom propre.

⁴ Les divinités (idoles) d'un peuple vaincu formaient la partie la plus précieuse du butin, et comme on croyait à leur réalité personnelle et à leur puissance relative, on songeait à se les concilier.

lui dit : Est-ce que nous t'avons fait conseiller du roi? Tais-toi! ou va te battre! Et le prophète se tut, mais en disant : Je vois que Dieu a résolu de te perdre, puisque, après avoir agi ainsi, tu refuses d'écouter mon conseil.

¹⁷Alors Amaçyahou¹, le roi de Juda, s'avisa d'envoyer vers Ioas', fils de Iehoahaz, fils de Iéhoû, roi d'Israël, pour lui dire : Allons! mesurons-nous! Mais Ioas', le roi d'Israël, envoya vers Amaçyahou, le roi de Juda, et lui fit dire : Le buisson du Liban envoya vers le cèdre du Liban et lui fit dire : Donne ta fille pour femme à mon fils! Et les bêtes sauvages du Liban y passèrent et foulèrent aux pieds le buisson. Tu dis : voyez, j'ai battu les Édomites, et ton cœur t'emporte à faire le glorieux; or, reste chez toi! pourquoi veux-tu provoquer le malheur pour succomber toi-même et Juda avec toi? Mais Amaçyahou ne voulut pas écouter, car il était poussé par Dieu même qui voulait les livrer, parce qu'ils s'étaient adressés aux dieux d'Édom. ²¹Alors Ioas', le roi d'Israël, se mit en campagne, et ils se rencontrèrent, lui et le roi de Juda, à Bêt-S'ems', qui appartenait à Juda. Et ceux de Juda furent défaits par ceux d'Israël, et ils s'enfuirent et rentrèrent chez eux. Quant à Amaçyahou, le roi de Juda, le fils de Ioas' fils de Iehoahaz², Ioas', le roi d'Israël, s'empara de lui à Bêt-S'ems', et le mena à Jérusalem, dont il abattit la muraille sur une étendue de quatre cents coudées, depuis la porte d'Éphraïm jusqu'à la porte de l'angle³; et il prit tout l'or et l'argent, et tous les vases qui se trouvaient au temple, sous la garde de 'Obéd-Édom⁴; et tous les trésors du palais royal, et des otages, et ensuite il s'en retourna à S'omerôn.

²⁵Amaçyahou⁵ fils de Ioas', roi de Juda, vécut encore quinze ans après la mort de Ioas' fils de Iehoahaz, roi d'Israël. Le reste des histoires d'Amaçyahou, du commencement à la fin, se trouve écrit en détail dans le livre des rois de Juda et d'Israël. Et depuis le moment où Amaçyah s'était détourné de l'Éternel, on fit un complot contre lui à Jérusalem, et il s'enfuit à Lakis', mais on envoya après lui à Lakis' et on l'y tua. Et on le chargea sur les chevaux, et on l'enterra auprès de ses pères dans la cité de Juda⁶.

¹ 2 Rois XIV, 8 suiv.

² Autrement dit Ahazyah.

³ Corrigé d'après le passage parallèle. Le texte reçu dit : la porte *qui regarde*, ce qui ne donne pas de sens.

⁴ Ou plutôt de sa famille, 1 Chron. XXVI, 15 suiv.

⁵ 2 Rois XIV, 17 suiv.

⁶ Faute de copiste pour : *cité de David*.

¹ Et le peuple¹ de Juda prit 'Ouzziyahou, alors âgé de seize ans, et le proclama roi à la place de son père Amaçyahou. Ce fut lui qui, après la mort du roi, fortifia Élôt, après l'avoir reconquise pour Juda. 'Ouzziyahou était âgé de seize ans² quand il devint roi et il régna cinquante-deux ans à Jérusalem. Le nom de sa mère était Iekilyah de Jérusalem. Il fit ce qui plaisait à l'Éternel, absolument comme avait fait son père Amaçyahou. Il s'occupait à rechercher Dieu, durant la vie de Zekaryahou qui s'entendait à voir Dieu³, et tant qu'il recherchait Dieu, celui-ci le fit prospérer. Il entra en campagne pour combattre les Philistins, et démolit les murs de Gaç, de Iabneh et d'As'dod; et fortifia des endroits dans le pays d'As'dod et des Philistins. Et Dieu lui fut en aide contre les Philistins, et contre les Arabes qui demeuraient à Gour-Ba'al, et contre les Ma'onites⁴. Les 'Ammonites payaient un tribut à 'Ouzziyahou, et son nom était reconnu⁵ jusqu'à la frontière de l'Égypte, car il était extraordinairement puissant. ⁹ 'Ouzziyahou bâtit des tours à Jérusalem, à la porte de l'angle, et à la porte de la vallée, et au redan⁶, et les fortifia. Il bâtit aussi des tours dans le désert, et creusa de nombreuses citernes, car il avait de grands troupeaux, aussi bien que dans la Basse-terre et dans la Plaine, des laboureurs et des vigneron, dans les montagnes et au Karmel, car il aimait l'agriculture⁷. 'Ouzziyahou avait une force militaire,

¹ 2 Rois XIV, 21 suiv.

² 2 Rois XV, 2 suiv.

³ Probablement ce Zacharie doit être désigné, par cette phrase assez singulière, comme prophète ou voyant. Une variante très-répondue permettrait de traduire: qui l'instruisait dans la crainte de Dieu; et cette leçon nous paraît préférable.

⁴ 1 Chron. IV, 41. Gour-Ba'al est une localité inconnue.

⁵ Litt.: *alla*; mais il s'agit évidemment de l'autorité et non de la renommée.

⁶ Pour la porte de l'angle, voyez 2 Rois XIV, 13. Celle de la vallée se trouvait probablement sur le côté occidental de la ville, vers la vallée de G'ihôn; le mot hébreu que nous traduisons au hasard par redan, signifie un angle rentrant, et il s'agit peut-être d'une localité au sud où les deux collines principales sur lesquelles la ville était bâtie donnent accès par la vallée qui les sépare.

⁷ Nous avons vu plus haut (1 Chron. XXVII, 25 suiv.) dans l'histoire de David que la fortune personnelle de la famille royale consistait en terres et en troupeaux. Le roi 'Ouzziyah est signalé comme un propriétaire particulièrement intelligent. Les *tours* du désert auront été des points de rassemblement pour les bergers. La *Basse-Terre* est la plaine des Philistins, où le roi avait étendu sa domination, ou bien encore celle de S'arôn. Le district nommé plus spécialement la *Plaine*, doit être cherché sur le bas Jourdain, et même au delà de cette rivière; les *Montagnes*, c'est le plateau de Juda; le *Karmel*, enfin, n'est pas ici le fameux promontoire de ce nom, mais la contrée dont il a été question 1 Sam. XXV.

faisant le service par troupes d'après le chiffre de leur recensement, opéré par le secrétaire Ie'ouël et le contrôleur Ma'aséyahou, sous les ordres de Hananyahou, l'un des officiers supérieurs du roi. Le nombre total des capitaines, chefs de famille, était de deux mille six cents; sous leurs ordres était une force armée de trois cent sept mille cinq cents guerriers, force suffisante pour assister le roi contre l'ennemi¹. 'Ouzziyahou leur fournit, à toute cette armée, des boucliers, des lances, des casques, des cuirasses, des arcs, et des pierres à fronde. Et il fit faire à Jérusalem des engins, invention d'ingénieurs, pour être mis sur les tours et sur les angles des murs, pour lancer des flèches et de grosses pierres². Sa renommée se répandit au loin, car il se créa de grandes ressources³, de manière à devenir très-puissant.

⁴⁶ Mais avec sa puissance son cœur s'enfla d'orgueil au point de commettre un crime contre l'Éternel son Dieu : il entra dans le sanctuaire de l'Éternel pour brûler de l'encens sur l'autel aux parfums. Or, le prêtre 'Azaryahou l'y suivit, accompagné de quatre-vingts prêtres de l'Éternel, hommes courageux, qui s'opposèrent au roi 'Ouzziyahou et lui dirent : Ce n'est pas à toi, 'Ouzziyahou, qu'il appartient de brûler de l'encens à l'Éternel, mais aux prêtres, fils d'Aharôn, qui sont consacrés pour cela : sors du sanctuaire, car tu commets un crime, et cela ne te fait point honneur⁴ au gré de l'Éternel Dieu. Alors 'Ouzziyahou se mit en colère, tout en tenant l'encensoir à la main; mais au moment où il s'emportait contre les prêtres, la lèpre éclata sur son front, en présence des prêtres, dans le temple même, en face de l'autel aux parfums. Et comme 'Azaryahou, le prêtre en chef⁵, et tous les autres prêtres le regardaient, voilà qu'il était couvert de lèpre au front, et ils le firent sortir en toute hâte, et lui-même s'empressa de s'en aller, parce que l'Éternel l'avait frappé. Et le roi 'Ouzziyahou resta lépreux

¹ L'organisation de cette *milice*, qu'il ne faut pas se représenter comme une armée permanente, était basée sur la division naturelle des familles, clans, ou villages. Les sheikhs, ou anciens, étaient les capitaines nés de ces *troupes* ou compagnies de 120 hommes en moyenne. Il y avait un commandant général, et des officiers contrôleurs ou teneurs de registres. Quelque chose d'analogue est déjà attribué à David.

² Première mention de l'*artillerie*.

³ Litt. : il fit de grandes choses pour s'aider.

⁴ On pourrait aussi être tenté de traduire : ce n'est pas à toi que revient cet honneur.

⁵ Le nom de 'Azaryah revient plusieurs fois dans la liste des prêtres de Jérusalem qu'on lit 1 Chron. V, 27 suiv. Mais il est difficile de dire lequel est celui de notre texte. En revanche, il y manque des noms bien connus dans l'histoire.

jusqu'au jour de sa mort, et demeura dans l'infirmerie¹ couvert de lèpre, car il était exclu du temple de l'Éternel, et son fils Iôtam occupait le palais royal et rendait la justice au peuple.²² Le reste des histoires de 'Ouzziyahou, du commencement à la fin, a été écrit par le prophète Ésaïe, le fils d'Amoç². Et lorsque 'Ouzziyahou se fut endormi avec ses pères, on l'enterra à côté d'eux, dans le champ sépulcral³ des rois; car on disait: Il était lépreux. Et son fils Iôtam devint roi à sa place.

¹ Iôtam⁴ était âgé de vingt-cinq ans quand il devint roi, et il régna seize ans à Jérusalem. Le nom de sa mère était Ierous'ah fille de Çadoq. Il fit ce qui plaisait à l'Éternel, absolument comme avait fait son père 'Ouzziyahou, seulement il n'entra pas au sanctuaire de l'Éternel, et le peuple commettait toujours des actes criminels⁵. Ce fut lui qui construisit la porte supérieure du temple. Il fit aussi beaucoup travailler aux murs du 'Ofel⁶; il fit fortifier des villes dans les montagnes de Juda, et construisit des forts et des tours sur les hauteurs boisées.⁵ Il fit la guerre au roi des 'Ammonites et les vainquit, et les 'Ammonites durent lui donner cette année-là cent talents d'argent et dix mille kors de froment et autant d'orge⁷: et les 'Ammonites lui payèrent cela aussi la seconde année, et la troisième. Iôtam consolida sa puissance, parce qu'il marchait fermement dans les voies de l'Éternel son Dieu. Le reste des histoires de Iôtam, et toutes ses guerres et ses actes, se trouvent écrits dans le livre des rois d'Israël et de Juda. Il avait été âgé de vingt-cinq ans lorsqu'il devint roi et il régna seize ans à Jérusalem⁸. Et lorsque Iôtam se fut endormi avec ses pères, on l'enterra dans la cité de David et son fils Aħaz devint roi à sa place.

¹ Ici nous retrouvons le texte de 2 Rois XV, 5 suiv. La maladie du roi est constatée aussi par cette autre source. La cause en est racontée ici d'après le Midras' ou la tradition légendaire.

² Voir l'introduction, page 27. 32.

³ En plein air et non dans un caveau.

⁴ 2 Rois XV, 23 suiv.

⁵ D'après le texte parallèle, il s'agit des hauts-lieux.

⁶ Le prolongement méridional de la colline du temple.

⁷ 4500 kilos d'argent (900,000 fr.); le kor équivalant à 3 hectol. 90, d'après les uns, à la moitié seulement, d'après les autres.

⁸ Voyez au sujet d'une répétition analogue, la note sur 2 Rois XIV, 15.

¹ Aħaz ¹ était âgé de vingt ans lorsqu'il devint roi et il régna seize ans à Jérusalem. Il ne fit point ce qui plaisait à l'Éternel, comme avait fait son père David, mais il marcha dans les voies des rois d'Israël et fit même des images de fonte aux Ba'als, et brûla de l'encens dans la vallée de Ben-Hinnôm, et fit passer ses fils par le feu, selon l'abominable coutume des peuples que l'Éternel avait chassés devant les Israélites; et il sacrifiait et il brûlait de l'encens sur les hauts-lieux, et sur les collines et sous tout arbre touffu. Alors l'Éternel ² son Dieu le livra au roi des Araméens, qui le battirent et lui enlevèrent une masse de monde qu'ils emmenèrent captifs à Damas. Il fut de plus livré au roi d'Israël qui lui fit essuyer une grande défaite : Péqah, le fils de Remalyahou, tua aux Judéens, en un seul jour, cent vingt mille hommes, tous vaillants guerriers, parce qu'ils avaient abandonné l'Éternel, le Dieu de leurs pères. (Zikri, un héros d'Éphraïm, tua Ma'aşéyahou, un fils du roi ³ et Azriqam le préfet du palais, et Elqanah le vizir du roi.) Et ceux d'Israël emmenèrent de chez leurs frères deux cent mille personnes, femmes, garçons et filles, et ils emportèrent en outre un immense butin à S'omerôn.

⁹ Or, il y avait là ⁴ un prophète de l'Éternel, nommé 'Oded, qui était allé à la rencontre de l'armée revenant en Samarie. Il leur dit : Voyez ! c'est dans sa colère contre ceux de Juda que l'Éternel, le Dieu de vos pères, les a livrés entre vos mains, et vous en avez fait un carnage qui est parvenu jusqu'au ciel ⁵. Et maintenant vous prétendez vous emparer de ces enfants de Juda et de Jérusalem pour en faire vos esclaves ? Mais vous aussi, n'êtes-vous pas coupables envers l'Éternel votre Dieu ? Écoutez-moi donc, et renvoyez ces captifs que vous avez emmenés de chez vos frères, car la colère

¹ 2 Rois XVI, 2 suiv.

² Ce qui est dit ici de la guerre d'Aħaz avec les Syriens de Damas et le roi d'Israël, diffère un peu de la relation du livre des Rois. Comp. aussi Ésaïe VII.

³ Ce détail prouve que le rédacteur puisait dans des sources comparativement très-riches. Le *fils du roi* doit avoir été tout bonnement un prince du sang quelconque et non un fils d'Aħaz, à moins qu'on ne veuille admettre que cette bataille n'ait eu lieu que tout à la fin du règne. Le *vizir*, litt. : le second.

⁴ L'incident qui suit ne se trouve point dans l'autre relation. Les noms qui y sont mentionnés pourraient sembler offrir des garanties d'authenticité relativement aux autres détails. Cependant l'exagération évidente dans les nombres trahit soit l'influence de la tradition, soit le goût particulier du rédacteur, et le doute s'attachera aussi à la générosité improvisée des vainqueurs et à la route qu'ils prennent pour aller de Jérusalem à Samarie.

⁵ C'est-à-dire que Jéhova ne peut manquer d'en prendre connaissance et d'examiner si vous n'avez pas agi avec trop de cruauté.

de Dieu vous menace! Sur cela, quelques hommes d'entre les chefs des Éphraïmites, 'Azaryahou fils de Ioħanan, Bérek yahou fils de Mes'illémoť, Iehizqiyahou fils de S'alloum, et 'Amrșâ fils de Ĥadlaï, se levèrent contre ceux qui revenaient de l'expédition et leur dirent : N'introduisez pas ici ces captifs! car ce serait pour nous rendre coupables envers Iaheweh que vous prétendriez ajouter encore à nos péchés et à nos fautes. Notre compte est déjà assez grand et le courroux céleste pèse sur Israë! Alors la troupe armée laissa là ses prisonniers et le butin, au gré des chefs et de toute la foule réunie. Et les personnes désignées nominativement¹ allèrent se charger de ces prisonniers; tous ceux qui étaient dans le dénûment, ils les vêtirent en prenant des habits du butin; ils les chaussèrent, leur donnèrent à manger et à boire, les oignirent², firent monter sur des ânes ceux qui ne pouvaient plus marcher, et les conduisirent à Ierêħo, la ville aux palmiers, auprès de leurs frères, et puis s'en retournèrent à S'omerôn.

¹⁶ Vers ce temps-là³, le roi Aħaz envoya vers les rois d'Assyrie pour demander du secours. Il y eut encore les Édomites⁴ qui survinrent et battirent ceux de Juda et emmenèrent des captifs. Et les Philistins firent des courses contre les bourgades du bas-pays et du midi de Juda, et prirent Bêť-S'ems', Ayyalôn, G'edéroť, et Šôkô avec ses dépendances, et Ĥimnah avec ses dépendances, et G'imezo avec ses dépendances, et s'y établirent. Car l'Éternel humiliait Juda à cause d'Aħaz roi d'Israë!⁵, parce qu'il s'était lâché le frein en Juda, et avait été rebelle à l'Éternel. Et Ĥiglať-Pilnéser, le roi d'Assyrie, marcha contre lui et l'assiégea, et ne le soutint pas⁶. Car Aħaz

¹ Ce ne sont pas nécessairement les chefs nommés au v. 12, mais des commissaires désignés pour cet objet spécial.

² Ce terme comprend sans doute tout ce qu'il y avait à faire pour remettre dans un état convenable des malheureux arrachés de chez eux par la soldatesque et se trouvant ainsi, après un trajet assez long, dans une situation misérable, couverts de poussière, échevelés, blessés, etc.

³ Comp. la relation 2 Rois XVI, 7. — Le pluriel : *les rois* d'Assyrie, pourrait bien être une simple faute de copiste.

⁴ 2 Rois XVI, 6.

⁵ Cette désignation s'est déjà rencontrée chap. XXI, 2.

⁶ Les rapports d'Aħaz avec ce roi assyrien sont tout autrement représentés 2 Rois XVI, 7 suiv. Ici il n'est pas parlé du tout de la catastrophe de Damas. Si l'on voulait à tout prix faire accorder les deux relations, il faudrait supposer que Ĥiglať-Pilnéser, après avoir défait les Syriens et les Éphraïmites, voulut aussi réduire les Judéens, de sorte que, d'allié qu'il devait être, ou qu'il avait été, il devint ennemi à son tour. En tout cas, ni le livre des Rois, ni Ésaïe ne disent mot de cette dernière circonstance. Ce que notre texte dit du dépouillement du temple est antérieur au siège, et le roi d'Assyrie paraît en avoir voulu davantage.

avait dépouillé le temple et le palais royal et ses officiers, et avait tout donné au roi d'Assyrie, mais cela ne lui servit de rien. ²² Et dans le temps de sa détresse même, il continua à être rebelle à l'Éternel, lui, le roi Aħaz. Il fit des sacrifices aux dieux de Damas qui l'avaient battu, et il dit : Ce sont les dieux des rois d'Aram qui leur ont donné la victoire ; c'est à eux que je veux faire des sacrifices pour qu'ils me la donnent aussi. Mais ce furent eux qui causèrent sa chute et celle de tout Israël. Et Aħaz ramassa les vases de la maison de Dieu¹ et les mit en pièces, et fit fermer les portes du temple, et se fit des autels dans tous les coins de Jérusalem. Et dans toutes les bourgades de Juda il établit des lieux de culte pour y brûler de l'encens aux dieux étrangers et il irrita ainsi l'Éternel, le Dieu de ses pères. ²⁴ Le reste² de ses histoires et ses entreprises, du commencement à la fin, tout cela se trouve écrit dans le livre des rois de Juda et d'Israël. Et lorsque Aħaz se fut endormi avec ses pères, on l'enterra dans la ville, à Jérusalem, car on ne voulut point le faire entrer dans les tombeaux des rois d'Israël. Et son fils Iehizqiyahou devint roi à sa place.

¹ Iehizqiyahou³ devint roi à l'âge de vingt-cinq ans, et il régna vingt-neuf ans à Jérusalem. Le nom de sa mère était Abiyah fille de Zekaryahou. Il fit ce qui plaisait à l'Éternel, absolument comme avait fait son père David. Ce roi, dès la première année de son règne, au premier mois⁴, rouvrit⁵ les portes du temple de l'Éternel, et les restaura. Puis il fit venir les prêtres et les Lévites et les ayant assemblés sur la place orientale⁶, il leur dit : Écoutez-moi, Lévites ! Purifiez-vous⁷, et purifiez le temple de Iaheweh, du Dieu de vos pères, et ôtez toute souillure du sanctuaire. Car nos pères ont été infidèles et ont fait ce qui déplaît à notre Dieu ; ils l'ont abandonné, ils ont détourné leur face de la demeure de Iaheweh et lui ont

¹ Comp. une notice analogue, mais pourtant différente, dans 2 Rois XVI, 17 suiv.

²² 2 Rois XVI, 19 suiv., où il y a encore une divergence assez remarquable. En général, notre auteur s'attache à donner du roi Aħaz un portrait beaucoup plus défavorable et plus chargé que celui du rédacteur du livre des Rois. Comp. ci-dessus, chap. XXIX, 6 suiv.

³ Voyez pour le commencement de la relation de ce règne, 2 Rois XVIII, 2 suiv. Le parallélisme ne va pas au delà des premières lignes.

⁴ On voit par la suite du récit (v. 17 et chap. XXX, 2), qu'il s'agit du premier mois du calendrier, au printemps, et non de celui du règne.

⁵ Chap. XVIII, 24.

⁶ C'est-à-dire dans la grande cour, devant la façade du temple.

⁷ Pour tout acte religieux, les prêtres avaient à se préparer par des ablutions et certaines abstinences.

tourné le dos. Ils ont aussi fermé les portes du vestibule, ils ont éteint les lampes, ils n'ont point brûlé d'encens, et n'ont point immolé d'holocaustes dans le sanctuaire du Dieu d'Israël. Aussi la colère de Iaheweh a-t-elle frappé Juda et Jérusalem : il les a livrés à la vexation, à la désolation et à la raillerie, comme vous le voyez de vos propres yeux. Voyez ! nos pères sont tombés par l'épée ; nos fils, nos filles, nos femmes ont été emmenées en captivité pour cette cause. Maintenant je suis décidé à faire un pacte avec Iaheweh, le Dieu d'Israël, pour que sa colère se détourne de nous. Or donc, mes fils, ne soyez pas indifférents ! Car c'est vous que Iaheweh a choisis pour vous tenir devant lui, pour le servir, pour être ses ministres et pour lui brûler de l'encens.

¹² Sur cela, les Lévités ¹ Maḥaṭ fils de 'Amaṣaï et Ioël fils de 'Azaryahou, de la famille des Qehaṭites, Qis' fils de 'Abdi et 'Azaryahou fils de Iehalléleül, de la famille des Merarites, Iôaḥ fils de Zimmah et 'Éden fils de Iôaḥ, d'entre les G'ers'ounites, puis de la famille d'Éliçafan S'imeri et Ie'ïël, de la famille d'Asaf Zekaryahou et Maṭṭanyahou, de la famille de Hêman Iehiël et S'ime'i, de la famille de Iedouṭoun S'ema'yah et 'Ouzziël, se mirent en devoir d'assembler leurs frères, et s'étant purifiés, ils vinrent, d'après l'ordre du roi, purifier le temple selon la prescription de l'Éternel. Et les prêtres entrèrent dans l'intérieur du temple pour le purifier, et tout ce qu'ils trouvèrent de souillures ² dans le sanctuaire, ils le portèrent au dehors dans la cour du temple, où les Lévités le reçurent pour le jeter dehors dans le ravin du Qidrôn. Ils avaient commencé la purification le premier jour du premier mois, et le huitième jour du mois ils en étaient venus au vestibule³ ; ils employèrent huit jours à purifier le temple lui-même, et ils finirent le seizième jour du premier mois. ¹³ Après cela, ils se rendirent auprès du roi Hizqiyahou dans sa résidence, et lui dirent : Nous avons purifié tout le temple de Iaheweh, et l'autel aux holocaustes avec tous ses ustensiles, et la table de proposition avec tous ses ustensiles, et tous les objets que le roi Aḥaz avait mis de côté, pendant son règne, par suite de son infidélité, nous les avons remis en état et consacrés : ils se trouvent maintenant près de l'autel de Iaheweh.

¹ Sur les différentes familles de Lévités qui sont mentionnées ici, voyez surtout 1 Chron. VI, où l'on trouve même l'un ou l'autre nom des individus ici désignés. Comp. aussi Nombr. III, 30.

² L'auteur veut sans doute parler d'objets étrangers au culte de Jéhova, et non pas seulement d'un simple état de malpropreté, qui aurait été l'effet de la négligence.

³ La première semaine avait donc été employée à la purification des cours. On voit que ceci est rétrospectif et que nous avons eu raison de mettre le plus-que-parfait.

²⁰ Alors le roi Iehizqiyahou assembla de bon matin les principaux de la ville et monta au temple. Et l'on amena sept taureaux, et sept béliers, et sept agneaux; de plus ¹, sept boucs de chèvres pour le sacrifice d'expiation, pour la royauté, le sanctuaire et le peuple; et il ordonna aux prêtres de la famille d'Aharôn de les immoler sur l'autel de Iaheweh. Les taureaux ayant été égorgés, les prêtres en recueillirent le sang et en aspergèrent l'autel; ensuite ils égorgèrent les béliers et aspergèrent l'autel de leur sang; puis ils égorgèrent les agneaux et aspergèrent l'autel de leur sang. Après cela, ils amenèrent les boucs de l'expiation devant le roi et l'assemblée, lesquels posèrent leurs mains dessus ², puis les prêtres les égorgèrent, et versèrent le sang sur l'autel en guise d'expiation, pour obtenir le pardon pour tout Israël ³, car c'était pour tout Israël que le roi avait commandé ces sacrifices d'holocaustes et d'expiation. ²⁵ Il avait fait prendre place aux Lévites dans le temple, avec leurs cymbales, leurs luths et leurs harpes, selon l'institution de David, et de Gad le voyant du roi, et du prophète Naïan, car cette institution avait été faite par Dieu, par l'organe de ses prophètes ⁴. Et les Lévites avaient pris place avec les instruments de David ⁵, et les prêtres avec leurs trompettes. Puis Hîzqiyahou avait ordonné de porter l'holocauste sur l'autel, et au moment où avait commencé le sacrifice, la musique sacrée et les trompettes avaient commencé aussi, et cela avec les instruments du roi David. Et toute l'assemblée s'était prosternée, et la musique joua, et les trompettes retentirent, le tout jusqu'à la fin du sacrifice. Et quand le sacrifice fut achevé, le roi et tous ceux qui se trouvaient avec lui fléchirent les genoux et se prosternèrent. Puis le roi Iehizqiyahou et ses officiers dirent aux Lévites de chanter les louanges de Iaheweh avec les paroles de David et d'Asaf le voyant, et ils chantèrent avec allégresse, et s'inclinèrent et se prosternèrent.

³¹ Alors Iehizqiyahou reprit et dit: Maintenant vous vous êtes

¹ Nous insérons cet adverbe pour faire ressortir ce fait qu'il s'agit de deux espèces de sacrifices. Les taureaux, les béliers et les agneaux étaient offerts en holocaustes, les boucs seuls dans le but spécial de l'expiation. Voyez la suite du récit.

² Rite symbolique, par lequel les péchés de l'homme sont censés déposés sur la tête de l'animal. Comp. sur ces cérémonies, Lév. I, 4; IV, 30, 34; XVI, 21, etc.

³ Ceci doit être pris dans le sens le plus large (chap. XXX, 1).

⁴ Comp. 1 Chron. XV, 16.

⁵ 1 Chron. XXIII, 5. — Tout cela se rapporte encore à la cérémonie précédemment décrite; de là les plus-que-parfaits.

consacrés à Iaheweh¹ ; venez offrir des sacrifices et des hommages² à son temple. Et l'assemblée vint offrir des sacrifices et des hommages, et quiconque le voulait bien, offrit des holocaustes. Le nombre des holocaustes que l'assemblée offrit fut de soixante-dix taureaux, de cent bœliers et de deux cents agneaux : tout cela fut offert comme holocauste à l'Éternel. En outre, on consacra six cents bœufs et trois mille moutons³. Seulement les prêtres étaient en trop petit nombre pour pouvoir écorcher toutes les victimes ; et leurs frères, les Lévites, les assistèrent jusqu'à ce que la besogne fut terminée et que les prêtres se fussent purifiés⁴, car les Lévites avaient mis plus de zèle à se purifier que les prêtres. Avec cela il y avait des holocaustes en masse, et de plus il y avait les parties grasses des sacrifices d'actions de grâces, et les libations après l'holocauste⁵. Le service du temple fut ainsi rétabli, et Iehizqiyahou se réjouit avec tout le peuple de ce que Dieu avait si bien disposé celui-ci ; car toute cette affaire s'était faite subitement.

¹ Après cela, Iehizqiyahou manda à tout Israël et Juda, en écrivant aussi des lettres à ceux d'Éphraïm et de Menass'eh, de se rendre au temple de Iaheweh à Jérusalem, afin de faire une pâque au Dieu d'Israël. Le roi et ses ministres et toute la communauté de Jérusalem furent d'avis de faire la pâque au second mois⁶, car ils n'avaient pas encore pu la faire à ce moment-là, parce que les prêtres ne s'étaient point purifiés en nombre suffisant, et que le

¹ Litt. : *Vous avez rempli vos mains*, phrase usitée pour exprimer l'idée de l'installation dans un office quelconque. Le roi veut dire : Dès à présent le service régulier et ordinaire peut reprendre. Les paroles suivantes font voir que le roi s'adresse à toute l'assemblée et non aux prêtres seuls.

² Il serait plus exact de traduire : des victimes et des louanges ; mais probablement les deux mots doivent exprimer la notion complexe de sacrifices d'actions de grâces.

³ De ces dernières victimes (offertes en actions de grâces) certaines parties seulement étaient brûlées, d'autres données aux sacrificateurs ; la plus grande part était consommée en un festin par les particuliers. Les holocaustes seuls étaient complètement abandonnés à l'autel.

⁴ En nombre suffisant.

⁵ L'auteur veut dire que cette exception à la règle, d'après laquelle les prêtres seuls, à l'exclusion des Lévites, devaient faire la besogne en question, s'expliquait d'un côté par ce que les prêtres avaient montré moins d'empressément que les Lévites à suivre les ordres du roi (peut-être parce qu'ils s'étaient compromis sous le règne précédent), de l'autre côté parce qu'il y avait trop à faire : 1° les holocaustes ; 2° les autres sacrifices dont les parties grasses seules étaient brûlées ; 3° les rites accessoires.

⁶ Et non à la pleine lune (le 15) du premier mois, selon la coutume, parce que les préparatifs n'étaient guère que commencés à cette époque (chap. XXIX, 17).

peuple n'était point encore réuni à Jérusalem. Aussi cet avis plut-il au roi et à toute la communauté. Et ils décidèrent qu'on ferait proclamer par tout Israël, depuis Beër-S'éba^a jusqu'à Dan, qu'on eût à venir faire une pâque à Iaheweh, le Dieu d'Israël, à Jérusalem; car on ne l'avait point faite d'une manière générale, comme cela était prescrit¹. ⁶ Et les coureurs munis de lettres de la part du roi et de ses ministres, allèrent par tout Israël et Juda, et d'après l'ordre du roi ils dirent : Israélites ! revenez à Iaheweh, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et d'Israël, pour que lui aussi revienne à ce reste, à ce qui a échappé aux mains des rois d'Assyrie ! Et ne soyez pas comme vos pères et vos frères, qui ont été infidèles à Iaheweh, le Dieu de leurs pères, et qu'il a livrés à la désolation comme vous le voyez. Et ne roidissez point maintenant votre cou, comme ont fait vos pères ! Donnez la main à Iaheweh et venez à son sanctuaire qu'il a consacré à jamais, et adorez Iaheweh, votre Dieu, pour que sa colère se détourne de vous. Car si vous revenez à lui, vos frères et vos fils seront un objet de pitié pour leurs ravisseurs, et pourront retourner dans ce pays-ci, car Iaheweh votre Dieu est clément et miséricordieux, et il ne détournera pas sa face de vous, si vous revenez à lui ! Or, comme les coureurs passèrent de ville en ville, dans le pays d'Éphraïm et de Menass'eh, et jusqu'en Zebouloûn, on se moqua d'eux et on les reçut en ricanant. Cependant il y eut quelques hommes d'As'er, de Menass'eh et de Zebouloûn qui s'humilièrent et se rendirent à Jérusalem². Dans Juda aussi, la main de Dieu agit de manière à leur donner une même disposition à exécuter l'ordre du roi et des ministres, selon la prescription de l'Éternel.

¹³ Ainsi une population nombreuse afflua à Jérusalem, pour faire la fête des pains azymes au second mois, en une assemblée excessivement nombreuse. Et ils se mirent à éloigner les autels qui se trouvaient à Jérusalem³ et ils éloignèrent les plateaux à encens, et les jetèrent dans le ravin du Qidrôn. Ils immolèrent l'agneau pascal le quatorze du second mois; et les prêtres et les Lévites ayant eu

¹ Aux termes de la loi, *tous* les Israélites devaient se rendre au temple pour prendre part à la fête. Cela ne s'était point fait de mémoire d'homme. L'auteur a sans doute voulu dire que la fête n'avait plus été ainsi célébrée depuis le schisme. En tout cas il se place au point de vue de la loi écrite telle qu'elle était connue et pratiquée de son temps.

² Cela reviendrait à dire que les Éphraïmites seuls (les Samaritains des temps postérieurs) restèrent à l'écart, tandis que les Galiléens se rallièrent en partie. Voyez cependant v. 18.

³ D'après la loi, il ne devait y avoir qu'un seul autel à sacrifices, dans la cour du temple, et un seul autel à brûler de l'encens, dans le sanctuaire même. Tout le reste était illégal, fût-il même consacré à Jéhova.

honte et s'étant purifiés¹, ils offrirent les holocaustes dans le temple de l'Éternel. Et ils vinrent occuper leurs places, selon leur coutume, aux termes de la loi de Moïse, l'homme de Dieu; les prêtres recevant le sang de la main des Lévites pour faire l'aspersion. Car dans l'assemblée il y en avait beaucoup qui ne s'étaient pas purifiés², et les Lévites procédaient à l'immolation pascale pour toute personne non purifiée, à l'effet de faire la consécration. Car une grande majorité des gens d'Éphraïm et de Menass'eh, de Yissakar et de Zebouloun ne s'étaient pas purifiés, mais mangèrent la pâque sans égard aux prescriptions; car Iehizqiyahou avait intercédé pour eux en disant : Le bon Dieu pardonnera à quiconque a bien voulu rechercher Dieu, Iahewéh, le Dieu de ses pères, sans la purification légale³. Et l'Éternel exauça Iehizqiyahou, et fit grâce à ces gens.²⁴ Ainsi les Israélites qui se trouvaient à Jérusalem célébrèrent la fête des pains azymes pendant sept jours, avec une grande joie, et jour par jour les Lévites et les prêtres chantaient les louanges de l'Éternel avec accompagnement d'instruments⁴. Et Iehizqiyahou adressa des encouragements à tous les Lévites qui se distinguèrent par une grande intelligence pour l'Éternel⁵. Et l'on fit les repas de la fête pendant sept jours⁶, en immolant des victimes pour les sacrifices d'actions de grâces et en glorifiant l'Éternel, le Dieu de leurs pères.

²³ Toute l'assemblée ayant été d'avis de fêter sept autres jours, ils fêtèrent encore sept jours en réjouissances. Car Hizqiyahou, le roi de Juda, avait consacré⁷ à l'assemblée mille bœufs, et sept mille moutons, et les chefs lui avaient consacré mille bœufs et dix mille moutons, et les prêtres en masse s'étaient purifiés. Et toute l'assemblée de ceux de Juda fut dans la joie, ainsi que les prêtres et les

¹ Chap. XXIX, 34; XXX, 3.

² Ordinairement c'étaient les pères de famille qui égorgeaient les agneaux; l'auteur insinue que les rites sacrés avaient été si bien négligés sous le règne précédent, que beaucoup de personnes assistaient à la cérémonie sans avoir rempli les devoirs religieux préparatoires. Voyez la note 7 de la page 178.

³ Dans cette circonstance extraordinaire, on ne regarda pas de si près aux règles dont la stricte exécution était recommandée avec menaces de sévère punition en cas de transgression (Lév. XV, 31). On se borna à faire tuer les agneaux par des Lévites et on passa sur le reste. La coupe des versets est ici absolument fautive.

⁴ Litt. : ils glorifiaient l'Éternel avec les instruments de la louange de l'Éternel.

⁵ C'est-à-dire pour les cérémonies du culte, et notamment la musique sacrée.

⁶ Ceci ne regarde plus l'agneau pascal qui se mangeait la veille du premier jour de la fête; il est question des nombreux festins qui se rattachaient aux sacrifices offerts par les particuliers. Chap. XXIX, 33, et plus bas, v. 4.

⁷ C'est-à-dire donné, pour être employés de la susdite manière.

Lévites, et toute la foule venue d'Israël, et les étrangers¹, tant ceux du pays d'Israël que ceux qui habitaient en Juda. La joie était grande à Jérusalem, car depuis le temps de Salomon fils de David, roi d'Israël, il n'y avait eu rien de pareil à Jérusalem. Et les prêtres et les Lévites se levèrent pour bénir le peuple, et leur voix fut exaucée, et leur prière parvint à la sainte résidence dans les cieus.

¹ Lorsque tout fut fini, les Israélites qui se trouvaient là se rendirent dans les villes de Juda et brisèrent les colonnes, et abattirent les Astartés et détruisirent les lieux de culte et les autels dans tout Juda et Benjamin, ainsi que dans Éphraïm et Menass'eh², jusqu'au dernier ; puis tous les Israélites s'en retournèrent chez eux, chacun dans son domicile.

² Iehizqiyahou établit les classes des prêtres et des Lévites dans leurs rangs, chacun selon ses fonctions, tant les prêtres que les Lévites, pour les holocaustes et les autres sacrifices, pour le service, ainsi que pour la musique et le chant sacré, aux portes de la résidence de l'Éternel. Et le roi assigna une portion de son bien pour les holocaustes, savoir pour ceux du matin et du soir, et pour ceux des sabbats, des néoméniés et des grandes fêtes, d'après les prescriptions de la loi de l'Éternel. Et il ordonna au peuple, aux habitants de Jérusalem, de donner la part³ des prêtres et des Lévites, afin qu'ils pussent vaquer à leurs devoirs légaux⁴. Lorsque cet ordre eut été publié, les Israélites donnèrent, comme prémices, une quantité de blé, de vin, d'huile, de miel, et d'autres produits de leurs champs, et apportèrent la dîme de toutes choses en masse⁵.

¹ Des hommes d'origine étrangère, mais s'associant au culte du dieu de leur patrie adoptive, et que plus tard on appelait des prosélytes.

² Si l'on tient compte de la date indiquée chap. XXIX, 3, cette réforme du culte dans les tribus septentrionales a dû avoir lieu avant la destruction du royaume de Samarie, et il faudrait supposer que le roi de ce pays laissa faire sans s'en occuper autrement. Le récit du livre des Rois ne parle ni de ces dispositions du roi Hos'éâ⁴, ni d'une pareille extension des réformes de Hîzqiyah (2 Rois XVII ; XVIII).

³ Le texte ne dit pas explicitement s'il s'agit d'une redevance strictement réglée d'avance, ou d'une contribution plus ou moins libre. Cependant au point de vue de l'auteur, la première interprétation est la plus probable, et il faut supposer, d'après lui, que le payement de cette redevance était tombé en désuétude.

⁴ Sans avoir besoin de pourvoir autrement à leur subsistance. Litt. : afin qu'ils pussent s'en tenir à la loi.

⁵ Voyez sur les revenus des prêtres, Nomb. XVIII.

Et les Israélites ¹, ainsi que les Judéens qui habitaient les bourgades de Juda, apportèrent également la dime des bestiaux et du menu bétail, et la dime des objets consacrés ² à l'Éternel, leur Dieu, et les donnèrent tas sur tas. Au troisième mois on commença à former les tas, et au septième on avait fini ³. Iehizqiyahou et ses ministres vinrent inspecter ces tas, et bénirent l'Éternel, et son peuple d'Israël. ⁴ Iehizqiyahou consulta les prêtres et les Lévites au sujet de ces tas ⁴, et le grand-prêtre 'Azaryahou, de la famille de Çadoq, lui répondit et dit: Depuis qu'on a commencé à apporter ces offrandes à la maison de l'Éternel, on mange, on se rassasie, on laisse des restes en masse, car l'Éternel a béni son peuple, et la grande quantité que voici est restée disponible. Alors Iehizqiyahou ordonna de préparer des cellules dans le temple ⁵, et on les prépara, et on y porta les offrandes, les dîmes et les objets consacrés, très-fidèlement; le Lévite Konanyahou y fut préposé, et son frère S'ime'i fut son second. Et Iehiël, 'Azazyahou, Naḥaṭ, 'Aṣahel, Ierimoṭ, Iozabad, Éliël, Yismakyahou, Maḥaṭ et Benayahou furent intendants aux ordres de Konanyahou et de son frère S'ime'i, d'après l'arrangement du roi Iehizqiyahou et de 'Azaryahou, le préposé en chef de la maison de Dieu. ⁶ Et le Lévite Qorê fils de Yimnah, gardien de la porte orientale, était préposé aux offrandes volontaires pour en donner la part consacrée à l'Éternel, ainsi que des sacrifices solennels ⁶. Sous ses ordres étaient 'Éden, Minyamîn, Iés'ou'a, S'emayahou, Amaryahou, et S'ekanyahou, qui devaient, dans les résidences des prêtres, faire fidèlement la répartition entre leurs frères, selon leurs classes, aux grands comme aux petits ⁷, en dehors de ceux compris

¹ L'auteur veut-il parler ici des tribus du royaume d'Éphraïm, tandis que les Israélites précédemment nommés seraient les habitants de Jérusalem?

² La *dîme* des objets consacrés a de quoi nous surprendre (comp. v. 12), ces objets devant revenir au sanctuaire intégralement. Les Septante paraissent avoir eu un autre texte. Peut-être l'expression de *dîmes* est-elle inexacte, pour dire en général: *redevance*.

³ Depuis le commencement de la moisson, jusqu'à la fin des vendanges.

⁴ Pour savoir s'il était suffisamment pourvu à leurs besoins.

⁵ Il s'agit probablement, non de nouvelles constructions, mais de ces chambres attenantes au sanctuaire dont il est parlé 1 Rois VI, 5 suiv.

⁶ On distinguait deux sortes de sacrifices individuels, dont les prêtres recevaient leur part: les dons volontaires, pour actions de grâces, dont il se faisait des festins, et les sacrifices d'expiation. Ce sont ces derniers, dont les provenances réservées sont désignées ici par ces mots: *les très-saintes choses*. Ce Qorê avait donc à veiller à ce que les portions réservées des victimes fussent régulièrement données par les particuliers.

⁷ Tous les Lévites ne demeuraient pas à Jérusalem, mais tous avaient droit à une part dans les revenus de la caste. Il fallait donc des agents répartiteurs pour le dehors, de manière que personne ne fût oublié.

dans les registres des mâles de trois ans et au dessus, et qui avaient entrée au temple, pour leurs fonctions journalières et leur service, dans l'ordre de leurs classes¹ (ces registres des prêtres étaient faits d'après leurs familles, et comprenaient les Lévites de vingt ans et au dessus, selon leurs fonctions et leurs classes). Ils devaient aussi enregistrer tous les leurs, femmes, fils et filles, de toute la caste ; car ils avaient à faire fidèlement la répartition des choses consacrées². De même les prêtres de la famille d'Aharôn, dans la banlieue de leurs résidences, avaient dans chaque endroit des hommes désignés nominativement, pour répartir les portions à tous les mâles parmi les prêtres, et à tous les Lévites enregistrés. Voilà ce que Iehizqiyahou fit dans tout Juda ; il fit ce qui était bien, juste et équitable devant l'Éternel, son Dieu, et dans toute œuvre qu'il entreprenait à l'égard du service de la maison de Dieu, et conformément à la loi et aux commandements, se réglant sur la volonté de son Dieu, il agissait avec dévouement et réussissait.

¹ Après³ ces événements et ces actes de fidélité, Sanhérib roi d'Assyrie vint envahir Juda ; il dressa son camp contre les places fortes et prétendit se les faire ouvrir. Lorsque Iehizqiyahou vit que Sanhérib approchait et que son intention était d'attaquer Jérusalem, il se concerta avec ses ministres et ses officiers à l'effet de couvrir les eaux des sources qui existaient hors de Jérusalem⁴ ; et ils lui prêtèrent leur concours. Une nombreuse population fut assemblée et l'on couvrit toutes les sources, ainsi que le ruisseau qui coulait à travers le terrain, car on disait : Pourquoi ces rois assyriens⁵ trouveraient-ils, en arrivant, des eaux en abondance ? Puis il se mit hardiment à restaurer les murs là où il y avait des brèches, et y

¹ Les 24 classes fonctionnaient à tour de rôle au temple, et ceux qui étaient de service étaient nourris sur place. Ils pouvaient amener leurs enfants au lieu saint, pour les y faire nourrir en même temps.

² Toute cette notice est d'une grande obscurité, et nous ne sommes pas sûr de notre traduction. La ponctuation par laquelle nous avons essayé d'y introduire quelque lumière est purement conjecturale. Du reste, nous le répétons, partout dans ce livre les mesures prises par les divers rois anciens pour l'organisation du culte, sont essentiellement calquées sur l'état des choses tel qu'il existait du temps de l'auteur ou du moins de son Midras'.

³ La relation parallèle, 2 Rois XVIII, 13 suiv., est beaucoup plus riche de détails.

⁴ Il s'agit des cours d'eau de la vallée du G'ihôn, à l'ouest de la ville, qui alimentaient les grands réservoirs extérieurs. Le roi conçut l'idée d'introduire ces eaux dans la ville même au moyen d'un canal souterrain, de manière à faire du tort aux assiégés tout en assurant l'approvisionnement de la ville.

⁵ On songeait en même temps à des invasions futures.

exhaussa les tours, et le second mur au dehors ¹; il fortifia la citadelle de la ville de David, et fit faire des projectiles et des boucliers. Il mit à la tête du peuple des chefs militaires et les rassembla autour de lui sur la place à la porte de la ville et les encouragea en leur disant : Prenez courage et tenez ferme ! n'ayez pas peur et ne vous laissez pas effrayer par le roi d'Assyrie, et par toute cette multitude qui l'accompagne, car nous avons de notre côté quelqu'un de plus grand, que ce qu'il a du sien : lui, il n'a qu'un bras mortel pour aide ; nous, nous avons Iaheweh, notre Dieu, pour nous aider et pour combattre dans nos combats. Et le peuple fut rassuré par ces paroles du roi Iehizqiyahou.

⁹ Après cela, Sanherib, le roi d'Assyrie, pendant que lui-même avec toute sa puissance assiégeait Lakis', envoya ses officiers à Jérusalem vers Iehizqiyahou, le roi de Juda, et vers tous les Judéens de Jérusalem, pour leur dire : Voici ce que vous fait dire Sanherib, le roi d'Assyrie : en quoi mettez-vous votre confiance, pour rester là bloqués à Jérusalem ? C'est bien Iehizqiyahou qui vous séduit, pour vous livrer à la mort par la faim et la soif, en disant : Iaheweh, notre Dieu, nous sauvera de la main du roi d'Assyrie ? n'est-ce pas ce Iehizqiyahou qui a aboli ses hauts-lieux et ses autels, en disant à Juda et à Jérusalem : c'est devant un autel unique que vous vous prosternerez, et c'est sur lui que vous brûlerez votre encens ? Ne savez-vous pas ce que moi et mes pères nous avons fait à toutes les nations des divers pays ? les dieux des peuples de ces pays ont-ils donc pu sauver leurs pays de ma main ? Lequel d'entre tous les dieux de ces peuples, que mes pères ont ruinés, a donc pu sauver sa nation de ma main, pour que votre dieu puisse vous sauver de ma main ? Maintenant ne vous laissez pas tromper par Hizqiyahou, ne vous laissez pas séduire ainsi ! ne l'en croyez pas ! car aucun dieu d'aucun peuple ni royaume n'a pu sauver sa nation de ma main ou de celle de mes pères, à plus forte raison votre dieu ne vous sauvera point de ma main ! ¹⁶ Et ses officiers en dirent encore plus contre le Dieu Iaheweh et contre Iehizqiyahou son serviteur. Il avait aussi écrit une lettre pour insulter Iaheweh, le Dieu d'Israël, et pour parler contre lui. Il y disait : De même que les dieux des peuples des divers pays n'ont pu sauver leurs nations de ma main, de même le dieu de Iehizqiyahou ne sauvera point sa nation de ma main. Et ils crièrent cela à haute voix en langue juive pour faire peur à la foule qui se trouvait sur la muraille, et pour l'effrayer, pensant ainsi prendre la ville. Et ils parlaient du Dieu de Jérusalem comme des dieux des nations payennes, qui sont des ouvrages de mains d'hommes.

¹ Celui de la ville basse, ou septentrionale.

²⁰ Sur cela, le roi Iehizqiyahou et le prophète Ésaïe fils d'Amoç se mirent à prier en élevant la voix au ciel. Et l'Éternel envoya un ange¹ qui fit périr tous les guerriers dans le camp du roi d'Assyrie, avec les chefs et les officiers; et celui-ci retourna dans son pays, honteux et confus; et étant entré au temple de son dieu, ses propres fils l'y tuèrent à coups d'épée. C'est ainsi que l'Éternel sauva Iehizqiyahou et les habitants de Jérusalem de la main de Sanhërib, le roi d'Assyrie, et de tous les autres, et leur assura la tranquillité² de toutes parts. Et beaucoup de gens apportèrent à Jérusalem des offrandes pour l'Éternel, et des cadeaux pour le roi Iehizqiyahou, lequel dès lors fut très-considéré chez tous les peuples.

²⁴ Vers le même temps, Iehizqiyahou fut atteint d'une maladie mortelle, et il adressa une prière à l'Éternel, qui lui parla et lui donna un signe miraculeux³. Mais Iehizqiyahou n'agit point comme l'aurait exigé le bien qui lui avait été fait, mais son cœur s'enorgueillit et la colère divine se tourna contre lui et contre Juda et Jérusalem. Cependant il s'humilia dans son orgueil, lui et les habitants de Jérusalem, et la colère de l'Éternel n'éclata pas sur eux de son temps. Iehizqiyahou avait de grandes richesses; il s'était fait des trésoreries pour l'argent, l'or et les pierres précieuses, pour les aromates, pour les boucliers, et pour toutes sortes d'objets de prix; puis des magasins pour les revenus en grains, vin et huile, et des étables pour toutes sortes d'animaux domestiques, et des troupeaux dans les bercails⁴. Il s'était fait des places fortes⁵, et des troupeaux de gros et de menu bétail en masse, car Dieu lui avait donné de très-grands biens. Ce fut Iehizqiyahou qui couvrit l'issue supérieure des eaux du G'ihôn⁶ et les dirigea par en bas, sur le côté occidental de la cité de David. Il réussit dans toutes ses entreprises. Avec cela, à l'occasion des conseillers des princes de Babel, qui avaient envoyé vers lui pour s'enquérir du prodige qui avait eu lieu dans

¹ A l'époque de la rédaction de la Chronique, les apparitions et interventions personnelles et visibles de Jéhova étaient devenues des apparitions d'anges. Comp. 2 Rois XIX, 35.

² Traduction conjecturale, d'après les Septante et la Vulgate. Le texte hébreu met : il les guida tout autour.

³ Cette courte notice, assez énigmatique par elle-même, est expliquée par le récit correspondant de 2 Rois XX. En général, tout ce qu'on va lire ici est le résumé, un peu superficiel et par cela même obscur, de l'autre relation.

⁴ Cette dernière phrase n'est pas bien sûre. Le mot que nous traduisons par *bercail* ne se rencontre pas ailleurs, et il faudrait plutôt : des bercails pour les troupeaux.

⁵ D'autres voient là des *tours* pour y loger les gardiens des troupeaux, comp. chap. XXVI, 10.

⁶ Voir plus haut, v. 4.

le pays ¹, Dieu l'abandonna pour le mettre à l'épreuve et pour connaître toutes ses pensées.

² Le reste des histoires de Iehizqiyahou et ses œuvres pieuses se trouvent écrites dans la prophétie du prophète Ésaïe, fils d'Amoç, dans le livre des rois de Juda et d'Israël. Et lorsqu'il se fut endormi avec ses pères, on l'enterra sur la montée des tombeaux ² de la famille de David, et tout Judà et les habitants de Jérusalem lui rendirent honneur à l'occasion de sa mort, et son fils Menass'eh devint roi à sa place.

¹ Menass'eh ³ était âgé de douze ans lorsqu'il devint roi, et il régna cinquante-cinq ans à Jérusalem. Il fit ce qui déplaisait à l'Éternel, en suivant le culte abominable des peuples que l'Éternel avait chassés devant les Israélites. Il rétablit les lieux de culte que son père Iehizqiyahou avait ruinés ; il érigea des autels aux Ba'als, il fit des Astartés, et il se prosternait devant les astres du ciel et les adorait. Il bâtit des autels dans l'enceinte du temple, à l'égard de laquelle l'Éternel avait dit : C'est à Jérusalem que mon nom sera établi à jamais. Il bâtit des autels à tous les astres du ciel dans les deux cours du temple. Ce fut encore lui qui fit passer ses fils par le feu dans la vallée de Ben-Hinnom. Il s'appliquait aux divinations, aux sorcelleries et à la magie, et consultait les revenants et les nécromanciens : il faisait beaucoup de choses qui déplaisaient à l'Éternel, de manière à l'irriter. Il plaça l'image de l'idole qu'il avait faite dans la maison de Dieu, au sujet de laquelle Dieu avait dit à David et à son fils Salomon : C'est dans cette maison et à Jérusalem, que j'ai choisie d'entre toutes les tribus d'Israël, que je fixerai mon nom à jamais ; et je ne ferai plus porter à Israël ses pas hors de la terre que j'ai assignée à vos pères, pourvu qu'ils aient soin d'agir en toutes choses selon mes ordres, conformément à la loi, aux ordonnances et commandements promulgués par Moïse. Mais Menass'eh entraîna Juda et les habitants de Jérusalem à faire pis que les peuples que l'Éternel avait exterminés devant les enfants d'Israël. Et l'Éternel parla à Menass'eh et à son peuple, mais ils n'écouterent point.

¹ Allusion au miracle du cadran, qui est ici grossi de manière que la renommée (ou peut-être le fait matériel de la déviation du soleil ?) en parvint à Babylone, et que les mages vinrent s'informer de ce qui en était. Le livre des Rois, chap. XX, 12 suiv., explique tout autrement l'ambassade du roi de Babylone.

² Il est difficile de dire si ce terme doit indiquer une localité différente de celle qui est mentionnée ailleurs. Selon toutes les probabilités, les tombeaux des rois Isaïdes se trouvaient sur le versant méridional de la colline de Sion. La *montée* (la côte) est partout l'espace entre une vallée et une cime.

⁴ 2 Rois XXI, 1 suiv.

¹⁴ Alors ¹ l'Éternel amena contre eux les commandants de l'armée du roi d'Assyrie, qui prirent Menass'eh, le mirent dans les fers ², et l'ayant lié avec une double chaîne, l'emmenèrent à Babel. Et quand il fut dans la détresse, il chercha à fléchir ³ l'Éternel, son Dieu, en s'humiliant profondément devant le Dieu de ses pères. Il l'invoqua dans sa prière, et il se laissa implorer et exauça sa requête, et le ramena à Jérusalem, dans son royaume, et Menass'eh reconnut que Iaheweh est Dieu. Et après cela il bâtit un mur extérieur à la cité de David, du côté de l'occident, vers le G'ihon dans la vallée, jusqu'à l'entrée de la porte aux poissons, et il fit le tour jusqu'au 'Ofel ⁴, et lui donna une grande hauteur; de plus, il plaça des commandants militaires dans toutes les villes fortes de Juda. Et il éloigna du temple les dieux étrangers et l'idole, et tous les autels qu'il avait bâtis sur la montagne du temple et à Jérusalem, et les fit jeter hors de la ville. Et il rétablit l'autel de l'Éternel, et y offrit des sacrifices d'actions de grâces et de louange, et ordonna à Juda d'adorer Iaheweh, le Dieu d'Israël. Cependant le peuple continuait à sacrifier sur les hauts-lieux, seulement c'était à leur Dieu Iaheweh.

¹⁸ Le reste ⁵ de l'histoire de Menass'eh, et sa prière ⁶ adressée à son dieu, et les paroles des prophètes qui lui parlèrent au nom de l'Éternel, le Dieu d'Israël, tout cela se trouve dans les histoires des rois d'Israël. Et sa prière, et comme quoi il fut exaucé, et tous ses péchés et crimes, et les endroits où il établit des lieux de culte, et où il avait placé des Astartés et des idoles, avant de s'être humilié,

¹ Ce qui suit est étranger à la relation du Livre des Rois, et comme cette dernière semble exclure les faits mentionnés dans notre texte, plusieurs auteurs ont douté de leur authenticité. Cependant ce qui est dit ici de certains travaux exécutés par le roi est d'une nature si précise qu'on ne saurait se refuser à l'idée que l'auteur a dû le puiser à une bonne source, laquelle a pu lui fournir aussi ce qu'il raconte de la captivité et de la conversion de ce roi. Voyez cependant la note 3 de la page suivante.

² Traduction conjecturale. Le mot est employé ailleurs pour des épines ou des crochets.

³ Litt.: il rendit lisse la face de Dieu; ce qui représente l'adoucissement de l'humeur.

⁴ La porte aux poissons était située au nord-est de la ville, la colline dite 'Ofel formait la pointe sud-est, et se rattachait à la montagne du temple. D'après cela, il y a lieu de penser que l'auteur parle d'un mur couvrant la ville du côté septentrional, de l'ouest à l'est, et prolongé ensuite vers le sud-est, à moins qu'on ne préfère séparer les deux notices et dire: il entoura le 'Ofel. Car le long des cours du temple (côté est) il n'aura pas fallu de nouveau mur.

⁵ 2 Rois XXI, 17 suiv.

⁶ Une pièce apocryphe, dite Prière de Manassé, se trouve parmi les textes compris dans la Bible grecque. Voyez la sixième partie du présent ouvrage, page 657.

tout cela est écrit dans les paroles de Hozaï¹. Et lorsque Menass'eh se fut endormi avec ses pères, on l'enterra dans sa résidence, et son fils Amôn devint roi à sa place.

² Amôn² était âgé de vingt-deux ans quand il devint roi, et il régna deux ans à Jérusalem. Il fit ce qui déplaisait à l'Éternel, comme avait fait son père Menass'eh. Il sacrifiait à toutes les idoles que son père Menass'eh avait faites³, et les adorait. Il ne s'humilia point devant l'Éternel, comme son père Menass'eh s'était humilié ; au contraire, Amôn se rendit beaucoup plus coupable. Et ses officiers conspirèrent contre lui et le tuèrent dans sa maison. Mais le bas peuple massacra tous ceux qui avaient conspiré contre le roi Amôn, et proclama roi à sa place son fils Ios'iyahou⁴.

⁴ Iosi'iyahou⁵ était âgé de huit ans lorsqu'il devint roi, et il régna trente-un ans à Jérusalem. Il fit ce qui plaisait à l'Éternel, et marcha dans les voies de David son père, sans en dévier ni à droite ni à gauche. Dans la huitième année de son règne⁶, comme il était encore très-jeune, il commença à rechercher le Dieu de son père David, et dans sa douzième année il commença à purger Juda et Jérusalem des hauts-lieux et des idoles en fonte et sculptées. On détruisit en sa présence les autels de Ba'al, et il fit abattre les obélisques qui

¹ Voir l'introduction, page 31, note.

² 2 Rois XXI, 19 suiv.

³ D'après cela, on est tenté de croire que les réformes de ce roi n'ont pas été aussi radicales que l'indiquait tout à l'heure le texte, ou plutôt le fait lui-même devient suspect.

⁴ Cela semble devoir s'expliquer par la rivalité de diverses factions politiques qui se disputaient le gouvernement, et l'on pourrait même y entrevoir l'antagonisme de diverses tendances religieuses. Mais les données du texte sont trop décolorées pour permettre un jugement.

⁵ 1 Rois XXII, 1, 2.

⁶ Ce qu'on va lire ici (v. 3-7) est étranger à la relation du livre des Rois, dans ce sens que les actes réformateurs du roi y sont placés dans une période postérieure de son règne, et subordonnés à la découverte du livre de la loi. Il est possible que le compilateur du livre des Rois ait résumé les actes de ce règne en leur assignant à tous une date unique, de manière que le récit que nous avons sous les yeux serait plus exact quant à la chronologie. Il faut cependant remarquer que si les réformes du jeune roi avaient été aussi radicales et complètes que cela est dit ici, dès sa douzième année, on ne comprendrait plus que six ans plus tard, quand il fit la connaissance de la loi, il ait pu être saisi d'une si grande terreur, comme s'il n'avait jamais fait son devoir, et qu'il ait dû alors faire encore une fois (v. 33) ce qui était accompli depuis longtemps. Il est donc plus probable que c'est la chronologie du livre des Chroniques qui est sujette à caution, en tant qu'il aurait paru singulier à l'auteur qu'un pieux roi n'aurait opéré ses réformes que dans la dix-huitième année de son règne. Voyez aussi le v. 8.

se trouvaient dessus. Il fit briser et mettre en pièces les idoles en fonte et sculptées, et en fit disperser les morceaux sur les tombeaux de ceux qui leur avaient offert des sacrifices. Il fit brûler les ossements des prêtres sur leurs autels et purgea ainsi Juda et Jérusalem. Il en fit de même dans les villes de Menass'eh et d'Éphraïm et de S'ime'on et jusqu'en Neftali, dans leurs ruines¹, partout. Et il détruisit les autels, il brisa les idoles et les images sculptées de manière à les réduire en poussière, et il abattit tous les obélisques dans tout le pays d'Israël, puis il revint à Jérusalem.

² La dix-huitième année² de son règne, à l'effet de purger le pays et le temple, il envoya S'afan le fils d'Açalyahou, Ma'aséyahou, le commandant de la ville, et Iôah fils de Iôahaz le chancelier, pour restaurer le temple de l'Éternel son Dieu. Ils vinrent chez le grand-prêtre Hilqiyahou³ et lui donnèrent l'argent apporté à la maison de Dieu, et que les Lévites, gardiens du seuil, avaient recueilli des mains de ceux de Menass'eh et d'Éphraïm et de tout ce qui restait d'Israël, ainsi que de tous ceux de Juda et de Benjamin et des habitants de Jérusalem. Et ils le remirent entre les mains des directeurs des travaux préposés au temple, et les directeurs des travaux, qui travaillaient dans le temple, le donnèrent pour réparer et restaurer l'édifice : ils le donnèrent aux charpentiers et aux constructeurs, et pour acheter des pierres de taille et du bois pour la charpente, et pour couvrir les édifices que les rois de Juda avaient laissés dépérir. Et l'on s'en remettait à la bonne foi des hommes qui faisaient cette besogne ; ils avaient à leur tête comme préposés Iaḥaḥ et 'Obadyahou, Lévites de la famille de Merari, et Zekaryah et Mes'oullam de la famille des Qehaḥites, pour les diriger, et tous les Lévites, qui

¹ Traduction conjecturale, d'après d'autres voyelles et la réunion de deux mots en un seul. Le texte imprimé ne donne pas de sens. Le mot de *ruines* serait une allusion à l'état du pays tel qu'on le supposait avoir dû être après la destruction du royaume d'Éphraïm. Pour ce qui concerne l'autorité exercée par Josias dans cette contrée, voyez la note sur 2 Rois XXIII, 19.

² 2 Rois XXII, 8 suiv., dont le récit diffère cependant notablement du nôtre.

³ La différence entre ce récit et celui du livre des Rois consiste principalement en ce que celui-ci parle de sommes d'argent recueillies par les prêtres au temple même, et qu'ils devaient remettre aux gens du roi pour être employées à la restauration du sanctuaire délabré ; tandis que les Chroniques parlent d'une espèce de collecte organisée dans la Palestine entière et que la caste sacerdotale administre elle-même dans ce but. Il est impossible de ne pas voir que c'est ce dernier fait, l'indépendance des Lévites dans les affaires qui regardaient le temple, que l'auteur tient à faire ressortir de toutes façons. En y regardant de près, on découvrira facilement dans la présente rédaction celle de l'autre relation, mais changée, de manière à devenir obscure à l'égard du point principal.

étaient artistes musiciens, étaient à la tête des manœuvres¹. Ils dirigeaient ainsi tous les ouvriers selon les divers travaux, et des Lévites étaient secrétaires, contrôleurs et portiers.

¹⁴ Lorsqu'on sortit l'argent qui avait été apporté au temple, le prêtre Hîlqiyahou trouva le livre de la loi de l'Éternel, écrite² par Moïse. Et Hîlqiyahou prit la parole et dit au secrétaire S'afan : J'ai trouvé dans le temple le livre de la loi. Et Hîlqiyahou donna le livre à S'afan, et celui-ci l'apporta au roi, et lui fit en outre son rapport en disant : Tes serviteurs ont fait tout ce dont ils étaient chargés. Ils ont versé l'argent qui s'est trouvé au temple, et l'ont remis aux préposés et aux directeurs des travaux. Puis le secrétaire S'afan dit encore au roi : Le prêtre Hîlqiyahou m'a donné un livre ; et S'afan en fit lecture devant le roi. ¹⁹ Lorsque le roi eut entendu les paroles de la loi, il déchira ses habits, et donna ses ordres à Hîlqiyahou, et à Ahiqam fils de S'afan, et à 'Abdôn fils de Mikah, et au secrétaire S'afan, et à 'Aşayah, officier royal, en disant : Allez consulter Iaheweh pour moi et pour ce qui reste d'Israël et de Juda ; car grande est la colère de Iaheweh qui s'est déversée sur nous, parce que nos pères n'ont point observé sa parole, de manière à pratiquer tout ce qui est prescrit dans ce livre. Hîlqiyahou et ceux qu'*[avait désignés*³] le roi se rendirent auprès de la prophétesse Houldah, la femme de S'alloum, garde du vestiaire, fils de Toqhaţ, fils de Hâsrah, laquelle demeurait à Jérusalem, dans le second quartier, et ils lui parlèrent dans ce sens. Et elle leur dit : Voici ce que dit l'Éternel, le Dieu d'Israël : Dites à l'homme qui vous a envoyés vers moi : Voici ce que dit l'Éternel : Voyez, j'amène une calamité sur ce lieu et sur ses habitants, toutes les malédictions qui sont écrites dans le livre qu'on a lu devant le roi de Juda ; parce qu'ils m'ont abandonné et ont encensé d'autres dieux, pour m'irriter avec les idoles fabriquées par eux, ma colère s'est déversée sur ce lieu, et elle ne s'éteindra point. Quant au roi de Juda qui vous a envoyés consulter l'Éternel, voici ce que vous lui direz : Ainsi dit l'Éternel, le Dieu d'Israël : Pour ce qui est des paroles que tu as entendues, puisque ton cœur est docile, et que tu t'es humilié devant Dieu, en entendant ses paroles contre ce

¹ Nous nous sommes permis de changer la coupe des versets et de supprimer une lettre, pour tâcher de donner un sens à la fin du 12^e verset, bien que nous n'entrevoiyons pas la raison qui aurait fait intervenir les musiciens pour diriger les travaux, à moins que ce n'ait été pour donner aux travaux une espèce de consécration religieuse.

² Ce mot en dit peut-être plus que le texte ne demande. Il y a en hébreu : *par la main* de Moïse, ce qui pourrait être dit de la simple promulgation orale et se rapporter à la loi et non au livre. Cependant à l'époque de l'auteur on ne faisait pas cette distinction. Comp. du reste 2 Rois XXII, 8 suiv.

³ Il y a ici évidemment une lacune dans le texte.

lieu et contre ses habitants, et que tu t'es humilié devant moi, et que tu as déchiré tes habits et as pleuré devant moi, moi aussi j'écoute, dit l'Éternel : c'est pour cela, vois-tu, que je te rassemblerai avec tes pères et tu iras les rejoindre dans ton sépulcre en paix, et tes yeux ne verront plus les malheurs que j'amènerai sur ce lieu et sur ses habitants.

²⁹ Et lorsqu'ils eurent rapporté cette réponse au roi, celui-ci fit chercher tous les sheikhs de Juda et de Jérusalem. Puis il monta au temple, ainsi que tous les hommes de Juda et les habitants de Jérusalem, et les prêtres et les Lévites, et toute la population, grands et petits, et on lut devant eux toutes les paroles du livre de l'alliance trouvé dans le temple. Et le roi, se plaçant sur son estrade, proclama le pacte avec l'Éternel, savoir, de suivre l'Éternel de cœur et d'âme, de garder ses commandements, préceptes et ordonnances, en pratiquant les paroles de ce pacte, telles qu'elles étaient écrites dans ce livre. Et il y fit adhérer tous ceux qui se trouvaient à Jérusalem et en Benjamin, et les habitants de Jérusalem agirent conformément à ce pacte de Dieu, du Dieu de leurs pères. Ainsi Ios'iyahou fit disparaître toute espèce de culte idolâtre de toutes les terres des Israélites, et il astreignit tout ce qui se trouvait en Israël au culte de l'Éternel, leur Dieu ; sa vie durant ils ne s'écartèrent point de l'Éternel, le Dieu de leurs pères ¹.

¹ Ensuite Ios'iyahou fit à l'Éternel une Pâque ² à Jérusalem, et l'on immola la victime pascalle le quatorzième jour du premier mois. Il assigna aux prêtres leurs postes, et les exhorta à faire le service du temple. Il dit aux Lévites, consacrés à l'Éternel, et instructeurs de tout Israël : Mettez l'arche sainte dans le temple bâti par Salomon, le fils de David, le roi d'Israël ; vous ne devez pas la charger sur l'épaule ³. Désormais vous devez être au service de Iaheweh, votre Dieu et de son peuple d'Israël ; et vous vous tiendrez prêts par familles et par classes, selon le rescrit de David, roi d'Israël, et

¹ Jérémie fait un tableau bien moins satisfaisant de l'état religieux du peuple à cette époque. Mais les deux assertions s'accorderont, en partie du moins, quand on songe que le prophète parle des dispositions personnelles des hommes, tandis que le roi tenait la main à ses règlements de police.

² Ce qui suit est indiqué dans le livre des Rois par une seule ligne, chap. XXIII, 21. La description détaillée donnée ici des arrangements pour la fête dépasse de beaucoup les indications des textes de la loi.

³ Ce passage doit faire supposer, soit que l'arche, à cette époque, se trouvait hors du sanctuaire (par la mauvaise volonté d'un gouvernement précédent ?), soit qu'on avait eu l'habitude de la porter en procession, usage qui devait maintenant cesser. Les Lévites n'auront plus désormais à faire que le service réglementaire des rites sacrés, à l'occasion des actes ordinaires du culte. Comp. 1 Chron. XV, 2.

selon le rescrit de son fils Salomon¹. Tenez-vous dans le sanctuaire : pour chaque groupe des familles de vos frères laïques, une division de famille de Lévites². Puis vous immolerez la victime pascale et vous vous purifierez, et vous la préparerez à vos frères, de manière à agir selon la parole de Iaheweh promulguée par Moïse. ⁷ Et Ios'iyahou fournit aux gens du peuple du bétail, agneaux et chevreaux, le tout pour servir de victimes pascales à tous ceux qui se trouvaient là, au nombre de trente mille, et de plus, trois mille bœufs ; et cela fut pris sur les biens du roi. Et ses ministres en fournirent aussi, à titre de don gratuit, au peuple, aux prêtres et aux Lévites ; Hîlqiyah, Zekaryahou et Iehiël, les préposés en chef de la maison de Dieu, donnèrent aux prêtres, pour servir de victimes pascales, deux mille six cents pièces, et trois cents bœufs ; et Konanyahou avec S'ema'yahou et Neçaneël ses frères, et Haşabyahou, Ie'iël et Iôzabad, les chefs des Lévites fournirent aux Lévites, comme victimes pascales cinq mille pièces et cinq cents bœufs³. Lorsque le service fut préparé, les prêtres occupèrent leurs places, et les Lévites celles de leurs classes, d'après l'ordre du roi. Puis ils égorgèrent les victimes pascales, et les prêtres firent l'aspersion avec ce qu'ils recevaient de leurs mains, et les Lévites écorchèrent. Et ils mirent à part ce qui devait être brûlé⁴ pour le remettre aux groupes de familles des gens du peuple,

¹ L'auteur doit avoir voulu dire que les règlements concernant les rites sacrés avaient été édictés par écrit, et que ces édits existaient encore du temps de Ios'iyah (comp. cependant 1 Chron. XXVIII, 19). Mais si de pareils règlements existaient, comment se fait-il que la loi elle-même, sur laquelle ils se fondaient, était si complètement perdue et oubliée ? Pour les *classes* des prêtres, qui se relevaient à tour de rôle dans le service, voyez 1 Chron. XXIV.

² Pour qu'il n'y ait pas de confusion dans l'opération de l'immolation des victimes pascales, nécessairement très-nombreuses, on doit se former en groupes dans la cour du temple, selon les familles, et les Lévites, naturellement moins nombreux que les laïques (*les fils du peuple*), doivent également se partager en groupes, de manière qu'une famille de Lévites desservait plusieurs familles de laïques.

³ Les noms propres sont en grande partie les mêmes que ceux qu'on trouve dans l'histoire du roi Hîzqiyah, chap. XXXI, 12 suiv. Cela pourrait rendre suspecte l'authenticité de l'un ou de l'autre de ces récits ; mais il est plus probable qu'il s'agit moins ici de noms d'individus que de noms de familles, de ce qu'on pouvait convenablement appeler l'aristocratie de la caste sacerdotale. Les bœufs étaient sans doute destinés aux festins ou aux autres sacrifices, qui se faisaient pendant les sept jours de la fête. Quant aux chiffres, la critique peut faire ses réserves, si elle le juge encore nécessaire.

⁴ Cela veut dire que la partie de la victime pascale qui devait être consacrée à Dieu était remise par le Lévite officiant à chaque famille, laquelle ensuite s'approchait de l'autel pour la remettre au prêtre. Il ne s'agit pas ici d'holocaustes proprement dits, c'est-à-dire de bêtes brûlées en entier. La *pâque*, dans ce texte, est toujours l'agneau pascal, destiné à être mangé en famille. Comp. Exod. XII. Lévit. XXIII.

pour qu'ils l'offrissent à l'Éternel, d'après ce qui est prescrit dans le livre de Moïse. On en fit de même pour les bœufs. Puis ils firent rôtir¹ les victimes pascales selon la règle; quant aux autres viandes consacrées, ils les firent cuire dans des marmites, des chaudières et des casseroles, et ils les portèrent en toute hâte aux gens du peuple. Après cela, ils firent les mêmes apprêts pour eux-mêmes et pour les prêtres, car les prêtres de la famille d'Aharôn étaient occupés jusqu'au soir à mettre sur l'autel ce qui devait être brûlé et les parties grasses; et les Lévites firent les apprêts pour eux-mêmes et pour les prêtres de la famille d'Aharôn. Et les chantres de la famille d'Asaf étaient à leur poste, d'après la règle faite par David, Asaf, Hëman et Iedouïoun, le voyant du roi; et les portiers étaient à leurs portes respectives; ils n'avaient pas besoin de quitter leur service, car leurs frères, les Lévites, firent les apprêts pour eux. Et lorsque tout le service de l'Éternel eut été préparé en ce jour, pour immoler les victimes pascales, et pour mettre sur l'autel de l'Éternel ce qui devait être brûlé, d'après l'ordre du roi Ios'iyahou, les Israélites présents célébrèrent la Pâque à cette époque, et la fête des pains azymes pendant sept jours. ¹⁸ Une pâque pareille² n'avait point été faite en Israël depuis le temps du prophète Samuël, et aucun roi d'Israël n'avait fait de Pâque comme celle que fit Ios'iyahou, avec les prêtres et les Lévites, et avec tout Juda, et ce qui se trouvait là d'Israël, et les habitants de Jérusalem. Ce fut la dix-huitième année du règne de Ios'iyahou que fut faite cette Pâque.

²⁰ Après tout cela, quand Ios'iyahou eut restauré le temple, Nekô³ le roi d'Égypte fit une expédition, pour livrer un combat à Karkemis' sur l'Euphrate, et Ios'iyahou se mit en marche pour aller à sa rencontre. Et il lui envoya un message pour lui dire : Occupe-toi de tes affaires, roi de Juda! ce n'est pas à toi que j'en veux aujourd'hui, mais mon expédition a un autre but⁴, et Dieu m'a dit de m'en dépêcher; retire-toi devant le Dieu qui est avec moi, de peur qu'il ne te perde! Mais Ios'iyahou ne fit point sa retraite, au contraire il se hâta d'attaquer, sans écouter les paroles de Nekô qui venaient de Dieu⁵, et il engagea le combat dans la plaine de Meg'iddo. Et les

¹ Litt. : cuire *au feu*.

² 2 Rois XXIII, 22.

³ 2 Rois XXIII, 29 suiv. — En disant que Nekô marcha sur Karkemis', l'auteur anticipe sur l'issue de cette guerre qui se termina par la déroute des Égyptiens près de la dite ville, le Circésium des classiques, sur les bords de l'Euphrate.

⁴ Litt. : je vais au *lieu* de ma guerre. Le texte cependant est suspect. Josèphe entre autres exprime la leçon : mon expédition est vers l'Euphrate (*prt-bjt*).

⁵ Nekô, cela va sans dire, parle de son dieu et de ses oracles, et non pas de quelque prophétie de Jérémie dont il aurait eu connaissance. Cependant l'auteur affirme que

archers tirèrent sur le roi Ios'iyahou, et le roi dit à ses gens : Emmenez-moi, car je suis blessé grièvement. Ses gens l'emportèrent de son char, et le firent monter dans une seconde voiture qu'il avait avec lui, et le menèrent à Jérusalem. Et quand il fut mort, il fut enterré dans le tombeau de ses pères et tout Juda et Jérusalem furent en deuil pour Ios'iyahou. Jérémie composa une complainte sur Ios'iyahou, et tous les chantres et les chanteuses la répètent jusqu'à ce jour dans leurs complaintes sur Ios'iyahou, et on en fit un usage en Israël : on la trouve écrite dans les Complaintes¹.

² Le reste des histoires de Ios'iyahou, et ses bonnes actions conformes à ce qui est prescrit dans la loi de l'Éternel, et ses affaires, du commencement à la fin, tout cela est écrit en détail dans le livre des rois d'Israël et de Juda. ¹ Et le commun peuple prit Iehoahaz, le fils de Ios'iyahou, et le proclama roi à la place de son père, à Jérusalem.

² Iôahaz² était âgé de vingt-trois ans lorsqu'il devint roi, et il régna trois mois à Jérusalem. Mais le roi d'Égypte le destitua³ à Jérusalem, et imposa le pays pour cent talents d'argent et un talent d'or. Et le roi d'Égypte fit roi de Juda et de Jérusalem son frère Elyaqim, et changea son nom en Iehoyaqim, et quant à son frère Iôahaz, Nekô le prit et le fit conduire en Égypte.

⁵ Iehoyaqim était âgé de vingt-cinq ans⁴ lorsqu'il devint roi, et il régna onze ans à Jérusalem. Il fit ce qui déplaisait à l'Éternel, son Dieu. Neboukadneççar, le roi de Babel, fit une expédition contre lui, et le fit lier avec une double chaîne pour le faire conduire à Babel⁵. Neboukadneççar emporta aussi à Babel une partie de la

c'était là un avertissement que Ios'iyah n'aurait pas dû négliger, car Jéhova le lui adressait par cette voie. En traduisant : *il se hâta*, nous changeons la leçon reçue, ou plutôt nous prenons la racine *hps* dans le sens de *hpx* (1 Sam. XXIII, 26). L'autre signifierait : il se déguisa (2 Chron. XVIII, 29), ce qui ne va pas avec le reste du récit.

¹ Voyez l'introduction au livre des Lamentations de Jérémie, page 425.

² 2 Rois XXIII, 31 suiv.

³ La différence entre cette phrase et celle du récit correspondant consiste dans une seule lettre, et quant aux mots : à *Jérusalem*, qui pourraient faire croire à une présence personnelle de Nekô dans cette ville, il serait possible que notre texte fût fautif, et qu'il fallut lire : de manière qu'il ne fut plus roi à Jérusalem.

⁴ Son père était mort à l'âge de 39 ans !

⁵ Cet événement n'est pas mentionné dans le livre des Rois, et il est assez difficile de combiner les deux récits. Notre texte ne dit pas si Iehoyaqim recouvra sa liberté, ou s'il mourut en captivité ; il ne dit pas même si l'ordre de le déporter fut réellement exécuté. Un auteur postérieur (Dan. I, 2, c'est-à-dire la tradition) s'est prononcé pour l'affirmative. Il est cependant à remarquer que le texte parle d'un règne de onze ans, et la bataille de Karkemis', qui décida du sort de la Judée, eut lieu la 4^e année de Ioyaqim (Jér. XLVI).

vaisselle du temple et la déposa dans son palais. Le reste des histoires de Iehoyaqim, et les idoles qu'il fit faire, et tout ce dont il se rendit coupable, cela est écrit en détail dans le livre des rois d'Israël et de Juda; et son fils Iehoyakin devint roi à sa place.

⁹ Iehoyakin ¹ était âgé de huit ans lorsqu'il devint roi et régna trois mois et dix jours à Jérusalem; il fit ce qui déplaisait à l'Éternel. L'année suivante ², le roi Neboukadneççar le fit conduire à Babel, avec les objets précieux du temple, et fit roi sur Juda et Jérusalem son frère ³ Çideqiyahou.

⁴ Çideqiyahou ⁴ était âgé de vingt-un ans lorsqu'il devint roi; il régna onze ans à Jérusalem; il fit ce qui déplaisait à l'Éternel, son Dieu; il ne s'humilia point devant Jérémie, le prophète, qui lui parlait au nom de l'Éternel. Il se révolta aussi contre le roi Neboukadneççar, lequel lui avait fait prêter serment par Dieu ⁵; et il fut raide et obstiné ⁶, au lieu de se convertir à l'Éternel, le Dieu d'Israël. Et tous les principaux prêtres aussi, et le peuple, commirent de nombreux actes criminels en imitant les abominations des païens; ils profanèrent le temple de l'Éternel qu'il avait consacré à Jérusalem. Cependant l'Éternel, le Dieu de leurs pères, ne cessait de les avertir, par l'organe de ses messagers; car il voulait épargner son peuple et sa demeure ⁷. Mais ils se moquaient des messagers de Dieu, et méprisaient ses paroles, et huaient ses prophètes, jusqu'à ce que la colère de l'Éternel contre son peuple fût au comble, et qu'il n'y eût plus d'apaisement. Alors ⁸ il fit marcher contre eux le roi des Chaldéens, et égorger leurs jeunes gens avec l'épée, dans leur sanctuaire même, et il n'épargna ni adolescent, ni vierge, ni vieillard

¹ 2 Rois XXIV, 8. On remarquera les variantes dans les nombres, sur lesquels il est difficile de se prononcer. Cependant il n'est guère probable qu'un enfant de huit ans ait eu l'occasion de mériter le jugement porté ici sur le jeune prince.

² Litt. : au retour de l'année, c'est-à-dire après le commencement d'une nouvelle année, au printemps. D'après cela, l'avènement du jeune prince se placera au milieu de l'hiver.

³ Il faudra mettre : son parent, c'est-à-dire son oncle, 2 Rois XXIV, 17.

⁴ 2 Rois XXIV, 18.

⁵ Ezéch. XVII, 13.

⁶ Litt. : il raidit son cou et enduret son cœur.

⁷ L'auteur de 2 Rois XXIV, 4 se place à un autre point de vue, et apprécie les faits d'après le résultat final. Et le Chroniqueur lui-même s'était prononcé autrement, chap. XXXIV, 24 suiv.

⁸ On remarquera que l'auteur, au lieu de raconter la catastrophe en détail, termine par une tirade rhétorique.

ou tête blanche ; il ¹ lui livra tout. Et tous les meubles de la maison de Dieu, grands et petits, et les trésors du temple et les trésors du roi, et de ses ministres, il fit tout transporter à Babel. On brûla la maison de Dieu et on démolit la muraille de Jérusalem, et l'on mit le feu à tous ses palais, et tout ce qu'il y avait d'objets précieux fut livré à la destruction. Et il déporta à Babel ceux qui avaient échappé à l'épée, et ils restèrent ses sujets, à lui et à ses descendants, jusqu'à l'avènement des rois de Perse, afin que fût accomplie la parole de l'Éternel prononcée par la bouche de Jérémie ², jusqu'à ce que le pays eût acquitté ses sabbats ; elle dut reposer tout le temps de la désolation, de manière à compléter soixante-dix années. ²²Et ³ la première année de Kors', roi de Perse, pour que fût accomplie la parole de l'Éternel prononcée par Jérémie, l'Éternel excita l'esprit de Kors', roi de Perse, et il fit proclamer par tout son empire, et par un rescrit, ce qui suit : Ainsi ordonne Kors', roi de Perse : Iaheweh, le Dieu des cieux, m'a donné tous les royaumes de la terre, et il m'a chargé de lui bâtir un temple à Jérusalem en Juda. Quiconque d'entre vous est de son peuple ⁴, que son dieu soit ⁵ avec lui, qu'il parte. . . .

¹ Jusqu'ici c'est toujours Jéhova qui est le sujet de ces phrases. Cela convient mieux au style théocratique du morceau. Mais dans les phrases suivantes, c'est bien le roi de Babel qui est le sujet.

² Jérém. XXV, 11 suiv. ; XXIX, 10. Jérémie parle d'une dévastation de Canaan qui doit durer 70 ans. Notre auteur envisage ce nombre comme représentant celui de 70 années sabbatiques, qu'on aurait négligé de fêter antérieurement. Or, 70 années sabbatiques donnent une période de 490 ans, ce qui revient à dire que depuis David l'année sabbatique n'aurait jamais été fériée (comp. Lév. XXVI, 34). Car la fin de la période est fixée à l'avènement de Cyrus, 536 avant Jésus-Christ.

³ Sur le reste du texte, voyez ce que nous avons dit dans l'Introduction, page 10 suiv.

⁴ Litt. : qui d'entre vous de tout son peuple. Il y a ici moins une lacune qu'une réticence rhétorique facile à expliquer.

⁵ Texte corrigé d'après celui du livre d'Esdras ; celui des Chroniques porte : Iaheweh son Dieu avec lui. Il n'y a guère ainsi qu'une lettre de plus.

E Z R Â

Et¹ la première année de Kors', roi de Perse, pour que fût accomplie la parole de l'Éternel prononcée par Jérémie, l'Éternel excita l'esprit de Kors', roi de Perse, et il fit proclamer par tout son empire et de vive voix, et par un rescrit, ce qui suit : Ainsi ordonne Kors', roi de Perse : Iaheweh, le dieu des cieux², m'a donné tous les royaumes de la terre, et il m'a chargé de lui bâtir un temple à Jérusalem en Juda. Quiconque d'entre vous est de son peuple, que son Dieu soit avec lui, qu'il parte pour Jérusalem en Juda et qu'il rebâtisse le temple de Iaheweh, du dieu d'Israël, du dieu qui réside à Jérusalem. Et quant à ceux qui existent encore³ dans tous les lieux où ils sont établis, les gens du lieu⁴ doivent les soutenir avec de l'argent, de l'or, du bétail et autres objets de ménage, et faire en outre des offrandes volontaires pour le temple du dieu de Jérusalem.

⁵ Alors se levèrent les chefs de famille de Juda et de Benjamin, les prêtres et les Lévites, tous ceux dont Dieu excita l'esprit à partir, pour rebâtir le temple de l'Éternel à Jérusalem. Et tous leurs

¹ Voyez la fin du livre des Chroniques.

² C'est un auteur juif qui prête à Cyrus de pareilles formules. Il est très-probable que la postérité regardait ce roi comme un serviteur du vrai Dieu, en se fondant sur des textes comme És. XLIV, 28 ; XLV, 1 suiv.

³ Les survivants de la génération qui avait vu la ruine du temple. Il était naturel qu'on songeât d'abord à celle-ci, quoiqu'elle dût être bien réduite à cette époque.

⁴ Il s'agit en première ligne des indigènes ; la suite fera voir que beaucoup de Juifs ne partirent point et se contentèrent de se cotiser au profit des émigrants.

voisins leur vinrent en aide avec des vases d'argent et d'or, du bétail, et des objets précieux et de ménage, sans compter toutes les offrandes volontaires.

⁷ Et le roi Kors' rendit la vaisselle du temple de l'Éternel que Neboukadneççar avait emportée de Jérusalem¹, pour la déposer dans le temple de son dieu. Kors', le roi de Perse, la fit retirer par les soins du trésorier Mitredaṭ, qui la remit à S'es'baççar², l'émir de Juda. En voici le relevé : Bassins³ d'or, trente ; bassins d'argent, mille ; encensoirs, vingt-neuf ; boîtes d'or à couvercle, trente ; boîtes d'argent de second ordre, quatre cent dix ; autres vases, mille. Tous ces objets d'or et d'argent étaient au nombre de cinq mille quatre cents⁴, et S'es'baççar les emporta tous, lorsque les déportés se mirent en route de Babylone à Jérusalem.

⁴ Voici⁵ la liste des gens de la province⁶ qui revinrent de l'exil, des déportés, que le roi de Babylone Neboukadneççar avait déportés

¹ Il est souvent question de ces objets, qui avaient été en partie enlevés lors de la première prise de Jérusalem, en 598. Voyez 2 Rois XXIV ; XXV. Jérém. XXVII ; LII. 2 Chron. XXXVI. Daniel V, etc.

² Le nom est très-différemment écrit dans les manuscrits grecs ; mais il paraît hors de doute que c'était le nom chaldéen du personnage qui joue le principal rôle dans l'histoire de la restauration, et qui est appelé Zeroubbabel par les Juifs.

³ Les termes (français) sont choisis un peu au hasard ; les deux premiers ne se trouvant que dans ce seul passage du texte, il est difficile de les déterminer, et les deux traductions grecques que nous possédons ne s'accordent pas. Elles mettent, entre autres, des vases à libations ; d'autres y voient des couteaux, des coupes, des corbeilles.

⁴ Il est facile de voir qu'il y a une erreur d'addition dans ce chiffre. Elle doit être fort ancienne, car elle se trouve dans l'une des deux traductions grecques. L'autre a des éléments différents pour plusieurs articles et arrive à un total (d'ailleurs juste) de 5469. On a supposé qu'il y a une faute de copiste dans le mot hébreu que nous avons traduit : *de second ordre*, mot assez singulier, parce que l'argent vaut partout moins que l'or ; mais une seule correction ne suffirait pas, et il faut bien admettre d'autres erreurs encore.

⁵ Cette même liste est insérée une seconde fois dans le livre de Néhémie, chap. VII, avec de nombreuses variantes dans les noms et dans les chiffres ; il y en a d'autres dans les textes grecs. Nous ne les relèverons pas toutes en détail, parce que cela n'a aucun intérêt pour nous. Il suffira de faire remarquer que cette liste paraît contenir les résultats d'un recensement fait après coup en Palestine, et dans lequel pourraient bien être compris des individus nés après le retour. La liste suppose évidemment l'existence de Jérusalem et des autres *endroits*. Voyez aussi chap. VIII.

⁶ Dont Jérusalem était le chef-lieu. Les *endroits*, où *chacun* s'établit, ne sont pas nécessairement ceux où sa famille avait demeuré 70 ans auparavant, et qui, pour la plupart, auraient été difficiles à trouver ; mais plutôt ceux où ils s'établirent au retour. Le territoire dont ils disposaient était certainement beaucoup plus restreint qu'avant l'exil.

à Babylone, et qui retournèrent à Jérusalem et en Juda, chacun à son endroit. Ils y arrivèrent avec Zeroubbabel¹, Iés'oua^c, Nehémyah, Şerayah, Re'elayah, Mordekai, Bils'an, Mispar, Bigwai, Rehoum, Ba'anah.

² Dénombrement des gens du peuple israélite.

La famille² de Pare'os', 2172 ; la famille de S'efatyah, 372 ; la famille d'Arah, 775 ; la famille de Paḥaṭ-Moab du clan de Iés'oua^c Ioab, 2812 ; la famille de 'Élam, 1254 ; la famille de Zaṭṭou, 945 ; la famille de Zakkai, 760 ; la famille de Bani, 642 ; la famille de Bébaï, 623 ; la famille de 'Azgad, 1222 ; la famille d'Adoniqam, 666 ; la famille de Bigwai, 2056 ; la famille de 'Adin, 454 ; la famille d'Ater (de Hizqiyah), 98 ; la famille de Bécaï, 323 ; la famille de Iorah, 112 ; la famille de Ḥas'oum, 223 ; les gens de G'ibbar³, 95 ; les gens de Bêt-Léhem, 123 ; les hommes de Netofah, 56 ; les hommes de 'Anaṭoṭ, 128 ; les gens de 'Azmawet, 42 ; les gens de Qiryat 'Arim, Kefirah et Beérôt, 743 ; les gens de Ramah et G'éba^c, 621 ; les hommes de Mikmas, 122 ; les hommes de Bêt-El et du 'Ai, 223 ; les gens de Nebo, 52 ; les gens de Magbis', 156 ; [la famille d'un autre 'Élam⁴, 1254 ; la famille de Ḥarim, 320 ;] les

¹ De ces onze personnes (le texte de Néhémie en nomme douze, nombre plus significatif et probablement plus juste) les deux premières seules sont connues d'ailleurs. Zeroubbabel (c'est-à-dire né à Babylone) était le petit-fils du roi déporté Iekonyah, et 'Iés'oua^c (Jésus, forme abrégée de Iehos'oua^c, Josué) était le petit-fils du prêtre Şerayah mis à mort par Neboukadneççar. Plusieurs des autres portent des noms étrangers.

² Le texte hébreu dit : *les fils*, d'un bout de la liste à l'autre. Nous avons traduit ce terme, qui n'a pas le même sens dans les deux langues, de deux manières différentes : *la famille*, là où le nom propre désignait des personnes issues d'une même souche, et *les gens*, là où il est question d'une localité.

³ D'après le texte du livre de Néhémie, il faut lire G'ibéon. Ici commence la seconde série des noms, celle qui comprend les bourgades.

⁴ Au milieu de cette série de noms de lieux, on s'étonne de trouver derechef deux noms de personnes. Le premier est suspect, parce qu'il est omis dans l'une des deux traductions grecques, et qu'il reproduit le même chiffre qui accompagnait le même nom dans la première série ; le second est compris dans la première série avec le nombre 32, au lieu de 320, dans la même traduction. — Tous les autres noms de cette série appartiennent à des bourgades et villages aux environs de Jérusalem, à une distance de 4 à 5 lieues au plus de cette ville. Ces endroits sont connus presque tous, par l'histoire ancienne d'Israël, en partie encore par les relations de l'époque des Maccabées. Il n'y en a que très-peu dont la position ne puisse plus être déterminée. On remarquera la modicité des chiffres comparés à ceux de la première série, laquelle probablement comprendra les habitants du chef-lieu, à un moment donné. Il n'y a que le dernier endroit dont la population plus nombreuse pourrait nous arrêter, parce que la localité elle-même n'est point nommée ailleurs.

gens de Lod, Hadid et Onò, 725 ; les gens de Ierého, 345 ; les gens de Senaah, 3630.

³⁶ Les prêtres ¹ : la famille de Ieda'yah de la maison de Iés'oua', 973 ; la famille d'Immer, 1052 ; la famille de Pas'hour, 1247 ; la famille de Harim, 1017.

⁴⁰ Les Lévites : la famille de Iés'oua' et Qadmiël, de la famille de Hôdawayah, 74.

⁴¹ Les chantres : la famille d'Asaf, 128.

⁴² Les familles des portiers ² : la famille de S'alloum, la famille d'Ater, la famille de Talmôn, la famille de 'Aqqoub, la famille de Hatitâ, la famille de S'obaï, en tout 139.

⁴³ Les serfs ³ : la famille de Çihâ, la famille de Haşoufâ, la famille de Tabba'oŧ, la famille de Qéros, la famille de Si'ahâ, la famille de Padôn, la famille de Lebanah, la famille de Hagabah, la famille de 'Aqqoub, la famille de Hagab, la famille de S'amelaï, la famille de Hanan, la famille de G'iddel, la famille de Gaħar, la famille de Reayah, la famille de Reçin, la famille de Neqôdâ, la famille de Gazzam, la famille de 'Ouzzâ, la famille de Paséah, la famille de Bésaï, la famille de Asnah, la famille des Me'ounites ⁴, la famille des Nefisites, la famille de Baqbouq, la famille de Haqoufâ, la famille de Harħour, la famille de Baçlouŧ, la famille de Meħidâ, la famille de Harsâ, la famille de Barqôs, la famille de Siscrâ, la famille de Tamaħ, la famille de Neçiah, la famille de Hatifâ.

⁵⁵ Les familles des esclaves de Salomon : la famille de Sotaï, la famille de Hassofert, la famille de Peroudâ, la famille de Ia'alah, la famille de Darqôn, la famille de G'iddel, la famille de S'efatyah, la

¹ Plusieurs des familles sacerdotales nommées ici sont aussi signalées dans le catalogue des classes de prêtres, 1 Chron. XXIV, 8, 11, 14.

² Les chantres et les portiers tiennent de près aux autres Lévites, d'après les Chroniques, chap. XXIV et suiv.

³ Les Grecs traduisent très-justement : les Hiérodoules, c'est-à-dire des familles réduites de mémoire d'homme à la condition servile, et appartenant au temple, comme au moyen-âge les couvents possédaient aussi des terres avec des paysans attachés à la glèbe. Il en doit être de même de la catégorie suivante, des familles des esclaves de Salomon (1 Rois IX, 20 suiv. 2 Chron. VIII, 7 suiv.), qui paraissent avoir également passé comme serfs à la caste sacerdotale. Du moins ils sont compris dans la même rubrique quant à leur nombre. On remarquera que la plupart des noms propres de ces deux catégories ont peu ou point d'affinité avec les noms hébreux. Puis en divisant le total de 392 têtes par les 45 familles, on ne trouve que huit individus par famille, ce qui est évidemment une autre combinaison généalogique que celle qui est faite pour les autres classes.

⁴ Les Me'ounites et les Nefisites doivent sans doute leurs noms à des localités.

famille de Hattil, la famille de Pokert-haççebayim¹, la famille d'Ami. Total des serfs et des familles des esclaves de Salomon : 392.

⁵⁹ Puis voici ceux qui partirent de Tel-Mélah, Tel-Hars'a, Keroub-Addan, Immer², et qui ne pouvaient établir leur généalogie et filiation, s'ils étaient Israélites : la famille de Delayah, la famille de Tôbiyah, la famille de Neqôdâ : 652.

⁶¹ Puis, d'entre les familles sacerdotales³, la famille de Habayyah, la famille de Haqqôç, la famille de Barzillai, lequel⁴ avait pris une femme d'entre les filles de Barzillai le G'ile'adite, et se nommait de leur nom. Ceux-ci cherchèrent leurs titres généalogiques, mais ils ne se retrouvèrent point, et ils furent exclus⁵ du sacerdoce. Et le gouverneur⁶ leur interdit la participation aux choses consacrées⁷ jusqu'à ce qu'un prêtre fût là pour prononcer d'après l'oracle⁸.

⁶⁴ Toute la communauté, au total, était de 42,360⁹, indépendam-

¹ Cela pourrait signifier : Chasse aux cerfs (antilopes). Les textes grecs en font deux noms distincts.

² Les deux premiers de ces noms sont certainement des localités de la Babylonie ; il en doit être de même des derniers ; mais il est difficile de dire si ce sont deux, ou trois, ou un seul. L'un des traducteurs grecs y a vu des noms d'hommes. D'après le nombre, on dirait qu'il s'est joint à la caravane des émigrés, des villages entiers dont les habitants ne pouvaient établir leur origine israélite. Peut-être étaient-ce des descendants de déportés d'une époque plus ancienne.

³ C'est-à-dire, se prétendant telles, comme la suite le fait voir.

⁴ Cette phrase est assez singulièrement construite. Voici ce que l'auteur veut dire : Un certain prêtre, non nommé ici, avait épousé une fille de Barzillai, connu par l'histoire de David (2 Sam. XVII, 27 ; XIX, 32 suiv.), et ses descendants, soit en vue de l'héritage de leur mère ou aïeule, soit à cause de la réputation du père de celle-ci, avaient adopté son nom (le nom de Barzillai) comme chef de leur maison, et par suite, après quelques siècles, leur véritable aïeul était oublié et leur généalogie sacerdotale en même temps. Les pronoms : *lequel* et *leur* nom, rendent le récit presque inintelligible.

⁵ Litt. : ils furent déclarés souillés, c'est-à-dire profanes.

⁶ Le Tirs'atâ (titre persan), c'est Zerubbabel, et l'interdiction ne peut avoir été prononcée qu'après l'installation du nouveau gouvernement à Jérusalem.

⁷ Aux viandes des sacrifices et autres redevances de ce genre.

⁸ Sur cet oracle, voyez Exode XXVIII, 30. Le fait qu'on remet la décision de l'affaire à l'époque où un prêtre prononcerait de la manière indiquée, semble devoir faire supposer qu'une décision favorable n'a jamais été donnée. En général, il n'y a pas de trace d'un pareil oracle rendu habituellement après la restauration. D'après la théorie, ç'aurait dû être le grand-prêtre, et celui-ci ne faisait point défaut alors.

⁹ Ce chiffre est reproduit dans la copie du livre de Néhémie et dans les trois textes grecs. Mais dans les détails, les cinq séries offrent de nombreuses variantes qu'il serait inutile d'énumérer ici. Il suffira de dire que la somme des nombres du texte hébreu d'Esdras est de 29,818 ; la traduction donne 30,009 ; la seconde récénsion comprise dans les manuscrits des Septante, 30,678 (ou 30,143, selon les variantes) ;

ment de leurs esclaves et servantes, au nombre de 7337. Ils avaient aussi 200 chantres et chanteuses. Leur chevaux étaient au nombre de 736, leurs mulets de 245, leurs chameaux de 435, les ânes de 6720.

⁶⁸ Parmi les chefs de famille il y en eut qui, à leur arrivée au temple à Jérusalem, firent des dons volontaires pour la maison de Dieu, à l'effet de la rétablir en son lieu. Selon leurs moyens, ils donnèrent au trésor de l'œuvre, en or 61,000 dariques ¹, en argent cinq mille mines, et cent tuniques sacerdotales.

⁷⁰ Et les prêtres, les Lévides, et ceux du commun peuple, et les chantres, les portiers et les serfs s'établirent en leurs endroits, et tous les Israélites dans leurs endroits respectifs.

¹ Lorsque le septième mois ² arriva et que tous les Israélites se furent établis dans leurs endroits, le peuple s'assembla à Jérusalem, comme un seul homme; et Iés'oua', le fils de Ioçadaq, avec ses frères, les prêtres, et Zeroubbabel, le fils de S'ealtiël, avec ses frères ³, se mirent à construire l'autel du Dieu d'Israël, pour y offrir des holocaustes, comme cela est prescrit dans la loi de l'homme de Dieu Moïse. Ils érigèrent l'autel sur ses fondements ⁴ (car ils étaient sous la crainte des populations du pays ⁵), et ils y offrirent des

le texte hébreu de Néhémie, 31,089; et la traduction, 31,112. Ainsi aucun texte ne fournit les éléments du total. On n'arrive pas à découvrir où est la faute. De fait, le nombre de plus de 40,000 est étonnamment grand pour une caravane d'émigrants, et nous revenons à notre pensée que le catalogue représente un recensement bien postérieur, peut-être d'une époque rapprochée du temps même d'Esdras et de Néhémie. L'absence des bêtes à cornes a également de quoi nous surprendre. La prépondérance des familles sacerdotales est très-significative.

¹ Voyez 1 Chron. XXIX, 7.

² L'année n'est pas indiquée; mais la suite fait voir qu'il s'agit de l'année même du retour, soit de la première de la restauration. En tout cas, le 7^e mois est celui qui dans le calendrier juif actuel est le premier, c'est-à-dire celui dans lequel tombe l'équinoxe d'automne.

³ Si les frères de Josué sont les prêtres, ceux de Zeroubbabel seront les chefs laïques.

⁴ Si cette traduction est juste, elle nous fera supposer qu'on avait retrouvé les vestiges de l'ancien autel. Autrement on pourrait mettre simplement: à sa place (ancienne).

⁵ Dans le récit original, cette crainte n'est pas motivée et l'on ne voit pas comment la crainte a pu être la cause de la construction de l'autel. Probablement nous n'avons ici qu'un abrégé d'un texte plus complet, dont il reste encore des traces dans l'une des traductions grecques qui parle d'inimitiés de la part des voisins. On peut combiner ces éléments en apparence contradictoires, soit en disant qu'ils se hâtèrent de commencer l'œuvre, de crainte d'en être empêchés, soit en supposant qu'il était dit primitivement que les voisins n'osèrent les empêcher, parce que la crainte était *sur eux*, c'est-à-dire que la Providence les tenait à distance.

holocaustes à l'Éternel, les holocaustes du matin et du soir. Puis ils firent la fête des tabernacles, comme cela est prescrit, et ils offrirent chaque jour l'holocauste, selon le nombre réglementaire pour chaque jour¹; et à partir de là, l'holocauste journalier, et aux nouvelles lunes, ainsi qu'aux grandes fêtes officielles de l'Éternel, et toutes les fois que quelqu'un faisait une offrande volontaire. Ce fut à partir du premier jour du septième mois qu'ils commencèrent à offrir des holocaustes à l'Éternel, bien que le temple ne fût pas encore fondé. Cependant ils donnèrent de l'argent aux tailleurs de pierre et aux charpentiers, et des vivres, des boissons et de l'huile aux Sidoniens et aux Tyriens, pour qu'ils amenassent du bois de cèdre du Liban au port² de Iafô, comme le roi de Perse Kors' le leur avait permis³.

⁸ La seconde année depuis leur retour à la maison de Dieu à Jérusalem, au second mois, Zeroubbabel fils de S'ealtîël, et Iés'oua' fils de Ioçadaq, et leurs autres frères, les prêtres, les Lévités, et tous ceux des déportés qui étaient revenus à Jérusalem, commencèrent l'œuvre et chargèrent les Lévités de vingt ans et au-dessus de diriger les travaux de la maison de Dieu. Ainsi Iés'oua' avec ses fils et ses frères, Qadmiël avec ses fils, la famille de Hôdawyah⁴, tous ensemble, se mirent en devoir de surveiller ceux qui travaillaient à l'œuvre de la maison de Dieu, savoir la famille de Hénadad, leurs fils et leurs frères, les Lévités.

¹⁰ Lorsque les ouvriers posèrent les fondements du temple de l'Éternel, on y fit assister les prêtres en costume avec des trompettes, et les Lévités de la famille d'Asaf avec des cymbales, pour glorifier l'Éternel d'après l'ordonnance de David, le roi d'Israël. Et ils se mirent à chanter l'hymne : Louez l'Éternel, car il est bon, et sa grâce dure

¹ Voyez Nombres XXIX, 13 suiv. Pour le sacrifice de tous les jours, voyez Exode XXIX, 42.

² *Litt.* : à la mer. Ce qui est dit ici des préparatifs de la construction du temple se rencontre de même dans l'histoire de Salomon, 1 Rois V. 2 Chron. II. Iafô, aujourd'hui Jaffa, chez les Grecs Ioppé.

³ Le texte ne dit pas clairement s'il s'agit de la permission de bâtir, ou de celle de livrer du bois.

⁴ Nous rétablissons ce nom (mutilé dans le texte reçu) d'après chap. II, 40. Le texte reçu distingue les familles lévétiques de Iés'oua' (qu'on ne confondra pas avec celle du prêtre de ce nom) et de Qadmiël, comme chargés de la direction de l'œuvre, de la famille lévétique de Hénadad, comme ouvriers. Mais cela est évidemment faux, les Lévités n'étant ni charpentiers ni maçons, et l'une des traductions grecques nous fait voir qu'il faut lire : les familles de Ies'ou'a, de Qadmiël et de Hénadad, surveillèrent les ouvriers, etc.

à jamais sur Israël¹, et tout le peuple poussa de grands cris de joie, comme on glorifiait ainsi l'Éternel au sujet de la fondation de sa maison. Et un grand nombre d'entre les prêtres et les Lévites, et les vieux pères de famille, qui avaient vu le premier temple², se mirent à pleurer et à sangloter lorsqu'on posa les fondements de celui-ci en leur présence, tandis que beaucoup d'autres poussaient de bruyants cris de joie, et la foule avait de la peine à distinguer les cris de joie des uns des sanglots des autres, tellement le bruit était grand et se faisait entendre au loin.

¹ Cependant les ennemis³ de Juda et de Benjamin, ayant appris que les déportés s'occupaient de bâtir un temple à Iaheweh, le Dieu d'Israël, vinrent trouver Zeroubbabel et les chefs de famille et leur dirent : Nous voulons bâtir avec vous, car nous nous adressons au même Dieu que vous, et c'est à lui que nous sacrifions depuis qu'Ésar-Haddôn, le roi d'Assyrie, nous a établis ici. Mais Zeroubbabel et Iés'oua' et les autres chefs de famille d'Israël leur répondirent : Il n'est pas question de vous et de nous quand il s'agit de bâtir une maison pour notre Dieu ; mais c'est nous, notre communauté⁴, qui la bâtirons pour Iaheweh, le Dieu d'Israël, comme le roi Kors', le roi de Perse, nous l'a ordonné. Dès lors, les gens du pays cherchèrent à décourager les Judéens, et à les empêcher de bâtir en les intimidant ; ils soudoyaient contre eux des agents, à l'effet d'entraver leur dessein, pendant tout le temps du règne du roi de Perse Kors' et jusqu'à celui du roi Daryawes'.

¹ Il s'agit ici d'une formule liturgique usuelle, à laquelle l'auteur fait allusion. Comp. 2 Chron. V, 13 ; VII, 3 ; XX, 21.

² Il s'était passé 52 ans depuis sa destruction.

³ Ce terme est choisi du point de vue des relations postérieures ; car les premières ouvertures faites à la colonie de la part des voisins étaient amicales. Ce qui suit peut être combiné sans trop de peine avec les faits racontés au deuxième livre des Rois, chap. XVII. Après la ruine de Samarie, les Assyriens transportèrent des colons de la haute Asie dans les contrées qui venaient d'être ravagées par la guerre et dépeuplées en partie par la déportation. Il va sans dire que le noyau de la population était toujours israélite, car la déportation complète de tous les habitants en masse n'a jamais eu lieu que dans l'imagination des théologiens chrétiens. Les nouveaux colons se mêlèrent sans peine à l'ancienne population et adorèrent son dieu, le dieu du pays, conjointement avec les leurs propres. Ils viennent ici s'en prévaloir pour s'associer à l'œuvre de Jérusalem. Peut-être avaient-ils des arrière-pensées politiques et économiques ; car l'arrivée de tant de milliers de nouveaux habitants, dans leur voisinage immédiat, menaçait de les gêner dans l'exploitation d'un territoire à peu près vierge à cette époque.

⁴ Litt. : Nous ensemble, c'est-à-dire notre corps à part.

⁶ Et sous le règne d'Ahas'wéros⁴, dès le commencement de son règne, ils rédigèrent une dénonciation contre les habitants de Juda et de Jérusalem.

⁷ Et du temps d'Artahs'as'tâ, Bis'lam, Miṭredaṭ, Tabeël et leurs autres collègues écrivirent au roi de Perse Artahs'as'te : la lettre est écrite en caractères araméens et traduite en araméen⁵.

⁸ Reḥoum³, conseiller, et le secrétaire S'imes'aï écrivirent au roi Artahs'as'te au sujet de Jérusalem une lettre ainsi conçue :

¹ Il se présente ici la grave question de savoir de quels rois de Perse à nous connus il est question sous les noms d'Ahas'wéros' et d'Artahs'as'tâ. Ces deux noms nous rappellent immédiatement les noms de Xerxès (en persan : Hs'ars'a) et d'Artaxerce, successeurs de Darius. Si cette combinaison est juste, l'auteur raconterait ici que même après Darius, sous lequel le *temple* fut enfin construit, les menées hostiles continuèrent, et qu'à plusieurs reprises des dénonciations arrivèrent à la cour, à la suite desquelles les Juifs furent empêchés de fortifier la *ville*, laquelle resta démantelée jusqu'au temps d'Artaxerce et de Néhémie (Néh. I, 3). Il faut convenir que la rédaction que nous avons sous les yeux favorise cette interprétation. Mais plus bas, à la fin du chap. IV, après avoir terminé la relation de ce qui s'est passé sous Artahs'as'tâ, l'auteur continue en disant que les travaux du *temple* furent interrompus *jusqu'à* la seconde année de Darius. On conçoit qu'en présence de ce dernier passage on se soit persuadé que les deux noms en question désignaient les successeurs immédiats de Cyrus, que les Grecs nomment Cambyse et Smerdis, et que les noms du texte, communs à plusieurs rois, sont moins des noms propres que des titres royaux. Il est cependant évident que de cette manière encore la narration ne présente pas de suite chronologique ; il y a surtout à remarquer que dans les documents relatifs à Artaxerce il n'est question que des murs, et dans le récit relatif à Darius il n'est question que du temple. Or, on remarquera que l'auteur a puisé dans différentes sources, écrites même en deux langues différentes. Ne se pourrait-il pas qu'en faisant des extraits il n'ait pas tenu compte de la chronologie, de manière à continuer d'abord la narration jusqu'au règne d'Artaxerce, d'après l'une de ses sources, sauf à reprendre (dans la dernière ligne du chap. IV), d'après l'autre source, l'histoire de Darius ? La difficulté que nous avons signalée proviendrait alors d'une méprise du rédacteur.

² Le rédacteur veut dire qu'il l'a trouvée telle dans sa source, dans laquelle il prend aussi ce qui suit. Car à partir du chap. IV, 8, tout son récit est écrit en dialecte araméen. (Voyez l'introduction.)

³ La notice sur les démarches de cet individu recommence jusqu'à trois fois, et il est bien difficile de dire pourquoi. En partie c'est le rédacteur qui parle, en partie il se borne à copier sa source. Reḥoum et S'imes'aï sont des agents de l'autorité persane ; les *consorts* (et non : collègues) sont les colons de la haute Asie établis en Palestine. (Voyez la note sur chap. IV, 4.) Plusieurs de ces noms de peuple nous sont autrement inconnus ; dans d'autres on reconnaît les habitants de la Perse, d'Erek, de Suse, d'Elymaïs, etc. S'amarain (S'omerôn) est Samarie ; la province à l'ouest de l'Euphrate est nommée la *Trans-Euphratène*, du point de vue de la capitale de la Perse ; comme on disait de nos jours la République Cisalpine du point de vue de Rome. Une autre difficulté de ce singulier texte provient de ce que nous n'apprenons pas dans quel rapport ont été Reḥoum et consorts avec Bis'lam, etc.

Alors donc, Rehoum, conseiller, et le secrétaire S'imes'aï et consorts, les Dinéens, Afarsatkéens, Tarpléens, Afarséens, Arkwéens, Babylo niens, S'ous'ankéens, Déhawites, Élamites, et les autres populations que le grand et puissant Osnappar a emmenées et établies dans la ville de S'ameraïn et autres de Trans-Euphratène, etc.

¹¹ Voici la copie de la lettre qu'ils envoyèrent au roi Artahs'as'te : Tes serviteurs, les gens de Trans-Euphratène, etc. Que le Roi sache que les Juifs partis de chez toi sont venus vers nous à Jérusalem ; ils rebâtissent cette ville rebelle et méchante, ils en restaurent les murs et en creusent les fondements. Or, que le Roi sache, que si cette ville est rebâtie et ses murs restaurés, on ne payera plus ni tribut, ni taille, ni péage, et finalement elle portera dommage aux rois. Or, puisque nous sommes salariés par la cour¹, et qu'il n'est pas convenable que nous soyons témoins de ce qui se fait au détriment du Roi, c'est pour cela que nous envoyons ces informations au Roi, afin qu'on fasse des recherches dans le livre des chroniques de tes pères² ; et tu trouveras et apprendras par ce livre des chroniques, que cette ville est une ville rebelle, portant dommage aux Rois et aux pays, et qu'il s'y est fait des révoltes de tout temps : voilà pourquoi cette ville a été détruite. Nous représentons au Roi que si cette ville est rebâtie et ses murs restaurés, par suite de cela tu n'auras plus de part en Trans-Euphratène.

¹⁷ Le Roi envoya un ordre à Rehoum, conseiller, et au secrétaire S'imes'aï et à leurs consorts établis à S'ameraïn et ailleurs en Trans-Euphratène : Salut, etc. La lettre que vous nous avez envoyée a été lue exactement devant moi ; et de ma part il a été donné ordre de faire des recherches, et l'on a trouvé que cette ville s'est soulevée de tout temps contre les rois, qu'elle a été rebelle, et qu'il s'y est fait des révoltes, et qu'il y a eu à Jérusalem des rois puissants, maîtres de toute la Trans-Euphratène³, auxquels était payé tribut, taille et péage. Maintenant donnez ordre de faire cesser ces gens, et que cette ville ne soit pas rebâtie jusqu'à ce qu'il intervienne un ordre de ma part. Et gardez-vous de manquer à l'exécution de ceci, pour que le mal n'augmente au détriment des rois.

¹ Litt. : nous salons le sel du palais, c'est-à-dire nous sommes les commensaux du Roi, soit qu'il s'agisse là d'un véritable traitement ou *salaires*, soit que cette locution rappelle seulement des obligations morales.

² De tes prédécesseurs sur le trône. Car il est évidemment fait allusion à des faits antérieurs à la domination des Perses.

³ Les annales de l'empire ne paraissent pas avoir été très-exactes, car à l'exception de David, jamais roi d'Israël n'a porté sa puissance aussi loin. D'un autre côté, l'usage de la langue ne permet pas de mettre le Jourdain à la place de l'Euphrate.

²³ Alors dès que la copie de la lettre du roi Artahs'as'te eut été lue devant Rehoum et le secrétaire S'imes'aï et consorts, ils se rendirent en toute hâte à Jérusalem auprès des Juifs et les firent cesser à force armée.

²⁴ Alors¹ les travaux de la maison de Dieu à Jérusalem durent cesser, et ils cessèrent jusqu'à la seconde année du règne du roi de Perse Daryawes'.¹ Puis le prophète Haggai et Zekaryah le fils de 'Iddô, ces prophètes prophétisèrent aux Juifs de Juda et de Jérusalem selon la mission qui leur était donnée au nom du Dieu d'Israël². Alors Zerubbabel le fils de S'ealtiël et Iés'oua' fils de Ioçadaq se mirent à l'œuvre et commencèrent à bâtir la maison de Dieu à Jérusalem et avec eux étaient les prophètes de Dieu qui les assistaient.

³ A cette époque, Taṭnaï, le gouverneur de la Trans-Euphratène³, et S'tar-Boznaï et consorts vinrent vers eux et leur dirent : Qui vous a autorisés à rebâtir cette maison et à restaurer ces murs ? Et nous⁴ leur dimes quels étaient les noms des personnes qui faisaient cette construction. Mais l'œil de leur Dieu protégeait les anciens des Juifs, et ils ne les obligèrent pas de cesser, jusqu'à ce que l'ordre de Daryawes' arrivât et qu'ils leur fissent tenir une réponse à ce sujet.

⁶ Copie de la lettre que Taṭnaï, gouverneur de la Trans-Euphratène, et S'tar-Boznaï et ses consorts Afarskéens⁵ en Trans-Euphratène, envoyèrent au roi Daryawes'. Ils lui envoyèrent leur rapport, dans lequel était écrit ce qui suit :

⁸ Au roi Daryawes' tout salut ! Que le roi sache que nous nous sommes rendus dans la province de Juda, à la maison du grand Dieu⁶, laquelle est construite en pierres de taille et aux parois de

¹ Ici il est bien clair que le rédacteur rattache ce qu'il va dire du règne de Darius à ce qu'il venait de raconter de celui d'Artahs'as'te. Donc si ce dernier est Artaxerce, fils et successeur de Xerxès, c'est qu'il a embrouillé la chronologie en mêlant ensemble des extraits de diverses sources sans connaître la vraie suite des événements.

² Voyez l'introduction à ces prophètes.

³ Lequel, en cette qualité, était le supérieur de Zerubbabel, simple préfet de Juda.

⁴ Texte reçu. La première personne peut être comprise comme indiquant que nous avons ici devant nous un extrait de quelque mémoire contemporain. Cependant comme il n'y a pas d'autre trace d'une pareille source ainsi exploitée, il est permis de penser qu'il y a ici une faute de copiste et qu'on doit lire : Et ils leur dirent : Quels sont, etc. Cela est confirmé par le v. 10. Aucune des deux traductions grecques n'a ici la première personne.

⁵ Variante d'un nom qui s'est déjà trouvé ci-dessus, chap. IV, 9.

⁶ Expression qui pourrait bien faire douter de l'authenticité du document.

laquelle on met du bois¹, et les travaux se poursuivent avec diligence et avancent sous leurs mains. Sur cela, nous nous sommes adressés aux anciens et voici ce que nous leur avons dit : Qui vous a autorisés à rebâtir cette maison et à restaurer ces murs ? Nous leur avons aussi demandé leurs noms pour te les indiquer, et afin de mettre par écrit les noms des hommes qui sont à leur tête. Voici la réponse qu'il nous ont faite ; ils ont dit : « Nous sommes les serviteurs du Dieu du ciel et de la terre, et nous rebâtissons la maison qui avait été construite autrefois, il y a bien des années, et qu'un grand roi d'Israël avait construite et achevée. Mais comme nos pères avaient irrité le Dieu du ciel, il les livra à Neboukadneççar, le roi chaldéen de Babel, lequel détruisit cette maison et déporta le peuple à Babel. Cependant la première année de Kors', roi de Babel², le roi Kors' ordonna de rebâtir cette maison de Dieu, et de plus, le roi Kors' retira du temple de Babel les objets d'or et d'argent de la maison de Dieu que Neboukadneççar avait enlevés du temple de Jérusalem et qu'il avait déposés dans le temple de Babel, et ils furent remis au nommé S'es'baççar, qu'il avait fait gouverneur, et il lui dit : Prends ces objets et va les déposer dans le temple de Jérusalem et que la maison de Dieu soit rebâtie à son ancienne place. Alors ce S'es'baççar vint et jeta les fondements de la maison de Dieu à Jérusalem, et dès lors jusqu'à ce jour on y travaille, mais elle n'est pas encore achevée. » Maintenant s'il plaît au Roi, qu'on fasse des recherches dans les trésors³ royaux de Babel, si réellement il y a eu ordre, de la part du roi Kors', de rebâtir cette maison de Dieu à Jérusalem : et le Roi nous mandera sa décision à cet égard.

¹ Alors le roi Daryawes' donna ordre de faire des recherches dans les archives, où étaient déposés les trésors à Babel, et l'on trouva dans le château d'Aħmeṭâ⁴, situé dans la province de Médie, un rouleau dans lequel était écrit ce qui suit : « Mémoire. La pre-

¹ Peut-être les poutres qui doivent soutenir le plafond, et non encore les lambris de l'intérieur.

² Ce titre est donné à Cyrus, parce que c'est en sa qualité de maître de la Babylonie qu'il rendit la liberté aux Juifs. Cela explique aussi la date ; car Cyrus régnait depuis plus longtemps.

³ On verra tout à l'heure qu'un même édifice servait de trésor ou dépôt d'argent, et de dépôt de documents ou d'archives. S'il n'était question ici d'un rouleau, on serait tenté de songer à des documents, gravés sur des briques, comme il en existe encore. Mais c'est précisément ce *rouleau* qui rend tout cela fort suspect.

⁴ C'est la ville que les Grecs appelaient Echatane, les Arabes Hamadan.

nière année du roi Kors', le roi Kors' a donné ordre relativement à la maison de Dieu à Jérusalem; cette maison sera rebâtie pour servir de lieu de sacrifice, et ses fondements seront posés¹ pour une hauteur de soixante coudées, et pour une largeur de soixante coudées, à trois étages de pierres de taille, et un étage de bois neuf, et la dépense sera à la charge de la maison du Roi. De plus, on doit rendre les objets d'or et d'argent de la maison de Dieu que Neboukadneççar a enlevés du temple de Jérusalem et transportés à Babel: ils doivent revenir au temple de Jérusalem à leur place et être déposés dans la maison de Dieu.»

⁶ Or donc, toi Tařnaï, gouverneur de la Trans-Euphratène, S'ar-Boznaï et consorts Afarskéens de la Trans-Euphratène, retirez-vous de là! Laissez continuer les travaux de cette maison de Dieu; que le gouverneur des Juifs et les anciens des Juifs rebâtissent cette maison de Dieu à son ancienne place. Et de par moi ordre est donné au sujet de ce que vous aurez à faire pour ces anciens des Juifs, à l'effet de rebâtir cette maison de Dieu, savoir les frais seront exactement payés à ces hommes sur les revenus du Roi provenant des impôts de la Trans-Euphratène; ce qui ne sera pas à négliger. Et ce dont il sera besoin en fait de bœufs, bœliers et agneaux pour holocaustes à offrir au dieu du ciel, froment, sel, vin et huile, doit leur être délivré sans faute, jour par jour, selon la demande des prêtres de Jérusalem, afin qu'ils fassent des offrandes agréables au dieu du ciel et prient pour la vie du Roi et de ses fils. Et de par moi ordre est donné que, si quelqu'un contrevient à ce décret, une poutre soit arrachée de sa maison et qu'il y soit crucifié et cloué, et que sa maison soit changée en un tas de fumier à cause de cela. Et que le Dieu, qui y fait demeurer son nom, frappe tout roi ou peuple qui étendrait sa main pour contrevénir à cela, ou pour détruire cette maison de Dieu qui est à Jérusalem. Moi, Daryawes', je l'ai ordonné. Que cela se fasse exactement!

¹³ Alors Tařnaï, le gouverneur de la Trans-Euphratène, S'ar-Boznaï et consorts agirent exactement comme le roi Daryawes' le leur avait mandé. Et les anciens des Juifs reprirent et firent avancer la construction sous la direction du prophète Hařgaï et de Zekaryah fils de 'Iddo, et l'achevèrent selon la volonté du Dieu d'Israël et

¹ La signification du mot est douteuse, et le texte nécessairement fautif, puisqu'il ne donne pas la longueur de l'édifice. Les traductions n'offrent pas les moyens de le corriger. De même, les *étages* sont mis ici par conjecture. D'autres pensent qu'on a dû mettre une rangée de poutres chaque fois sur trois rangées de pierres, ce qui ferait une singulière construction, surtout parce qu'il est question de bois neuf. Du reste, l'ancien temple était beaucoup moins haut et surtout moins large (1 Rois VI, 2). On se demande comment le plafond aura été construit?

d'après les ordres de Kors', de Daryawes' et d'Artahs'as'te, rois de Perse¹.

¹⁵ Cette maison fut achevée le troisième jour du mois d'Adar² : c'était la sixième année du règne du roi Daryawes', et les Israélites, les prêtres et Lévites et les autres émigrés célébrèrent l'inauguration de cette maison de Dieu avec joie, et immolèrent pour cette fête cent taureaux, deux cents béliers, quatre cents agneaux, et des boucs de chèvres, comme victimes expiatoires pour tout Israël, au nombre de douze, d'après celui des tribus; et ils établirent les prêtres dans leurs catégories et les Lévites dans leurs classes, pour le service de Dieu à Jérusalem, comme cela est prescrit dans le livre de Moïse.

¹⁹ Les émigrés³ firent la Pâque le quatorzième jour du premier mois; car les prêtres et les Lévites s'étaient purifiés, ils étaient tous purs sans exception, et ils immolèrent les agneaux de la Pâque pour tous les émigrés, et pour leurs frères, les prêtres, et pour eux-mêmes⁴. Et tous les Israélites revenus de l'exil en mangèrent, ainsi que quiconque s'était séparé de l'impureté des gens du pays pour s'attacher à Iaheweh, le Dieu d'Israël⁵. Et ils célébrèrent la fête des pains sans levain pendant sept jours avec réjouissances, car l'Éternel les avait réjouis en leur conciliant la faveur du roi

¹ Ici il est hors de doute que le troisième de ces rois doit être un successeur de Darius, par conséquent nous arrivons à son petit-fils, Artaxerce Longuemain, dont il est beaucoup question dans les récits suivants, et nous devons supposer que le rédacteur (ou un copiste ?) a voulu mettre ensemble tous les rois auxquels les Juifs avaient des obligations, sans s'astreindre à observer strictement la chronologie. Le temple fut achevé sous Darius.

² C'était le 12^e mois de l'année, d'après le calendrier ancien, celui qui précédait immédiatement l'époque des fêtes de Pâques. Le service pouvait donc se faire aussitôt.

³ Ici reprend le texte hébreu.

⁴ La phrase est négligée, en ce sens que l'auteur veut dire que les Lévites étaient seuls chargés de l'immolation, mais le pronom *ils* pourrait être pris comme impliquant aussi les prêtres. Toutes les cérémonies et rites préliminaires ayant été observés, on était *pur* dans le sens lévitique.

⁵ Nous disons les *gens* du pays (opposés à ceux qui étaient revenus de l'exil), et non les *nations*, parce que l'historien a dû avoir en vue avant tout des Israélites vivant en Palestine et non déportés, qui se rallièrent franchement à la nouvelle communauté, et qui de cette manière se séparèrent, au point de vue religieux, de *tout* autre culte pratiqué dans le pays, que c'était été un culte païen, ou un culte monothéiste (2 Rois XVII, 24-33). Il n'est pas probable que *tous* les Israélites restant encore parmi les *nations* du pays, c'est-à-dire les colons venus du dehors, se soient immédiatement rattachés au temple de Jérusalem.

d'Assyrie¹, de manière à leur venir en aide pour l'œuvre de la maison de Dieu, du Dieu d'Israël.

Après ces faits², sous le règne d'Artahs'aste³, roi de Perse, il y eut 'Ezrà fils de Şerayah, fils de 'Azaryah, fils de Hılqiyah, fils de S'alloum, fils de Çadoq, fils d'Ahitoub, fils d'Amaryah, fils de 'Azaryah, fils de Merayoğ, fils de Zerahyah, fils de 'Ouzzi, fils de Bouqı, fils d'Abis'oua, fils de Pinehas, fils d'El'azar, fils du grand-prêtre Aharôn⁴. Cet 'Ezrà partit de Babel; il était un habile docteur de la loi de Moïse, laquelle avait été donnée par l'Éternel, le dieu d'Israël, et comme son dieu le protégeait, le roi lui avait accordé tout ce qu'il demandait. Il vint aussi à Jérusalem des Israélites⁵, et des prêtres, des Lévites, des chantres, des portiers, et des serfs, la septième année du roi Artahs'aste. Il arriva à Jérusalem au cinquième mois de la septième année du roi. Car c'est le premier du premier mois qu'il avait organisé le départ de Babel, et le premier du cinquième mois il arriva à Jérusalem, sous la bonne protection de son dieu. Car 'Ezrà s'était appliqué à étudier la loi de l'Éternel et à la pratiquer, et à enseigner aux Israélites les statuts et les règles.

⁴¹ Voici la copie de la lettre que le roi Artahs'aste avait donnée à 'Ezrà le prêtre légiste, versé dans les lois de l'Éternel, et dans les statuts octroyés à Israël⁶ :

⁴² Artahs'aste, le roi des rois, à 'Ezrà le prêtre, docteur de la loi du dieu des cieus, etc., etc. De par moi il est donné ordre que quiconque dans mon royaume, du peuple d'Israël, et de ses prêtres et Lévites, désire aller à Jérusalem avec toi, ait la permission d'y aller : attendu que tu es envoyé de la part du roi et de ses sept ministres à l'effet de faire l'inspection de Juda et de Jérusalem

¹ Inadvertance qui s'explique par l'habitude de lire les prophètes.

² C'est-à-dire 60 ans après la Pâque dont il vient d'être question (458 av. J.-C.).

³ Note 1 de la page précédente. L'orthographe est un peu différente.

⁴ Par cette généalogie 'Ezrà est descendant direct d'Aharôn par toute la série des prêtres du sanctuaire de Jérusalem. Mais elle est très-incomplète; par la faute des copistes, qui se sont laissé égarer par les nombreux homonymes, il manque 6 noms entre le second 'Azaryah et Mérayoğ (1 Chron. V, 29 suiv.), et les ancêtres immédiats de 'Ezrà manquent également, car Şerayah est le prêtre que Neboukadneççar fit tuer en 588, soit 130 ans avant l'époque dont il s'agit ici (2 Rois XXV, 18). De toute façon, seize générations ne suffisent pas pour dix siècles.

⁵ Laïques : naturellement il s'agit d'une caravane de nouveaux émigrés conduite par 'Ezrà et composée des mêmes éléments que la première.

⁶ La lettre qui suit est écrite en dialecte araméen.

d'après la loi de ton dieu, que tu as en main, et de porter l'argent et l'or que le roi et ses ministres donnent de leur propre gré au dieu d'Israël dont la demeure est à Jérusalem, ainsi que tout l'argent et l'or que tu pourras trouver dans toute la province de Babel, au moyen¹ des dons gratuits du peuple et des prêtres qui voudront se cotiser pour la maison de leur dieu qui est à Jérusalem. En conséquence, tu feras diligence d'acheter avec cet argent des bœufs, des béliers, des agneaux, et ce qu'il faut y joindre comme offrande et libation², et tu les offriras sur l'autel de la maison de votre dieu qui est à Jérusalem. Et ce qui te semblera bon, à toi et à tes frères, de faire avec le reste de l'argent et de l'or, vous le ferez selon la volonté de votre dieu. Et quant aux objets mobiliers qui te seront remis pour le service de la maison de ton dieu, tu les déposeras devant le dieu de Jérusalem. Et pour ce qui est des autres besoins de la maison de ton dieu, auxquels tu seras dans le cas de pourvoir, tu y pourvoiras au moyen du trésor royal.³ Et de par moi, le roi Artahs'aste, il est donné ordre à tous les trésoriers de la Trans-Euphratène, que tout ce que vous demandera le prêtre 'Ezrà, docteur de la loi du Dieu des cieus, soit fait diligemment, jusqu'à concurrence de cent talents d'argent, et de cent kors de froment, et de cent batts de vin, et de cent batts d'huile⁴, et du sel à discrétion. Tout ce qui sera exigé au nom du Dieu des cieus⁴ doit être fait strictement pour sa maison, afin que le royaume du roi et de ses fils n'encoure pas la colère du ciel. Et vous faisons savoir à l'égard de tous prêtres, Lévites, chantres, portiers, serfs et ouvriers de cette maison de Dieu, qu'il est interdit de leur imposer tribut, taille ou péage. Et toi, 'Ezrà, selon la sagesse de ton dieu que tu possèdes, établis des magistrats et juges, qui rendent la justice à tout le peuple de la Trans-Euphratène, à tous ceux qui connaissent les lois de ton dieu; et vous les enseignerez à ceux qui ne les connaissent pas⁵. Et quiconque viendra à ne pas obtempérer

¹ A la rigueur on pourrait traduire: *avec les dons*, etc., et distinguer ces dons de l'argent *trouvé*, qui alors aurait été recueilli par quelque autre procédé. Mais comme il est peu probable qu'il soit question d'un impôt, nous aimons mieux voir dans la double phrase le style prolix de la chancellerie et identifier les deux collectes. Ceci est dit dans l'hypothèse de l'authenticité de la lettre. La mention du dieu des cieus pourrait bien en faire douter.

² D'après la loi, chaque sacrifice sanglant était accompagné d'une offrande en produits végétaux et d'une libation (Nombr. XV).

³ Nous évaluons le talent d'argent à 9000 francs, le kor, au bas mot, à 2 hectolitres, le batt à 20 litres. Voyez du reste la note sur 1 Rois V, 2 suiv.

⁴ Comme prescrit par la loi.

⁵ L'auteur ne veut pas dire, sans doute, que 'Ezrà est envoyé dans la province pour faire de la propagande parmi les païens. Il est investi d'une autorité *ecclésiastique* au

à la loi de ton dieu et à la loi du Roi, il en sera fait justice en toute diligence, soit par le supplice, soit par le bannissement, soit par l'amende, soit par la prison.

²⁷ Béni¹ soit l'Éternel qui a inspiré au Roi la volonté d'honorer la maison de l'Éternel qui est à Jérusalem, et qui m'a concilié la faveur du roi. Et moi je pris courage, et l'Éternel mon Dieu me protégeant, je rassemblai des chefs de famille d'entre les Israélites pour partir avec moi.

¹ Voici le dénombrement généalogique des familles et de leurs chefs qui partirent avec moi de Babylone sous le règne du roi Artahs'aste : De la race de Pinehas, G'ers'om ; de la race d'Iṭamar, Daniel² ; de la race de David, Ḥattous' du clan de S'ekanyah³. De la famille de Pare'os', Zekaryah, et avec lui furent enregistrés 150 individus mâles ; de la famille de Paḥaṭ-Moab, Elyeho'énaï fils de Zerahyah, et avec lui 200 individus mâles ; de la famille [*de Zattou*⁴], S'ekanyah fils de Iaḥaziël, et avec lui 300 individus mâles ; de la famille de 'Adin, 'Ebed fils de Ionaṭan, et avec lui 50 individus mâles ; de la famille de 'Élam, Ies'a'yah fils de 'Aṭalyah, et avec lui 70 individus mâles ; de la famille de S'efatyah, Zebadyah fils de Mikaël, et avec lui 80 individus mâles ; de la famille de Ioab, 'Obadyah fils de Ieḥiël, et avec lui 218 individus mâles ; de la famille [*de Bani*⁵], S'elomiṭ fils de Iosifyah, et avec lui 160 individus mâles ; de la famille de Bébaï, Zekaryah fils de Bébaï, et avec lui 28 individus mâles ; de la famille de 'Azgad, Ioḥanan fils de Haqqatan, et avec lui 110 individus mâles ; de la famille d'Adoniqam,

sein de la population israélite de la Trans-Euphratène. Or, il y avait là sans doute bien des gens de race israélite chez lesquels la tradition avait pu s'affaiblir et se perdre ; sans compter que la législation, dite mosaïque, celle-là même que 'Ezrà devait faire observer, ne datait pas de trop loin. Du reste, sa mission doit être prise, à cet égard, dans un sens purement hypothétique. Il ne s'agit pas de voyages de mission, ni d'une autorité officielle à exercer en dehors de la colonie, mais de l'éventualité d'une influence prépondérante de celle-ci. Encore une fois, nous expliquons le texte, nous n'en garantissons pas l'authenticité.

¹ Ici reprend le texte hébreu, et de plus, nous voyons que c'est un extrait des mémoires de 'Ezrà.

² G'ers'om et Daniel étaient donc des prêtres qui faisaient remonter leur généalogie aux deux fils d'Aharôn, Iṭamar et Éle'azar père de Pinehas.

³ Changement de la coupe des versets, d'après l'édition grecque et 1 Chron. III, 22, où il est question d'un Ḥattous' petit-fils d'un S'ekanyah, issu de la race royale.

⁴ Nom conservé par le traducteur grec, comp. chap. II, 8.

⁵ Même observation, comp. chap. II, 10.

les derniers¹ dont voici les noms : Élifelt, Ie'ouël et S'ema'yah, et avec eux soixante individus mâles; et de la famille de Bigwaï, 'Oufaï et Zabboud, et avec eux soixante-dix individus mâles².

¹⁵ Les ayant rassemblés près de la rivière qui coule à Ahawâ³, nous y campâmes trois jours; et ayant inspecté le peuple⁴ et les prêtres, et n'y ayant pas trouvé de Lévites, j'envoyai les chefs de famille Éli'ézer, Ariël, S'ema'yah, Elnatan, Iarib, Elnatan, Natan, Zekaryah, et Mes'oullam, et les docteurs Ioyarib et Elnatan, en leur ordonnant d'aller trouver le chef Iddô, dans le lieu nommé Kasifyâ; et je leur donnai des instructions sur ce qu'ils auraient à dire à Iddô⁵..... les serfs, dans ce lieu de Kasifyâ, à l'effet de nous amener des ministres pour la maison de notre Dieu. Et ils nous amenèrent, sous la bonne protection de notre Dieu, un homme intelligent⁶ du clan de Maḥli⁷ fils de Lévi, fils d'Israël; ainsi que S'érebyah et ses fils et ses frères, au nombre de dix-huit, puis encore Ḥas'abyah et avec lui Ies'a'yah du clan de Merari, ses frères et leurs fils, au nombre de vingt. Et quant aux serfs que David et les princes avaient mis au service des Lévites, il y en avait deux cent vingt. (Ils sont tous inscrits nominativement⁸.)

²¹ Et là, près de la rivière d'Ahawâ, je proclamai un jeûne pour nous humilier devant notre Dieu, afin de lui demander un heureux voyage pour nous, pour nos enfants et pour notre avoir. Car j'avais eu honte de demander au roi une escorte et des cavaliers pour nous protéger en route contre l'ennemi; car nous avions dit au roi : La main de notre Dieu s'étend sur tous ceux qui le cherchent, pour leur bien, et sa puissance et sa colère sont contre tous ceux qui

¹ Il n'est pas clair dans quel sens on doit prendre cette désignation.

² En somme, à peu près 1500 individus mâles.

³ Localité inconnue, mais que nous aurons à chercher dans le voisinage de la capitale. La rivière peut aussi avoir été l'un des nombreux canaux de la Basse Mésopotamie. Il s'agit ici du lieu où la caravane devait se réunir pour le départ.

⁴ Les laïques.

⁵ Il doit y avoir une lacune dans le texte, et même une lacune assez considérable, car on voit par la suite qu'il vint effectivement des Lévites avec leurs serfs. Là où nous avons mis des points, le texte reçu met ce seul mot : *son frère*, qui ne fait qu'augmenter la difficulté. On traduit ordinairement : *et ses frères*; mais les serfs n'ont pas été les frères d'un chef qui peut commander à des Lévites.

⁶ C'est chose assez singulière que le nom de ce personnage ne s'y trouve pas et nous soupçonnons encore une lacune, ou bien une corruption accidentelle du texte qui aurait fait disparaître le nom et l'aurait remplacé par l'homme intelligent.

⁷ 1 Chron. VI, 4.

⁸ Note du rédacteur, qui en avait trouvé la liste dans les mémoires de 'Ezra.

l'abandonnent. Nous jeûnâmes donc, et nous demandâmes cela à notre Dieu, et il nous exauça.

²⁴ Puis je choisis douze d'entre les chefs des prêtres, S'érebyah, Ha'sabyah et dix de leurs frères, et je leur pesai l'argent et l'or et tous les objets qui avaient été consacrés comme offrande pour la maison de notre Dieu par le roi et ses conseillers et dignitaires, et par tous les Israélites qu'on avait trouvés. Et je remis entre leurs mains, en argent, un poids de six cent cinquante talents, et en vaiselle d'argent cent talents, en or cent talents, et vingt boîtes d'or à couvercle, valant mille dariques, et deux vases d'airain précieux et resplendissant¹, estimés à l'égal de l'or. Et je leur dis : Vous êtes consacrés à l'Éternel, et ces objets sont sacrés et cet argent et cet or sont un don volontaire fait à l'Éternel, le Dieu de vos pères. Veillez sur cela et gardez-le, jusqu'à ce que vous le pesiez devant les chefs des prêtres et des Lévites et les chefs de famille des Israélites à Jérusalem, dans les cellules de la maison de Dieu². Et les prêtres et les Lévites reçurent l'argent et l'or pesé, ainsi que les autres objets, pour les porter à Jérusalem, à la maison de notre Dieu.

³¹ Puis nous partîmes de la rivière d'Ahawâ le douzième jour du premier mois, pour nous rendre à Jérusalem, et la main de notre Dieu nous protégea et nous préserva de toute hostilité et embuscade sur la route. Quand nous fûmes arrivés à Jérusalem, nous nous y reposâmes pendant trois jours. Le quatrième jour nous pesâmes l'argent et l'or dans la maison de notre Dieu, et nous remîmes tous ces objets entre les mains du prêtre Merémoç fils d'Ouriyah, avec lequel se trouvait Éle'azar fils de Pinehas, assisté des Lévites Iozabad fils de Iés'oua' et Nô'adyah fils de Binnouï, le tout compté et pesé, et les sommes mises par écrit à cette époque.

³⁵ Alors les déportés revenus de l'exil offrirent des holocaustes au Dieu d'Israël, douze taureaux pour tout Israël, quatre-vingt-seize béliers, soixante-dix-sept agneaux et douze boucs comme sacrifice expiatoire, le tout en holocauste à l'Éternel³. Et ils remirent les édits du roi aux satrapes royaux et aux préfets de la Trans-Euphratène, et ceux-ci soutinrent le peuple et la maison de Dieu.

¹ Probablement il s'agit de métal doré.

² Ces cellules ou chambres se trouvaient, comme dans le temple de Salomon, dans les constructions qui entouraient l'édifice sacré lui-même, et qui servaient en partie de magasins.

³ Il ne s'agit donc pas d'un grand festin, mais d'une cérémonie purement religieuse. Il faut mettre en regard de cette profusion la misère de la colonie constatée par un témoin oculaire (Néh. V).

¹ Lorsque tout cela fut terminé, les chefs vinrent me trouver et dirent : Ce peuple d'Israël, y compris les prêtres et les Lévites, ne se tient pas à l'écart des populations du pays, quant à leurs abominations¹, savoir des Cananéens, des Hittites, des Perizzites, des Iebousites, des Ammonites, des Moabites, des Égyptiens et des Émorites². Car ils ont pris de leurs filles pour eux et pour leurs fils et ont ainsi mêlé la race sainte et les populations du pays, et les chefs et magistrats ont été des premiers à donner l'exemple de ce crime³. Lorsque j'entendis cela, je déchirai mes vêtements et ma robe, je m'arrachai la barbe et les cheveux de la tête, et je restai assis dans une profonde stupeur, au sujet du crime des exilés, tandis que tous ceux qui respectaient les commandements du Dieu d'Israël se rassemblaient auprès de moi⁴. Je restai ainsi assis tout stupéfait jusqu'à l'oblation du soir. Puis, vers l'oblation du soir, je me levai de mon humiliation avec ma robe et mes vêtements déchirés, et tombant à genoux, j'étendis les mains vers l'Éternel mon Dieu, et je dis : ⁵ Mon Dieu ! Je suis dans la confusion et j'ai honte de lever ma face vers toi, ô mon Dieu ! car nos péchés sont nombreux au point de dépasser nos têtes⁵, et nos fautes ont grandi jusqu'à toucher au ciel. Depuis le temps de nos pères, jusqu'à ce jour, nous avons été grandement coupables, et c'est pour nos péchés que nous, nos rois, nos prêtres, nous avons été livrés aux rois des autres pays, à l'épée, à la déportation, au pillage, à l'opprobre, comme c'est le cas aujourd'hui. Maintenant, pour un court instant, il nous a été accordé de la part de l'Éternel, notre Dieu, la grâce de nous sauver quelque reste⁶ et de nous donner un pieu dans son lieu saint⁷, à

¹ Cultes idolâtres. Cependant ici on sera autorisé à ne pas y voir une accusation formelle en ce sens ; il s'agit uniquement de mariages mixtes, que la rigidité légale assimilait déjà au culte étranger lui-même.

² La nomenclature pourrait bien être en partie conventionnelle, car il est peu probable qu'à cette époque les restes des habitants primitifs aient encore conservé ces antiques noms de tribus. Toujours est-il que la population était très-mélangée, comme le prouve surtout la présence des Égyptiens.

³ Comme dans toutes les émigrations et colonisations, le nombre des hommes excédait de beaucoup celui des femmes.

⁴ Nous changeons le texte d'après le grec. Autrement il faudrait traduire : tandis que tous ceux qui craignaient les paroles de Dieu concernant le crime des exilés se rassemblaient, etc. Les *commandements* de Dieu, c'est la loi du Deut. VII. Les *exilés* sont ici la colonie des émigrés déjà revenue de Babylone avant 'Ezrà.

⁵ Locution figurée qui signifie qu'il n'y a plus de circonstance atténuante. Le pécheur est comme submergé et sa mesure est comble ; la seconde phrase renchérit encore sur la première.

⁶ D'un peuple autrefois puissant et nombreux.

⁷ Cette figure doit dater de l'époque où l'on vivait sous des tentes. Les pieux enfoncés en terre servaient à assujettir les cordes qui formaient les soutiens des tentes. Le pieu est donc l'image d'un établissement solide.

l'effet de rasséréner nos yeux et de nous donner un peu de vie dans notre servitude. Car nous sommes esclaves ; mais notre Dieu ne nous a point abandonnés durant notre servitude ; il nous a fait obtenir la faveur des rois de Perse, de manière qu'ils nous ont donné les moyens de réédifier la maison de notre Dieu et d'en relever les ruines, et qu'ils nous ont donné un asile¹ en Juda et à Jérusalem. Or, que dirons-nous après tout cela, ô notre Dieu ? Que nous avons négligé tes commandements que tu nous avais prescrits par l'organe de tes serviteurs les prophètes, en disant² : « Le pays dans lequel vous allez entrer pour en prendre possession, est un pays souillé par les impuretés de ses habitants, par leurs abominations dont ils l'ont rempli d'un bord à l'autre. Or donc, ne donnez point vos filles à leurs fils, et ne prenez pas leurs filles pour vos fils à vous, et ne faites jamais rien pour leur prospérité et bien-être, afin de rester forts et de jouir des biens du pays et de les transmettre à vos enfants pour toujours. » Or, après tout ce qui nous est arrivé par suite de nos méfaits et de notre grande iniquité, quand toi, ô notre Dieu, tu nous as remis³ une partie de nos fautes, et nous as accordé ce reste que voici, en viendrons-nous de nouveau à enfreindre tes commandements et à nous allier à ces peuples abominables ? Certes, tu t'irriterais contre nous au point de nous achever, sans laisser échapper ni survivre personne. Éternel, Dieu d'Israël, tu es juste : car il ne reste plus aujourd'hui de nous qu'un petit nombre ; nous voilà toujours en face de toi comme des coupables : nul ne saurait subsister devant toi pour cette raison.

¹ Pendant que 'Ezrà priait ainsi et faisait sa confession en pleurant, prosterné devant la maison de Dieu, il se rassembla auprès de lui une foule nombreuse d'Israélites, hommes, femmes et enfants, qui fondaient également en larmes. Alors S'ekanyah fils de-Iehiël, de la famille de 'Élam, prit la parole et dit à 'Ezrà : Nous avons péché contre notre Dieu en introduisant chez nous des femmes étrangères, de chez les peuples du pays ; cependant, quant à cela, il y a encore une espérance pour Israël. Faisons maintenant un pacte avec notre Dieu, à l'effet de renvoyer toutes ces femmes et leurs enfants, d'après

¹ Il ne s'agit pas des murs de la forteresse de Jérusalem, qui n'ont été relevés que plus tard. La locution est figurée, et le terme hébreu s'emploie d'une clôture à mettre à un champ ou à une vigne pour les garantir contre les bêtes ou les voleurs (És. V, 5).

² Les paroles prophétiques qui suivent ne se trouvent point textuellement dans les livres mosaïques ; elles sont plutôt un résumé de plusieurs passages analogues. Comp. surtout Deut. VII, 1 suiv. ; XXIII, 7 ; XI, 8.

³ Litt. : mis à bas, supprimé.

le conseil de mon seigneur¹ et de ceux qui respectent le commandement de notre Dieu : qu'il soit fait selon la loi. Allons ! c'est ton affaire ; nous serons avec toi. Courage et agis !

⁵ Alors 'Ezrà se leva et fit jurer aux chefs des prêtres, des Lévites et de tout Israël d'agir en conséquence, et ils le jurèrent. Puis 'Ezrà se retira de devant la maison de Dieu et se rendit à la chambre de Iohanan fils d'Élyas'ib², et y passa la nuit³ sans manger ni boire, parce qu'il était en deuil à cause du crime des exilés. Et l'on fit crier dans Juda et à Jérusalem que tous les exilés eussent à s'assembler dans cette ville et que quiconque n'y viendrait dans trois jours aurait tous ses biens confisqués, d'après l'avis des chefs et des anciens, et lui-même serait exclu de la communauté des exilés. ⁶ Tous les hommes de Juda et de Benjamin s'assemblèrent donc à Jérusalem le troisième jour ; c'était le vingtième du neuvième mois⁴. Et tout le peuple se tenait sur la place de la maison de Dieu, tremblant à cause de cette affaire et de la pluie. Puis le prêtre 'Ezrà se leva et leur dit : Vous avez commis un grand péché en introduisant chez vous des femmes étrangères, pour augmenter encore la culpabilité d'Israël. Maintenant faites votre confession⁵ à l'Éternel, le Dieu de vos pères, et agissez conformément à sa volonté : séparez-vous des peuples de ce pays et des femmes étrangères. Alors toute l'assemblée répondit à haute voix ; Oui, il faut que nous fassions comme tu dis ; mais il y a ici trop de monde⁶, et c'est la saison des pluies, et il n'y a pas moyen de stationner dehors, et ce ne sera pas l'affaire d'un jour ou de deux, car les transgressions sont nombreuses à cet égard. Que nos chefs soient là pour toute la communauté⁷, et tous ceux qui dans chaque endroit auront intro-

¹ D'après le grec. Il parle de 'Ezrà. Le texte hébreu dit : du Seigneur (Dieu). Le contexte décide. Un commandement de la Loi n'est pas un conseil.

² Un personnage de ce nom est mentionné dans la liste des grands-prêtres, Néh. XII, 22 suiv., mais il doit avoir vécu assez longtemps après l'époque d'Esdras. Il faut donc admettre qu'il s'agit ici d'un autre individu, ou bien qu'une certaine localité dans les constructions attenant au temple fut désignée *plus tard* seulement par le nom du grand-prêtre, ce qui est moins probable. Les homonymes se rencontrent très-fréquemment dans ces temps-là.

³ Leçon de l'un des traducteurs grecs.

⁴ D'après l'ancien calendrier, qui faisait commencer l'année avec la nouvelle lune du signe du bélier. Nous arrivons ainsi à notre mois de décembre, à la saison des pluies, ce qui cadre bien avec la suite du récit.

⁵ Reconnaissez, avouez votre faute.

⁶ Le sens est : Aujourd'hui il suffit d'avoir voté le principe, le règlement des cas individuels demande du temps, et ne saurait se traiter en assemblée générale.

⁷ Pour présider, d'après le mode qui va être indiqué, à l'arrangement de toutes les affaires particulières.

duit chez eux des femmes étrangères, auront à se présenter à un jour fixé, et avec eux les anciens de chaque endroit et les juges, afin de détourner de nous la colère de notre Dieu au sujet de cette affaire.

¹⁵ Il n'y eut que Ionatan fils de 'Ašahel et Iahzeyah fils de ʿTiqwah qui s'opposèrent à cela, et Mes'oullam et le Lévite S'abtaï les appuyèrent. Mais les exilés¹ s'y conformèrent et le prêtre 'Ezra choisit² quelques hommes des chefs de familles, un par clan³ (tous désignés nominativement⁴), et ils siégèrent dès le premier jour du dixième mois pour examiner l'affaire. Et ils la terminèrent avec tous les hommes qui avaient introduit chez eux des femmes étrangères, le premier jour du premier mois⁵.

¹⁸ Or, il s'en trouva dans la caste des prêtres qui avaient introduit chez eux des femmes étrangères, savoir⁶ : de la famille de Iés'oua' fils de loçadaq et de ses frères, Ma'ašéyah, Éli'ézer, Iarib et G'edalyah ; ils s'engagèrent formellement à renvoyer leurs femmes et il leur fut enjoint de donner un bélier pour l'expiation. Et de la famille d'Immer : Hananî et Zebadyah. Et de la famille de Ḥarim : Ma'ašéyah, Éliyah, S'ema'yah, Iehiël et 'Ouzziyah. Et de la famille de Pas'hour : Elyo'énaï, Ma'çéyah, Yis'ma'el, Neṭaneël, Iozabad et El'ašah. Puis des Lévites : Iozabad, S'ime'i, Qélayah (autrement dit Qelitâ), Peṭaḥyah, Iehoudah et Éli'ézer. Des chantres : Elyas'ib. Des portiers : S'alloum, Telm et Ouri. Enfin des Israélites⁷ : de la famille de Pare'os', Ramyah, Yizziyah, Malkiyah, Miyamin, El'azar, Malkiyah et Benayah ; de la famille de 'Élam : Maṭṭanyah, Zekaryah, Iehiel, 'Abdi, Ierémoṭ et Éliyah ; de la famille de Zaṭṭou : Elyo'énaï, Elyas'ib, Maṭṭanyah, Ierémoṭ, Zabad et 'Azizâ ; de la famille de Bébaï : Iehoḥanan, Hananyah, Zabbaï et 'Aṭlaï ; de la famille de Bani : Mes'oullam, Mallouk, 'Adayah, Ias'oub, S'eal et Ierémoṭ ; de la famille de Paḥaṭ-Moab : 'Adná, Kelal, Benayah, Ma'ašéyah, Maṭṭanyah, Beçaleël, Binnouï et Menass'eh ; de la famille de Ḥarim : Eli'ézer, Yiss'iyah, Malkiyah, S'ema'yah, S'ime'on, Binyamin, Mallouk et S'emaryah ; de la famille de Ḥas'oum : Maṭṭnaï, Maṭṭaṭṭah, Zabad, Élifelt, Ierémaï,

¹ La masse, la majorité des membres de la communauté.

² Leçon du traducteur grec. Le texte reçu dit : 'Ezra, des hommes furent choisis, ce qui est évidemment une faute.

³ Un de chaque clan. Le clan comprenait plusieurs familles.

⁴ Voyez la note 8, page 217 (chap. VIII, 20).

⁵ Il leur avait fallu trois mois pour toute l'opération.

⁶ Pour ces familles, comp. chap. II, 36 suiv.

⁷ Laïques. Pour les familles, voyez chap. II, 3 suiv.

Menass'eh et S'ime'i; de la famille de Bani¹: Ma'adaï, 'Amram, Ouël, Benayah, Bédyah, Kelouhou, Wanyah, Merémoç, Elyas'ib, Maṭṭanyah, Maṭṭnai, la'ašai, Bani, Binnouï, S'ime'i, S'élémyah, Naṭan, 'Adayah, Maknadbaï, S'as'aï, S'araï, 'Azareël, S'élémyahou, S'émaryah, S'alloum, Amaryah et Iosef; de la famille de Nebo: Ieï'ël, Maṭṭityah, Zabad, Zebinâ, Iaddaï, Ioël et Benayah². Tous ceux-là avaient pris des femmes étrangères, et plusieurs d'entre eux les renvoyèrent avec leurs enfants³.

¹ Comme ce nom revient pour la seconde fois, il est probable que le texte est fautif dans l'un des deux passages.

² Il doit y avoir beaucoup de fautes de copistes dans cette nomenclature, en ce que plusieurs de ces noms ne paraissent pas être hébreux.

³ Traduction d'après l'un des textes grecs, le seul qui donne un sens plausible. Le texte hébreu, qui est fautif en tout cas, est traduit par les uns (contrairement à la grammaire): plusieurs d'entre *elles* avaient apporté des enfants (d'un mariage précédent); par les autres: plusieurs d'entre *eux* en avaient eu des enfants, ce qui est philologiquement impossible, et de plus, il serait assez étonnant que l'auteur eût trouvé intéressant que sur 113 mariages, *plusieurs* aient donné des enfants. L'auteur a très-bien pu vouloir dire que les uns se contentèrent de renvoyer les femmes, tandis que d'autres poussèrent la rigueur jusqu'à chasser leurs propres enfants.

HISTOIRE DE NEHÉMYAH

FILS DE HAKALYAH ¹

Au mois de Kislev de la vingtième année ², comme je me trouvais dans le château de S'ous'an ³, un de mes parents, Hanani, étant venu chez moi avec quelques hommes de Juda, je les interrogeai au sujet de Jérusalem et des Juifs qui s'y étaient retirés après la déportation ⁴. Et ils me dirent : Ceux qui restent, de ces anciens déportés, se trouvent là dans la province dans une grande détresse et dans une condition misérable ; la muraille de Jérusalem est ruinée et ses portes sont détruites par le feu ⁵.

¹ Le rédacteur, qui va transcrire un long fragment des Mémoires de Néhémie, en copie aussi le titre, ce qui ne prouve pas qu'originellement cette partie de son ouvrage ait déjà formé un livre particulier (voir l'Introduction).

² Savoir du règne d'Artaxerce-Longuemain, comme cela sera dit plus bas (chap. II, 1). Elle correspond à l'an 445 av. Jésus-Christ. — Le mois de Kislev, le troisième de l'année civile des Juifs, le neuvième de l'année ecclésiastique, correspond à peu près à la fin de novembre et au commencement de décembre (Frimaire).

³ La ville de Suse, résidence d'hiver des rois de Perse.

⁴ On pourrait traduire : qui avaient survécu à la déportation, car l'auteur se reporte évidemment à l'époque de Zeroubbabel et de sa colonie. Les habitants actuels sont pour ainsi dire identifiés avec leurs ancêtres.

⁵ Les opinions varient sur la portée de ces paroles. Selon les uns, il n'est pas probable qu'elles se rapportent au sac de Jérusalem de l'année 588. Néhémie, disent-ils, n'avait pas à apprendre, comme une nouvelle attristante, que Neboukadneggar avait détruit la ville 150 ans auparavant. Il faut donc qu'on songe à quelque événement récent, mais autrement inconnu. On hasarde donc la conjecture que les mesures rigoureuses d'Esdras, qui fit expulser un grand nombre de femmes étrangères, ont pu exaspérer les voisins et provoquer de leur part des attaques à main armée. Entre l'arrivée d'Esdras et celle de Néhémie il s'est écoulé quatorze ans dont nous ne savons

¹ Lorsque j'appris ces choses, je me mis à pleurer et je fus dans la désolation pendant plusieurs jours, et je jeûnai. Puis j'adressai ma prière au Dieu du ciel en disant : Ah ! Éternel, Dieu du ciel, Dieu grand et redoutable ! ô toi qui gardes ton pacte et ta grâce à ceux qui t'aiment et qui observent tes commandements ! Veuille ouvrir les yeux et prêter l'oreille, afin d'entendre la prière que ton serviteur porte devant toi maintenant jour et nuit, en faveur des enfants d'Israël, tes serviteurs, en confessant les péchés qu'eux ont commis, que nous avons commis contre toi, oui, que moi et les miens nous avons commis. Nous nous sommes rendus coupables envers toi ; nous n'avons point observé les lois, les ordonnances et les commandements que tu as prescrits à ton serviteur Moïse. Veuille te souvenir de la parole que tu as dite ¹ à ton serviteur Moïse : « Si vous êtes rebelles, je vous disperserai parmi les nations ; mais si vous revenez à moi, et si vous observez mes commandements et les pratiquez, alors quand même vos exilés seraient à l'extrémité du monde, je les y recueillerai, et je les ramènerai au lieu que j'ai choisi pour y établir mon nom. » Or, ce sont tes serviteurs ², c'est ton peuple, que tu as racheté par ta grande force et ta puissante main. Ah, Seigneur, veuillez prêter l'oreille à la prière de ton serviteur, et à la prière de tes serviteurs qui se plaisent à révéler ton nom ! Fais en sorte que ton serviteur réussisse aujourd'hui, et fais lui obtenir la faveur de cet homme. (J'étais échanson du roi.) ³

absolument rien. En admettant que le roi Artahs'aste du 4^e chap. d'Esdras (voir la note 1, page 208) est le même que celui dont il est question ici, on expliquera cette ruine nouvelle de la ville par l'intervention de Rehoum et de S'imes'aï. A tout cela on objecte qu'il n'est dit nulle part que les premiers colons, qui, après bien des efforts, avaient réussi à reconstruire le temple, soit aussi parvenus à restaurer les murs et à faire de Jérusalem une place forte. A cet égard, la situation pouvait donc bien être encore celle du lendemain de la ruine de la ville. Néhémie pouvait croire que, le temple étant reconstruit, le reste était également au mieux. Il apprend, à son grand étonnement, que la colonie est aux prises avec le besoin et à la merci de ses ennemis. Dans l'état fragmentaire des renseignements dont nous disposons, il sera toujours difficile de se décider entre ces deux opinions.

¹ Litt. : que tu as commandée. Cette formule nous autoriserait à chercher cette parole dans les livres dits mosaïques. Cependant elle ne s'y trouve pas consigné textuellement. Le sens se retrouve à peu près dans les premiers versets du chap. XXX du Deutéronome.

² Ceux en faveur desquels je prie maintenant ; tu ne les renieras point, puisqu'ils t'ont donné un gage de leur repentir par leur retour à Jérusalem et la reconstruction du temple.

³ L'auteur ajoute cela pour expliquer la phrase précédente. Attaché au service de la personne du roi, il ne pouvait quitter Suse sans sa permission.

¹ Or, au mois de Nisan de la vingtième année du roi Artahs'aste, comme le vin était devant moi¹, je pris le vin et le présentai au Roi. Et quoique je ne fisse pas paraître mon chagrin, le roi me dit : Pourquoi as-tu mauvaise mine ? tu n'es pourtant pas malade ? cela ne peut être qu'un chagrin de cœur. J'eus bien peur et je dis au Roi : Que le Roi vive à jamais ! pourquoi n'aurais-je pas mauvaise mine quand la ville où sont les tombeaux de mes pères est en ruines et que ses portes sont détruites par le feu ? Alors le Roi me dit : Que demandes-tu donc ? Et après avoir adressé une prière au Dieu du ciel, je dis au Roi : S'il plaisait au Roi et que tu voulusses accorder une faveur à ton serviteur, c'est que tu me permettrais d'aller en Judée dans la ville des tombeaux de mes pères, pour que je la rebâtisse. Le Roi, à côté duquel était assise la Reine, me dit : Combien de temps durerait ton voyage et quand reviendrais-tu ? Et le Roi voulut bien me laisser partir, et je lui indiquai le temps nécessaire. Puis je dis au Roi : S'il plaisait au Roi, on me donnerait des lettres pour les gouverneurs de la Trans-Euphratène, afin qu'ils me laissassent passer jusqu'en Judée, ainsi qu'une lettre pour Asaf, l'inspecteur du parc royal, afin qu'il me livre du bois pour la charpente des portes du château attenant au temple, et pour celles de la muraille de la ville, et de la maison où je dois loger². Et le Roi me l'accorda, selon la gracieuse protection de Dieu.

⁹ Lorsque j'arrivai chez les gouverneurs de la Trans-Euphratène, je leur remis les lettres du Roi. Le roi m'avait fait escorter par des officiers et des cavaliers. Mais Sanballat le Hôronite, et Tobiyah,

¹ Leçon du texte grec, qui veut dire : lorsque ce fut mon tour de servir le roi. Cela suppose plusieurs échantons, qui étaient de service à tour de rôle, et cela explique en même temps comment Néhémie a pu attendre quatre mois (Nisan — 7^e mois, Germinal) avant de parler au roi. Le texte hébreu dit : devant lui.

² Cette phrase n'est pas bien claire dans l'original. Comme il est question d'une fourniture de bois, il est évident qu'il ne s'agit pas de la reconstruction des murs eux-mêmes, et nous nous sommes permis de nommer les portes deux fois, que le texte ne mentionne pas exprès là où il parle des murs. Le *château du temple* (trad. litt.) doit avoir été un édifice ou un ensemble de constructions dans la proximité du sanctuaire et l'on peut admettre qu'il s'agit d'une localité qui fut plus tard désignée par le même nom de *Birah* (en grec Baris) comme résidence des princes Machabées, et qu'Hérode et les Romains employèrent comme citadelle, sous celui de *Arx Antonia*. Elle dominait le temple du côté du nord. Du reste, ces arrangements font voir que Néhémie y alla avec un titre officiel, et non comme simple particulier. Aussi bien est-il nommé gouverneur, chap. V, 14. — La *charpente* des portes, ce ne sont pas autant des poteaux latéraux, que des poutres servant de plafond, les portes étant des constructions surmontées d'une espèce de tour.

l'officier 'Ammonite, ayant appris cela, trouvèrent fort mauvais que quelqu'un cherchât à faire du bien aux Israélites¹.

¹¹ Cependant j'arrivai à Jérusalem, et quand j'y eus passé trois jours, je me mis en route de nuit avec un petit nombre d'hommes, sans dire à personne ce que Dieu m'avait inspiré de faire pour Jérusalem; et je n'eus d'autre bête avec moi que celle que je montais². C'est donc de nuit que je sortis par la porte de la vallée, me dirigeant vers la fontaine du dragon et la porte au fumier³, et j'inspectai les murs de Jérusalem qui étaient en ruines et les portes qui étaient détruites par le feu. Puis je passai vers la porte de la fontaine, et au réservoir du roi, et là, la bête que je montais ne trouvait plus moyen de passer⁴. Alors je remontai la vallée de nuit⁵, toujours inspectant la muraille, et étant revenu à la porte de la vallée, je rentrai chez moi.¹⁶ Les magistrats ignorèrent où j'étais allé et ce que je voulais faire, car jusque-là je n'en avais rien dit aux Juifs, prêtres, notables, magistrats et autres employés aux travaux⁶. Alors je leur dis: Vous voyez la triste condition dans laquelle nous nous trouvons; comme Jérusalem est en ruines et ses portes détruites par le feu. Allons, rebâtissons les murs de Jérusalem, pour que nous ne soyons plus un sujet de raillerie. Et je leur racontai comment Dieu m'avait gracieusement protégé, et ce que le roi m'avait dit. Et ils répondirent: Eh bien, allons bâtir! Et ils prirent courage pour cette bonne résolution.

¹⁹ Cependant lorsque Saneballat le Hōronite, et Tobiyah, l'officier 'Ammonite, et l'arabe G'es'm apprirent cela, ils se moquèrent de nous et nous méprisèrent en disant: Qu'est-ce que vous faites-là? Est-ce que vous voulez vous révolter contre le roi? Et je leur répondis en disant: Le dieu du ciel nous permettra de réussir, et nous, ses serviteurs, nous allons bâtir; quant à vous, vous n'avez ni part, ni droit, ni souvenir dans Jérusalem.

¹ Ainsi dès son arrivée Néhémie eut à lutter, non seulement contre des difficultés matérielles, mais encore contre les intrigues des chefs voisins. Sanballat aura été gouverneur du district de Samarie, dans lequel étaient situés les deux Bêt-Hōrôn.

² Pour éviter le bruit. Néhémie prévoyait que son entreprise devait être au moins commencée d'une manière secrète, pour que l'opposition du dehors ne se manifestât pas trop tôt. La suite fait voir qu'il ne fut pas longtemps laissé en repos.

³ Voir, pour la topographie, le chap. III.

⁴ La vallée étant plus étroite en cet endroit, les pierres de la muraille écroulée obstruaient le passage.

⁵ A pied. De cette manière il fit le tour de la ville, la première partie seulement à cheval.

⁶ Cela doit être dit par anticipation, en vue des constructions qu'il méditait, à moins qu'on ne veuille l'entendre des maçons et charpentiers en général, qui auront toujours eu de la besogne pour les bâtisses particulières.

¹ Alors le grand-prêtre Élyas'ib ¹ se mit à l'œuvre avec les prêtres ses frères, et ils bâtirent la porte au bétail ; ils la consacèrent et y mirent les deux battants, et ils achevèrent les travaux jusqu'à la tour des Cent et jusqu'à la tour de Ḥananeël ². A côté de lui travaillèrent les gens de Ierêho ³ ; puis à côté d'eux, Zakkour fils d'Imeri. Quant à la porte aux poissons, ce furent les gens de Hassenaah ⁴ qui la bâtirent ; ils en firent la charpente, et y mirent les deux battants, les serrures et les barres ⁵. A côté d'eux, les réparations furent faites par Merémoṭ fils d'Ouriyah, fils de Haqçoç ⁶ ; puis à côté de lui, par Mes'oullam fils de Béreyah, fils de Mes'ézabeël ; puis à côté de lui, par Çadoq fils de Ba'anah. Plus loin travaillèrent les Ṭeqoïtes ; mais les principaux d'entre eux refusèrent de se prêter au service de leur Seigneur ⁷. La porte de la vieille ville ⁸ fut réparée par Ioyada' fils de Paséah et Mes'oullam fils de Besodyah ; ils en firent la charpente et y mirent les deux battants, les serrures et les barres. A côté d'eux travaillaient Melatyah le G'ibe'onite et Iadôn le Méronoïte, les gens de G'ibe'on et de Miçpah, qui relevaient du siège du gouverneur de la Trans-Euphratène ⁹. A

¹ Voyez la généalogie, chap. XII, 10.

² Selon toute probabilité, la porte du bétail était située du côté de l'est dans le voisinage du temple, à peu près là où se trouve aujourd'hui la porte Saint-Étienne. (Comp. Jean V, 2.) La tour de Ḥananeël paraît avoir formé l'angle nord-est de la ville ; l'autre tour, dont le nom a une origine inconnue, doit avoir été placée entre les deux points nommés dans le texte. Celui-ci, du reste, est rédigé un peu négligemment et notre traduction n'est pas trop littérale.

³ Esr. II, 34. — A côté, c'est-à-dire à la partie du mur qui suivait dans la direction une fois adoptée par l'auteur pour sa description. Celle-ci, à partir de la tour de Ḥananeël, suit l'enceinte septentrionale dans la direction de l'est à l'ouest. (Comp. chap. XII, 39.)

⁴ Esr. II, 35.

⁵ Les barres sont des poutres posées transversalement dans des crocs ou coulisses de fer. La porte aux poissons doit avoir été dans le mur septentrional.

⁶ Esr. II, 61.

⁷ On traduit aussi : de leurs maîtres. *Les maîtres* seraient les magistrats directeurs des travaux.

⁸ Et non : la vieille porte. Il s'agit là d'une enceinte intérieure, au-delà de laquelle se trouvait un faubourg. Comp. 2 Chron. XXXIII, 14. D'autres préfèrent traduire : la porte de la vieille muraille. Le fait est que le texte dit seulement : la porte de la vieille.

⁹ Les deux endroits nommés ici se trouvaient donc au-delà des limites politiques de la colonie ; mais les habitants juifs s'étaient joints pour cette œuvre à leurs frères de Jérusalem. Cependant ce n'est là qu'une conjecture.

côté d'eux travaillaient 'Ouzziël fils de Harhayah, les orfèvres¹; puis Hananyah, des fabricants d'onguents. (On avait abandonné Jérusalem jusqu'à la muraille large²); puis Refayah fils de Hour, chef de la moitié du district de Jérusalem. A côté de lui, Iedayah fils de Haroumaf, vis-à-vis de sa maison; puis Hattous' fils de Has'abneyah. A une seconde section travaillaient Malkiyah fils de Harim et Hass'oub fils de Paḥaṭ-Moab; ils restaurèrent aussi la tour des fours. A côté d'eux, S'alloum fils de Hallohes', chef de l'autre moitié du district de Jérusalem, avec les villages de son ressort³. Quant à la porte de la vallée⁴, ce fut Hanoun qui y travailla avec les habitants de Zanoah; ils la rebâtirent et y mirent les deux battants, les serrures et les barres, et de plus, mille coudées de muraille jusqu'à la porte au fumier⁵. Celle-ci fut restaurée par Malkiyah fils de Rékab, chef du district de Bêt-hakkerm; il la rebâtit et y mit les deux battants, les serrures et les barres. La porte de la fontaine fut restaurée par S'alloun fils de Kol-Ḥozeh, chef du district de Miçpah; il la rebâtit, la couvrit et y mit les deux battants, les serrures et les barres; il travailla aussi au mur du réservoir d'émission près du jardin du roi, jusqu'aux marches qui descendent de la cité de David⁶. Après lui travailla Nehémyah fils de 'Azbouq,

¹ Ou ouvriers en métaux, qui paraissent avoir formé un corps d'état comme les fabricants d'onguents. Ces onguents étaient des choses de première nécessité et ne trahissent pas précisément un luxe excessif.

² La muraille large doit avoir été une localité bien connue des contemporains de Néhémie. Nous supposons que l'auteur veut dire qu'une partie de l'ancienne ville (détruite) n'avait pas été rebâtie, le chiffre de la population ayant permis de se renfermer dans un terrain plus restreint. Cependant nous ne sommes pas sûr de ce fait. D'autres traduisent : A cet endroit les réparations n'étaient pas nécessaires, les conquérants ayant *laissé* les murs debout.

³ Et non avec ses *filles*, comme on traduit ordinairement. Personne ne songeait à faire travailler des femmes. Partout dans l'Ancien Testament, les localités dépendantes d'un endroit plus considérable, villages, hameaux, métairies, etc., sont appelées ses filles. Voyez chap. XI, 25 suiv.

⁴ Ici nous rencontrons de nouveau un point de repère, qui nous permet de nous orienter dans cette description topographique. La porte de la vallée était en tout cas située à l'ouest vers le ravin de G'ihôn, à peu près là où se trouve aujourd'hui la porte de Jaffa.

⁵ Cette besogne étant comparativement beaucoup plus grande que celle des autres groupes de travailleurs, on doit supposer qu'il n'y avait pas grand'chose à faire de ce côté-là.

⁶ Nous sommes arrivés à l'angle sud-ouest de la ville, où la colline la plus élevée comprise dans l'enceinte, descend assez rapidement dans la vallée du G'ihôn. C'est la *cité de David*, qui dominait la vallée au point qu'on en descendait par un escalier, probablement taillé dans le roc. Dans la vallée il y avait plusieurs réservoirs ou bassins

chef de la moitié du district de Bêt-Çour, jusqu'en face des tombeaux de David¹, et jusqu'au réservoir construit², et jusqu'à la maison des guerriers³. Après lui travaillèrent les Lévités, sous Rehoum fils de Bani; à côté de lui, Has'abayah, chef de la moitié du district de Qe'ilah, pour son district⁴. Après lui, ses frères⁵, sous Bawwaï fils de Hénadad, le chef de l'autre moitié du district de Qe'ilah. A côté de lui travailla 'Ezer fils de Iés'oua', le chef de Micpah, à une seconde section en face de la montée de l'angle, près de l'arsenal⁶. Après lui, dans la direction de la montagne⁷, Barouk fils de Zabbaï travailla à une seconde section⁸, depuis l'angle jusqu'à la porte de la maison du grand-prêtre Elyas'ib. Après lui, Merémoç fils d'Ouriyah, fils de Haqqoç⁹, travailla à une seconde section, depuis la porte de la maison d'Elyas'ib jusqu'à l'extrémité de cette maison. Après lui

alimentés par des sources jaillissant de la côte. De là le nom de la porte de la fontaine, et le nom de l'une des sources, S'iloah (ici appelée S'élah, *émission*). (Voyez Jean IX, 7 suiv.).

¹ C'est-à-dire des caveaux de sépulture des anciens rois.

² Nouvellement?

³ Corps de garde? — Les détails topographiques nous échappent ici pour la plupart; il est seulement certain que tous ces noms se rapportent à des localités de l'enceinte méridionale. — La mention des *chefs de district* fait voir que le territoire occupé par la colonie à l'entour de Jérusalem, était dès lors organisé et divisé en arrondissements ou cantons.

⁴ Ou peut-être: avec (les gens de) son district.

⁵ Les voisins, etc.

⁶ Tout ceci est sujet à caution. S'il s'agit réellement d'un arsenal, sa position est inconnue. Du reste, cette partie des constructions est plus difficilement reconnue que les autres, parce que anciennement les deux collines méridionales de Jérusalem étaient séparées par une vallée (le Tyropæon des Grecs), de sorte que la muraille formait un grand angle rentrant. Aujourd'hui ces localités présentent un autre aspect.

⁷ Leçon obtenue par conjecture par le simple changement d'un *h* en un *l*. Celle du texte reçu n'offre pas de sens acceptable. On traduit: *avec ardeur*, mais on ne voit pas pourquoi cela aurait été le cas de ce seul homme. Nous supposons qu'on se trouve ici au sommet de l'angle rentrant dont nous venons de parler; où par conséquent la muraille s'était le plus abaissée en descendant la côte; maintenant elle remonte la côte opposée de la colline orientale.

⁸ Cette expression revient assez souvent sans qu'on entrevoie à quoi elle se rapporte, puisqu'il n'est pas toujours question d'une première section construite par les mêmes personnes ou par d'autres. Comme tout à l'heure nous allons retrouver réellement un chef qui a déjà été nommé plus haut, nous en concluons que le texte n'est pas complet, et que plusieurs fois des noms propres ont été omis par les copistes. On signale notamment l'omission, après le v. 7, de la porte d'Éphraïm, dans le mur septentrional (chap. XII, 39), du côté le plus vulnérable de l'enceinte.

⁹ Verset 4.

travaillèrent les prêtres de la contrée environnante¹. Puis Binyamin et Hass'oub, en face de leurs maisons; puis 'Azaryah fils de Ma'aséyah, fils de 'Ananyah, à côté de la sienne². Après lui, Binnouï fils de Hénadad travailla à une seconde section³, depuis la maison de 'Azaryah jusqu'à l'angle, jusqu'au coin⁴. [Puis⁵] Palal fils de Ouzai en face de l'angle, et de la tour qui fait saillie sur la maison supérieure du roi, laquelle est attenante à la cour de la prison. Après lui, Pedayah fils de Par'os'. (C'étaient les serfs⁶ qui demeuraient sur la colline, vers son bord oriental, jusqu'en face de la porte de l'eau et de la tour qui fait saillie). Après lui travaillèrent les Teqoïtes à une seconde section⁷, en face de la grande tour qui fait saillie et jusqu'au mur de la Colline. Au dessus de la porte aux chevaux travaillèrent les prêtres, chacun en face de sa maison⁸. Puis Çadoq fils d'Immer en face de sa maison; puis S'ema'yah fils de S'ekanyah, le gardien de la porte orientale; puis Hananyah fils de S'élemyah et Hanoun fils de Çalaf, le sixième⁹, à une seconde

¹ Comp. chap. XII, 28. — Comme ailleurs le terme de Kikkar (le cercle) est employé pour désigner la plaine ou vallée du Jourdain, on a pensé ici à des prêtres établis aux environs de Ierého.

² C'étaient probablement des prêtres établis aux environs. Les mots : *en face, à côté*, peuvent s'expliquer par la position des façades de ces différentes maisons.

³ Comp. v. 18; où par suite, sans doute, d'une faute de copiste, nous lisons maintenant Bawwai. Le premier nom reviendra chap. X, 10.

⁴ C'est-à-dire l'angle rentrant, qui formait la pointe septentrionale de la vallée qui séparait les deux collines.

⁵ Il manque ici au moins un mot dans le texte. — La cour de la prison est probablement celle dont il est plusieurs fois question dans Jérémie XXXII suiv.; XXXVII suiv. Elle était près de la résidence royale, dont le nom a pu se conserver traditionnellement même après sa destruction.

⁶ Esdr. II, 43 suiv. — Nous regardons cette phrase comme une parenthèse. Les serfs pouvaient sans doute être employés aux travaux, mais ils n'auront pas formé une escouade particulière et indépendante de travailleurs. On veut simplement indiquer que ce quartier dit '*Ofel*, c'est-à-dire *Colline*, qui formait le prolongement méridional de l'enceinte du temple, et dont les murs étaient construits par les personnes nommées tout à l'heure et dans ce qui va suivre, contenait entre autres les maisons des gens du temple.

⁷ Comp. chap. v. 5.

⁸ La description remontant maintenant du sud au nord, nous supposons qu'elle a dépassé l'angle sud-est de l'enceinte sacrée, qu'elle parle du mur qui domine à l'est le ravin de Qidrôn, et derrière lequel, dans la cour même du temple, il y aura eu une rangée de maisons habitées par des prêtres.

⁹ On prend cela ordinairement pour le sixième fils; cependant c'est un genre de désignation qui ne se rencontre pas ailleurs, et le soupçon sera permis que les copistes ont masqué ici, par n'importe quelle faute, un adjectif désignant le lieu d'origine de l'individu. Comme il est question d'une seconde section, on identifie ce Hanoun avec celui du v. 13.

section ; puis Mes'oullam fils de Bérek yah, en face de sa loge¹ ; puis Malkiyah, le fils de l'orfèvre, jusqu'à la demeure des serfs et des marchands, en face de la porte du Mifqad, et jusqu'à la montée du coin ; enfin entre la montée du coin et la porte du bétail travaillèrent les orfèvres et les marchands².

³³ Cependant lorsque Saneballat³ apprit que nous allions bâtir les murs, il s'en fâcha et fut fort irrité, et il se moqua des Juifs en disant en présence de ses frères et des officiers de S'omerôn⁴ : Que font-ils, ces misérables Juifs ? Les laissera-t-on faire ? Sacrifieront-ils ? Achèveront-ils maintenant ? Feront-ils ressusciter les pierres de dessous ces monceaux de poussière amassés par le feu ? Et Tôbiyah le 'Ammonite, qui était à côté de lui, dit : Encore qu'ils bâtissent, si un renard y saute, il fera crouler leur mur de pierres !

³⁶ Écoute, ô notre Dieu, combien nous sommes bafoués ! Fais retomber leurs outrages sur leurs têtes et livre-les au pillage dans une terre d'exil ! Ne leur pardonne pas leur iniquité et que leur péché ne soit pas effacé devant toi, parce qu'ils ont ainsi provoqué les travailleurs.

³⁸ C'est ainsi que nous rebâtime la muraille, laquelle fut fermée⁵ partout jusqu'à mi-hauteur, et la population prit le travail à cœur.

¹ Il est toujours encore question de prêtres demeurant dans l'enceinte du temple.

² C'est de la porte du bétail que la description était partie pour y revenir en terminant. Le *Mifqad* (terme dont le sens étymologique n'est pas clair) était un lieu dans l'enceinte où l'on brûlait le taureau du sacrifice expiatoire (Éz. XLIII, 21). La montée du coin doit avoir été une élévation du terrain à l'angle nord-est de l'enceinte du temple. Nous pouvons reconnaître d'une manière assez sûre la direction suivie par l'auteur dans sa description des murs d'enceinte ; mais un grand nombre de détails nous échappent, les noms ayant disparu dans la topographie actuelle et le terrain même ayant beaucoup changé.

³ Chap. II, 19. — Dans plusieurs éditions de la Bible, c'est ici que commence le 4^e chapitre.

⁴ Comme il est question de la colère du préfet de Samarie, on s'attend à un discours hostile et tendant à des mesures préventives pour arrêter les travaux. Aussi bien les traducteurs, en lui faisant dire : Les laissera-t-on faire ? entendent-ils qu'il s'agit d'une menace. Nous ne sommes pas de cet avis. Le texte lui-même qualifie le discours de raillerie, et en effet, d'un bout à l'autre ç'en est une, et l'officier 'Ammonite renchérit encore sur ce qu'avait dit Saneballat. La phrase : Les laissera-t-on faire ? (si tant est que ce soit là le vrai sens) ne peut être comprise autrement. La question est une pure ironie : Ne devons-nous pas avoir peur d'une pareille entreprise ? Tolérons-nous qu'ils en viennent à bout et qu'ils en célèbrent l'achèvement par le sacrifice usité ? La fin prouve qu'il la regarde comme étant au-dessus des moyens de cette triste colonie. Il ne faut pas perdre de vue que ces paroles sont censées prononcées au début des travaux.

⁵ Litt. : reliée.

¹ Cependant lorsque Saneballat et Tôbïyah, et les Arabes, et les 'Ammonites et ceux d'As'dod apprirent que la réparation des murs de Jérusalem avançait et que les brèches commençaient à se fermer, ils en furent très-irrités, et ils se liguèrent tous entre eux pour venir attaquer Jérusalem et pour y faire du dégât ¹. Et nous adressâmes des prières à notre Dieu et nous plaçâmes des gardes contre eux jour et nuit, de peur d'être attaqués. Cependant les Juifs disaient : Les ouvriers ² sont à bout de forces ; les décombres sont en trop grande quantité et nous n'arrivons pas à travailler aux murs. Et nos ennemis disaient : Ils n'en sauront ni n'en verront rien jusqu'à ce que nous leur tombions dessus pour les massacrer et arrêter ainsi les travaux ³. Mais comme des Juifs qui habitaient dans leur voisinage viurent de tous côtés ⁴ nous dire, jusqu'à dix fois : Revenez chez nous ⁵ ! je plaçai..... en bas du lieu derrière la muraille, en des endroits découverts ⁶, et j'y plaçai le peuple par familles avec leurs épées, leurs lances et leurs arcs. Puis je m'y rendis pour les inspecter, et m'adressant aux principaux et aux magistrats et au reste de la population, je leur dis : N'ayez pas peur d'eux ! Pensez au Seigneur, le grand et le redoutable, et combattez pour vos frères, vos fils, vos filles, vos femmes et vos maisons !

⁹ Or, lorsque nos ennemis reconnurent que la chose nous avait été

¹ Ils finirent par s'apercevoir que c'était chose plus sérieuse qu'ils n'avaient pensé. — On voit ici combien peu l'empire était fortement organisé, puisque les rivalités locales pouvaient aboutir à des voies de fait presque officielles.

² Litt. : les porteurs, qui avaient à remuer les pierres, à déblayer le terrain, etc. Les travaux préparatoires excédaient les forces des hommes de peine disponibles et les chefs d'atelier (*les Juifs*) se plaignaient de l'insuffisance de leurs moyens.

³ C'est une supposition de Néhémie, qui craignait une surprise. Les préparatifs de l'attaque se faisaient en secret ; cependant les Juifs de la campagne pouvaient s'en apercevoir et ils vinrent avertir ceux de la ville.

⁴ La colonie était entourée d'ennemis ; au nord les Samaritains, à l'est les 'Ammonites, au sud les Arabes, à l'ouest les Philistins.

⁵ Cet appel (car le texte est à la seconde personne) s'adresse aux campagnards (chap. III, 13 suiv.) qui travaillaient à Jérusalem et auxquels leurs parents voulaient faire quitter la ville, pour pouvoir mieux se défendre eux-mêmes, le cas échéant. Si Néhémie dit : ils vinrent *nous* dire, c'est qu'il considère tous les travailleurs comme formant un seul corps.

⁶ Cette phrase n'est évidemment pas complète et il est difficile de dire non seulement ce que Néhémie y plaça, mais encore pourquoi il plaça cet objet inconnu dans un lieu bas. Probablement il y a une faute dans le texte, et au lieu du *bas*, il doit y avoir eu un mot désignant l'objet placé au lieu derrière la muraille, peut-être des machines de guerre ; les Septante parlent aussi d'endroits *couverts*.

dénoncée, et que Dieu avait dérangé leurs projets¹, nous pûmes revenir à la muraille, chacun à sa besogne. Et à partir de ce jour, la moitié de mes gens était au travail, tandis que l'autre moitié était en armes, avec lances², boucliers, arcs et cuirasses, et les chefs se tenaient derrière les hommes de Juda. Ceux qui construisaient le mur et ceux qui portaient ou chargeaient des fardeaux travaillaient d'une main à leur besogne, tandis que l'autre tenait les armes³. Les travailleurs avaient leurs épées attachées sur leurs reins pendant qu'ils travaillaient, et le trompette se tenait à côté de moi⁴. Et je dis aux principaux, et aux magistrats et au reste de la population : Les travaux s'étendent sur un très-grand espace, et nous sommes dispersés sur la muraille, bien loin les uns des autres. Lors donc que vous entendrez le son de la trompette, vous vous rassemblez à l'endroit d'où il partira, vers nous, et notre Dieu combattra pour nous. C'est ainsi que nous faisons notre besogne, tandis que la moitié des hommes avait la lance à la main, depuis le lever de l'aurore jusqu'à l'apparition des étoiles. En même temps je commandai à la population que chacun avec les gens à son service passât la nuit à Jérusalem⁵, pour servir de garde pendant la nuit et pour reprendre le travail pendant le jour⁶. Quant à moi et à mes parents, et à mes serviteurs, et aux hommes de garde attachés à ma personne, nous ne quittions pas nos habits, et chacun avait l'arme à portée de la main⁷.

¹ A la rigueur on pourrait aussi traduire : Dieu déjoua leurs projets et nous pûmes, etc. En tout cas, l'auteur veut dire que la surprise étant devenue impossible, les ennemis abandonnèrent la partie.

² Le texte porte : *et* les lances ; cela nous fait croire qu'il manque un mot, peut-être : les épées.

³ Nous pensons que ceci est une phrase figurée, car matériellement ç'aurait été un singulier procédé pour faire avancer la besogne. La phrase suivante explique la chose.

⁴ Pour sonner l'alarme à la première apparition du danger. Encore ici la rhétorique doit avoir part au récit, Néhémie ne pouvant pas surveiller en même temps tous les côtés de Jérusalem.

⁵ Les gens de la campagne rentraient auparavant chaque soir chez eux.

⁶ Naturellement Néhémie ne prétendait pas faire veiller tout le monde ; mais il voulait avoir tout le monde sous la main.

⁷ Ces derniers mots remplacent une phrase inintelligible que les traducteurs grecs ont tout bonnement omise. Le texte dit à la lettre : chacun son arme l'eau. Serait-ce que quelques mots fussent perdus ? On a essayé d'utiliser cette *eau* dans la traduction, par exemple : nous n'ôtions nos habits que pour nous baigner ; nous n'avions avec nous que des armes et de l'eau ; nous n'ôtions nos habits que pour lâcher l'eau (et le reste), etc.

¹ Cependant il s'éleva, de la part des gens du peuple et de leurs femmes, de grandes plaintes contre leurs frères, les Juifs ¹. Il y en avait qui disaient : Nos fils, nos filles, nous-mêmes nous sommes nombreux ; nous voulons avoir du blé pour nous nourrir et pour pouvoir vivre. D'autres disaient : Nous sommes dans le cas d'engager nos champs, nos vignes et nos maisons ; nous voulons avoir du blé dans la disette. D'autres encore disaient : Nous avons dû emprunter de l'argent sur nos champs et nos vignes pour payer l'impôt au roi. Or, notre peau vaut celle des autres, et nos enfants valent les leurs, et voilà que nous devons assujettir à la servitude nos fils et nos filles, et déjà plusieurs de nos filles y sont réduites, et nous n'y pouvons rien, nos champs et nos vignes ayant passé à d'autres ².

⁶ Je fus très-irrité quand j'entendis ces clameurs et ces discours, et je me décidai à réprimander les principaux et les magistrats. Je leur dis : C'est donc à intérêt que vous prêtez l'un à l'autre³? Et je convoquai pour leur affaire une grande assemblée où je tins ce discours : Nous avons rachetés nos frères juifs, qui avaient été vendus aux peuples étrangers, autant qu'il y en avait parmi nous⁴; et vous-mêmes vous vendez vos frères, et c'est à nous⁵ qu'ils sont vendus? Et ils se turent et ne surent que dire. Et je dis encore : Ce n'est pas bien ce que vous faites là ! Ne deviez-vous pas vous laissez guider par la crainte de Dieu, en vue des insultes des païens, nos ennemis⁶? Moi aussi, mes parents et mes officiers, nous

¹ Le récit qu'on va lire se rattache très-convenablement à ce qui précède. Le bas peuple, les prolétaires, auront été mis en réquisition pour la reconstruction des murs et, obligés de négliger leur propre besogne, ils se trouvaient dans la gêne ; beaucoup d'entre eux étaient déjà antérieurement obérés, exploités par les usuriers, leur petit patrimoine frappé d'hypothèque, etc., et on n'apprend pas que Néhémie ait fait des dépenses pour ses ateliers nationaux qu'il paraît avoir envisagés comme une institution basée sur le patriotisme le plus désintéressé.

² Pour comprendre ces plaintes, il faut simplement se rappeler : 1° que les débiteurs ou leurs enfants pouvaient, en cas d'insolvabilité, devenir esclaves des créanciers ; 2° l'emprunt hypothécaire se faisait de manière que la récolte appartenait au créancier (Lév. XXV. Exod. XXI. 2 Rois IV, 1. Jér. XXXIV). Les pauvres se plaignent d'être à la merci des riches.

³ Comp. Exod. XXII, 24. Il ne s'agit pas précisément d'usure ici, mais plutôt de prêts à gage, ou sur hypothèque.

⁴ Déjà du temps de Zeroubbabel et depuis, des familles pauvres ont sans doute été mises à même de se libérer et de se joindre à la colonie. Car le *nous* se rapporte nécessairement aux Juifs riches de Babylone.

⁵ A des Juifs ! Quel procédé entre compatriotes et coreligionnaires !

⁶ Cela peut signifier : ne serait-ce qu'à cause des insultes, ou bien : pour ne pas les essayer plus longtemps Ces insultes s'adressaient à la misère de la colonie.

leur avons prêté de l'argent et du blé. Allons, remettons-leur cette dette ! Rendez-leur aujourd'hui même leurs champs¹, leurs vignes, leurs oliviers et leurs maisons, et remettez-leur le centième de l'argent, du blé, du vin et de l'huile que vous leur demandez à titre d'intérêt². Ils répondirent : Nous voulons rendre et ne rien réclamer d'eux ; nous voulons faire comme tu dis. Alors j'appelai les prêtres et les³ fis jurer d'agir selon cette promesse. De plus, je secouai le pan de mon manteau⁴ et je dis : Qu'ainsi Dieu secoue hors de sa maison et de sa propriété, quiconque ne tient pas cette promesse, et qu'il soit ainsi secoué et vidé ! Et toute l'assemblée dit : Ainsi soit-il ! et ils louèrent l'Éternel et les gens agirent en conséquence.

⁴ De même, à partir du jour où j'avais été fait gouverneur de la Judée, c'est-à-dire depuis la vingtième année du roi Artahs'aste⁵ jusqu'à la trente-deuxième, soit pendant douze ans, j'ai renoncé, moi avec ma famille, à me faire servir la pension de gouverneur⁶. Les gouverneurs antérieurs, qui m'avaient précédé, avaient été à la charge du peuple, et recevaient de lui en denrées et en vin au delà de quarante sicles⁷, et leurs officiers aussi exploitaient le peuple. Mais moi, je n'agis pas ainsi par crainte de Dieu. De plus, je travaillais à cette œuvre de la muraille, et tous mes officiers s'y donnèrent rendez-vous pour cette besogne, bien que nous ne fussions pas propriétaires⁸.

¹ L'usufruit de leurs champs.

² Un pour cent par an serait chose inouïe dans l'antiquité, il faut comprendre un par mois, soit 12 %. De plus, on voit que l'intérêt se payait en nature, selon la denrée qu'on avait empruntée. Cela devenait très-onéreux en temps de disette. Néhémie demande donc : 1° la restitution immédiate des biens-fonds hypothéqués pour que les propriétaires rentrent dans l'usufruit ; 2° la renonciation à l'intérêt pour les objets prêtés, sous la réserve que ces objets eux-mêmes, argent, grains, etc., restent dûs. C'est à ces deux demandes de Néhémie que se rapporte la réponse.

³ Aux créanciers. Les prêtres sont appelés pour recevoir le serment.

⁴ Comme nous ferions d'un tablier : le geste signifie que ce qui pouvait s'y trouver tombe à terre.

⁵ Chap. I, 1.

⁶ Le texte disant la nourriture, on voit que la communauté avait à pourvoir à l'entretien matériel du préfet, soit en nature, soit moyennant une somme déterminée.

⁷ D'argent, sans doute, non d'or ; cela fera en argent actuel 120 fr. — La question serait de savoir pour quelle période cette quantité ou cette somme était calculée. D'après ce qui suit, on est autorisé à penser qu'il s'agit de la livraison quotidienne. D'autres traduisent : du pain et du vin et *en outre* 40 sicles. Notre traduction est d'ailleurs également sujette à caution.

⁸ Nous supposons que Néhémie veut dire que les propriétaires de la colonie seuls étaient obligés au travail, et qu'il aurait pu s'en dispenser. On peut aussi traduire : Nous n'avons pas acheté de champs ; nous n'avons pas profité des circonstances favorables pour nous rendre acquéreurs. Mais cette explication n'irait pas bien avec ce qui a été raconté plus haut.

J'avais à nourrir cent cinquante personnes, Juifs et magistrats ¹, outre ceux qui venaient nous voir de chez les peuples voisins. Pour chaque jour on livrait et apprêtait un bœuf, six moutons de choix et de la volaille, et tous les dix jours différents vins en abondance ². Avec cela je ne demandais pas la pension allouée au gouverneur, car le peuple était assez chargé par suite des travaux ³. Souviens-toi, ô mon Dieu, de tout ce que j'ai fait pour ce peuple, pour m'en récompenser !

¹ Cependant lorsqu'il vint à la connaissance de Saneballat et de Tôbiyah, et de l'Arabe G'es'm et de nos autres ennemis, que j'avais rebâti la muraille et qu'il n'y restait plus de brèche (bien que jusqu'alors je n'eusse pas encore placé les deux battants aux portes), Saneballat et G'es'm envoyèrent vers moi et me firent dire : Viens, pour que nous ayons une conférence dans l'un des villages ⁴ de la plaine d'Ono. Mais ils méditaient de me faire du mal. Cependant je leur envoyai un message, en leur faisant dire : Je suis occupé à un grand ouvrage et ne peux descendre. Pourquoi cet ouvrage chômerait-il pendant que je le laisserais pour descendre vers vous ? Et ils envoyèrent ainsi vers moi jusqu'à quatre fois, et je leur répondais toujours de la même manière. Mais Saneballat envoya son serviteur une cinquième fois encore, en lui mettant entre les mains une lettre ouverte ⁵, dans laquelle était écrit ceci : Il se répand le bruit parmi la population, et G'es'mou ⁶ pense que toi et les Juifs vous songez à vous révolter, et que c'est dans ce but que vous bâtissez cette muraille, et que tu vas devenir leur roi, d'après tout ce qui se passe ; et que tu as aussi aposté des prophètes pour te faire proclamer à Jérusalem comme roi de Juda ; or, tout cela viendra à la connaissance du roi. Viens donc, pour que nous ayons

¹ Les salaires ne se payaient pas en argent (1 Rois V, 2 suiv.) Les *Juifs*, distingués ici des magistrats, sont probablement des personnes de condition inférieure. Les visiteurs étaient naturellement aussi des Juifs. Le gouverneur tenait table ouverte. A la rigueur on pourrait traduire : J'avais à nourrir, *en fait de Juifs*, 150 employés et les visiteurs, etc.

² Le tout contre paiement.

³ Publics, qui lui faisaient perdre son temps et ses moyens de gagner quelque chose.

⁴ Le texte dit proprement dans *les villages* ; comme un tel rendez-vous n'est pas assez précis, on a pu croire que Kefirîm est un nom propre. Mais il suffit de supposer que Néhémie devait choisir la localité. La distance est à 9 lieues au nord-ouest de Jérusalem, et le gouverneur y aurait été à la merci de ces intrigants.

⁵ Dont le contenu pouvait ainsi transpirer dans la ville, où ces intrigants avaient des amis (v. 17).

⁶ Forme arabe du nom de ce chef.

une conférence. Là-dessus j'envoyai lui faire dire : Les choses ne sont pas comme tu dis ; c'est de ton chef que tu inventes cela. Car ils voulaient tous nous faire peur, et ils disaient : Ils laisseront tomber les mains et l'ouvrage ne sera pas achevé. Maintenant courage ¹ !

¹⁰ Cependant j'allai à la maison de S'ema'yah fils de Delayah, fils de Mehêtabeël, qui s'était enfermé ² ! Il me dit : Allons ensemble à la maison de Dieu, dans l'intérieur du sanctuaire, et fermons-en les portes ; car on va venir pour t'égorger ; cette nuit même on va venir t'égorger. Mais je répondis : Un homme tel que moi fuirait-il ? Et qui donc de mes pareils pourrait entrer dans le sanctuaire et rester en vie ³ ? Je n'irai point ! Et je reconnus bien que ce n'était pas Dieu qui l'avait envoyé, mais qu'il avait débité son oracle contre moi, et que Tôbiyah et Saneballat l'avaient gagné ; et il avait été gagné, pour me faire peur, et pour me faire commettre un péché, afin qu'ils pussent me faire une mauvaise réputation et m'injurier.

¹⁴ Garde, ô mon Dieu, à Tôbiyah et à Saneballat le souvenir de leurs actes, ainsi qu'à la prophétesse No'adyah et aux autres prophètes qui ont voulu me faire peur ⁴ !

¹⁵ Cependant la muraille fut achevée le 25 Élouï après 52 jours ⁵. Or, quand tous nos ennemis apprirent cela, et que les païens des environs le virent, ils furent fort découragés, et ils reconnurent que cette œuvre avait été accomplie avec l'aide de Dieu.

¹ Cette phrase abrupte est prise ici comme un appel que Néhémie se fait à lui-même, comme pour presser la besogne davantage, en vue des périls qui le menacent. Nous conviendrons cependant que le texte (*fortifie mes mains*) paraît plutôt être un appel à Dieu, dans le même sens.

² On verra tout à l'heure que cet individu passait pour être un prophète et Néhémie aura voulu le consulter. Mais il est difficile de dire ce que signifie le terme que nous avons rendu à tout hasard par *enfermé*. Nous supposerions qu'il s'agit d'une impureté légale qui lui défendait de communiquer avec d'autres personnes, s'il ne parlait pas lui-même d'aller au temple. Aurait-il voulu faire semblant de craindre pour sa vie ?

³ Un laïque, et même un simple Lévite, n'avait pas la permission de franchir le seuil du sanctuaire. Il aurait risqué sa vie, soit de par la loi, soit de par Dieu directement. Par cet insidieux conseil, Néhémie reconnaît qu'il n'avait pas affaire à un vrai prophète, mais que celui-ci avait été gagné pour lui faire commettre un péché qui l'aurait ruiné dans l'opinion publique.

⁴ Il y avait donc encore des prophètes du temps de Néhémie, et de deux sortes, comme autrefois ; car il y en avait aussi qui soutenaient le gouverneur (v. 7) ; ces deux tendances, celle qui repoussait l'étranger, et celle qui ne voulait pas le voir exclu, continuèrent à se manifester jusqu'à l'ère chrétienne et au delà.

⁵ D'après Josèphe, on y aurait mis deux ans et quatre mois. Nous ignorons d'où cet auteur a pris cette notice. Le mois d'Élouï, le 12^e de l'année civile, précède l'équinoxe d'automne.

¹⁷ Pendant ce même temps, les principaux Judéens écrivaient de nombreuses lettres adressées à Tòbiyah, et d'autres de Tòbiyah leur arrivaient à eux. Car un grand nombre de personnes de Juda étaient liées avec lui par des liens sacrés¹, car il était gendre de S'ekanyah fils d'Arah, et son fils Iehohanan avait épousé la fille de Mes'oullam fils de Bérek yah. Ils parlaient même en sa faveur devant moi, et lui rapportaient mes paroles. Tòbiyah écrivait des lettres pour m'intimider.

¹ Lorsque la muraille eut été reconstruite et que j'y eus fait mettre les portes, les portiers, les chantres et les Lévites furent installés². Et j'ordonnai comme chefs de Jérusalem mon parent Hanani³, et Hananyah le commandant du château⁴, car c'était un homme sûr et pieux comme peu d'autres. Et je leur dis : Les portes de Jérusalem ne doivent être ouvertes que quand il commence à faire bien chaud, et pendant qu'on sera encore au poste on doit fermer les deux battants et mettre les barres. Puis on placera les gardes, d'entre les habitants de Jérusalem, chacun à son poste, en face de sa maison⁵.

⁴ La ville elle-même était grande et spacieuse, mais la population n'était pas nombreuse, et on n'y bâtissait pas de maisons⁶. Et mon

¹ Litt. : par serment ; ce qui ne veut pas dire qu'ils conspiraient avec lui, mais que par suite des alliances dont il est question dans le texte, on était engagé réciproquement ; on s'était juré aide et amitié. Les noms de Tòbiyah et de son fils sont des noms hébreux, tous les deux composés avec celui de Iaheweh (mon bien, c'est Iaheweh ; Iaheweh a été gracieux) ; ils étaient donc Israélites, peut-être Éphraïmites, et Néhémie s'est peut-être exagéré le danger de ce côté-là, ou du moins a repoussé obstinément tous les essais de conciliation faits par les parents de ce préfet qui résidaient à Jérusalem même.

² Litt. : passés en revue. D'après ce qui suit, on est autorisé à penser qu'il s'agit non des fonctions désignées par les noms mêmes, qui tous nous conduiraient au temple et au culte, mais de la garde de la muraille et des portes de la ville. Néhémie veut dire que, vu les circonstances, même les Lévites, etc., durent s'employer à la garde de la ville.

³ Chap. I, 2.

⁴ Chap. II, 8.

⁵ Cette phrase est traduite un peu au hasard ; tout n'y est pas clair. Il paraît que Néhémie ne voulait laisser les portes ouvertes que pendant peu d'heures. Les gardes de nuit surveilleront tout le pourtour de la muraille. Peut-être faut-il distinguer les *postes* (corps de garde) et la surveillance individuelle en face de chaque maison.

⁶ Cela ne veut pas dire que les habitants passaient la nuit à la belle étoile, mais que, vu leur petit nombre, il restait encore beaucoup d'espace vide, tandis qu'on avait conservé autant que possible l'ancienne enceinte.

Dieu m'inspira l'idée d'assembler les principaux et les magistrats et le peuple, pour en faire le recensement, et je trouvai la liste de ceux qui étaient revenus autrefois de l'exil, et voici ce qui y était consigné :

⁶ Voici¹ la liste des gens de la province qui revinrent de l'exil des déportés, que le roi de Babylone Neboukadneççar avait déportés, et qui retournèrent à Jérusalem et en Juda, chacun à son endroit. Ce sont ceux qui arrivèrent avec Zerubbabel, Iés'oua', Neħemyah, 'Azaryah*, Ra'amyah*, Naħamani*, Mordekai, Bils'an, Mispert*, Bigwai, Neħoum*, Ba'anah.

⁸ Dénombrement des gens du peuple israélite.

La famille de Pare'os', 2172; la famille de S'efatyah, 372; la famille d'Arah, 652*; la famille de Paħaħ-Moab, du clan de Iés'oua' et* Ioab, 2818*; la famille de 'Elam, 1254; la famille de Zaħtòu, 845*; la famille de Zakkai, 760; la famille de Binnoù*, 648*; la famille de Bébaï, 628*; la famille de 'Azgad, 2322*; la famille d'Adoniqam, 667*; la famille de Bigwai, 2067*; la famille de 'Adin, 655*; la famille d'Ater (de Hizqiyah), 98; la famille de Ĥas'oum², 328*; la famille de Bécaï, 324*; la famille de Ĥarif*, 112; les gens de G'ibe'on*, 95; les hommes de Bèt-Léhem et* Netofah, 188*; les hommes de 'Anařot, 128; les hommes de Bèt*-A'zmawet, 42; les hommes de Qiryat-Ie'arim³, Kefirah et Be'rorêt, 743; les hommes de Ramah et G'éba', 621; les hommes de Mikmas, 122; les hommes de Bèt-El et du 'Ai, 123*; les hommes de l'autre⁴ Nebo, 52; [la famille d'un autre 'Elam, 1254; la famille de Harim, 320;] les gens de Ierého, 345; les gens de Lod, Ĥadid et Ono, 721*; les gens de Senaah, 3930.

³⁹ Les prêtres : la famille de Ieda'yah de la maison de Iés'oua', 973; la famille d'Immer, 1052; la famille de Pas'ħour, 1247; la famille de Ĥarim, 1017.

⁴³ Les Lévités : la famille de Iés'oua' de* Qadmiël, de la famille de Ilòdayah*, 74.

Les chantres : la famille d'Asaf, 148*.

¹ Comp. les notes sur le 2^e chap. du livre d'Esdras. Quant aux variantes, qui d'ailleurs n'ont aucune importance pour nous, il suffira de les signaler par des astérisques. Elles sont surtout nombreuses dans les chiffres, de sorte qu'on pourrait être tenté de supposer que le dénombrement, tel qu'il se présente ici, appartient à une autre époque que celui de l'autre texte. Mais cela est peu probable d'après le titre même du document.

² L'ordre des noms propres est interverti.

³ Vrai nom de l'endroit; dans l'autre texte il est tronqué (sign. Ville-aux-bois).

⁴ Comme il n'a pas été parlé d'un premier Nebo, nous supposons que le mot : l'autre, s'est égaré ici par la négligence d'un copiste, qui le voyait à la ligne suivante.

Les * portiers : la famille de S'alloum, la famille d'Ater, la famille de Talmôn, la famille de 'Aqqoub, la famille de Hatitâ, la famille de S'obaï, 138*.

⁴⁶ Les serfs : la famille de Çihâ, la famille de Haşoufâ, la famille de Tabbaôt, la famille de Qéros, la famille de Si'â*, la famille de Padôn, la famille de Lebanâ, la famille de Hağabâ¹, la famille de Şalmaï*, la famille de Hanan, la famille de G'iddel, la famille de Gaħar, la famille de Reayah, la famille de Reçin, la famille de Neqôdâ, la famille de Gazzam, la famille de 'Ouzza, la famille de Paséah, la famille de Bésaï¹, la famille des Me'ounites, la famille des Nefous'esites*, la famille de Baqbouq, la famille de Haqoufâ, la famille de Ĥarħour, la famille de Baçliṭ*, la famille de Meħidâ, la famille de Ĥars'â, la famille de Barqôs, la famille de Siserâ, la famille de Ṭamaħ, la famille de Neçiaħ, la famille de Ĥatifâ.

⁵⁷ Les familles des esclaves de Salomon : la famille de Sotaï, la famille de Sofert*, la famille de Peridâ, la famille de Ia'alâ, la famille de Darqôn, la famille de G'iddel, la famille de S'efatyah, la famille de Ĥattil, la famille de Pokert-ħaççebayim, la famille de Amôn. Total des serfs et des familles des esclaves de Salomon : 392.

⁶¹ Et voici ceux qui partirent de Ṭel-Mélaħ, Ṭel-Ĥars'â, Keroub-Addôn* et* Immer, et qui ne pouvaient établir leur généalogie et filiation, s'ils étaient Israélites : la famille de Delayah, la famille de Tôbiyah, la famille de Neqôdâ : 642*.

⁶³ Puis d'entre les prêtres* : la famille de Ĥabayah, la famille de Ĥaqqôç, la famille de Barzillai, lequel avait pris une femme d'entre les filles de Barzillai le G'ile'adite et se nommait de leur nom. Ceux-ci cherchèrent leurs titres généalogiques, mais cela ne se trouva point, et ils furent exclus du sacerdoce. Et le gouverneur leur interdit la participation aux choses consacrées jusqu'à ce que le* prêtre fût là pour prononcer d'après l'oracle.

⁶⁶ Toute la communauté, au total, était de 42,360, indépendamment de leurs esclaves et servantes, au nombre de 7337. Ils avaient aussi 245* chantres et chanteuses. Leurs chevaux étaient au nombre de 736, leurs mulets de 245, les* chameaux de 435, les ânes de 6720.

⁷⁰* Et une partie des chefs de famille firent des dons pour l'œuvre : le gouverneur remit au trésor, en or mille dariques, cinquante cruches, des tuniques sacerdotales trente et cinq cents².

¹ L'autre liste a ici quelques noms de plus.

² Cette locution inusitée fait suspecter l'intégrité du texte. Il serait possible qu'il manquât dans l'énumération un autre objet, par exemple l'argent, nommé régulièrement dans les lignes suivantes. Le texte aura porté : Or mille dariques, cruches 50, tuniques 30, mines d'argent 500.

Et plusieurs des chefs de famille donnèrent au trésor de l'œuvre, en or vingt mille dariques, en argent deux mille deux cents mines. Et ce que donna le reste du peuple était : en or vingt mille dariques, en argent deux mille mines, en tuniques sacerdotales 67. Et les prêtres, les Lévités, les portiers, les chantres, et ceux du commun peuple, et les serfs et tous les Israélites, s'établirent dans leurs endroits.

¹ Lorsque le septième mois arriva et que les Israélites furent dans leurs endroits, tout le peuple s'assembla comme un seul homme ¹ sur la place qui est devant la porte de l'eau ², et ils dirent au légiste 'Ezrà d'apporter le livre de la loi de Moïse que l'Éternel avait octroyée à Israël. Et le prêtre 'Ezrà produisit la loi devant l'assemblée, des hommes et des femmes, et en général de tous ceux qui pouvaient l'entendre³, le premier jour du septième mois ; et il en fit lecture sur la place qui est devant la porte de l'eau, depuis le lever du soleil jusqu'à midi, en présence des hommes et des femmes et de ceux qui pouvaient l'entendre, et tout le peuple prêtait l'oreille à cette lecture de la loi. Le légiste 'Ezrà était placé sur une estrade en bois qu'on avait dressée exprès, et à côté de lui, à sa droite, se tenaient Matṭīyah, S'éma', 'Anayah, Ouriyah, Hīlqiyah et Ma'aséyah ; à sa gauche, Pedayah, Mis'aël, Malkiyah, Ḥas'oum, Ḥas'baddanah, Zekaryah et Mes'oullam ⁴. Puis 'Ezrà ouvrit le livre à

¹ Ici, comme à l'endroit correspondant du livre d'Esdras (chap. II, 70 ; III, 1), nous changeons la coupe des chapitres. L'uniformité de la phraséologie prouvera qu'une même main a tenu la plume dans les deux endroits, mais non pas que les deux dates se rapportent à la même année. Dans le premier passage il s'agissait de l'inauguration du nouvel établissement, ici il est question de la lecture de la loi, cent ans après. Si ce n'était pas l'effet du hasard, on peut bien admettre que l'on choisit cette époque parce qu'il s'y rattachait un souvenir important. Quant à déterminer l'année de cet événement, c'est chose difficile. Si le narrateur a eu raison de faire faire cette lecture en présence de Néhémie, il faudra admettre que la promulgation de la loi n'a eu lieu que 13 ans après l'arrivée d'Esdras.

² Chap. III, 26, à l'orient, dans le voisinage du temple. La place se trouvait à l'intérieur de l'enceinte.

³ Les jeunes gens non encore chefs de famille.

⁴ Comme dans l'un des textes grecs il y a sept personnes à droite et six à gauche, on est amené à penser qu'il y en avait sept des deux côtés et que les deux listes sont aujourd'hui incomplètes. La plupart de ces noms se retrouvent dans la nomenclature des prêtres dont il est parlé au chap. III.

la vue de tout le peuple (car il était élevé au dessus de tout le peuple), et quand il l'ouvrit, tout le peuple était debout. Et 'Ezra bénit Iaheweh, le grand Dieu, et tout le peuple répondit : Amen, amen! en levant les mains; et ils s'inclinèrent et se prosternèrent devant l'Éternel, la face contre terre. Puis les Lévites¹ Iés'oua', Bani, S'érebyah, lamin, 'Aqqoub, S'abtaï, Hôdiyah, Ma'aséyah, Qelità, 'Azaryah, Iozabad, Hanan et Pelayah, instruisirent le peuple dans la loi, tandis que le peuple restait en place. Ils lisaient distinctement dans le livre de la loi de Dieu, de manière à lui en ménager l'intelligence, et on faisait attention à la lecture.

⁹ Après cela, le gouverneur Nehémiyah, avec le prêtre-légiste 'Ezra, et les Lévites qui instruisaient le peuple, dit à celui-ci : Ce jour est consacré à l'Éternel, votre Dieu; ne soyez pas affligés et ne pleurez pas! Car tout le peuple pleurerait en écoutant les paroles de la loi². Et il leur dit encore : Allez faire bonne chère, mangez, buvez³, et envoyez aussi de quoi manger à ceux qui n'ont pas les moyens d'en faire autant; car ce jour est consacré à notre Seigneur, et ne soyez pas tristes, car le plaisir de l'Éternel est votre force⁴. Et les Lévites calmèrent le peuple, en disant : Faites silence! C'est un jour consacré! Ne soyez pas tristes! Et tout le peuple s'en alla manger et boire, et l'on envoya des portions⁵, et l'on fit de grandes réjouissances⁶; car ils avaient fait attention aux paroles qu'on leur avait fait connaître⁷.

¹ Leçon du texte grec; l'hébreu met après les 13 noms: *et les Lévites*. Mais les personnes ici nommées sont elles-mêmes des Lévites. Du reste, on ne se fait pas une idée bien claire de la scène. Ces Lévites ont-ils divisé l'assemblée en autant de groupes pour être mieux compris? ou ont-ils parlé successivement en se relevant? Mais comment alors se faisaient-ils entendre? Dans les deux cas il est difficile de se figurer un nombreux peuple restant debout, sans déssemparer, pendant qu'on fait la lecture des cinq livres mosaïques. L'exégèse traditionnelle renchérit encore sur cette manière de voir, en faisant accompagner la lecture d'une traduction en idiome vulgaire (comme si l'on n'avait pas parlé l'hébreu à cette époque), et de plus, d'une explication! La scène paraît idéalisée, même en écartant ces exagérations.

² Le narrateur veut sans doute insinuer que le peuple reconnut combien peu il avait été en règle jusque-là.

³ Litt. : mangez du gras et buvez du doux.

⁴ Le sens de cette dernière phrase n'est pas clair. Veut-elle dire : quand Dieu a du plaisir — ou : quand vous vous réjouissez en lui — ? A la place de : *force*, on peut mettre : fort, rempart.

⁵ Aux indigents.

⁶ La fête de la *réjouissance de la loi* figure encore aujourd'hui dans le calendrier juif, immédiatement après celle du nouvel an.

⁷ Encore ici il y a un aveu tacite et indirect qu'avant Esdras la loi, dans sa forme complète et définitive, n'était point connue et publiée.

¹³ Le second jour, les chefs de famille de tout le peuple, prêtres et Lévites compris, se rassemblèrent auprès du légiste 'Ezrà, pour examiner les paroles de la loi¹. Et ils trouvèrent qu'il était écrit dans la loi que l'Éternel avait octroyée par l'organe de Moïse, que les enfants d'Israël devaient se loger dans des cabanes de verdure² lors de la fête du septième mois et qu'on devait proclamer et faire publier, dans toutes leurs bourgades et à Jérusalem, cet ordre : Allez à la montagne, chercher des branches feuillues d'olivier franc ou sauvage, de myrte, de palmier et autres³, pour construire des cabanes, comme cela est prescrit. Et les gens allèrent en chercher, et se construisirent des cabanes, chacun sur le toit de sa maison, et dans leurs cours, et dans les cours de la maison de Dieu, et sur la place de la porte de l'eau, et sur la place de la porte d'Éphraïm. Toute la communauté, ceux qui étaient revenus de l'exil, construisirent des cabanes et s'y logèrent. Jamais, depuis le temps de Josué fils de Noun, jusqu'à ce jour, les Israélites n'avaient rien fait de pareil⁴, et il y eut de grandes réjouissances. Et chaque jour on faisait la lecture du livre de la loi de Dieu, depuis le premier jour jusqu'au dernier, la fête étant célébrée pendant sept jours et le huitième il y eut assemblée solennelle, d'après la règle⁵.

¹ L'auteur en veut venir à constater qu'on s'empressa de voir ce qu'il pouvait y avoir à faire dans les premiers jours. Il ne s'agit pas ici d'une étude exégétique du code, d'un cours professé par 'Ezrà, mais d'arrangements à prendre pour la fête de la semaine prochaine.

² Nous préférons cette circonlocution, quoique le terme reçu soit : des tabernacles, ce qui veut dire proprement des tentes. Or, évidemment il ne s'agit pas de tentes, mais d'un abri construit avec des branches entrelacées. Comp. Lévit. XXIII. Deut. XVI.

³ Le texte offre encore le nom d'un arbre dont l'espèce ne peut plus être identifiée. — En disant : comme cela est prescrit, l'auteur prétend dire que la loi réglait ces détails, ce qui n'est pas le cas. C'est la tradition qui les avait réglés.

⁴ Cela ne veut pas dire que la fête d'automne était tombée en désuétude. Mais le texte constate que les règles prescrites par la *Loi* n'avaient jamais été observées. Le narrateur suppose naturellement qu'il en avait été autrement du temps de Moïse lui-même. La fête recevait maintenant une forme qu'elle n'avait pas eue auparavant. Comp. Esdr. III, 4, où elle est célébrée d'après la *Loi*, ce qui est en contradiction formelle avec notre texte. C'est que les auteurs des derniers siècles se représentent toujours la *Loi* (écrite) comme existant d'ancienne date, tout en avouant implicitement qu'elle ne réglait pas le culte.

⁵ Comp. Deut. XXXI, 10 suiv. Nombr. XXIX, 35 suiv. La fête des tabernacles se célèbre régulièrement du 15 au 22 du 7^e mois (aujourd'hui c'est le premier mois, correspondant à peu près au Vendémiaire du calendrier républicain).

¹ Le vingt-quatrième jour du même mois, les Israélites s'assemblèrent pour un jeûne, revêtus de cilices et mettant de la poussière sur leurs têtes. Ils avaient eu soin de se séparer de tous les étrangers¹, et ils se présentèrent pour faire la confession de leurs péchés et des fautes de leurs pères. Et ils restèrent en place pendant qu'on faisait la lecture du livre de la loi de l'Éternel, pendant un quart de jour², et pendant un autre quart de jour ils firent la confession³ et se prosternèrent devant l'Éternel, leur Dieu. Iés'oua^c, Bani, Qadmiël, S'ebanyah, Bounni, S'érebyah, Bani, Kenani, montèrent sur l'estrade des Lévités et implorèrent, à haute voix l'Éternel leur Dieu. Et les Lévités Iés'oua^c, Qadmiël, Bani, Ḥas'abneyah, S'érebyah, Hôdiyah, S'ebanyah, Peṭaḥyah⁴, dirent : Levez-vous ! Bénissez l'Éternel, votre Dieu, de siècle en siècle ! Qu'on bénisse ton nom glorieux, qui est au dessus de toute bénédiction et de toute louange. C'est toi, Éternel, toi seul, qui as fait les cieux, les cieux des cieux et toute leur armée⁵, la terre et tout ce qui s'y trouve, la mer et tout ce qu'elle renferme, c'est toi qui donnes la vie à tout, et l'armée céleste se prosterne devant toi. Toi, ô Éternel, tu es le Dieu qui a élu Abram⁶, qui l'as fait sortir de l'Our des Chaldéens et qui lui as donné le nom d'Abraham. Tu trouvas son cœur fidèle à ton égard, et tu fis avec lui le pacte que tu donnerais à sa race le pays du Cananéen, du Hittite, de l'Émorite, du Perizzite, du Iebousite et du G'irgas'ite, et tu ratifias

¹ Qui pouvaient se trouver dans la ville.

² Trois heures consécutives.

³ Non pas individuellement, mais en écoutant la prière de pénitence, telle qu'on va la lire.

⁴ On ne voit pas pourquoi les deux séries de noms ne sont pas identiquement les mêmes s'il s'agit des mêmes individus, ou pourquoi il y a tant de noms répétés s'il s'agit d'autres personnes. Il serait possible qu'ici, comme dans presque toutes ces listes les variantes soient dues aux copistes. La traduction grecque varie encore davantage ; on remarquera aussi que le nom de Bani est mis deux fois.

⁵ Ordinairement on désigne par ce terme les astres. Ici ce qui va suivre fera plutôt songer aux anges, à moins que les deux significations ne soient adoptées successivement.

⁶ La prière, ou la confession, aboutit à un résumé de l'histoire nationale dont le beau côté est une longue série de bienfaits et de grâces célestes, tandis que du fait du peuple il n'y a guère qu'une série de méfaits et de rechutes. Pour les détails, nous renvoyons les lecteurs aux récits bien connus des livres mosaïques. On remarquera qu'ici comme ailleurs (Ps. CV ; CVI ; CXXXV ; CXXXVI, etc.), ces livres seuls fournissent les détails signalés à part ; l'histoire des temps postérieurs à la conquête se résume dans des phrases générales et sans couleur. C'est que le Pentateuque seul était lu régulièrement à la synagogue. Il y a même ici des reminiscences textuelles par exemple Exod. XV, 5, 10, etc.

ta promesse, car tu es juste. Et lorsque tu vis la misère de nos pères en Égypte, et que tu entendis leurs cris sur les bords de la mer aux algues, tu fis des miracles et des prodiges contre Pharaon et tous ses serviteurs, et contre tout le peuple de son pays, parce que tu avais reconnu qu'ils les maltraièrent, et tu te fis un nom aujourd'hui encore glorieux. Tu fendis la mer devant eux, et ils passèrent à sec au milieu des flots, et ceux qui les poursuivaient, tu les précipitas, comme une pierre, dans l'abîme des vastes eaux. Dans une colonne de nuée tu les guidais de jour, et de nuit dans une colonne de feu, pour éclairer la route qu'ils devaient suivre. Tu descendis sur le mont Sinaï, tu leur parlas du haut des cieux, tu leur donnas des règles justes, des lois sûres, des statuts et des commandements excellents¹. Tu leur enseignas ton saint sabbat²; tu leur prescrivis commandements, statuts et loi par l'organe de ton serviteur Moïse. Tu leur donnas une nourriture du ciel quand ils eurent faim, et quand ils eurent soif tu fis sortir pour eux de l'eau du rocher, et tu leur dis d'aller prendre possession du pays que tu avais promis par serment de leur donner.¹⁶ Mais eux, nos pères, raidirent le cou dans leur outrecuidance et désobéirent à tes commandements; ils refusèrent d'obéir, et oublièrent les merveilles que tu avais faites en leur présence, et ils raidirent leur cou et s'obstinèrent à retourner dans leur esclavage en Égypte³. Mais toi, tu es un Dieu qui pardonne, bon et miséricordieux, plein de patience et riche en grâce⁴, et tu ne les abandonnas point. Même lorsqu'ils se firent un taureau en fonte et qu'en disant : Voilà ton dieu qui t'a fait sortir d'Égypte⁵! ils t'outragèrent grandement, toi, dans ta grande miséricorde, tu ne les abandonnas pas dans le désert; la colonne de nuée ne cessait de les guider dans leur chemin pendant le jour, ni la colonne de feu d'éclairer pendant la nuit la route qu'ils devaient suivre. Tu leur donnas ton bon esprit pour les instruire; tu ne refusas pas ta manne à leur bouche, tu leur donnas de l'eau lorsqu'ils eurent soif. Durant quarante ans, tu pourvus à leur entretien dans le désert, et ils ne manquaient de rien; leurs

¹ Cette accumulation de synonymes rappelle le style du Pentateuque.

² De toutes les lois celle qui était le plus strictement observée par les Juifs depuis Néhémie.

³ Cette phrase est ordinairement traduite tout autrement : dans leur rébellion ils se donnèrent un chef pour retourner à leur servitude. Mais l'histoire ne parle pas d'un chef qu'ils se seraient donné. On doit traduire : ils mirent leur tête (leur résolution) à retourner. Et quant à l'Égypte, nous l'empruntons au passage Nomb. XIV, 4, que l'auteur a eu évidemment en vue (*merjm* par *nrjm*).

⁴ Exode XXXIV, 6 (Joël II, 13. Jonas IV, 2).

⁵ Exode XXXII, 4 suiv.

vêtements ne s'usaient point, et leurs pieds ne s'enflaient point¹.
²² Tu leur donnas des royaumes et des peuples, et tu les leur partageas d'après leurs frontières², et ils s'emparèrent du pays de Sihon, du pays du roi de Hés'bôn, et du pays de 'Og, roi de Bas'an. Tu multiplias leurs fils comme les étoiles du ciel, et tu les conduisis dans le pays dont tu avais dit à leurs pères qu'ils viendraient l'occuper. Et leurs fils vinrent s'emparer de ce pays, et tu humilias devant eux ses habitants, les Cananéens, et tu les leur livras, leurs rois et les populations, pour agir envers eux, selon leur bon plaisir. Et ils prirent des villes fortes, et un sol gras, et ils s'emparèrent de maisons remplies de toutes sortes de biens, de citernes creusées, de vignes, d'olivaies, d'arbres fruitiers en quantité, et ils en jouirent, et s'en rassasièrent, et prospérèrent, et vécurent dans l'opulence par ta grande bonté. ²⁶ Mais ils furent rebelles et se révoltèrent contre toi, et tournèrent le dos à ta loi; ils égorgèrent tes prophètes³, qui les adjuraient pour les faire revenir à toi, et t'outragèrent grandement. Alors tu les livras à leurs ennemis, qui les opprimèrent; et quand ils étaient dans la détresse ils t'imploraient, et toi, tu les exauçais du haut du ciel, et dans ta grande miséricorde tu leur donnais des libérateurs pour les délivrer de leurs ennemis. Et quand ils avaient du repos, ils recommençaient à mal faire devant toi; et quand tu les abandonnais encore au pouvoir de leurs ennemis qui les subjuguèrent, et qu'ils t'imploraient de nouveau, toi, tu les exauçais du haut du ciel, et maintes fois tu les sauvas dans ta miséricorde⁴. Et quand tu les adjurais⁵ pour les faire revenir à ta loi, eux dans leur outrecuidance n'écoutaient point tes commandements et péchaient contre tes ordonnances, par lesquelles celui qui les met en pratique s'assure la vie; ils refusaient de s'y soumettre, raidissaient le cou et n'obéissaient point. Et tu te patientas à leur égard durant de longues années, et tu les adjuras par l'organe de tes prophètes, inspirés par toi, mais comme ils refusaient de leur prêter l'oreille, tu les livras aux nations étrangères. Cependant,

¹ Deut. II, 7; VIII, 4; XXIX, 4. Il est positif que l'auteur prend ces traditions au pied de la lettre et dans un sens miraculeux.

² Litt. : d'après *les côtés*; le terme hébreu est employé, dans le texte que l'auteur résume ici (Jos. XVIII suiv.), pour marquer les côtés (nord, sud, est, ouest) du territoire de chaque tribu.

³ Si ce n'est déjà ici la tradition populaire des siècles postérieurs (Matth. V, 12; XXIII, 29 et suiv., 37. Luc XI, 47; XIII, 33 et suiv. 1 Thess. II, 15, etc.), on peut songer à 1 Rois XVIII, 13; XIX, 10. 2 Chron. XXIV, 20 suiv.

⁴ Ce passage est le résumé de l'histoire des Juges. Comp. Juges II, 6 suiv.

⁵ Par la bouche des prophètes. Le récit passe à la période des Rois.

dans ta grande miréricorde, tu ne les exterminas point, ni ne les abandonnas, parce que tu es un Dieu bon et miséricordieux. ²² Et maintenant, ô notre Dieu! Dieu grand, puissant et redoutable, ô toi, qui gardes ton pacte et ta grâce ¹, ne regarde pas comme une bagatelle toutes ces tribulations qui nous sont survenues, à nous, à nos rois, à nos chefs, à nos prêtres, à nos prophètes, à nos pères, à tout ton peuple, depuis le temps des rois assyriens ² jusqu'à ce jour. Mais dans tout ce qui nous est arrivé, toi, tu as été juste, tu as agi fidèlement, et c'est nous qui avons été coupables; ce sont nos rois, nos chefs, nos prêtres, nos pères, qui n'ont point obtempéré à ta loi, qui n'ont point prêté l'oreille à tes commandements, ni à tes avertissements solennels, par lesquels tu les adjurais. Eux, pendant qu'ils avaient leur royaume ³, et ces nombreux biens que tu leur avais donnés, et ce pays spacieux et fertile que tu avais mis à leur disposition, ils ne t'ont point servi, ils n'ont point renoncé à leurs mauvaises œuvres ⁴. Et voilà que nous aujourd'hui, nous sommes esclaves, et le pays que tu avais donné à nos pères pour jouir de ses fruits et de ses biens, nous y voilà esclaves ⁵. Il donne ses produits en abondance pour les rois dont tu as fait nos maîtres à cause de nos péchés; ils dominent sur nos personnes et sur notre bétail, selon leur bon plaisir, et nous sommes dans une grande gêne ⁶.

¹ Sur tout cela nous rédigeâmes un acte qui fut mis par écrit et scellé, et sur lequel nos chefs, nos Lévites et nos prêtres apposèrent leurs signatures. Et sur ces documents ⁷ il y avait le gouverneur Nehémyah fils de Hakalyah, et Çideqiyah, Şerayah, 'Azaryah, Yirmyah, Pas'hour, Amaryah, Malkiyah, Hattous', S'ebanyah, Mallouk, Harim, Merémoç, 'Obadyah, Daniël, Ç'innetôn, Barouk, Mes'oullam, Abiyah,

¹ Chap. I, 5.

² Qui les premiers mirent fin à l'indépendance des Israélites.

³ Libre et indépendant.

⁴ Allusion à l'idolâtrie dont les prophètes n'avaient cessé de se plaindre.

⁵ L'antithèse est double : nos pères étaient politiquement libres et ne voulaient pas se soumettre à la loi de Dieu. Nous, qui nous y soumettons, nous sommes esclaves, politiquement parlant.

⁶ L'administration persane pouvait bien être despotique et vexatoire, par suite d'impôts, de réquisitions, de corvées, etc. Cependant il y a une certaine contradiction entre cette description lamentable de l'état actuel, et ce que nous savons d'ailleurs du gouvernement de Néhémie.

⁷ L'emploi du pluriel peut faire supposer qu'il y avait plusieurs exemplaires.

Miyamin, Ma'azyah, Bilgāi, S'ema'yah ; voilà pour les prêtres¹. Puis les Lévités : Iés'oua' fils d'Azanyah, Binnouï de la famille de Hénadad, Qadmiël, et leurs frères : S'ebanyah, Hôdiyah, Qelitâ, Pelâyah, Hānan, Mikâ, Rehob, Hās'abyah, Zakkour, S'érebyah, S'ebanyah, Hôdiyah, Bani, Beninou. Les chefs du peuple² : Pare'os', Paḥaṭ-Moab, 'Élam, Zaṭṭou, Bani, Bounni, 'Azgad, Bébaï, Adoniyah, Bigwaï, 'Adin, Ater, Hizqiyah, 'Azzour, Hôdiyah, Hās'oum, Bécaï, Hārif, 'Anaṭôṭ, Noubai, Magpi'as', Mes'oullam, Hézir, Mes'ézabeël, Çadoq, Iaddoua', Platyah, Hānan, 'Anayah, Hos'éa', Hānanyah, Hās'soub, Halloḥes', Pillaḥ, S'obeq, Rehōum, Hās'abnah, Ma'ašéyah, Aḥiyah, Hānan, 'Anan, Mallouk, Hārim, Ba'anah.

²⁹ Et le reste du peuple³, prêtres, Lévités, portiers, chantres, serfs, et tous ceux qui s'étaient séparés de la population païenne pour adhérer à la loi de Dieu⁴, leurs femmes, leurs fils et leurs filles, quiconque pouvait l'entendre⁵, se joignirent à leurs frères, les notables⁶, et s'engagèrent par un serment solennel à vivre selon la loi de Dieu, donnée par l'organe de son serviteur Moïse, et à observer et à pratiquer tous les commandements de l'Éternel notre seigneur, ses ordonnances et ses statuts. Nous jurâmes encore que nous ne donnerions point nos filles à des étrangers, ni ne prendrions des leurs pour nos fils ; de plus, quand les étrangers apporteraient leurs marchandises et toutes sortes de denrées le jour du sabbat pour les vendre, que nous n'achèterions rien d'eux, ni le jour du sabbat ni tel autre jour consacré, et que nous ferions relâche la septième année et⁷ à l'égard de tout prêt sur gage. En outre, nous nous imposâmes l'obligation de donner annuellement un tiers de sicle pour le service du temple⁸, savoir pour les pains de proposition,

¹ On est tenté de supposer qu'il ne s'agit pas là de 22 signatures individuelles (le nombre des prêtres étant beaucoup plus considérable), mais de signatures collectives données par des chefs de classes. Cependant tout est ici incertain, parce que les noms des différentes listes ne sont pas les mêmes.

² Laïques.

³ Tous ceux qui n'avaient pas signé personnellement.

⁴ Il s'agit là d'Israélites indigènes (en opposition avec ceux issus des colons rentrés de l'exil), qui avaient conservé les traditions religieuses nationales.

⁵ Ceci n'exclut que les enfants en bas-âge.

⁶ Les signataires nommés plus haut.

⁷ Nous conservons cette particule, en supposant que l'auteur a voulu parler de deux lois différentes, l'une relative au chômage de l'agriculture (Exode XXIII. Lévit. XXV), l'autre concernant la remise des dettes (Deut. XV).

⁸ C'est-à-dire du culte (non pas des constructions, qui étaient achevées). Du temps de Jésus-Christ on payait un demi-sicle (Matth. XVII, 24). Le sicle équivaut à 15 grammes, et il s'agit naturellement d'argent. Le texte ne désigne pas les contribuables. D'après Exode XXX, 13 suiv., il est à présumer que chaque individu mâle était soumis à l'impôt à partir de sa vingtième année.

pour les oblations et holocaustes de chaque jour, ainsi que pour ceux des sabbats, des nouvelles lunes, des grandes fêtes, pour offrandes et sacrifices expiatoires faits en faveur de tout le peuple¹, et en général pour tout ce qui concernait les besoins de la maison de notre Dieu.³⁵ Nous répartîmes aussi par la voie du sort, prêtres, Lévites et laïques, les prestations en bois à faire pour le temple, annuellement, à époques fixes, par les familles, pour entretenir le feu sur l'autel de l'Éternel, notre Dieu, comme cela est prescrit dans la loi². Nous nous engageâmes à apporter annuellement à la maison de Dieu les prémices de notre sol et les prémices de tous les fruits de nos arbres; ainsi que les premiers-nés de nos fils et de nos bêtes, comme cela est prescrit dans la loi, et les premiers-nés de notre gros et menu bétail³, pour les présenter au temple aux prêtres qui y seraient de service, enfin les prémices de notre mouture et nos offrandes et le fruit des arbres; le vin et l'huile, nous devons les apporter aux prêtres, dans les cellules du temple, et donner la dime de notre sol aux Lévites, les Lévites recueillant eux-mêmes la dime dans tous les endroits où se faisait la culture. Et quand les Lévites recueilleraient la dime, un⁴ prêtre de la race d'Aharôn devait être avec eux, et les Lévites devaient porter la dime de la dime au temple, aux cellules qui serviraient de magasins. Car c'est dans ces cellules que les Israélites et les Lévites devaient porter les redevances⁵ en grains, en vin et en huile⁶; là se trouvaient les meubles⁷ du sanctuaire, et les prêtres de service, les portiers et les chantres⁸. Et nous ne devons pas abandonner la maison de notre Dieu.

¹ Il y avait en outre des sacrifices individuels, à la charge des intéressés. Quant aux autres, voyez les détails Nomb. XXVIII. Lévit. IV; VI; XVI, etc.

² D'après Lévit. VI, 5, le feu était entretenu perpétuellement sur l'autel. L'usage dont il est question ici a subsisté aussi longtemps que le temple.

³ Les bêtes et le bétail étant distingués, cette distinction se rapporte sans doute à celle des animaux impurs pour lesquels on payait une redevance, et les animaux purs qui étaient livrés en nature (Nomb. XVIII).

⁴ Le texte dit : le prêtre, mais évidemment il ne s'agit pas d'un seul, par exemple du grand-prêtre, mais du prêtre désigné pour chaque endroit. Les prêtres (de la caste noble, famille de Çadoq ou d'Aharôn) devant recevoir la dime de la dime, ils avaient un intérêt à surveiller la rentrée de la dime générale.

⁵ Litt. : les offrandes; mais il s'agit de la dime, qui était obligatoire.

⁶ La dime ne se payait que des objets de grande culture (comp. Matth. XXIII, 23).

⁷ Non pas les vases sacrés, mais les caisses, cruches, outres, réservoirs et autres meubles pour recevoir les produits.

⁸ A l'entretien desquels la dime était destinée. L'auteur veut expliquer pourquoi la dime des dimes était portée à Jérusalem, les simples Lévites pouvant aussi habiter ailleurs.

¹ Les chefs du peuple demeuraient à Jérusalem ; quant au reste de la population, on tira au sort pour faire entrer un sur dix à Jérusalem dans la ville sainte, tandis que les neuf autres restaient dans leurs endroits respectifs ; et le peuple bénit tous ceux qui s'étaient décidés volontairement à demeurer à Jérusalem ¹.

³ Liste des chefs de famille de toute la province, qui demeuraient soit à Jérusalem, soit dans les bourgades de Juda, chacun dans sa propriété, dans leurs endroits respectifs, Israélites, prêtres, Lévites, serfs, et familles des esclaves de Salomon ².

⁴ A Jérusalem il demeurait des Judéens et des Benjaminites. Des Judéens il y avait 'Aṭayah fils de 'Ouzziyah, fils de Zekaryah, fils d'Amaryah, fils de S'efatyah, fils de Mahalaleël du clan de Perc ; et Ma'ašeyah fils de Barouk, fils de Kol-ḥozeh, fils de Ḥazayah, fils de 'Adayah, fils de Ioyarib, fils de Zekaryah le S'ilonite ³. Tous les Percites établis à Jérusalem étaient au nombre de 468 hommes valides ⁴. Et voici quels étaient les Benjaminites : Salloû fils de Mes'oullam, fils de Io'ed, fils de Pedayah, fils de Qôlayah, fils de Ma'ašeyah, fils d'Iṭiël, fils de Ies'a'yah. Et après lui, Gabbai Sallai, 928. Ioël fils de Zikri était leur préfet, et Iehoudah fils de Hassenouah était le second en rang sur la ville.

¹⁰ D'entre les prêtres il y avait Ieda'yah fils de ⁵ Ioyarib, Iakin, Šerayah fils de Ḥilqiyah, fils de Mes'oullam, fils de Çadoq, fils de Merayot, fils d'Ahitoub, le supérieur de la maison de Dieu. Et leurs frères employés au service du temple étaient au nombre de 822. Puis 'Adayah fils de Ieroḥam, fils de Pelalyah, fils d'Ameçi, fils de

¹ Cet incident est assez peu intelligible. Cependant on comprend que dans la situation donnée, les colons avaient intérêt à rester à la campagne pour s'adonner à la culture des champs, de sorte que la ville se trouvait exposée à n'avoir pas une population proportionnée à son étendue. Il fallait compléter le nombre nécessaire pour la défense par une espèce de conscription. Les chefs (de famille) donnèrent l'exemple, quelques autres se joignirent à eux volontairement, puis il y eut un tirage au sort. Le passage, dans sa forme actuelle, a l'air de n'être qu'un fragment d'une relation mieux motivée.

² Cette liste n'a rien de commun avec la notice précédente, relative à la conscription. C'est une pièce à part, que nous avons rencontrée avec un grand nombre de variantes dans le 1^{er} livre des Chroniques, chap. IX.

³ Voyez la note sur I Chron. IX, 5.

⁴ C'est-à-dire en état de porter les armes. Il est à remarquer que le texte ne donne le relevé que pour une seule branche ; celui des Chroniques ne le donne également que pour une, mais une troisième, qui n'est pas même nommée ici. Nous n'avons donc des deux côtés que des textes mutilés.

⁵ 1 Chron. IX, 10, la leçon est différente et la présente est positivement fautive.

Zekaryah, fils de Paşhour, fils de Malkiyah; ses frères, chefs de famille, étaient au nombre de 242. Et 'Amas'saï fils de 'Azareël, fils d'Aḫzaï, fils de Mes'illémoṭ, fils d'Immer. Leurs frères, propres au service, étaient 128. Zabdiël fils de Hagg'edolim¹ était leur préfet.

¹⁵ Et d'entre les Lévites: S'ema'yah fils de Ḥass'oub, fils de 'Azriqam, fils de Ḥas'abiyah, fils de Bounni; puis S'abtaï et Iozabad, lesquels, d'entre les chefs des Lévites, étaient préposés aux affaires du dehors² concernant le temple. Puis Maṭṭanyah fils de Mikâ, fils de Zabdi, Asafite³, le maître-chantre entonnant la prière de louanges et son second, d'entre ses frères, Baqbouyah; puis 'Abdâ fils de S'ammoua', fils de Galal, Iedouṭounite. Tous les Lévites dans la ville sainte étaient au nombre de 284.

¹⁹ Et les portiers: 'Aqqoub, Talmôn, et leurs frères, les gardiens des portes, 172.

Les autres Israélites, prêtres et Lévites, restaient dans les différentes bourgades de Juda, chacun dans son patrimoine.

Les serfs demeuraient sur la Colline⁴. Çihâ et G'is'pâ étaient leurs chefs.

²² Le préfet des Lévites de Jérusalem était 'Ouzzi fils de Bani, fils de Ḥas'abiyah, fils de Maṭṭanyah, fils de Mikâ, de la famille des chantres Asafites, pour le service⁵ de la maison de Dieu. Il y avait à leur égard un ordre du roi⁶; un revenu journalier était assuré aux chantres.

²⁴ Et Peṭahyah fils de Mes'ézabcël, du clan judéen de Zérah, était commissaire du roi pour les affaires du peuple⁷.

²⁵ Quant aux villages⁸ de la campagne, il demeurait des Judéens

¹ Ce mot signifiant: *les grands*, on a de la peine à y voir un nom d'individu.

² Probablement les services qui ne se faisaient pas dans l'enceinte même.

³ Ou: de la race d'Asaf, 1 Chron. XVI, 5. La phrase qui accompagne ce nom s'énonce en hébreu: le chef du commencement (*tehillah*) louant à la prière; nous changerons le commencement en chant de louange (ou psaume: *tehillah*), et nous comprendrons qu'il s'agit du maître-chantre qui entonne le cantique commençant par le mot *hōdou* (louez), 1 Chron., l. c., 8.

⁴ Chap. III, 26.

⁵ Probablement le service du culte proprement dit, en tant que celui-ci était accompagné de musique (comp. note 2).

⁶ Comp. Esdr. VI, 8 suiv.; VII, 20 suiv.

⁷ Il est plus simple de songer à un employé résidant à Jérusalem et ayant la charge de veiller à la rentrée des contributions en nature et en argent que la province devait fournir aux Juifs, qu'à un ministre résidant à la cour, à la portée du roi.

⁸ Le mot hébreu *ḥacer* signifie proprement une cour, par exemple celle du temple; il désigne ensuite un établissement rural ouvert: ferme, métairie, terre avec maison et dépendances, hameau. Ici le terme est pris tout simplement pour désigner tous les

à Qiryat-Arba^c et dans ses dépendances, à Dibôn et dans ses dépendances, à Ieqabçeeîl et dans ses villages, à Iés'oua^c, à Mòladah, à Bêt-Pelt, à Haçer-S'ou'al, à Beër-S'éba^c et dans ses dépendances, à Çiqlag, à Mekonah et dans ses dépendances, à Èn-Rimmôn, à Core'ah, à Iarmouç, Zanoah, 'Adoullam et dans ses villages, à Lakis' et dans sa campagne, à 'Azéqah et dans ses dépendances. Ils étaient ainsi établis depuis Beër-S'éba^c jusqu'à la vallée de Hinnom¹.

³¹ Des Benjaminites se trouvaient à G'éba^c, à Mikmas', à 'Ayyá, à Bêt-El et dans ses dépendances, à 'Anaçot, à Nob, à 'Ananyah, à Haçor, à Ramah, à G'ittaïm, à Hadid, à Çebo'im, à Neballat, à Lod, à Onô, à G'è-Hasas'im².

³⁶ D'entre les Lévites, les classes de Juda se rattachaient à Benjamin³.

¹ Liste des prêtres et des Lévites qui revinrent avec Zeroubbabel, fils de S'eal'tiël, et avec Iés'oua^c⁴ : Şerayah, Yirmyah, 'Ezrà, Amaryah, Mallouk, Hattous', S'ekanyah, Rehoum, Merémoç, 'Iddô, G'inneçoi, Abiyah, Miyamin, Ma'adyah, Bilgah, S'ema'yah, Ioyarib, Ieda'yah, Sallou, 'Amôq, Hilqiyah, Ieda'yah. Voilà quels étaient, du

endroits habités, villages, bourgades, etc., autres que Jérusalem. Ce ne sont plus des campements ou centres d'exploitation isolés (1 Sam. XXV), mais en partie des endroits assez considérables ; et les *dépendances* (en hébreu : filles) sont précisément les maisons ou fermes (bastides, mas) situées à l'entour.

¹ La plupart de ces noms sont mentionnés dans la topographie de la tribu de Juda, Josué XV, 21 suiv. Beër-S'éba^c est le point méridional de Canaan, la vallée de Hinnom est aux pieds des collines de Jérusalem. Cette ville elle-même est située sur le territoire de Benjamin.

² Les localités benjaminites sont bien moins connues et la plupart de celles qui sont nommées ici manquent dans le passage Josué XII, 21 suiv. Il est du reste à remarquer que la liste Esdr. II, 20 suiv. Néh. VII, 25, diffère de celle de notre texte, ce qui prouve, soit la défectuosité des textes, soit une certaine absence de fixité dans les établissements. Et si l'on trouve ici des Juifs jusqu'à la limite du désert (Beër-S'éba^c), cela prouvera moins l'extension rapide de la colonie, que la présence non interrompue des Israélites dans le pays même, lesquels, les uns après les autres, vinrent se rattacher au nouveau centre.

³ Le sens de cette phrase nous échappe. Le texte signifie peut-être que certaines familles lévitiqes, quoique demeurant sur le territoire de Juda, étaient considérées comme résidant sur celui de Benjamin, à cause du temple (?)

⁴ Nous supposons qu'il n'est pas question ici d'individus, mais de familles ou de classes ; du moins, les mêmes noms à peu près se sont trouvés ci-dessus chap. X, 3 suiv. D'un autre côté, cette liste est en contradiction avec celle fournie par Esdr. II, 36 suiv. Néh. VII, 39 suiv.

temps de Iés'oua', les chefs des familles sacerdotales. Et les Lévites : Iés'oua', Binnoui, Qadmiël, S'érebyah, Iehoudah, Maṭṭanyah : celui-ci dirigeait les chants sacrés¹ avec ses frères et Baqbouyah, et leurs frères les entonnaient² devant eux, selon leur tour de garde.

¹⁰ Et Iés'oua' engendra Ioyaqim, et Ioyaqim engendra Elyas'ib, et Elyas'ib engendra Ioyada', et Ioyada' engendra Ionaṭan, et Ionaṭan engendra Iaddoua'³.

¹² Or, du temps de Ioyaqim, voici quels étaient les chefs des familles sacerdotales⁴ : De Şerayah, Merayah ; de Yirmyah, Ḥanan-yah ; de 'Ezrâ, Mes'oullam ; d'Amaryah, Ioḥanan ; des Malloukites, Ionaṭan ; de S'ebanyah, Iosef ; de Ḥarim, 'Adnâ ; de Merayot, Ḥelqî ; de 'Iddô, Zekaryah⁵ ; de G'inneṭôn, Mes'oullam ; d'Abiyah, Zikri ; de Minyamîn⁶ ; de Mô'adyah, Piltâi ; de Bilgah, S'ammoua' ; de S'ema'yah, Ionaṭan ; de Ioyarib, Maṭnaï ; de Ieda'yah, 'Ouzzi ; de Sallaï, Qallaï ; de 'Amôq, 'Éber ; de Ḥilqiyah, Ḥas'abiyah ; de Ieda'yah, Neṭaneël.

²² Quant aux Lévites, les chefs de famille ont été enregistrés du temps d'Élyas'ib, de Ioyada', de Ioḥanan et de Iaddoua', et les prêtres au règne de Daryawes' le Persan⁷. On trouve les chefs des

¹ Traduction libre d'un terme qui ne se rencontre pas ailleurs. Comp. chap. XI, 17, où nous retrouvons précisément ce même nom propre, ainsi que le suivant.

² D'après le texte. Les rabbins ont substitué à ce verbe un nom propre *Ounnî*, qui ne se rencontre pas ailleurs dans tout le livre.

³ Continuation de la liste des grands-prêtres, depuis l'exil, et se rattachant à 1 Chron. V, 41. Le dernier nommé dans ce passage était le père de Iés'oua' (Esd. III, 2), lequel revint de l'exil avec Zeroubbabel. Elyas'ib est le contemporain de Néhémie (chap. III, 1 ; XIII, 4). Ces trois générations remplissent la période de 536 à 440 av. J.-C., les trois suivantes nous conduiront donc jusque vers l'époque d'Alexandre-le-Grand.

⁴ On s'attend naturellement aux mêmes noms de familles qu'au v. 1 et suivants ; mais il y a encore des variantes assez notables. Ainsi au lieu de Mallouki, les Rabbins veulent mettre Melikou ; pour S'ekanyah, il y a S'ebanyah ; pour Reḥoum, IḤarim, qui est sans doute la bonne leçon (chap. X, 6) ; pour Merémoṭ, Merayot, etc. Ḥattous' est omis.

⁵ Le prophète (comp. Zach. I, 1).

⁶ Le nom manque.

⁷ L'auteur venait de transcrire une série de noms propres de prêtres, chefs des différentes familles, pour l'époque du pontife Ioyaqim : il pouvait en faire de même pour les pontificats suivants, ainsi que pour les familles des Lévites. Les listes existaient. Mais comme compilateur il se borne à renvoyer ses lecteurs à sa source, qu'il va nommer. Le Persan Darius ne peut être ici que le contemporain du pontife Iaddoua', soit Darius III, le dernier Achéménide, détrôné par Alexandre. On remarquera que même dans les noms des grands-prêtres il y a une erreur de copiste. Pour Ioḥanan, il y avait plus haut Ionaṭan.

familles lévitiqnes inscrites au livre des Chroniques ¹, jusqu'au temps de Ioħanan fils d'Élyas'ib ².

²⁴ Les chefs des Lévites Ĥas'abyah, S'érebyah, Iés'oua' [*fils de* ³ Qadmiël, et leurs frères à leurs ordres, étaient chargés des hymnes et du chant sacré d'après les arrangements de David, de l'homme de Dieu, par classe, selon leur tour de garde. Maṭṭanyah, Baq-bouqyah, 'Obadyah, Mes'oullam, Talmôn, 'Aqqoub, faisaient les fonctions de portiers aux magasins des portes ⁴.

²⁶ Ce sont là ceux qui y étaient du temps de Ioyaqim fils de Iés'oua', fils de Ioħadaq, et du temps du gouverneur Nehémiah et du prêtre légiste 'Ezra ⁵.

²⁷ A l'occasion de la consécration des murs de Jérusalem ⁶, on alla chercher les Lévites de tous leurs endroits pour les faire venir à Jérusalem, à l'effet de procéder à une consécration solennelle, avec actions de grâces et cantiques, et avec accompagnement de cymbales, luths et harpes. Alors les familles des chantres se rassemblèrent, tant du district aux environs de Jérusalem, que des villages ⁷ des Netofatites, et de Bêt-G'ilgal, et des campagnes de G'éba' et de 'Azmawet ⁸; car les chantres avaient construit des villages aux environs de Jérusalem.

³⁰ Puis les prêtres et les Lévites s'étant purifiés et ayant purifié ⁹

¹ Ce n'est pas l'ouvrage que nous possédons sous ce nom.

² Ici le texte paraît encore fautif. Ioħanan, comme nous venons de voir, n'était pas le fils d'Elyas'ib, mais son petit-fils; puis on ne voit pas pourquoi ici les listes ne vont que jusqu'à l'époque de Ioħanan, quand tout à l'heure elles allaient plus loin.

³ A biffer, d'après les passages parallèles Esdr. II, 40. Néh. X, 10; XII, 8. Ces noms du reste ne représentent pas des individus, mais des classes.

⁴ Même observation que dans la note 2. Les trois premiers noms ne sont pas ceux de familles de portiers, mais de chantres (chap. XI, 17); les derniers seuls appartiennent à l'autre classe (chap. XI, 19). On comprend qu'en copiant ces interminables séries de noms propres, les copistes se soient aisément égarés.

⁵ Mais Nehémiah n'était pas le contemporain de Ioyaqim (page 254, note 3).

⁶ On comprend que l'époque de cette fête n'a pas dû être trop éloignée de l'achèvement des travaux, chap. VI, 15. Preuve de plus que le compilateur a masqué l'unité du récit primitif des mémoires de Néhémie, en intercalant une masse de choses et de documents empruntés à d'autres sources. Ici nous retrouvons le texte authentique de ces mémoires.

⁷ Voyez la note 8, page 252. On peut parfaitement bien songer à des établissements isolés ou bastides. — Au lieu du *district*, d'autres mettent la *plaine* (du Jourdain).

⁸ Esdr. II, 22 suiv.

⁹ La purification consistait pour les hommes en ablutions et abstinences préalables, pour les objets matériels en aspersions.

le peuple et les portes et les murs, je fis monter les chefs de Juda sur la muraille et je disposai deux grands chœurs¹ et des cortéges. . . .² vers la droite, sur la muraille, vers la porte au fumier³. Après eux⁴ marchait Hos'a'yah avec la moitié des chefs de Juda; 'Azaryah, 'Ezrà et Mes'oullam; Juda et Benjamin; puis S'ema'yah et Yirmyah; puis des prêtres avec des trompettes; Zekaryah fils de Ionañan, fils de S'ema'yah, fils de Mañanyah, fils de Mikayah, fils de Zakkour Asafite, avec ses frères S'ema'yah, 'Azareël, Milalāi, G'ilalāi, Ma'aï, Neñaneël, Iehoudah, Hanani, avec les instruments de musique de David, l'homme de Dieu. Le légiste 'Ezrà était à la tête du cortége. Arrivés à la porte de la fontaine, ils montèrent droit devant eux par les degrés de la ville de David, là où la muraille monte au dessus de la maison de David jusqu'à la porte de l'eau, à l'est⁵. ³⁶ Le second chœur marchait dans le sens opposé⁶, et moi je le suivais⁷ avec l'autre moitié du peuple, sur la muraille, en passant par dessus la tour des fours jusqu'à la muraille large, et par dessus la porte d'Éphraïm, et la vieille porte,

¹ Litt. : louanges, ou actions de grâces.

² Suppléé : *dont l'un se dirigea* (musique en tête). Ces mots sont probablement omis par une faute de copiste. Voyez plus bas, v. 38. Néhémie fait faire à ces deux cortéges le tour de la ville, à chacun la moitié du circuit. On voit que la muraille était large et servait elle-même de chemin de ronde.

³ Chap. III, 14. Direction du nord au sud pour tourner ensuite vers l'est.

⁴ Les gens du premier chœur. Voici comment il faut comprendre la description du cortége : 1° le chœur; 2° la moitié des chefs civils, Hos'a'yah en tête; 3° trois classes de prêtres, 'Azaryah, etc.; 4° peuple de Juda et Benjamin; 5° deux autres classes de prêtres, S'ema'yah, etc.; 6° trompettes; 7° Zekaryah l'Asafite (comme chef de) ses frères, les musiciens. Enfin le texte nomme encore 'Ezrà, mais celui-ci doit avoir eu sa place entre 1° et 2°, comme cela résulte de ce qui est dit de Néhémie.

⁵ On connaît les difficultés insurmontables que présentent les données bibliques obscures et insuffisantes sur la topographie de l'ancienne Jérusalem. Voici cependant ce que nous croyons pouvoir dériver de ce passage. Le point de départ des deux cortéges se trouvait à l'ouest de la ville. Le premier cortége se dirige de là vers la pointe sud-ouest; il fait le tour de la colline de Sion en remontant vers le nord. Arrivé au point où les deux collines se rapprochent (porte de la fontaine), au lieu de faire aussi le tour de l'autre colline ('Ofel), de manière à redescendre vers le sud, il traverse la ville, laissant le 'Ofel à droite, et va gagner la porte de l'eau, située à l'est près du temple. La *maison de David* doit avoir été à cette époque un simple nom de quartier, car il n'existait plus de palais de ce roi.

⁶ Du point de départ vers le nord. (Nous croyons cependant qu'il faut lire : *l'môl*, au lieu de *lmôl*, c'est-à-dire vers la *gauche*, comp. v. 31.)

⁷ C'est le seul passage par lequel on apprend d'une manière directe et authentique que Néhémie et Esdras se trouvèrent en même temps à Jérusalem. Le gouverneur marche immédiatement après le chœur. Cela aura donc aussi été la place d'Esdras.

et la porte aux poissons et la tour de Hānaneël et la tour des Cent, jusqu'à la porte au bétail, et l'on s'arrêta à la porte de la prison ¹, et les deux chœurs s'arrêtèrent à la maison de Dieu. Moi j'étais avec la moitié des chefs et les prêtres Élyaqim, Ma'aséyah, Minyamin, Mikayah, Elyo'énaï, Zekaryah, Hānanyah, avec leurs trompettes ², et Ma'aséyah, S'ema'yah, El'azar, 'Ouzzi, Iohanan, Malkiyah, 'Élam et 'Ézer, les chantres, se firent entendre sous la direction de Yizrahyah.

³ Et ce jour-là on fit de grands sacrifices et des festins, Dieu leur ayant accordé une grande joie; les femmes et les enfants prirent part aux réjouissances et le bruit de la fête fut entendu au loin hors de Jérusalem.

⁴ Dans ³ ces temps-là, on préposa certaines personnes aux salles qui devaient servir de magasins pour les offrandes, les prémices et les dimes, à l'effet d'y recueillir des campagnes des différentes bourgades les redevances légales pour les prêtres et les Lévites; car les Juifs voyaient avec plaisir les prêtres et les Lévites à leur poste, ceux-ci s'acquittant du service de leur Dieu et des purifications, ainsi que les chantres et les portiers, selon la règle de David et de son fils Salomon. Car dès le temps de David et d'Asaf il y avait un chef des chantres, et une musique sacrée pour la louange de Dieu ⁴. Et du temps de Zerubbabel et de Néhémiah tout Israël donnait aux chantres et aux portiers leurs redevances journalières, et aux Lévites leur part consacrée ⁵, et les Lévites la donnaient aux descendants d'Aharôn.

¹ Le second cortège parti de l'ouest, et se dirigeant vers le nord, fait le tour de la muraille le long du plateau, et, arrivé à l'angle nord-est, il passe au sud, jusqu'à la cour du temple où il rencontre le premier cortège. Pour les localités, voyez le 3^e chapitre.

² Si l'on s'en tient à la lettre, le second cortège n'était pas organisé comme le premier. Il n'est question ici que de quelques trompettes et chantres. Mais le compilateur ne peut-il pas avoir abrégé ici comme ailleurs ?

³ Ce paragraphe et probablement déjà le précédent, ne sont pas de la main de Néhémie, et trahissent une origine beaucoup plus récente. L'époque de Néhémie appartient au passé, et à un passé modèle dont on aime à rafraîchir le souvenir. On dirait presque qu'il perce sous les traits du tableau certains regrets concernant l'état des choses que le rédacteur avait sous les yeux.

⁴ Cette phrase est suspecte quant à l'intégrité du texte. Elle a l'air d'être un élément tronqué de quelque notice plus complète. On est tenté d'y substituer celle-ci : Dès le temps de David [la famille d'], Asaf était à la tête des chantres, etc.

⁵ C'est-à-dire la dîme.

¹ Dans ces temps-là, comme on faisait lecture du livre de Moïse en présence du peuple, on y trouva écrit¹ que les 'Ammonites et les Moabites devaient être exclus à tout jamais de la communauté de Dieu, parce qu'ils avaient refusé le pain et l'eau aux Israélites, et qu'ils avaient pris à gage contre eux Bile'am pour les maudire, mais que notre Dieu changea la malédiction en bénédiction. Or, quand on entendit cette loi, on sépara d'Israël tout ce qui était étranger.

⁴ Avant cela², le prêtre Élyas'ib, qui avait la surveillance des chambres³ de la maison de notre Dieu et qui était parent de Tôbiyah, avait disposé pour celui-ci une grande chambre dans laquelle on déposait auparavant les offrandes et l'encens et les ustensiles, et la dîme des grains, du vin et de l'huile, ce qui formait la redevance des Lévites, des chantres et des portiers, et ce qui était prélevé pour les prêtres. Lorsque cela arriva, je n'étais point à Jérusalem, car j'étais retourné auprès du roi de Babel, Artaxas'aste, la trente-deuxième année de son règne⁴. Et au bout de quelque temps, ayant obtenu la permission du roi, je revins à Jérusalem, et j'eus connaissance de l'acte blâmable qu'Élyas'ib avait commis, en mettant à la disposition de Tôbiyah un appartement dans les cours du temple. Cela me déplut fort, et je fis jeter hors de la chambre tout le

¹ Deut. XXIII, 4 suiv. Il est assez curieux que ceci soit ici représenté comme une espèce de découverte toute nouvelle. Comme il nous est impossible d'admettre (après ce qui est raconté au chap. VIII) que la loi ne fût pas complète et connue antérieurement déjà, nous devons comprendre que cette notice aussi appartient à un rédacteur placé à distance et pour lequel les faits ne se rangeaient plus dans leur ordre chronologique naturel. On apprend ici en même temps que la population de Jérusalem était déjà très-mélangée. La séparation dont il est question n'est pas un bannissement, mais se rapporte au culte et aux fêtes.

² Ici nous trouvons de nouveau un fragment des mémoires de Néhémie, auquel le paragraphe précédent paraît avoir dû servir d'introduction. Tôbiyah (chap. II, 10; III, 35; VI, 1, etc.) était 'Ammonite, et parent (par alliance) du pontife. Celui-ci (qui n'est pas nommé parmi les signataires du document ou pacte du chap. X), pour plaire à ce personnage et contrairement à l'esprit du gouvernement actuel de la communauté, arrangea un logis pour cet étranger dans les atténaues du temple même, et de manière à empiéter sur les localités réservées pour le service.

³ Changement de voyelle pour obtenir le pluriel.

⁴ Comp. chap. V, 14. Comme Artaxerce est appelé roi de Babel, on est tenté de supposer qu'il se trouvait alors par hasard dans cette ville et que Néhémie était allé le saluer. Car son séjour à la cour ne paraît pas avoir été de longue durée.

meuble de Tôbiyah, et j'ordonnai qu'on purifiât ces localités¹ et j'y fis remettre les ustensiles de la maison de Dieu, les offrandes² et l'encens.

¹⁰ J'appris aussi que les redevances des Lévites³ n'avaient pas été livrées, et que les Lévites et les chantres, qui devaient faire le service, s'étaient retirés, chacun dans sa terre. Et je fis des reproches aux chefs⁴ et je leur dis : Pourquoi la maison de Dieu est-elle négligée ? Je les⁵ rassemblai et je les réinstallai à leur poste. Alors tous les Juifs apportèrent aux magasins la dîme des grains, du vin et de l'huile. Et je remis la surveillance des magasins au prêtre S'élemyah, au scribe⁶ Çadoq, à Pedayah, l'un des Lévites, et je leur adjoignis Hanan fils de Zakkour, fils de Maṭṭanyah (car ils passaient pour être des hommes sûrs), et ils furent chargés de faire la distribution entre leurs frères. Souviens-toi, ô mon Dieu, de tout ceci et n'efface pas de ta mémoire ce que j'ai fait en faveur de la maison de mon Dieu et de son service !

¹⁵ Vers le même temps, je vis en Juda⁷ des gens qui foulaient le pressoir⁸ le jour du sabbat, d'autres qui amenaient à Jérusalem, à dos d'âne, du blé⁹, du vin, des raisins, des figues, et toutes sortes de fardeaux, le jour du sabbat. Je leur fis des remontrances quand ils allaient vendre leurs denrées. Dans la ville il y avait des Tyriens qui venaient apporter du poisson et toutes sortes de marchandises, et qui les vendaient aux Juifs à Jérusalem le jour du sabbat. Je fis des reproches aux Juifs notables et je leur dis : Quelle mauvaise chose vous faites là, en profanant le jour du sabbat ! C'est bien là ce qu'avaient fait vos pères, quand notre Dieu amena tous ces

¹ Comme il y a un pluriel dans le texte (*les chambres*), on peut admettre que la grande pièce qui servait de magasin avait été divisée en plusieurs par des cloisons intermédiaires.

² Par ce terme il faut entendre les provisions de farine et de tout ce qui était l'objet des sacrifices non sanglants.

³ Chap. XII, 47. — Tout ce service, nouvellement organisé, n'avait marché qu'aussi longtemps que le gouverneur était présent. Pendant son absence il était négligé, et les Lévites, ne trouvant pas en ville de quoi vivre, restaient dans leurs villages à cultiver la terre.

⁴ Ou magistrats, qui auraient dû tenir la main à ce que la perception des denrées se fit régulièrement.

⁵ Les Lévites, etc.

⁶ Il s'agit probablement d'un secrétaire-contrôleur, et non d'un légiste.

⁷ A la campagne, pendant une tournée d'inspection.

⁸ On pressurait le raisin en piétinant dessus.

⁹ Probablement dans des sacs ; car les *gerbes* ne se transportent pas à dos d'âne, et à l'époque des vendanges le battage était terminé depuis longtemps.

malheurs sur nous et sur cette ville, et vous continuez à attirer sa colère sur Israël en profanant ainsi le sabbat¹ ! Et dès qu'il commença à faire sombre au marché² de Jérusalem, avant le sabbat, je donnai mes ordres, et les portes furent fermées, et je défendis de les rouvrir jusque après le sabbat, et je plaçai de mes gens aux portes pour qu'aucune charge n'entrât en ville durant le sabbat³. Alors les marchands et merciers durent passer la nuit hors de Jérusalem. Cela arriva une ou deux fois. Et je leur fis des remontrances et leur dis : Pourquoi restez-vous là devant les murs la nuit durant ? Si vous y revenez, je vous ferai appréhender au corps ! Dès lors ils ne vinrent plus le sabbat. Et j'ordonnai aux Lévites d'avoir à se purifier quand ils viendraient faire la garde aux portes pour sanctifier le jour du sabbat⁴. ²³ Souviens-toi de ceci aussi, ô mon Dieu, et aie pitié de moi, selon ta grande miséricorde !

Ce fut encore vers le même temps que je vis les Juifs qui avaient pris des femmes As'dodites, Ammonites ou Moabites⁵ ; et la moitié de leurs enfants parlaient l'as'dodien, ou la langue de tel autre peuple, et ne savaient pas parler l'idiome judéen. Et je leur fis des reproches, je les maudis, j'en frappai quelques-uns, je les tirai par les cheveux et je les adjurai au nom de Dieu de ne pas donner leurs filles aux fils des étrangers, et de ne pas prendre des filles de ceux-ci pour leurs fils et pour eux-mêmes. Voilà bien, disais-je, comment Salomon a péché, le roi d'Israël, ce roi qui n'avait pas son égal chez tous les peuples si nombreux, qui était aimé de son Dieu, que Dieu avait fait roi de tout Israël, et lui aussi, les femmes étrangères l'ont fait tomber dans le péché ! Et quant à vous, nous

¹ Comp. Jér. XVII, 19 suiv.

² Le mot hébreu désigne non seulement la porte proprement dite, mais encore la place intérieure contiguë où se faisaient toutes les transactions civiles et commerciales (Ruth IV, etc.). Le sabbat, comme en général le jour civil, commençait au coucher du soleil.

³ Ainsi la circulation même était empêchée, et les gens de Néhémie ne sont pas là pour ouvrir la porte aux simples promeneurs à l'exclusion des marchands.

⁴ Ceci n'est pas bien clair. Les Lévites-portiers n'avaient à garder que les portes de l'enceinte sacrée. On pourrait admettre que dès lors il s'était établi un marché dans l'intérieur. Mais le texte nous paraît altéré. D'autres ont pensé que *sanctifier* le sabbat, veut dire ici en *annoncer* le commencement.

⁵ On se gardera de croire, d'après ce qui est raconté ici, que les Philistins d'As'dôd et les autres peuplades parlaient des langues absolument différentes de celle des Juifs. Il s'agit tout simplement de dialectes, de provincialismes, d'accent local. Nulle part, dans l'Ancien Testament, il n'est question d'interprètes dans les rapports de ces divers peuples. Quant au fait en lui-même, il jette un jour assez singulier sur l'effet des réformes antérieures (Esdr. IX ; X. Néh. XIII, 3).

apprenons¹ que vous commettez ce grand crime de désobéir à notre Dieu, en prenant des femmes étrangères?

²⁸ L'un des fils de Ioyada¹, fils du grand-prêtre Élyas'ib, étant devenu gendre de Saneballat le Hironite², je le bannis. Garde-leur, ô mon Dieu, le souvenir de cette profanation du sacerdoce et de l'alliance faite avec les prêtres et les Lévites!

³⁰ C'est ainsi que je les purifiai de tout ce qui était étranger et que j'établis le service des prêtres et des Lévites, selon leurs fonctions respectives, et les prestations en bois aux époques fixes, et celles des prémices. Souviens-toi de cela, ô mon Dieu, pour m'en récompenser!

¹ Sens douteux. Nous pensons qu'il veut comparer ces petits paysans au grand roi. Résisteront-ils mieux que lui à l'entraînement? D'autres traduisent: Et c'est à vous que nous obéirions (accorderions, etc.).

² Chap. II; III; IV; VI. Josèphe (Antiq. XI, 8) rapporte un fait qu'on est tenté d'identifier avec ce qui est raconté ici. Un certain Manassé, de la famille pontificale, gendre de Saneballat, n'ayant pas voulu répudier sa femme et banni pour cette raison, alla fonder le temple de Garizim et consolida ainsi pour toujours le schisme des Samaritains. Comme Josèphe place cet événement à l'époque d'Alexandre, il faut renoncer à la combinaison ou croire qu'il s'est trompé de date.

LITTÉRATURE

- W. M. L. DE WETTE. Kritischer Versuch über die Glaubwürdigkeit der Bücher der Chronik. Halle, 1806.
- J. G. DAHLER. De librorum Paralipomenon autoritate et fide historica. Arg., 1819.
- C. P. W. GRAMBERG. Die Chronik nach ihrem geschichtlichen Charakter und ihrer Glaubwürdigkeit geprüft. Hall., 1823.
- *Die Bücher der Chronik, ihre Glaubwürdigkeit und die Zeit ihrer Abfassung. Tüb., 1831.
- C. F. KEIL. Apologetischer Versuch über die Bücher der Chronik. B., 1833.
- *Fz. C. MOVERS. Kritische Untersuchungen über die biblische Chronik. Bonn, 1834.
- C. H. GRAF. Die geschichtlichen Bücher des A. T. L., 1866.
-

- E. BERTHEAU. Exeg. Handbuch zu den Büchern der Chronik. L., 1854.
— Esra und Nehemia. 1862.
- C. F. KEIL. Commentar zu den Büchern der Chronik, Esra und Nehemia. L., 1870.
-

22642

Author Bible. French

Bible
French
R

Title La Bible; ed. by Heuss. Vol. 6.

**University of Toronto
Library**

**DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET**

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED

